Supplément « l'Économie »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14648 – 6 F

MARDI 3 MARS 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après le référendum en faveur de l'indépendance

La Bosnie-Herzégovine en proie aux violences ethniques

Sarajevo à son tour...

SARAJEVO, à son tour, est touchée par la violence. La mèche allumée lors de la sécession de la Slovénie et de la Croatie continue ainsi à se consumer, répandant implacablement la guerre à travers l'espace yougoslave.

A peine achevé le référendum sur l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, recommandé par la Commission d'arbitrage de la Conférence européenne de paix en Yougoslavie que préside M. Robert Badinter, hommes en armes et barricades ont fait leur apparition dans la capitale de cette République de l'ex-fédération yougoslave, où les premiers coups de feu, dimanche soir, ont sonné le glas de la coexistence.

Appelée de tous leurs vœux par les Musulmans, qui représentent près de la moitié de la population bosniaque, ainsi que par une partie de la communauté croate, la consultation de samedi et dimanche était vivement contestée par les Serbes – soit par plus de 30 % de la Bosnie – alignés sur les thèses belgradoises favorables à la survie d'une Yougoslavie même amputée de la Slovénie et de la Croatie.

LES Bosniaques avaient, jusqu'à présent, fait preuve d'une étonnante retenue en dépit d'un profond désaccord sur l'avenir de leur République. Les Musulmans ne veulent, en effet, pas devenir une minorité au sein d'une fédération « yougoslave » dominée par les Serbes, ceux-ci n'ayant cessé de travailler au grand dessein qui consiste à réunir tous les Serbes dans une seule nation. De leur côté, les Croates sont divisés, une grande partie d'entre eux prônant un rattachement pur et simple de leurs terres à la Croatie tandis que les autres font cause commune avec les Musulmans.

Malgré une extrême tension et quelques incidents isolés, tous avaient cependant réussi à se préserver du conflit, comme si aucune des trois communautés, imbriquées les unes dans les autres, n'avait osé déclencher une bataille à côté de laquelle la guerre en Croatie risque de faire figure de simple escarmouche.

MAIS, mois après mois, la peur et les antagonismes ont eu largement le temps de s'alimenter de la haine développée par les atrocités commises en terre croate. Chacun a eu le temps de se radicaliser, de s'armer, de se préparer au combat. De plus, la Bosnie-Herzégovine a été transformée en immense caserne par une armée serbo-fédérale qui s'en est servie comme base arrière dans sa guerre contre les forces de Croatie. Une armée qui, récemment encore, a affiché sa ferme intention de ne pas « lâcher » cette République. Enfin, Zagreb comme Belgrade ne manquent pas d'activistes peu pressés d'« oublier » leurs compatriotes de Bosnie et qui rêvent de jeter toujours plus d'huile sur le feu.

L'extension du conflit à l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine risque surtout de faire capoter tous les efforts de paix de l'ONU et rallumer la guerre en Croatie.

Lire page 32, dans notre supplément « Le Monde-l'Economie », le dossier sur l'économie yougoslave.

Le référendum en faveur de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine s'est achevé, dimanche 1er mars, sur des fusillades à Sarajevo, paralysée par des barricades derrière lesquelles Serbes et Musulmans se sont retranchés.

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

« La Bosnie-Herzégovine est déjà indépendante et sera bientôt reconnue. » A la clôture des bureaux de vote, dimanche 1er mars à 19 heures, M. Alija Izetbegovic, président bosniaque et leader du parti musulman, était satisfait du taux de participation au référendum sur l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, qui, selon les premières estimations, atteignait les 58,1 %.

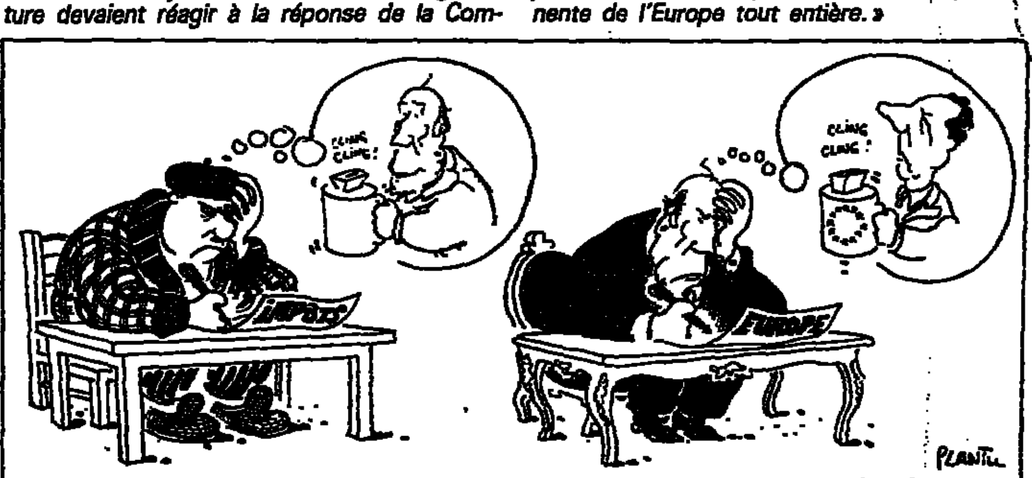
FLORENCE HARTMANN

Lire la suite et nos informations page 3

Tandis que M. Mitterrand relance son idée de « confédération »

M. Delors tente de convaincre les Douze d'accroître le budget de la CEE

M. Jacques Delors devait tenter, lundi 2 mars, de rallier les ministres des affaires étrangères de la CEE à ses propositions d'augmentation du budget communautaire afin de tenir les engagements de Maastricht. Plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, sont très réservés. Le même jour, les ministres de l'agriculture devaient réagir à la réponse de la Commission au projet de M. Dunkel sur le volet agricole des négociations commerciales de l'Uruguay Round, objet d'un conflit avec les Etats-Unis. Intervenant samedi 29 février lors d'un colloque organisé à Paris, M. Mitterrand a relancé son projet de « confédération ». « Je plaide, a-t-il déclaré, pour une structure permanente de l'Europe tout entière. »



Lire page 4 les extraits de la déclaration du chef de l'Etat et page 20 nos informations

ESPACE EUROPÉEN

Ratifier Maastricht

Le satisfaction affichée au lendemain de Maastricht a fait place au désenchantement. La « note » budgétaire présentée par M. Delors n'est pas seule en cause ni la modestie des résultats par rapport aux intentions d'origine, notamment pour l'Union politique.

C'est plutôt que l'intégration est entrée dans un engrenage la rendant quasiment irréversible, sans que les conséquences pratiques en aient été mesurées.

Ainsi s'explique la montée des peurs, qui ne doivent pas toutes aux nationalismes étroits ou aux corporatismes égoïstes. Elles sont l'enjeu de batailles politiques qui ne favorisent pas un débat serein.

Les traités de Maastricht seront ratifiés, avec plus ou moins de facilité selon les pays. Mais si les débats se perdent dans des considérations partisanes ou électorales, l'Europe aura perdu une occasion de se rendre plus proche... des Européens.

D. V.

Lire pages 10 à 12

Un « pirate » contre le « roi George »

A la veille de « primaires » cruciales, le ton est presque à l'injure entre M. Bush et M. Buchanan

WASHINGTON

de notre correspondant

« Jusqu'à quel point est-il affaibli? », s'interroge un grand hebdomadaire. *« La rébellion des électeurs »* (contre M. George Bush), titre un autre. Dans un troisième, *Newsweek*, M. Lyn Nofziger, vieux briscard de la politique et ancien conseiller du président Reagan, observe en connaisseur : *« Je crois vraiment que Bush a des problèmes. »*

La cause immédiate de ces *« problèmes »* s'appelle Patrick Joseph Buchanan, le bateleur de l'extrême droite républicaine, l'homme qui défie le patricien de la Maison Blanche. Tous deux s'expliquent à coups de féroces publicités télévisées et leur querelle est en passe de tourner au pugilat. Selon le *New York Times*, elle risque même à terme, de provoquer une *« mini guerre civile »* au sein du Parti républicain, entre un noyau dur idéologique, que M. Buchanan entend représenter, et une aile plus modérée qu'incarnerait M. Bush. Ce sont les deux familles de la droite que M. Reagan avait réunies, formant ainsi la coalition qui, depuis 1980, assure le maintien des républicains au pouvoir.

A ce stade de la campagne pour le scrutin du 3 novembre, il ne s'agit encore, chez les démocrates comme chez les républicains, que de sélectionner celui qui sera le candidat du parti. Mais c'est maintenant, à la veille des primaires du 3 mars et de celles du « super-mardi », le 10 mars, que se forgent les « images », qui vont autant compter que les bilans ou les programmes, sinon plus. Jusqu'à présent, M. Bush a remporté toutes les primaires. En nombre de délégués obtenus (qui désigneront cet été le candidat officiel du parti lors des conventions), il écrase son seul concurrent républicain, « Pat » Buchanan.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 4

Les enjeux d'un scrutin

La portée nationale des élections du 22 mars ne doit pas masquer leur importance pour l'avenir des régions

par Thomas Ferenczi

Dans trois semaines, le 22 mars, les Français éliront leurs nouveaux conseillers régionaux. Le même jour, ils voteront pour le premier tour des élections cantonales, destinées à renouveler pour moitié les conseils généraux. De ces deux scrutins le premier surtout retient l'attention. Parce qu'il a lieu à la proportionnelle départementale à un tour et que ses résultats refléteront avec exactitude le rapport des forces politiques en France après onze ans de « mitterrandisme ».

Parce que la gestion des assemblées régionales qui sortiront des urnes posera des problèmes d'alliances – avec les écologistes ou avec le Front national – préfigurant assez bien ceux qui pourraient résulter des élections législatives de 1993. Parce qu'arrive à son terme le mandat de conseils régionaux élus pour la première fois au suffrage universel direct il y a six ans et devenus, de par les lois de décentralisation, des institutions dotées de réels pouvoirs. Quant aux élections cantonales, leur enjeu n'est certes pas négligeable, puisque les mêmes lois de décentralisation ont donné aux conseils généraux des compétences importantes, mais il faut reconnaître qu'en raison des conditions du scrutin et du découpage des cantons leur portée politique est moindre.

Lire la suite page 9

1986-1992 : le bilan des conseils régionaux

Nous commençons la publication d'une série d'articles consacrés au bilan des conseils régionaux élus en 1986 et à leurs perspectives d'action. Le premier décrit le rôle des assemblées dans le développement économique.

Lire page 9 l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD

L'ÉCONOMIE

Révoltes au Lloyd's

Rien ne va plus pour le plus grand marché du monde d'assurance et de réassurance, à la suite d'une série de catastrophes et d'une gestion un peu trop confiante. Une partie de ses membres sont partis, d'autres sont en rébellion ouverte.

Albertville : perdants mais contents

La fête est finie à Albertville. Si le spectacle a été réussi, si l'organisation a tenu, les Jeux laissent une « ardoise » importante aux pouvoirs publics comme aux « sponsors » privés. Même pour les sports d'hiver, l'« effet olympique » est incertain.

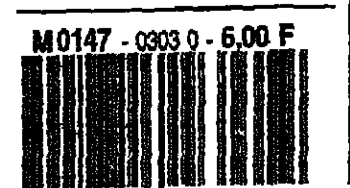
Les deux Corées se rapprochent

L'accord de réconciliation entre les deux Etats, signé le 13 décembre 1991, a été précédé par une multiplication des échanges commerciaux et par des projets d'investissements de grands groupes sud-coréens au Nord, notamment une vaste zone de développement à la frontière de la Corée du Nord, de la Russie et de la Chine.

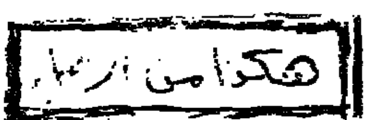
Avec la chronique de Paul Fabra, A travers les revues, les pages Mode d'emploi, Opinions, Conjoncture, Perspectives.

pages 27 à 38

M 0147 - 0303 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L. ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



DÉBATS

Un entretien avec Richard Rorty

« Les intellectuels doivent cesser d'adopter une attitude critique radicale envers les institutions de la société »

Né à New-York en 1931, Richard Rorty est l'un des philosophes américains les plus connus. Sa renommée est sans doute plus importante en Europe qu'aux Etats-Unis. « Dans la vie intellectuelle américaine la philosophie joue un rôle plutôt restreint. Nul n'en parle dans les grandes écoles et la plupart des Américains cultivés n'ont jamais lu un livre écrit par un philosophe », *écrit-il avec un mélange de provocation et de lassitude qui le caractérise.*

Après avoir enseigné une vingtaine d'années à Princeton (New-Jersey), il est aujourd'hui professeur à Charlottesville (à l'université de Virginie). La principale originalité de son œuvre est d'avoir jeté des ponts multiples entre la philosophie analytique dominante dans le monde anglo-saxon et les styles de pensée allemand et français issus de Heidegger et de Derrida.

Deux de ses ouvrages sont traduits en français : l'Homme spéculaire *(traduction de Thierry Marchaisse, éditions du Seuil, 1990) et* Science et solidarité. La Vérité sans le pouvoir *(traduction de Jean-Pierre Cometti, édition de l'Eclat, 1990). D'autres sont en cours de traduction. Ses* Philosophical Papers, Objectivity, Relativism, and Truth *sont parus récemment chez Cambridge University Press...*

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il aborde la question du rôle des intellectuels dans la société contemporaine, de la fonction de la philosophie, de la fin des utopies et situe la place théorique et pratique du « pragmatisme » américain, dont il est le principal représentant contemporain.

« Quel rôle peuvent jouer les philosophes dans notre société ?

– Très franchement, je ne crois pas que les philosophes aient un rôle à jouer en tant que tels dans la vie publique de notre temps. Leurs recherches se limitent en fait à rappeler, à propos des problèmes d'aujourd'hui, des solutions qui ont été opérationnelles dans le passé. Ce faisant, ils peuvent offrir un choix d'orientations diverses et inattendues, esquisser des sortes d'utopies auxquelles le public n'aurait pas songé spontanément face aux problèmes contemporains. Cela peut être parfois intéressant.

» Malgré tout, il me paraît impossible d'assigner aux philosophies une mission spécifique. Les historiens, les romanciers ont une tâche à remplir. Mais les philosophes sont simplement des gens qui lisent une catégorie de textes que d'autres intellectuels n'ont pas appris à fréquenter. Ces livres appartenant au domaine de la philosophie peuvent parfois servir à alimenter des débats contemporains. C'est un fait. En réalité, il n'y a aucune raison de penser que les questions abordées dans ces ouvrages soient réellement indispensables à notre époque.

– Faut-il en conclure, comme beaucoup le disent, que la philosophie est finie ou morte ?

– Je ne pense réellement pas que la philosophie puisse mourir un jour. Elle peut changer. Elle l'a d'ailleurs fait à plusieurs reprises dans son histoire. Au temps de Descartes, par exemple, les philosophes ont renoncé au monde tel que le voyait Aristote pour adopter, par la suite, la vision du monde de Newton. Il y a régulièrement, dans le domaine de la pensée, des changements qu'on peut qualifier de révolutionnaires. Dans ces moments de crise, on a tendance à croire que c'est la fin de la philosophie. Ce n'est jamais le cas. Ce sont seulement des crises et des bouleversements.

– Aujourd'hui, vivons-nous une crise de ce type ?

– Oui. Elle est même probablement d'une intensité et d'une radicalité supérieures à d'autres crises déjà traversées par la pensée. Notre époque est en effet sur le point d'éliminer les problèmes hérités du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle. Nous allons pouvoir définir de nouveaux concepts. C'est pourquoi il faut affirmer avec force que le XXe siècle doit être considéré comme le plus important de l'histoire de la philosophie !

– Pour quelles raisons ?

– Le principal changement intervenu concerne le fait que nous avons cessé de comprendre la réalité à travers les concepts d'expérience et de conscience qui étaient ceux de la philosophie traditionnelle. Le langage est devenu la question centrale, le noyau de la philosophie contemporaine. C'est là le fait majeur qui bouleverse tout.

» Depuis Darwin on avait pris l'habitude de définir l'être humain comme un animal intelligent doté de la capacité de se servir du langage. Cette conception du XIXe siècle était très insuffisante. Car on n'avait pas pris garde à ce que peut être cet « outil » particulier constitué par le langage.

» La réflexion contemporaine sur le langage – telle qu'elle s'est poursuivie dans les œuvres de Ludwig Wittgenstein, de Jacques Derrida ou des pragmatistes américains – conduit à une redéfinition de l'être humain qui rompt totalement avec les conceptions héritées de Descartes ou de Kant qui constituaient l'arrière-plan de la vision darwinienne.

« De Marx jusqu'à Michel Foucault, je pense que nous avons été victimes d'un leurre »

– En quoi consiste cette rupture ?

– On a longtemps cru que la connaissance humaine constituait une représentation de la réalité. Descartes et Kant formulaient les problèmes philosophiques en termes de représentation. Leurs interrogations tournent autour de questions du type « Notre représentation est-elle adéquate à la réalité ? », « Comment pouvons-nous savoir qu'elle l'est vraiment ? », etc. Or, c'est ce lien entre connaissance et représentation qui est aujourd'hui remis en cause.

» Le pragmatisme nous permet de nous défaire de cette manière de tout concevoir en termes de représentation. Nous devons cesser d'imaginer les relations des humains à leur monde comme un jeu de représentations. Le langage ne doit pas être considéré comme une représentation mentale mais comme une capacité qui nous distingue d'autres animaux intelligents, et nous permet de réaliser des actions qui ne leur sont pas accessibles. Le pragmatisme considère donc le langage comme une capacité d'atteindre des objectifs supérieurs, hors de portée et même inconcevables pour les animaux qui en sont dépourvus.

» En ce sens, le pragmatisme – qui a sa source dans les œuvres de Charles Sanders, de Peirce, de William James, de John Dewey – et qui s'est renouvelé à l'époque contemporaine avec les travaux de Willard van Orman Quine, Hilary Putman et Donald Davidson – est un antiscepticisme. En effet, tant que vous êtes dans une pensée de la représentation vous demeurez sous la menace du scepticisme. Car il n'y a pas de réponse possible à la question de savoir si notre représentation correspond ou non à la réalité, à moins de recourir aux solutions idéalistes de Kant ou de Hegel. Le pragmatisme permet de renoncer à ces formes d'idéalisme tout en évacuant toute possibilité de scepticisme.

» Avec l'essor du pragmatisme contemporain se développent des interrogations sur la science et sur la connaissance qui ne recourent plus aux catégories philosophiques traditionnelles, que ce soit l'essence ou la représentation. On a seulement besoin des catégories ordinaires de la biologie. Il n'est pas nécessaire, pour définir les êtres humains, d'avoir recours à autre chose qu'à la biologie, la sociologie ou l'anthropologie. Si vous disposez de ces disciplines, il est inutile d'en ajouter une nouvelle extérieure, qui serait la philosophie. En ce sens, la philosophie n'est plus, à proprement parler, une discipline.

– Tout en vous réclamant de la philosophie analytique, dominante dans le monde anglo-saxon, vous la rapprochez paradoxalement de la philosophie européenne ou, comme on dit, continentale. Comment justifiez-vous cette position singulière ?

– Il me semble que les philosophes qui se rattachent au pragmatisme aboutissent globalement, envers la philosophie traditionnelle, au même jugement qu'un philosophe comme Nietzsche. Ils ont, en fin de compte, le même regard évolutionniste que lui et la même conception biologisante de l'être humain. Mais ils ne s'en rendent pas compte ! La philosophie qui s'est développée en Europe à la suite de Nietzsche demeure très troublante pour les philosophes américains. Ils ne parviennent pas à intégrer à leur système de pensée cette inquiétante étrangeté. Il est vrai qu'il y a, par ailleurs, un désaccord irréductible entre eux et Nietzsche sur les questions politiques et religieuses...

– Le clivage entre philosophie analytique et continentale demeurant très vif chez les professeurs de philosophie américains, comment êtes-vous considéré par vos collègues ?

– Dans l'ensemble, on trouve que je suis trop littéraire, pas assez rigoureux, pas assez précis. C'est d'ailleurs ce que les intellectuels de son époque pensaient de John Dewey. On lui reprochait d'avoir trop lu Hegel. On me reproche d'avoir trop lu Heidegger et Derrida. Mes livres sont lus par des professeurs de sciences politiques, d'histoire ou de littérature.

– Vous accordez d'ailleurs une place fondamentale à la littérature. Le philosophe doit-il s'effacer au profit des écrivains ?

– Je ne le crois pas, mais je pense que la philosophie doit changer suffisamment pour laisser à la littérature un espace propre. La philosophie était, jusqu'à présent, un commentaire des connaissances scientifiques. Nous n'avons plus besoin de cela aujourd'hui. La philosophie n'est pas la littérature, mais elle peut aider à comprendre la vision du monde, discontinue, différente de celle de Descartes que les intellectuels et les écrivains européens, ont élaborée depuis le XIXe siècle.

» En fait, nous aurons toujours besoin des philosophes. Mais il vaudrait mieux qu'ils cessent de jouer les prophètes ou les rédempteurs et deviennent simplement des commentateurs ou des conseillers.

« Les sociétés complexes ne peuvent pas se reproduire si elles ne gardent pas intacte la logique de l'économie de marché »

– Cela signifie-t-il que c'en est fini de l'utopie ?

– La tradition marxiste et post-marxiste nous avait habitués à croire qu'il fallait rompre avec la culture bourgeoise. Nous avions besoin d'une révolution pour que le monde soit enfin en ordre. De Marx jusqu'à Michel Foucault, je pense que nous avons été victimes d'un leurre. Nous n'avons pas à espérer un nouvel être humain, ni à rêver de casser les institutions, ni même à perdre notre temps à critiquer nos démocraties. A force de slogans nous avons oublié les vrais problèmes de tous les jours. Si nous, intellectuels, devons faire de la politique, ce n'est pas avec des concepts miraculeux mais dans le cadre des lois et face aux réalités présentes.

– Cette forme de réalisme constitue-t-elle la face politique de votre pragmatisme ?

– Tout à fait. S'il y a quelque chose de bon dans le pragmatisme, selon moi, c'est qu'il conduit à des positions modérées qui font du philosophe un meilleur citoyen, aussi bien dans la république des Lettres que dans la société démocratique.

– Le fait qu'il ne semble y avoir d'autre modèle économique envisageable que l'économie de marché ne vous attriste pas ?

– Non. C'est ainsi pour l'instant – et sans doute pour longtemps ! Jürgen Habermas a tiré nettement la leçon des événements qui se sont déroulés à l'Est en 1989 : les sociétés complexes ne peuvent pas se reproduire si elles ne gardent pas intacte la logique d'une économie de marché. Il faudra du temps aux intellectuels de gauche pour opérer le réajustement psychanalytique et terminologique susceptible de leur permettre de concevoir qu'il n'y a pas désormais d'alternative au capitalisme. Il faudra que la gauche sache devenir plus modeste : personne, de nos jours, ne propose mieux que l'économie de marché.

» Mais le système capitaliste ne va pas résoudre tous les problèmes de l'heure. Il va même renforcer les inégalités. Si la démocratie n'arrive pas à stopper la crise des pays de l'Est, le danger de renaissance du fascisme se profile à l'horizon. Dans ce domaine, je pense que les risques sont grands. Afin d'y parer il faudrait élaborer un système d'assistance pour les plus démunis. Sans quoi le passage à l'économie de marché peut conduire au désastre.

» Je ne suis pas économiste ni expert en questions sociales. Mais je suis convaincu que les intellectuels, au lieu de rêver à la fin du capitalisme, pourraient s'appliquer à réfléchir à ce genre de questions pratiques.

– A vos yeux ils devraient donc abandonner la théorie ?

– Non, mais la croyance selon laquelle une théorie détient pour demain la clé de tous les problèmes. C'est Karl Popper qui a souligné le point commun existant entre Platon et Marx : tous deux pensaient comprendre les forces cachées qui déterminent le destin des êtres humains. Platon soutenait que la justice ne pourrait régner que le jour où les philosophes seraient rois, ou bien les rois philosophes. Marx montrait que la justice *ne pourrait régner que le jour* où le capitalisme serait renversé par le mouvement irrésistible de l'Histoire. J'espère que nous arriverons à nous débarrasser de ce genre de convictions. Au lieu de nous attendre à des lendemains imaginaires, mieux vaudrait que la réflexion théorique puisse nous servir à combattre l'injustice dans l'expérience quotidienne.

» Par exemple, au lieu de discourir sur le travail comme aliénation, on pourrait se préoccuper des conditions de licenciement. Au lieu de s'interroger sur la division de la société en classes, on pourrait réfléchir aux manières de distribuer l'aide de l'État. Je suis persuadé que les intellectuels doivent cesser d'adopter une attitude critique radicale envers les institutions de la société. Ils doivent cesser de refuser les réalités. »

Propos recueillis par
MARC UZAN

► Marc Uzan est chercheur associé au département d'économie de l'université Harvard.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Alors que les troupes de la CEI s'apprêtent à quitter la région

L'offensive arménienne se poursuit dans le Haut-Karabakh

Les forces arméniennes ont poursuivi leur offensive samedi 29 février et dimanche 1er mars dans le Haut-Karabakh, cette région peuplée en majorité d'Arméniens, enclavée en Azerbaïdjan. Les villes de Choucha, Koubatly et Veissaly, où les Azéris sont majoritaires, ont subi un intense tir d'artillerie, provoquant, selon le ministère azerbaïdjanais de l'intérieur, la mort de trente-cinq personnes. La ville d'Agdam, cent cinquante mille habitants, située en territoire azerbaïdjanais en bordure du Haut-Karabakh, avait aussi été soumise en fin de semaine à un tir de barrage de missiles Grad arméniens qui aurait fait un mort et une vingtaine de blessés.

L'Azerbaïdjan, qui a décrété un deuil officiel de trois jours en hommage aux victimes des combats du Haut-Karabakh, a accusé samedi les Arméniens de se livrer au *« génocide »* des populations azéries dans cette région. Le président azerbaïdjanais, M. Ayaz Moutalibov, a déclaré qu'un millier d'Azéris avaient trouvé la mort lors de la prise de la ville de Khodjali par les Arméniens en milieu de semaine.

Plusieurs dizaines de réfugiés de *Khodjali ont fait irruption*, dimanche, au quartier général des responsables azerbaïdjanais pour réclamer les corps de leurs parents tués. Des centaines de réfugiés de *Khodjali, arrivés depuis mercredi* à Agdam, affirment que plusieurs dizaines de leurs parents sont morts lors de leur fuite, soit tués par des combattants arméniens, soit de froid.

« Grossièrement exagéré »

De nombreux réfugiés affirment qu'outre les morts de Khodjali, un groupe de deux cent cinquante personnes a été pris sous le feu de blindés arméniens *près* de Nakhitchevanik, non loin de la frontière avec l'Azerbaïdjan. Selon un enregistrement vidéo pris lors d'une tentative pour récupérer des corps, visionné par un journaliste de l'AFP, plus de vingt cadavres de femmes, d'enfants et de vieillards sont dispersés dans les collines. Les images, prises par un caméraman azerbaïdjanais lors de l'opération héliportée, montrent des cadavres de *femmes tenant encore* des enfants dans leurs bras, la boîte crânienne éclatée, apparemment par balles.

Du côté arménien, où l'on conteste les chiffres avancés par les Azéris, on fait état d'attaques azerbaïdjanaises sur les localités de Martouni et de Tchartar. A Erevan, un responsable de la sécurité a estimé que le bilan présenté par Bakou était *« grossièrement exagéré »*. Un porte-parole officiel a ajouté que les villages arméniens étaient aussi sous le feu de l'artillerie ennemie et que deux d'entre eux, Sekhsoulan et Yaroumjan, avaient été incendiés.

Dimanche, le retrait des troupes de l'ex-armée rouge de la région, conformément aux ordres du maréchal Evgueni Chapochnikov, commandant en chef des forces armées de la CEI, semblait proche. Huit hélicoptères et une dizaine de blindés d'assaut sont partis pour Stepanakert afin d'assurer le retrait du 366e régiment blindé motorisé actuellement basé dans cette ville, chef-lieu du Haut-Karabakh. Cette unité va se replier dans une autre région de l'Azerbaïdjan et continuera à faire partie du district militaire transcaucasien, a indiqué dimanche le général Valeri Manilov, responsable de l'information *du directorat des forces conjointes* de la CEI. Interrogé sur une éventuelle réaction du régiment en cas de tentative de saisie de son équipement, le général a répondu que *le règlement imposait aux soldats* de *« défendre la propriété militaire par tous les moyens, y compris par la force des armes »*.

Tentatives de médiation

Les tentatives de médiation et de bons offices se multiplient pour mettre fin au conflit. L'entrée officielle, lundi, à l'ONU, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan pourrait ainsi accroître les moyens de la communauté internationale pour dénouer la crise. La CEE pourrait profiter de cette occasion pour rappeler aux nouveaux membres qu'ils doivent respecter les principes de la charte de l'ONU, en particulier en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits.

Les ambassadeurs des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne et de Russie, ainsi que le chargé d'affaires allemand, ont été convoqués vendredi par le ministère turc des affaires étrangères, qui leur a demandé de faire pression sur l'Arménie pour éviter toute tentative de régler par les *armes le conflit avec l'Azerbaïdjan*. La Turquie demande aussi un cessez-le-feu immédiat et un embargo sur les livraisons d'armes au Haut-Karabakh. Elle rappelle que la *Conférence sur la sécurité et la* coopération en Europe (CSCE) avait affirmé que le Haut-Karabakh faisait *« partie de la République d'Azerbaïdjan »*, ajoutant que *« ses frontières ne peuvent pas être violées et que son intégrité territoriale est garantie »*.

Au cours d'une rencontre, vendredi, avec le chef de la diplomatie turque, le premier ministre azerbaïdjanais, M. Hassan Hassanov, a proposé une réunion à quatre (Azerbaïdjan, Arménie, Turquie, Iran) pour tenter de régler le problème du Nagorny-Karabakh.

A Paris, le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, qui doit retourner mardi dans le Caucase pour tenter de mettre en place des couloirs humanitaires vers le Haut-Karabakh, a estimé, dimanche, qu'il avait beaucoup de risques de ne pas réussir sa mission. Sur Radio-Shalom, le secrétaire d'Etat a, par ailleurs, jugé que, *« dans cette affaire du Haut-Karabakh, il vaudrait mieux modifier les frontières plutôt que d'assassiner des hommes »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

MOLDAVIE

Plusieurs morts lors de l'attaque d'um commissariat par les *milices russophones*

La « garde nationale » de la « République » russophone du Dniestr, territoire proclamé indépendant de la Moldavie roumanophone, a attaqué à l'arme automatique, lundi 2 mars, un poste de police moldave à Doubossary, (zone russophone de l'est de la Moldavie), *faisant plusieurs morts et blessés*, selon le ministère moldave de l'intérieur. A l'aide de blindés, les milices russophones ont ensuite bloqué les routes *menant vers cette ville* stratégique pour le contrôle de cette zone, selon le porte-parole du ministère de l'intérieur, M. Dumitru Corlateanu. L'attaque *a fait des victimes des deux* côtés, a déclaré le porte-parole, sans plus de précision.

Aidée en sous-main par des officiers de l'ex-armée soviétique, la « garde nationale » des russophones tente périodiquement de chasser, lors de sanglants affrontements, la police moldave de Doubossary, afin de prendre le contrôle de tout le territoire de l'est du Dniestr, majoritairement peuplé d'Ukrainiens et de Russes mais rattaché à la Moldavie à l'issue de la *seconde guerre* mondiale. – *(AFP.)*

La Bosnie-Herzégovine en proie aux violences ethniques

Suite de la première page

Samedi et dimanche, la communauté serbe (32 %), *qui s'oppose* à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, voulant *« demeurer en Yougoslavie »*, a suivi les directives de son parti et a boycotté le scrutin. A *l'inverse*, la communauté musulmane (44 %) et une majorité de Croates (17 %) se sont rendus aux urnes pour se prononcer, en général, en faveur de l'indépendance. Les *premières estimations relatives* au taux de participation étaient par conséquent suffisantes pour savoir, dès dimanche, que le « oui » l'emporterait.

Mais dimanche soir Sarajevo n'a pas fêté l'indépendance. Les salves de victoire ont été remplacées par de véritables fusillades, par des tirs meurtriers entre communautés ethniques. Havre de coexistence entre les trois communautés, Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine, prenait les armes et connaissait ses premiers incidents interethniques.

Vers 22 heures, tous les accès conduisant du centre au quartier serbe de la nouvelle ville, sur l'autre *rive de la Miljacka, étaient bloqués* par des autobus rouges de la ville. De jeunes Serbes armés de fusils automatiques avaient dressé les premières barricades et montaient la garde. Peu de temps après, la ville était complètement paralysée et tous les accès bloqués.

« Les Serbes de Sarajevo se sont soulevés parce qu'ils se sentent menacés », explique un grand barbu coiffé de la toque serbe ornée d'une cocarde de tchetnik (du nom des maquisards monarchistes serbes pendant la seconde guerre mondiale). *« A partir d'ici, c'est notre territoire, c'est notre canton, et il doit être relié à Pale. »* L'homme en armes trace, par ces mots, la carte de « sa » future Bosnie partagée en trois Etats.

Dans cette partition, les dirigeants de la communauté serbe réclament un tiers de la capitale qui serait rattaché à la commune voisine de Pale, où ils sont majoritaires, puis à tous les autres territoires de la Bosnie, où ils sont – ou ont été – majoritaires avant la guerre. Au total, les deux tiers de l'actuelle Bosnie-Herzégovine, qui comptait, en ce jour, fêter son indépendance en maintenant son intégrité territoriale. Dans la montagne, *sur la route qui relie Pale au* vieux centre de Sarajevo, d'autres barricades ont été placées pour empêcher les musulmans et les Croates de *« pénétrer dans les terres serbes »*.

La nervosité des « rebelles »

A cette « frontière ethnique », les civils serbes ont ouvert le feu sur une automobile, blessant une jeune fille et un jeune homme. La nervo*sité et l'angoisse se sont emparées* des « rebelles » qui ont tiré toute la nuit des rafales dans le centre de la capitale pour faire monter la tension. Un mécanisme irréversible semblait se mettre en place, laissant craindre des affrontements sanglants dans un milieu multinational très imbriqué.

La tension survenue avec le référendum sur l'indépendance est montée subitement dimanche en milieu d'après-midi, après l'assassinat d'un Serbe dans le quartier oriental du vieux Sarajevo, aux petites échoppes et aux nombreuses mosquées. L'incident a éclaté lorsque des jeunes gens, vraisemblablement d'origine musulmane, arra*chèrent puis brûlèrent un drapeau* serbe frappé du symbole religieux que brandissait un cortège de noces.

Des coups de feu ont été tirés, tuant sur le coup le père du marié et blessant son beau-frère. Ce premier crime dans le Bascarsija de Sarajevo, immédiatement condamné par tous les leaders nationaux, et notamment par le président Izetbegovic, selon qui il s'agissait d'un *« coup de feu contre la Bosnie »*, avait déjà déclenché la machine infernale. Les appels au calme restaient vains.

« C'est la guerre »

Habituellement inondé par la foule, le Bascarsija était presque désert dimanche soir. Une atmosphère étrange y régnait. Habité par une forte majorité musulmane, le Bascarsija était en train de prendre les armes. *« Les Serbes nous ont provoqués. Ils n'avaient pas à venir nous narguer avec le drapeau serbe le jour de l'indépendance »*, tempêtait un chauffeur de taxi affirmant s'être muni d'un pistolet mitrailleur et de trois grenades.

Quelques heures plus tard, des coups de feu retentissaient dans la nuit. Les Serbes avaient placé leurs barricades et le vieux quartier de Sarajevo les siennes. *« C'est la guerre, vous ne pouvez pas aller plus loin. »* A l'entrée du Bascarsija, sur la route qui mène au « territoire serbe » de Pale, la police locale *« protège les gens du quartier, qui craignent la vengeance des Serbes »*.

Armés de kalachnikovs et se réchauffant avec une tasse de thé chaud, les policiers montent la garde derrière des camions, prêts à *barrer complètement la route*. Des voitures arrivent sans cesse en trombe avec des renforts, des civils en armes. Sur le côté, un jeune Musulman porte le béret rouge avec un écusson à *fleur de lys*, emblème du premier Etat bosniaque, que l'on retrouve sur toutes les affiches du référendum. Serait-ce l'embryon de la milice musulmane dont on parle, *mais* que l'on ne voit jamais? *« Les musulmans se sont révoltés, la ville s'est soulevée pour empêcher les Serbes d'entraver l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine »*, disait-on dans le Bascarsija.

A Donja-Vakuf, où les Serbes avaient, vendredi et samedi, dressé des barricades et ouvert le feu sur les passagers d'un minibus, faisant deux morts, le maire musulman de cette ville du centre de la Bosnie, où s'élèvent côte à côte une mosquée et une église orthodoxe, avait reconnu que, compte tenu de la dégradation des relations interethniques, les musulmans *« avaient prévu des mesures de défense et possédaient déjà des structures pouvant évoluer rapidement en milice. En politique, il faut toujours prévoir le pire. Nous ne sommes pas naïfs »*, avait-il déclaré, constatant que les deux autres communautés sont armées depuis que la situation s'est dégradée en Yougoslavie.

Pendant les deux jours de référendum, les barricades se sont multipliées un peu partout en Bosnie-Herzégovine, et notamment sur les axes principaux empruntés par les émigrés bosniaques, venus massivement de l'étranger voter pour l'indépendance. Dispersés, ces incidents n'ont pas entravé le scrutin, mais montrent bien la méfiance et les rivalités existant désormais entre les trois communautés.

La profanation des lieux sacrés, les attentats à la bombe dans les bureaux de vote ou dans les sièges des partis, les barricades serbes contre des villages musulmans ou croates ou les barricades contre *l'armée yougoslave et ses installa*tions laissent craindre une rapide « libanisation » dans cette poudrière bosniaque où chacun est désormais armé jusqu'aux dents.

FLORENCE HARTMANN

CROATIE

Le chef de l'extrême droite a échappé à un attentat

Deux personnes ont été tuées, dimanche 1er mars, dans un attentat à la bombe à Vinkovci (est de la Croatie), au siège local du Parti croate du droit (HSP – extrême droite), peu avant l'arrivée sur place du président du parti, M. Dobrosav Paraga, a indiqué un responsable du HSP. Selon ce dernier, l'attentat a également fait cinq blessés. Le président du HSP et son adjoint, M. Ante Djapic, étaient attendus au siège du parti à Vinkovci, au moment où la bombe a explosé, détruisant totalement le bâtiment. Un retard inopiné d'un quart d'heure leur a permis d'échapper à l'attentat.

« Nous devions être liquidés comme l'a été avant nous Ante Paradzik, l'ancien vice-président du parti » (tué en septembre dernier à un barrage par un policier croate), a déclaré un porte-parole du HSP. Les autorités croates ont exigé sans succès à plusieurs reprises le désarmement de la milice du Parti du droit, le HOS, qui affirme disposer de plusieurs milliers d'hommes armés. M. Paraga, qui considère le président Franjo Tudjman comme un *« traître »* à la cause croate, avait été arrêté puis relâché en décembre dernier, après avoir été accusé de *« subversion »* et de *« rébellion armée contre le gouvernement croate »*. – *(AFP.)*

□ **Nomination d'un nonce en Croatie.** – Le Vatican a annoncé, samedi 29 février, la nomination de Mgr Giulio Einaudi au poste de nonce apostolique en Croatie. Agé de soixante-quatre ans, Mgr Einaudi, archevêque italien, était, jusqu'à cette nomination, nonce apostolique au Chili. Il sera *le premier nonce apostolique dans* cette République de Croatie que le Vatican a reconnue le 13 janvier, et dont la population est, en très grande majorité, de confession catholique.

Deux autres référendums ont eu lieu au Monténégro et dans le sud de la Serbie

Outre le référendum qui a eu lieu en Bosnie-Herzégovine, deux autres consultations se sont déroulées dimanche 1er mars en Yougoslavie : l'une au Monténégro, où les 410 000 électeurs (sur 600 000 habitants) étaient appelés à se prononcer sur leur maintien dans un Etat yougoslave, l'autre dans plusieurs communes à majorité albanaise du sud de la Serbie où le scrutin, qui se poursuivait lundi, porte sur l'autonomie politique et culturelle.

Après la *sécession* de la Slovénie et de la Croatie, le vote de la Macédoine en faveur de l'indépendance et celui de la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro restait la seule *République avec laquelle* la Serbie pouvait envisager de maintenir un Etat yougoslave.

Les résultats de cette consultation n'étaient pas encore connus lundi matin. Deux heures avant la fermeture des bureaux de vote la veille, l'agence Tanjug avait annoncé que le taux de participa*tion s'élevait à plus de* 50 %. La consultation a toutefois été faiblement suivie dans les communes où *les Albanais* de souche et les Musulmans sont majoritaires. Les représentants de ces communautés et la plupart des partis d'opposition, prônant l'indépendance du Monténégro, avaient en effet lancé un appel au boycottage du référendum qualifié d'*« anticonstitutionnel »*.

Dans trois communes du sud de la Serbie, quelque 45 000 Albanais de souche participaient dimanche et lundi à un référendum portant sur une autonomie politique et culturelle, *réclamée par* l'opposition albanaise. Majoritaire à plus de 80 % à Medvedja, Bujanovac et Presevo, voisines de la province du Kosovo, la communauté albanaise demande également *que les trois* communes soient rattachées au Kosovo *« dans le cas où interviendraient des changements dans les frontières intérieures et extérieures de la Yougoslavie. »* Ce référendum est organisé par le Parti d'action démocratique local, lié à la Ligue démocratique du Kosovo, regroupant les partis d'opposition des Albanais de cette province. – *(AFP.)*

□ **KAZAKHSTAN : Alma-Ata souhaite rejoindre la CEE.** – A l'occasion de la visite à Alma-Ata, samedi 29 février, du commissaire européen chargé des relations extérieures, M. Frans Andriessen, le président Noursoultan Nazarbaïev a déclaré que le Kazakhstan, en tant qu' *« Etat eurasien »*, souhaitait adhérer à la Communauté européenne. M. Andriessen, rappelant que le traité de Rome limitait *la CEE aux seuls pays européens, a* souligné qu'une coopération avec la Communauté était préférable à une adhésion, qui nécessiterait des *« ajustements economiques draconiens »* pour le Kazakhstan. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

L'allocution de M. François Mitterrand au colloque du Palais de Chaillot

«Je plaide pour une structure permanente de l'Europe tout entière»

Le président de la République a fait, samedi 29 février, en fin de matinée, une longue intervention au colloque organisé au palais de Chaillot, à Paris, par la SEPT, la FNAC et le mensuel *Globe* sur le thème «Les tribus et l'Europe».

Quelque soixante-dix personnalités françaises et étrangères ont participé à cette rencontre au cours de laquelle ont été analysées les conséquences de l'effondrement de l'empire soviétique et de la montée des nationalismes dans l'Europe centrale et orientale.

M. Jacques Delors, *président de la Commission européenne*, M. Robert Badinter, *président du Conseil constitutionnel*, M. Jean-François Deniau, *ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères*, et *de nombreux hommes politiques et intellectuels* russes, comme MM. Alexandre Iakovlev ou Andrei Gratchev, polonais comme M. Bronislav Geremek, allemands comme MM. Peter Schneider ou Hans Christoph Buch, espagnols comme MM. Jorge Semprun ou Fernando Savater, anglais, roumains, *tchécoslovaques, autrichiens, yougoslaves... ont* insisté sur les dangers que représentait la *«fragmentation»* d'une partie de l'espace européen sous la poussée des *«crispations identitaires»*. Ils ont souhaité une intervention plus compréhensive et mieux adaptée des responsables de l'Europe occidentale. *Le Monde* rendra compte dans une page «Débats» des travaux de ce colloque. Nous publions aujourd'hui de larges extraits de l'intervention de M. François Mitterrand.

«Vous abordez le sujet majeur de notre époque en Europe. Je dis bien le sujet majeur qui commandera sans aucun doute le destin de nos peuples pendant les décennies prochaines. C'est un grand moment de notre histoire, difficile à démêler, qui a commencé en 1989. La contradiction est partout : elle s'exprime par une sorte de dialectique, que vous avez déjà relevée, entre la dislocation d'aujourd'hui et le besoin d'unité qui continue d'habiter l'esprit des Européens. Mais enfin, pour l'instant, la domination, c'est la dislocation (...).

» (...) Ce qui s'est produit depuis 1989 est un grand bonheur pour les peuples d'Europe. Un bonheur dangereux et très cher à payer! Ce bonheur, c'est celui de la liberté! Et je ne sais pas pourquoi on a dans la tête l'idée que la liberté existe à l'état naturel. Non. La liberté, c'est une construction de l'homme! laissez les choses aller à l'état de nature, et la liberté sera confisquée au bénéfice du plus fort! Il en va de même, croyez-moi, dans les rapports sociaux ou économiques. Tout Etat qui abandonne cette idée maîtresse doit se préparer à connaître les pires conflits intérieurs.

» Une première période se dessine devant nous : celle de l'exaspération! (...)

» Nous allons donc vivre des moments difficiles. L'exemple de la Yougoslavie ne fait qu'en précéder quelques autres, mais il a le mérite de nous offrir là un banc d'essai de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire. (...) C'est un exemple-type, ramassé sur une superficie réduite dans une petite région d'Europe, mais formidablement exemplaire.

Multiplier les pôles d'attraction

» La Communauté s'y est essayée. On a beaucoup daubé sur les difficultés qu'elle avait éprouvées à émettre des solutions et à se faire entendre. Comme si c'était facile! Comme si la Communauté pouvait régler ce problème par l'envoi de quelques troupes!

» Dans le drame yougoslave, l'Autriche et la Hongrie, et au-delà l'Allemagne, éprouvaient une sympathie naturelle pour les Slovènes ou pour les Croates, sympathie dont je ne suis pas dénué, mais qui chez eux était plus instinctive. Ce qui est plus surprenant, c'est que les Slovènes et les Croates éprouvent en retour ce même attrait instinctif, bien qu'à travers le temps ces empires se soient disloqués sous la poussée de ces nationalités. En vérité, les *habitudes* de l'Histoire, les nostalgies des grands ensembles, le sentiment de n'être pas seul à défendre ses droits sur *la* surface de la Terre font que chaque fois qu'il s'agit d'imaginer ce que l'on pourrait faire afin de se retrouver, eh bien, ces ensembles-là ont tendance à se recréer. Lorsqu'on a commencé d'en parler au sein de la Communauté, et même avant, l'Italie, l'Autriche, *la Hongrie avaient commencé* de parler entre elles. Elles avaient raison, mais les antinomies d'autrefois étaient bien dépassées face à la difficulté d'aujourd'hui. On ne peut donc pas dire que tous les peuples aient abandonné leurs liens anciens, pas même les liens acquis par des moyens de la force ou de la terreur.

» Mais pendant assez longtemps ayant besoin d'abord d'affirmer leur identité, il sera difficile de leur parler de souscrire à de nouveaux accords avec les partenaires de la veille. C'est ce qui se produit en Yougoslavie, c'est ce qui se passe, d'une certaine manière, dans l'ancienne *Union* soviétique. M. Gorbatchev a beaucoup travaillé, beaucoup espéré qu'il serait possible de bâtir un traité de l'Union entre les Républiques naissantes issues de l'ancienne Union. M. Eltsine l'espère encore. On sait bien que si, malgré tout, la machine *peu à peu avance, en même temps* elle recule.

» J'ai dit, d'abord, une longue exaspération qui interdit dans l'immédiat le retour aux ensembles ; ensuite, il faudra apaiser ou tenter d'apaiser les conflits armés. Pour cela, la Communauté européenne a déjà servi, continuera *de servir* ; les Nations unies ont aussi un grand rôle (...).

» D'abord apaiser les conflits. (...) Cinq conditions rappelant les grands principes des Nations unies et les accords de la CSCE vont être transmises aux Républiques yougoslaves : respect de la démocratie, des droits de l'homme, des minorités et des groupes ethniques, inviolabilité des frontières modifiables seulement par commun accord, respect des accords de désarmement et de non prolifération nucléaire, engagement à régler par la négociation tous les problèmes de *succession d'Etat ainsi que* les conflits régionaux».

» On ne sortira pas de là. A cette occasion ont été parfaitement définies des conditions qui permettront soit de régler ou d'apaiser les conflits existants, soit d'en arrêter le développement et donc de les bloquer dès l'origine. Il faut que vous inscriviez cela parmi vos conclusions. Ensuite, *il faut multiplier et créer des pôles* d'attraction. Il en existe. D'abord la Communauté économique européenne *des Douze, qui deviendront* d'ici peu, à partir de 1993, treize, quatorze, quinze, si j'en juge par les demandes d'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de Finlande en attendant les autres, demandes d'adhésion qui seront acceptées. Je le souhaite, contrairement à ce que j'ai souvent *entendu dire ! Je le souhaite tout en* sachant que cette communauté ne peut exister qu'avec des pays capables de supporter les contraintes qui lui permettent d'être une structure solide (...).

» Cette longue exaspération interdit le retour aux anciens ensembles d'ici un certain temps. Il faut donc développer les moyens d'apaiser ou d'empêcher la naissance de conflits armés, par la création ou le développement de pôles d'attraction, par la multiplication des accords d'association, entre la Communauté et chacun des autres pays.

» Ainsi seront favorisées les ententes régionales, chaque fois que leur possibilité apparaîtra. Ce sera difficile. Mais c'est non seulement possible, ici et là, mais même désiré.

» Il faut aussi organiser des forums européens pour toute l'Europe. Je souhaiterais que la Communauté en prît l'initiative. Et au-delà de ces forums, qui sont des lieux de discussion, de conversation, il faut imaginer des structures permanentes qui lieront tous ces états ou toutes ces entités qui auront accédé à un début de statut de droit international public. Il faut mettre en place une structure permanente. Un lieu où l'on se rencontre régulièrement, plusieurs fois par an, un lieu où quelques personnes sont chargées de veiller aux intérêts communs : environnement, énergie, technologie, que sais-je encore ?

» C'est à partir de là que j'ai personnellement développé l'idée d'une confédération souvent faussement représentée comme concurrente de la Communauté. J'avais pourtant pris la précaution de dire : il faut d'abord renforcer la Communauté, puis l'élargir et, ensuite, bâtir une structure propre à l'Europe tout entière. Mais, il y a ici de nombreux écrivains, peuvent-ils s'assurer qu'ils sont lus avec assez d'attention pour que le lecteur ne saute pas ce qui était le plus important à leurs yeux! Peu importe le vocabulaire : *«Je plaide pour une structure permanente de l'Europe tout entière»*. Mais vous me direz, cela existe ! C'est vrai, cela existe ! Au demeurant, je le savais moi aussi !

» *Il* existe, en effet, des structures très utiles auxquelles je suis, et la France avec moi, tout à fait favorable, dont je ne conteste pas l'extrême efficacité (...).

» *Si j'ai marqué* quelques réserves à l'égard de l'adhésion à la Communauté des pays anciennement sous tutelle soviétique (sauf les pays baltes), ou bien relevant de l'ancienne Union soviétique (l'Ukraine, la Biélorussie, qui sait, la Moldavie), ce n'est pas sur le principe même de l'adhésion, mais c'est simplement parce que je pense que ces pays ne sont pas en état de supporter les contraintes dont je parlais tout à l'heure, et qu'eux-mêmes y perdraient. Vous imaginez les conséquences de la suppression de toutes frontières, l'envahissement des marchandises et des produits qui iraient inonder leur marché? La cessation de toute industrie nationale? La dépossession d'eux-mêmes avant même d'avoir pris possession de leur souveraineté!

«Ces peuples que j'aime et que je respecte»

» On a prétendu ici ou là que j'étais hostile à la création de cette Europe-là. Hostile à l'adhésion de ces peuples, que j'aime et que je respecte tout autant que les autres. Mais je pense qu'on peut leur proposer d'autres systèmes et que la Communauté elle-même doit en prendre l'initiative sans que pour autant il soit question d'Europe des pauvres et d'Europe des riches. Les potentialités de ces pays les projetteront plus vite qu'on ne le croit vers des richesses, vers un statut de pays prospère, c'est la génération actuelle qui va en supporter le poids et souffrir pour les autres, mais je suis sûr que pour la plupart d'entre eux la réussite les attend au rendez-vous.

» J'ai entendu des responsables d'autres pays de la Communauté faire valoir que pour ce qui les concernait ils avaient les bras grands ouverts. Grands ouverts, oui! Jusqu'au jour où on leur demandera de payer leur contribution! Alors, vous apercevrez des bras qui se refermeront! C'est pourquoi je prétends que, dès aujourd'hui, il faut renforcer la Communauté; elle s'en est donné les moyens à Maastricht. Puis, il faut l'élargir. Il faut qu'elle prenne elle-même l'initiative des structures futures qui permettront à chacun des pays de l'Europe de ne pas venir en quémandeur pour obtenir *telle* ou telle concession, *telle* ou *telle* charité. Ce sont des peuples fiers; si la dignité s'y perdait, ce serait déjà la révolte, ce serait *la «vindicte». Le sentiment d'appartenir à un monde* différent reprendrait le dessus, après pourtant tant de déchirements.

» Il faut donc une structure permanente où les pays de la Communauté – à égalité avec les autres Etats de l'Europe – bâtiront l'Europe future, chaque pays ayant une dignité égale et un *droit égal*, comme cela existe aujourd'hui au sein de la Communauté, où les trois pays les moins riches, Portugal, Irlande et Grèce, ont exactement le même droit de dire non aux décisions communautaires que les autres. (...)

» Je *terminerai* en réaffirmant ce que veut la France : la réussite de la Communauté, son élargissement, et la constitution de l'Europe permanente, tout entière. Vous me direz, la CSCE suffit à l'ouvrage, mais ce n'est pas tout à fait l'Europe puisqu'il y a les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Attention, je ne demande pas leur exclusion! Surtout, qu'on ne me fasse pas parler de travers dans la prochaine dépêche qui sortira ici ou là! J'aurai ensuite des difficultés avec George Bush; je peux les supporter, j'en ai eu quelques autres, mais celle-là est tout à fait inutile puisqu'elle serait infondée! La CSCE est *essentiellement axée sur la sécurité. Il* était évident, il est toujours évident, que les alliés de l'Alliance atlantique doivent jouer en commun un rôle déterminant dans la sécurité en Europe.

» Mais attendez le moment où – comme on dit «Italia fara da se» – l'Europe parlera pour elle-même dans je ne sais quelle langue commune! La France, quant à elle, a pris une part éminente à la CSCE, alors qu'il y a simplement deux ans les peuples, les Etats de la Communauté, s'y refusaient. Les Etats-Unis d'Amérique n'y montraient aucun enthousiasme. (*En France, cela s'appelle une* «litote», je crois!). Seuls M. Gorbatchev *et* moi-même avions décidé de prendre des rendez-vous qui nous ont conduits finalement dans les différentes capitales jusqu'au rendez-vous de Paris en 1990. Toute une série d'événements montrent que *nous sommes quelques* pays, *car* nous ne sommes pas les seuls, nous, Français, à y avoir pris part et à désirer que les grands ensembles prennent le pas sur la dislocation de l'Europe.

» C'est également mon pays qui a proposé, non sans peine, l'adoption de la *Banque* pour le développement de l'Europe de l'Est. C'est également la France – je le rappelle, parce que cela est contesté, et mon devoir est *de défendre la mission de la France dans le monde et en Europe* – qui a proposé l'intervention des «casques bleus» en Yougoslavie. Propositions qui avaient été repoussées l'année dernière pour des raisons de droit que je peux comprendre, puisqu'il s'agissait de Républiques qui aspiraient à devenir Etats mais qui *étaient encore au sein du même Etat*, de telle sorte que cela n'était pas en harmonie avec les traités fondamentaux des Nations unies. Les choses ont changé. Nous nous sommes faits, avec Robert Badinter, les défenseurs de cette idée qui a proposé la cour d'arbitrage, chargée précisément de *répondre aux questions posées* par les minorités ou l'établissement des frontières. C'est aujourd'hui devenu la loi. Et cela le deviendra au plan des Nations unies elles-mêmes, pour prévenir les conflits.

» Enfin, c'est également la France, avec Bernard Kouchtchner – qui a *constamment représenté le gouvernement* de la République française, – qui a promu la présence humanitaire.

» Vous avez évoqué une riche idée, celle de la citoyenneté. Il est vrai que la citoyenneté est une notion qui grandit et qui peut désormais heureusement se substituer à celles sur lesquelles nous avons vécu, celles que j'apprenais lorsque j'étais étudiant en droit ou en histoire. Voilà une notion qui, après tout, est dans le droit fil des grandes révolutions libérales, dans le sens politique du terme, bien entendu, de ces deux derniers siècles, notion à laquelle, mesdames et messieurs, vous devez donner un contenu.

» Voilà, nous sommes dans une période où une admirable dialectique sollicite les esprits : l'éclatement de l'Europe, comme on ne l'a pas connu depuis le Moyen Age, et même sans doute avant; après tout, il y avait déjà les empires, me semble-t-il. Nous avons nous-même vécu, faut-il s'en plaindre, sous la loi d'un empire qui a dicté nos lois : je parle de l'Empire romain. Très bien. Va-t-on s'arrêter là, constater que désormais chaque groupe tribal va disposer de ses propres lois, à l'exclusion de toute loi commune? Vous sentez bien combien c'est impossible. Il n'y a pas de racines historiques, et une racine, aujourd'hui, ne prendrait pas dans un sol devenu ingrat, car il y a l'autre mouvement, exactement contraire, je n'ai pas dit contradictoire, qui est le mouvement vers l'unité.»

AMÉRIQUES

Un «pirate» contre le «roi George»

Suite de la première page

Mais celui-ci s'accroche. Après le New Hampshire, c'est dans le Dakota du sud qu'il a indirectement «détourné» une partie d'un électorat républicain qui a préféré s'abstenir plutôt que voter Bush. Au début, la Maison Blanche n'y voyait qu'une série de piques humiliantes pour le président, quelques coups de banderilles vexants, certes, mais qui ne devaient pas avoir d'effet durable. Un des conseillers du président, M. Charles Black, jurait que Pat ne serait qu'une nuisance passagère et pariait qu'il s'effondrerait à la mi-mars.

Une image mal assurée

Aujourd'hui, rien ne paraît moins sûr. Patrick Buchanan pourrait bien continuer à «pirater» une partie de l'électorat républicain, dit-on à la Maison Blanche, et figurer dans la course jusqu'à la dernière des primaires, celle de Californie en juin. *«Scénario cauchemardesque»*, disent les mêmes sources. Car, s'il ne fait pas de doute que le président remportera toutes les primaires et la nomination républicaines, il arrivera en fin de parcours, épuisé, exsangue, mal en point d'avoir eu à batailler si longtemps dans son propre camp.

Déjà, dans les sondages, dans la presse, à la télévision, son «image» est mal assurée. Il tâtonne à la recherche d'un style et d'un «message». Il gaffe, ayant tantôt peur de perdre des voix à droite, chez les républicains les plus militants, ou bien au centre, dans sa famille politique naturelle. Devant des électeurs traumatisés par la perspective du chômage, il s'excuse pour une *«économie en chute libre»*; l'observation est manifestement fausse à l'heure où, techniquement au moins, les Etats-Unis sont sortis de la récession. Effet déplorable.

Devant des auditoires qui réclament des réponses précises sur des points précis – les Américains sont lassés de la grandiloquente rhétorique des dix dernières années – il entonne un discours lyrique sur la *«mort du communisme»* ... et laisse son public parfaitement indifférent. Veut-il réconforter l'opinion en annonçant une série d'allégements fiscaux dans son discours de janvier *sur* l'état de l'Union? Effet nul ou à peu près : fin février, l'indice de confiance des consommateurs chutait à son plus bas niveau depuis dix-sept ans.

Il y a deux semaines, le *New York Times* titrait sur *«l'ombre du pessimisme»* en passe *«d'éclipser le rêve américain»*. La dernière couverture de *Newsweek*, sur fond noir de deuil, est consacrée au *«rêve perdu de l'Amérique»*. Peu importe que l'article soit en fait assez optimiste ou que cette vague de réflexions sur la *«fin du rêve américain»* ait un côté déjà vu, très années soixante.

Couvrant la campagne présidentielle de 1972, le talentueux Hunter Thompson, arrière-grand-père du *«nouveau journalisme»*, consacrait déjà d'ironiques développements à *«l'abominable effondrement du rêve américain (...) qui s'accélère à un rythme soutenu depuis le dix-neuvième siècle»* (1). Ce qui importe, c'est cet écho d'extrême morosité qui rappelle la fin de la présidence Carter, en 1980, et contre lequel M. Bush bataillait encore ce week-end en suppliant ses concitoyens de ne pas céder aux sirènes du pessimisme. Poids lourd de la démagogie, Pat Buchanan se vante d'être un fameux bagarreur de bar et frappe des deux poings. Lui, qui n'a jamais endossé le moindre uniforme militaire, projette une image de force et de détermination, là où M. Bush, pilote de chasse à dix-neuf ans dans la guerre du Pacifique, parait indécis et hésitant.

Lui, le journaliste qui a consacré sa carrière à «démoniser» la moindre intervention de l'Etat dans la vie économique, accusait, dans le New-Hampshire, l'administration Bush d'inaction devant les malheurs provoqués par la récession. Le voilà dans le Sud, en Géorgie, où la situation économique est bien meilleure et où il a, cette fois, choisi d'attaquer M. Bush sur le thème des «valeurs». On est ici dans la «ceinture biblique», au pays des églises baptistes et des académies militaires.

Dans le New-Hampshire, M. Patrick Buchanan se présentait comme un rebelle contre l'autorité du *«roi George»*, allusion à la guerre d'indépendance américaine. En Géorgie, il va se recueillir dans les cimetières des «confédérés» et assure qu'il aurait choisi à l'époque de la guerre civile d'aller se battre dans les rangs des Sudistes. A un public que l'on dit traditionaliste, il sert une campagne télévisée réactionnaire. Sur l'écran, des hommes torse nu, harnachés de cuir, dansent; il s'agit d'un spectacle filmé qui aurait reçu une aide financière du Fonds national pour les arts (un organisme dépendant de l'administration). En voix *off*, le commentaire annonce : *«L'administration Bush a investi vos impôts dans des manifestations artistiques pornographiques et blasphématoires.»*

Le «racisme codé» de Pat

Il attaque le fils de Martin Luther King et refuse de dénoncer M. David Duke, ancien «grand sorcier» du Ku Klux Klan, candidat malheureux au poste de gouverneur en Louisiane. Toujours dans la même veine, il joue avec les antagonismes raciaux, ce qu'on appelle ici le «racisme codé» : il stigmatise le président, qui a signé au début de l'hiver une loi sur les droits civiques assurant le maintien d'un certain nombre de programmes privilégiant les minorités ethniques, aux dépens des «petits blancs».

L'assaut est féroce, sans aucune retenue. M. Bush y *répond* avec une campagne de publicités télévisées qui mettent en doute le patriotisme de son adversaire, opposant farouche à l'intervention contre l'Irak. Sur l'écran, un général des Marines à la retraite, voix grave et sentencieuse, tonne contre M. Buchanan : *«Il ne croit pas que l'Amérique doive mener le monde, alors comment pouvons-nous lui faire confiance pour mener l'Amérique?»*

Défié sur sa droite, où il perd du terrain, M. Bush tente de donner des gages, pas toujours très glorieusement. Quelques jours avant même le spot de Buchanan sur *«l'art blasphématoire»*, le président avait «démissionné» le directeur de ce Fonds national pour les arts, M. John Frohnmayer, limogeage jeté en pâture à l'aile la plus réactionnaire du parti, dont le malheureux administrateur *était* la bête noire. L'affaire a plutôt eu pour effet de confirmer le profil de caméléon du président : sans vraies convictions conservatrices, mais prêt à un coup de barre à droite s'il le faut.

La même semaine, M. Bush est allé en Californie, où il risque un désastre électoral. Il espérait, là encore, calmer ses critiques de droite en sollicitant l'appui du Californien Ronald Reagan. Las! L'ancien président a ouvertement snobé l'homme qui fut son vice-président, n'acceptant de le recevoir qu'avec une extrême réticence, pour vingt minutes seulement et sans que la presse fut conviée à assister au début ou à la fin de l'entretien. Effet dévastateur. La veille, dans le *Washington Post*, le journaliste Lou Cannon, biographe de M. Reagan, avait rapporté que l'ancien président jugeait que M. Bush risquait d'avoir des difficultés en novembre, parce qu'il *«donnait l'impression de n'avoir aucune conviction»*.

L'assaut des ultraconservateurs mené par M. Buchanan va subir, le 3 mars, le test du Sud en Géorgie et, le même jour, l'épreuve de terrains plus disparates, dans le Colorado, le Maryland, le Minnesota. Une semaine plus tard, ce sera le «super-mardi» avec des primaires dans onze Etats, dont certains des plus grands comme la Floride et le Texas. Le ton monte à l'approche de l'affrontement. Ce week-end, M. Marlin Fitzwater, le porte-parole de la Maison Blanche, traitait M. Buchanan de *«voyou du village, qui veut tout casser et ne propose rien»*.

ALAIN FRACHON

(1) Hunter S. Thompson, *La grande chasse au requin*, chronique de la campagne de 1972, Les Humanoïdes associés, Paris, 1979.

□ **COLOMBIE : tortures et assassinats d'indigents.** – Les corps mutilés de sept hommes et de trois femmes sans domicile fixe, qui gagnaient leur vie en vendant aux entreprises de recyclage les objets trouvés dans des décharges, ont été retrouvés, dimanche 1er mars, à Bogota, portant des traces de coups et de torture. La police soupçonne les *«escadrons de nettoyeurs sociaux»*, qui s'en prennent de plus en plus souvent aux clochards, aux enfants des rues, aux mendiants, aux toxicomanes et aux prostitués. – *(Reuter, AFP.)*

ISRAËL : la prépa...

la désignation de M. ...
du Likoud re...

Tripoli propose le j...
des deux auteurs prés...

ISRAËL : la préparation des élections législatives

La désignation de M. Arens comme « numéro deux » du Likoud renforce le clan Shamir

Le ministre israélien de la défense, M. Moshé Arens, appuyé par le premier ministre, M. Itzhak Shamir, a ravi, dimanche 1er mars, la place de « numéro deux » du Likoud (droite nationaliste au pouvoir) au ministre des affaires étrangères, M. David Lévy. Le comité central de cette formation a en effet désigné M. Arens derrière la tête de liste, M. Shamir, puis le ministre de l'habitat, M. Ariel Sharon, chef de file des « durs », lors d'une réunion chargée de désigner l'ordre de ses candidats aux législatives du 23 juin, a annoncé un porte-parole de la formation.

Cette réunion se poursuivait, *lundi 2 mars*, pour désigner les autres candidats aux vingt-huit premières places de la liste du Likoud pour un scrutin législatif qui se déroulera à la proportionnelle. Les proches de M. Lévy ont accusé MM. Arens et Sharon d'avoir passé un accord pour écarter ainsi le chef de la diplomatie israélienne. Avant le scrutin, M. Lévy avait dénoncé lui-même les *« magouilles »* au sein du likoud *« qui violent toutes les règles du jeu »*. Pour sa part, M. Arens avait reconnu qu'il *« coopérait »* avec M. Sharon.

M. Lévy, qui briguait la succession de M. Shamir, a subi un revers d'autant plus cuisant qu'il n'arrive qu'en quatrième position et que les autres candidats désignés pour l'instant appartiennent tous au clan Shamir-Arens. Ce camouflet risque de froisser les juifs orientaux pour qui l'ancien maçon d'origine marocaine a toujours été une figure emblématique. D'autre part, ce vote peut s'interpréter comme un durcissement du Likoud, qui a préféré à M. Lévy, partisan avoué des négociations de paix en cours, M. Sharon, adversaire résolu de ces discussions. – *(AFP.)*

□ **Trois Palestiniens tués dans la bande de Gaza.** – L'armée israélienne a tué, dimanche 1er mars, un jeune Palestinien dans le camp de réfugiés de Rafah dans la bande de Gaza, lors d'affrontements consécutifs à la mort, la veille, de deux autres jeunes Palestiniens, tués eux aussi par l'armée. Une vingtaine de manifestants, qui lançaient des pierres sur les soldats, auraient en outre été blessés par balles. – *(AP. Reuter.)*

IRAK

Bagdad rejette le nouvel ultimatum de l'ONU

L'Irak a déclaré samedi 29 février que la condamnation par l'ONU de son refus de laisser détruire des pièces de missiles Scud était injuste, hâtive et dictée par les Etats-Unis. Le communiqué du ministère des affaires étrangères constitue la première réaction de l'Irak à la résolution adoptée vendredi soir par le Conseil de sécurité de l'ONU (*le Monde* daté 1er-2 mars).

Cette résolution donne moins de deux semaines au président Saddam Hussein pour se plier aux résolutions exigeant l'élimination des armes de destruction massive, comme prévu par les accords de cessez-le-feu de la guerre du Golfe. *« Cette déclaration, comme d'autres, montre clairement que les Etats-Unis ont fait du Conseil de sécurité leur instrument, et de ses résolutions et communiqués des outils politiques leur permettant d'atteindre leurs objectifs impérialistes »*, estime le ministère irakien. L'Irak assure avoir respecté les accords de cessez-le-feu en autorisant l'élimination de ses armes de destruction massive. Il demande en échange la levée des sanctions économiques imposées depuis l'invasion du Koweït en août 1990. Le représentant permanent de la France aux Nations unies, M. Jean-Bernard Mérimée, interrogé par France-Info, a estimé samedi 29 février que le Conseil de sécurité devra envisager *« un certain nombre d'actions »* qui pourraient aller, *« de façon ultime »*, jusqu'à l'option militaire si l'Irak persistait dans son refus d'obtempérer. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Première visite à Téhéran d'un chef de gouvernement de la CEE depuis 1979.** – Le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis, devait conclure lundi 2 mars une visite officielle de deux jours à Téhéran, la première d'un chef de gouvernement de la Communauté européenne depuis l'avènement de la République islamique en 1979. – *(AFP.)*

ARABIE SAOUDITE : la création d'un conseil consultatif

Premier pas vers la libéralisation du royaume

Le roi Fahd d'Arabie saoudite a annoncé dimanche 1er mars d'importantes réformes constitutionnelles, dont la création d'un conseil consultatif, qui, sans changer la nature du régime fondé sur la stricte application de la loi coranique, marque une évolution politique importante.

Une *« loi fondamentale du pouvoir »*, assimilée à une Constitution – la première du royaume depuis sa création en 1932 – a également été promulguée par *décret royal*, prévoyant que les lois dans le pays s'inspirent du *« Coran et de la Sunna »* (la tradition du prophète Mahomet). Un autre décret a été publié, sur l'organisation des provinces du royaume.

Annoncée depuis plusieurs mois par le roi, la création du conseil, baptisé Majlis al-Choura et qui compte soixante membres, a été formellement adoptée samedi à Ryad par le conseil des ministres, réuni en session extraordinaire, puis annoncée dimanche par un décret royal. Selon ce texte, les membres du conseil, son président et son secrétaire général *« sont nommés par le roi »*.

Le conseil, qui doit être créé *« dans un délai maximum de six mois »*, a le droit de *« discuter la politique générale de l'Etat, aussi bien sur le plan interne qu'externe »*. D'un mandat de quatre ans, renouvelable, il prend ses décisions à la majorité. La loi fondamentale autorise le roi à dissoudre le conseil.

Le conseil soumet ses décisions au premier ministre pour les faire entériner. En cas de divergence avec le gouvernement, le décret prévoit *« l'intervention du roi »* pour les départager. Un membre du conseil ne peut cumuler une fonction gouvernementale avec une autre dans une entreprise publique. Le conseil a le droit d'interroger un membre du gouvernement.

Inspirée de la loi coranique (charia) qui prévoit un système de gouvernement par consultation, la *« loi fondamentale »* stipule que le pouvoir en Arabie saoudite est *« fondé sur la justice, la consultation et l'égalité »*, ainsi que sur *« la défense des droits de l'homme (conformément à la charia) »*. La loi *ajoute que le pays, doté d'un* régime *« monarchique »*, est un *« Etat arabe et islamique »*.

Contrecoup de la guerre du Golfe

Ces réformes, les premières du genre dans le pays, avaient été ouvertement envisagées lors de la crise du Golfe, avec l'encouragement pressant des Etats-Unis, alors que des centaines de milliers de soldats non musulmans – notamment Américains – se trouvaient sur le sol saoudien.

Le souverain a dû donner des gages aux partisans – de plus en plus nombreux – d'une démocratisation progressive de la vie politique. En novembre 1990, des femmes saoudiennes avaient, fait sans précédent, défilé dans les rues de Ryad au volant de voitures, ce qui est strictement interdit dans le pays, prenant exemple sur le personnel féminin de l'armée américaine.

L'Arabie saoudite devient le quatrième pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à se doter d'un tel conseil, après les Emirats arabes unis, le Qatar et Oman. – *(AFP.)*

LIBYE

Tripoli propose le jugement dans un pays neutre des deux auteurs présumés de l'attentat de Lockerbie

LE CAIRE

de notre correspondant

Le ministre libyen des affaires étrangères, M. Ibrahim Al Bechari, a déclaré dimanche 1er mars, au Caire, que son pays acceptait l'extradition des deux Libyens soupçonnés d'être à l'origine de l'attentat de Lockerbie. Il a toutefois posé comme condition que le procès *« se déroule en territoire neutre et soit impartial »*.

Le ministre a ajouté que *« la Libye acceptait toutes propositions permettant de régler l'affaire à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la souveraineté de la jamahiriya »*. Quelques heures auparavant, l'agence libyenne Jana avait annoncé que le juge libyen responsable de l'enquête contre les deux suspects voulait être déchargé du dossier à cause *« des pressions extérieures et intérieures qu'il subit »*. Une information vraisemblablement destinée à laisser entendre que le principe de l'extradition était accepté, le juge libyen ayant toujours refusé une telle éventualité. Le chef de la diplomatie libyenne a fait ces déclarations à l'issue d'entretiens avec le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Esmat Abdel Méguid, et le président égyptien Hosni Moubarak. Le raïs rentrait d'une visite à Paris où il avait tenté de régler la crise entre la Libye et la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ces déclarations interviennent à un moment où la Libye semble acculée. En effet, selon des informations en provenance de l'ONU, le Conseil de sécurité s'apprête à adopter des sanctions contre Tripoli pour son refus de coopérer dans l'enquête sur les attentats contre les avions de la Pan Am et d'UTA qui ont fait quatre cent quarante morts. Mais la proposition libyenne semble avoir peu de chances d'être acceptée par Washington, Londres et Paris qui ont jusqu'à présent rejeté tout compromis. De son côté, la Suède a refusé, selon les révélations faites samedi 29 février par un porte-parole du ministère des affaires étrangères, une proposition de Tripoli pour que le procès des deux suspects libyens se déroule sur son territoire.

La Russie, autre membre permanent du Conseil de sécurité, a elle aussi implicitement rejeté la proposition libyenne par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev. Le chef de la diplomatie russe a déclaré dimanche qu'il avait conseillé à son homologue libyen de remettre les deux suspects au secrétaire général de l'ONU.

ALEXANDRE BUCCIANTI

ASIE

Après le vote du Conseil de sécurité portant création d'une Autorité provisoire

L'ONU au chevet du Cambodge

Depuis le 28 février, les Nations unies ont officiellement mis sur pied leur dispositif d'intervention au Cambodge. Le représentant spécial du secrétaire général prendra prochainement ses fonctions à Phnom-Penh, où M. Boutros Boutros-Ghali est attendu en avril (*le Monde* daté 1er-2 mars). L'opération de sauvetage du Cambodge peut commencer. *Elle sera difficile.*

Enfin ! Après quatre mois d'attente, le Conseil de sécurité des *Nations unies a créé, vendredi* 28 février, l'Autorité provisoire (APRONUC) chargée de ramener la paix dans ce pays ravagé par plus de vingt années de guerres et de drames et d'y instaurer les prémices d'un système démocratique (*le Monde* daté 1er-2 mars). Sa formation avait été décidée, le 23 octobre 1991, lors de la Conférence de Paris sur le Cambodge. *Désormais*, la lente et lourde bureaucratie onusienne peut s'atteler à la tâche la plus importante de son histoire : elle dépasse *en effet* en ampleur non seulement l'intervention de l'ONU en ex-Yougoslavie, mais même celle du Congo dans les années *60*.

La communauté internationale ne peut que s'en réjouir. D'autant plus que la mise sous tutelle du Cambodge – devenu un protectorat vietnamien après avoir été le charnier des Khmers rouges et le champ de tir des B-52 américains – n'a pu voir le jour que grâce au «nouvel ordre international» et à la *fin de la guerre froide*. Nul ne saurait cependant s'en réjouir davantage que les Khmers eux-mêmes, auxquels l'arrivée de l'APRONUC promet la paix, le retour chez eux de 350 000 réfugiés et de *dizaines de milliers de personnes* déplacées, et, pour la première fois, le choix de leur destin par le biais d'élections libres.

Mais, derrière ces congratulations, aussi justifiées soient-elles, se cache une brutale réalité que l'APRONUC aura de la peine à prendre à bras-le-corps pendant les quinze mois de sa brève mission. Un passé à exorciser, un *pays à reconstruire, des armées et* des bandes à démobiliser et à remettre au travail, une population qui doit recouvrer confiance en elle-même et dans l'avenir, des factions politiques le plus souvent préoccupées de leur propre pouvoir, mais aussi un budget de fonctionnement encore à obtenir et 22 000 hommes à envoyer sur place, *«casques bleus»*, policiers *et administrateurs*. Sans compter les myriades de mines à désamorcer.

Il aura fallu un trimestre pour que le *secrétaire général de l'ONU* nomme son représentant spécial, le Japonais Yasushi Akashi, et qu'une avance de 200 millions de dollars soit débloquée. Or, on *estime entre 1,8 et 1,9 milliard de* dollars le coût de l'opération Cambodge. Et ce à un moment où l'ONU fait face à de sérieuses restrictions budgétaires et à d'autres opérations coûteuses et urgentes, en particulier entre la *Serbie* et la Croatie. Or, point d'argent, point de paix. Il faudra aussi que les organisations internationales accélèrent la sélection de leurs experts à dépêcher – dans le sens propre du terme – sur place.

La menace khmère rouge

Pour accélérer le mouvement, la France avait proposé que le représentant spécial soit désigné pendant la Conférence de Paris. Le formalisme a été préféré à l'efficacité, alors que l'APRONUC aurait dû prendre ses fonctions immédiatement. La dégradation de la situation qui a suivi ce vide de pouvoir aurait pu, et dû, être évitée.

Ainsi, après des manifestations *en décembre à Phnom-Penh* contre la corruption, violemment réprimées, est venu le temps des attentats politiques qui ont causé la mort d'un opposant et en ont blessé un autre. Les «*durs*» de *Phnom-Penh autour de l'«homme fort»* Chea Sim (président du Parlement), ex-communistes convertis de dernière minute au multipartisme, en ont profité pour renforcer leur main aux dépens des «modérés» tel le premier ministre Hun Sen. Ils ont, par exemple, modifié la structure du ministère de l'intérieur pour tenter de soustraire à l'APRONUC une partie de la police.

Beaucoup plus grave, les Khmers rouges en ont profité pour tenter d'étendre leurs bases. La semaine dernière, des guérilleros ont ouvert le feu sur un hélicoptère – français – de l'ONU qui survolait une de leurs zones, blessant le numéro deux de la Mission préparatoire onusienne (MIPRENUC). Ils *continuent de refuser l'inspection* des «casques bleus» et de représentants des autres factions sous prétexte qu'ils ont peur des *«espions», et autres «agents vietnamiens»*. En fait, ils jouent des faiblesses et de la lenteur de l'ONU. Certes, ils savent qu'ils ne sont pas populaires et qu'ils ont toute chance de perdre les élections de mai 1993. Mais ils se préparent déjà à tirer avantage de la faiblesse du pouvoir qui sortira des urnes.

Enfin, les deux grands voisins du Cambodge, Thaïlande et Vietnam, n'ont pas renoncé à leur lutte d'influence. S'il n'est plus question de démembrer ce qui reste de l'ancien empire d'Angkor, la pression démographique et politique reste forte tout le long de frontières encore contestées par endroit. Un échec de l'ONU ne ferait qu'affûter ces ambitions rentrées.

Seul véritable point d'ancrage de la paix et du retour à un état de droit, le prince Norodom Sihanouk. Apôtre ardent de l'indépendance nationale depuis des décennies, «Prince papa» a – à sa manière, souvent tortueuse et imprévisible – tout fait pour que son pays ne disparaisse pas de la carte de l'Asie. Il s'est un temps appuyé sur les Khmers rouges, a noué de bonnes relations avec M. Hun Sen, sans jamais rompre ni avec ses alliés occidentaux comme la France ni avec la Chine.

Eviter les «pratiques du passé»

Mais le prince n'est plus tout jeune – il est né en 1922 – et certains de ses rivaux jouent la montre dans l'espoir de prendre sa place. Sa succession n'est pas assurée, ses deux fils les plus proches ayant, l'un, Sihamoni, rallié le régime de Phnom-Penh, et l'autre, Ranariddh, pris la tête de la faction sihanoukiste. Enfin, la *petite équipe qui l'entoure est mal* armée pour gérer le pays dans des circonstances aussi difficiles. Et le *contexte actuel n'encourage guère* les Khmers exilés à rentrer au pays.

La tâche de l'ONU s'annonce donc redoutable. En particulier *celle de désarmer et de cantonner* toutes les forces en présence. Et, tout d'abord, de les dénombrer en vue d'en démobiliser dès le début 70 %. *Tous les moyens seront* bons, en particulier parmi les guérilleros ou les supplétifs gouvernementaux, pour faire échapper au recensement un maximum d'hommes, et dissimuler un maximum d'armes . Les factions les plus fortes, Khmers rouges et gouvernementaux ex-communistes, vont s'efforcer, l'une d'interdire son territoire aux inspections, l'autre de soustraire à l'APRONUC un maximum de pouvoir. *En même temps, elles feront leur possible* pour prendre le contrôle des réfugiés qui auront quitté leurs camps à la frontière thaïlandaise pour rentrer au pays.

Il faut donc espérer que M. Akashi et son équipe sauront faire preuve de détermination, d'autorité, d'audace et, quand le besoin s'en fera sentir, de force pour amener à résipiscence les contrevenants aux accords. Il faudra qu'ils en aient non seulement la volonté, mais les moyens politiques et matériels. Il faudra que les signataires de l'accord, à *commencer par les cinq membres permanents* du Conseil de sécurité, l'ASEAN et le Japon – «patron» économique de la zone – ne se défaussent pas de leurs responsabilités et fassent preuve de générosité envers un peuple que leurs erreurs et leurs faiblesses passées ont plongé, en 1970, dans une guerre qu'il n'avait pas voulue, et qui lui aura coûté des millions de *morts*.

Sinon, tout risque d'être à refaire, la communauté internationale aura donné la preuve, encore une fois, de son inefficacité. Et les *«pratiques du passé»* risquent de *«se reproduire»* au Cambodge, selon le terme pudique employé par la résolution 945 de l'ONU pour définir la terreur de Khmers rouges toujours en embuscade.

PATRICE DE BEER

MONGOLIE : la visite en France du premier ministre

Oulan-Bator poursuit activement sa politique de libération des prix et de privatisation

M. Dashym Bambasuren, a achevé, samedi 29 février, la première visite dans l'histoire *d'un chef de gouvernement* mongol en France. Au cours de son séjour, il a été reçu par M. François Mitterrand, qui l'a assuré que la France était dis*posée à contribuer au développement* de la Mongolie et à établir avec elle des relations d'un type nouveau. L'ambassade de France à Oulan-Bator, fermée en *1983, devrait être rouverte à la* fin de l'année. Mais, en raison du contexte économique intérieur, l'aide française ne pourra qu'être modeste.

Entrée en perestroïka il y a trois ans, la Mongolie ne relâche pas son rythme. Avant de quitter Oulan-Bator, M. Baubasuren a signé un texte instaurant la liberté des prix – y compris de la plupart des produits de consommation – à partir du 1er mars. Pendant son absence, son Parti populaire révolutionnaire (PPRM), ex-communiste, ex-parti unique, réuni en congrès, a officiellement renoncé au marxisme. M. Bambasuren a déclaré, dans un entretien au *Monde*, qu'il était *«personnellement partisan de la démocratie et de l'indépendance nationale»*.

Il a mis en garde contre toute qualification hâtive du PPRM de *«communiste»*, que lui attribuent certains partis démocratiques d'Oulan-Bator : *«Dès sa création, le parti a lutté pour l'indépendance nationale. Un peu plus tard, il y a eu une certaine influence des communistes au sein du parti, mais la plupart des militants restaient des patriotes.»* Une manière rapide de dédouaner le PPRM de sa longue dépendance envers l'URSS stalinienne puis brejnévienne.

Un pays enclavé et peu peuplé

Les élections législatives prévues en juin prochain en vertu de la nouvelle Constitution – adoptée le 12 février et qui a rayé d'un trait de plume le terme de *«populaire»* de la République mongole pour en faire un Etat démocratique protégeant les droits de l'homme – puis le scrutin présidentiel de l'an prochain permettront au PPRM de se mesurer, à armes égales, avec les autres partis démocratiques nouvellement éclos. Et qui rêvent déjà de victoire par les urnes.

M. Bambasuren, homme de forte stature aux cheveux blancs, poursuit, après avoir offert – tradition d'accueil mongole oblige – un peu de tabac à priser dans une petite tabatière en pierre dure. Son gou*vernement mène activement sa* politique de privatisation *«grande et petite»* : 60 % du cheptel, richesse de base d'un peuple nomade, a déjà été privatisé ; c'est désormais le tour des petites entreprises d'être vendues. Une partie des grandes seront privatisées sous forme de sociétés par actions. Au total, les deux tiers des entreprises devraient avoir quitté le giron de l'Etat d'ici la fin de l'année.

Une politique d'autant plus difficile à mener que outre les contraintes du passage à l'économie de marché – credo de M. Bambasuren – l'effondrement de l'ancien partenaire principal de la Mongolie, l'ex-URSS, représente une véritable catastrophe, que ne compensent pas, loin de là, les nouvelles relations avec la Chine ni l'aide internationale.

Surtout que la Mongolie, forte de son expérience passée, *«veut mener une politique indépendante. Nos relations avec nos deux grands voisins chinois et russe sont très importantes* (...). *Dans notre histoire, nous avons dépendu assez souvent une fois de l'un, une fois de l'autre* (...). *Mais nous voulons mener une politique d'égalité et de bon voisinage»*. Difficile quand on est un pays enclavé, éloigné de la mer et si peu peuplé !

PATRICE DE BEER

□ **AFGHANISTAN : un tir de roquettes fait trente morts à Kaboul.** – Une roquette tirée par la guérilla a explosé, samedi 29 février, dans l'enceinte du marché au change de Kaboul, alors qu'une centaine de personnes étaient présentes sur les lieux. Le bilan était, dimanche, de trente morts et soixante-dix blessés, a-t-on appris de sources hospitalières. Après une trêve de plusieurs semaines, les moudjahidins ont repris depuis quelques jours leurs tirs de roquettes sur la capitale. – *(Reuter.)*

□ **CHINE : des dissidents victimes des violences policières.** – La police chinoise a interpellé, samedi 29 février, plusieurs dissidents réunis à l'université de géologie de Pékin pour célébrer l'anniversaire d'un ami. Deux d'entre eux étaient toujours détenus dimanche, ont indiqué des amis des dissidents. Trois d'entre eux *ont été battus par* la police lors de leur arrestation. – *(AFP.)*

AFRIQUE

SOMALIE : la guerre civile à Mogadiscio

Aucun espoir de cessez-le-feu

Pour la première fois depuis sept mois, les Nations unies ont pu acheminer, samedi 29 février, quelque 45 tonnes d'aide alimentaire jusqu'à Mogadiscio. Ces secours ont été transportés par avion, à partir de Nairobi, capitale du Kenya voisin. Plus de quatre millions de Somaliens sont menacés de famine, selon les estimations du *Comité international* de la Croix-Rouge (CICR).

Cependant, malgré les efforts répétés de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour obtenir l'application d'un cessez-le-feu, Mogadiscio semble condamnée à subir les ravages de la guerre fratricide que se livrent les deux factions rivales du Congrès de la Somalie unifiée (USC), l'une dirigée par le «président par intérim», M. Ali Mahdi Mohamed, et l'autre par le général Mohamed Farrah Aïdid. Selon les rares organisations non gouvernementales encore sur place, ces combats ont fait au moins cinq mille morts depuis le 17 novembre.

Les membres du CICR estiment à près de cent le nombre de blessés *qui arrivent, chaque jour, dans les* hôpitaux. Le manque de carburant empêche, notamment, les chirurgiens d'opérer ces blessés, essentiellement des civils, touchés par des éclats d'obus ou des balles perdues. Selon certaines informations, plusieurs milliers de litres de carburant seraient pourtant parvenus à Mogadiscio. Mais les entrepôts où ils sont stockés restent sous le *contrôle de gangs armés*.

Ces bandes de «*miliciens*» sont composées d'adolescents, mâchant le qat (plante euphorisante, traditionnelle dans toute la Corne de l'Afrique) et portant lunettes de soleil, voire perruque de femme, comme leurs lointains cousins du Liberia. Ils font partie des quelque 15 000 pillards qui terrorisent la population de la capitale. – *(AFP.)*

NIGER

Les militaires ont occupé pour la troisième fois les locaux de la radio

Pour la troisième fois en quatre jours, *des soldats mutins ont brièvement* occupé, dans la soirée du dimanche 1er mars, les bâtiments de la radio nationale, à Niamey, où la situation restait pour le moins confuse, lundi matin. Un premier groupe de *soldats, dirigé par un* certain capitaine Oumarou Soumana Gouro, avait d'abord exhorté, sur les ondes, *«toutes les unités de l'armée»* à se rallier à la révolte et avait exigé la libération *et la réintégration dans l'armée du* capitaine Maliki Bourčima, impliqué dans le massacre des populations touarègues, à Tchintabaraden, en mai 1990.

Un peu plus tard, vers 20 heures (heure locale), un second groupe de militaires, mené par le sergent Hassane Ide, prenait, à son tour, le contrôle de la radio. Affirmant avoir fait *«échec à une tentative de coup d'Etat»*, le sergent invitait les soldats à regagner leurs casernes et la radio à reprendre le cours normal de ses programmes.

La population civile ne semble guère goûter ces facéties militaires à répétition. Dimanche, vingt mille manifestants s'étaient rassemblés dans les rues de la capitale, pour protester contre les *«coups de force»* de l'armée. Répondant à l'appel d'une trentaine de partis politiques et de l'Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN), les manifestants ont aussi fustigé l'attitude de la France, coupable d' *«ingérence flagrante dans les affaires intérieures»* du Niger, selon le secrétaire général de l'USTN, M. Louali Moutari.

Le dirigeant syndicaliste s'est notamment étonné du fait qu'un *«coopérant français, comptable de l'armée nigérienne»*, ait *«gardé avec lui, pendant plus d'une semaine»*, l'argent qui devait servir à régler la *«solde des militaires»*. Ceux-ci, dès leur première mutinerie, jeudi, réclamaient le paiement des arriérés de leur solde. – *(AFP, Reuter.)*

CAMEROUN

Les élections législatives se sont déroulées dans le calme

Les élections législatives à un tour, organisées dimanche 1er mars, se sont déroulées dans le calme, malgré les appels au boycottage des principaux partis de l'opposition. Les opérations de vote ont démarré lentement, en raison de difficultés techniques ; les résultats définitifs du scrutin ne seront sans doute pas *connus avant lundi soir. A Douala*, un des fiefs de l'opposition, le nombre des inscrits – 305 000 personnes, sur une population en âge de voter estimée à 500 000 personnes – permettait de prévoir une faible participation. L'abstention semble devoir être particulièrement élevée dans l'ouest du pays, où des journées *«villes mortes»* étaient organisées à l'appel de l'opposition. A Yaoundé, le président Paul Biya a exprimé sa satisfaction de voir *«le processus démocratique se poursuivre»*. Interrogé sur l'éventualité d'un fort taux d'abstention, il a simplement indiqué que *«le devoir de voter n'était pas une obligation»*. – *(AFP.)*

DJIBOUTI

Le porte-parole des rebelles a été libéré

Le porte-parole du Front pour la *restauration de l'unité et la démocratie* (FRUD) à Djibouti, le docteur Ebo Adou Abbatte, a été libéré, samedi 29 février, après soixante-douze jours d'emprisonnement. Interpellé le 17 décembre 1991, le docteur Abbatte, inculpé d'*«assassinats»*, de *«séquestration de personnes»* et de *«complot contre l'Etat»*, reste placé sous contrôle judiciaire. Quelques heures après sa sortie de prison, le responsable du FRUD a pu s'entretenir avec le directeur des affaires africaines et malgaches du ministère français des affaires étrangères, M. Paul Dijoud, venu, selon M. Abbatte, *«manifester sa sympathie»*. *«Je n'ai aucune raison de ne pas faire confiance au représentant de la France»*, a-t-il précisé au *Monde*, lundi matin.

Le régime du président Gouled, *en acceptant de libérer M. Abbatte*, a partiellement répondu aux revendications de la guérilla. Ce premier geste de conciliation fait suite à l'annonce de cessez-le-feu, proclamé vendredi dernier par le président du FRUD, M. Mohamed Adoyta Youssouf. Pour les rebelles, qui contrôlent la majeure partie du territoire national, deux conditions restent à remplir pour entamer des négociations de paix : la proclamation d'un cessez-le-feu par le gouvernement et la levée du blocus alimentaire sur les régions du Nord.

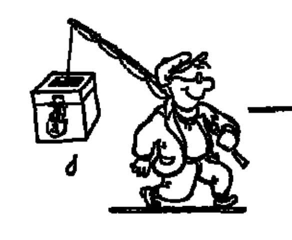
□ **AFRIQUE DU SUD : vaste opération antidélinquance.** – Plus de 13 000 personnes ont été arrêtées, vendredi 28 février, lors d'une rafle dans les milieux de la délinquance, a annoncé la police sud-africaine. Plus de 20 000 policiers et soldats ont participé à cette opération coup de poing lancée sur tout le territoire. – *(AFP.)*

□ **COTE-D'IVOIRE : le dirigeant étudiant Martial Ahipeaud transféré dans une autre prison.** – M. Martial Ahipeaud, dirigeant de la Fédération estudiantine et scolaire (FESCI, dissoute) condamné à trois ans de prison ferme et incarcéré à la prison d'Abidjan, a été transféré dans une prison de l'intérieur du pays, a annoncé, dimanche 1er mars, la radio nationale. Selon l'entourage de M. Ahipeaud, celui-ci a été soustrait ce week-end de la prison d'Abidjan, avec dix-neuf autres personnes. – *(AFP.)*

□ **MALI : quatorze partis contestent les résultats des législatives.** – Quatorze des vingt-deux partis ayant participé au premier tour des élections législatives, le 23 février dernier, ont contesté la validité des résultats du scrutin, publiés vendredi 28 février. Ces partis condamnent notamment la partialité de l'administration en faveur de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA). Sur les quinze députés élus au premier tour, dix sont de l'ADEMA. Le second tour *est prévu le 8 mars*. – *(Reuter.)*

□ **ZAÏRE : nouvelles marches de chrétiens à Kinshasa.** – Les forces de l'ordre ont dispersé plusieurs marches de chrétiens, organisées en *faveur de la reprise des travaux de* la conférence nationale au Zaïre, dimanche 1er mars à Kinshasa, a-t-on appris de différentes sources dans la capitale. Selon la police, un jeune gendarme a trouvé la mort au cours d'incidents qui ont eu lieu après la dispersion des cortèges. – *(AFP.)*

POLITIQUE



Les Verts veulent « faire barrage au national-égoïsme »

Les Verts présenteront des listes autonomes dans quatre-vingt-quatorze départements de la métropole, ainsi qu'à la Réunion, et ils seront présents sur la liste des autonomistes corses conduite par M. Edmond Siméoni, député européen, ainsi que dans quelque mille quatre cents des mille huit cents cantons soumis à renouvellement. *« Pour la première fois en dix-huit ans d'histoire de l'écologie politique, les Verts affichent une présence complète »*, a souligné le porte-parole du mouvement, M. Antoine Waechter, lors de la réunion, samedi 29 février à Paris, de l'ensemble des têtes de liste aux élections régionales (1).

Le chef de file des Verts a défini à cette occasion les trois principaux objectifs que se fixe son mouvement, lors de l'échéance du 22 mars prochain : les écologistes représentent *« une alternative forte »* par rapport aux politiques conduites dans les régions tant par l'UPF que par le PS ; leur *« utopie réaliste »* doit permettre de répondre à la crise du politique ; les Verts, enfin, sont là pour *« faire barrage au national-égoïsme »*.

A propos des politiques régionales, M. Waechter a résumé l'esprit des *« objectifs incontournables »* définis localement par les Verts pour servir de base de négociation, le cas échéant, lors de la constitution des futurs exécutifs régionaux. Ceux-ci portent notamment sur le refus de *« l'obsession routière »* et de *« l'enflure urbaine »*. Les Verts militent encore en faveur de la restructuration des quartiers d'habitat social, de la réhabilitation de l'habitat rural, de l'assainissement de l'air et de l'eau, et pour la réinsertion des chômeurs de longue durée par une aide accrue en direction des entreprises intermédiaires. Ils prétendent aussi affirmer concrètement leur solidarité avec les générations futures et avec les exclus des pays du Sud. *« Le développement d'une écologie politique indépendante suppose de rompre avec le modèle dominant. Les recettes d'hier ne peuvent pas être les solutions de demain »*, a affirmé M. Waechter.

Selon la présentation qui en a été faite par M. Alain Uguen, délégué aux élections, la moyenne d'âge des têtes de liste aux élections régionales est de quarante ans. La moitié d'entre eux ont un niveau supérieur au bac, et un tiers n'ont rejoint les Verts que depuis 1989, année des élections municipales et européennes, qui, déjà, avait été marquée par une forte progression des résultats des écologistes. Enfin, quatorze femmes seulement conduisent les listes vertes. On retiendra aussi, entre autres critères écologiques, que 65 % de ces candidats disposent d'au moins trois poubelles à leur domicile, et que 15 % *se chauffent* au bois et 10 % à l'énergie solaire.

Les Verts ont, d'autre part, rendu public leur comité de soutien. Celui-ci est composé d'Anémone, comédienne, de MM. Jean Carlier, journaliste, Henri Cartier-Bresson, photographe, Cavanna, écrivain, René Dumont, agronome, Marc Jolivet, humoriste, Antoine Labeyrie, professeur au Collège de France, René Maltête, photographe et poète, Théodore Monod, membre de l'Institut, André Dupont, dit Mouss, Pierre Richard, comédien, Henri-Jean Schubnel et Michel Tranier, tous deux sous-directeurs au Muséum d'histoire naturelle.

J.-L. S.

(1) *Le Monde* a déjà publié la liste des candidats Verts aux élections régionales (*le Monde* du 30 août et celui daté 3 novembre 1991). Voici la liste des candidats qui n'avaient pas encore été désignés à ce moment, ou qui ont changé :

Alpes-Maritimes : M. André Aschieri ; **Aube** : M. Maurice Bernardic ; **Bouches-du-Rhône** : M. Gérard Monnier-Besombes ; **Corrèze** : M. Jean-Claude Chataur ; **Creuse** : M. André Humbert ; **Doubs** : M. Serge Grass ; **Drôme** : M. Alain Delcourt ; **Isère** : M. Pierre Vexliard ; **Lozère** : Mme Magali Manus ; *Maine-et-Loire* : M. Martial Ruppert ; **Tarn-et-Garonne** : M. Pierre Ravailhé ; **Haute-Vienne** : M. Jacques Lamaud ; **Var** : M. Michel Pizzolo ; **Val-de-Marne** : M. Alain Lipietz.

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

Antoine Waechter, commis voyageur de l'écologie

Candidat dans le Haut-Rhin, le chef de file des Verts ne se contente pas d'arpenter son département. Il va aussi porter la bonne parole à travers la France

LYON

de notre envoyé spécial

La petite silhouette grise se rapproche à petits pas pressés sur le quai du TGV. Une écharpe verte autour du cou, sa valise dans une main, une barre de chocolat dans l'autre, l'ancien candidat à la présidence de la République arrive seul, juste avant le départ du train. C'est qu'il a dû retirer lui-même, comme tout le monde, sa réservation au guichet de la gare de Lyon. M. Antoine Waechter repart pour deux jours de campagne, six départements en deux jours, comme les grands. *« Avant le 22 mars, j'aurai fait toutes les régions. »*

On le dit coincé, figé, étriqué. Ses amis ne sont pas les moins sévères avec lui. Ils se moquent, dans son dos, de sa coiffure, de sa *façon de s'habiller*. C'est vrai, Antoine Waechter a quelque chose d'un moine triste, Frère Antoine de l'Ecologie. Le dernier sondage en date, dans *Libération*, vient justement lui rappeler qu'une majorité de Français lui préfèrent l'aura romantico-mondaine de M. Brice Lalonde. Il s'en moque : depuis que son courant est devenu majoritaire, en 1986, au sein des Verts, ceux-ci ne cessent de progresser. Puisqu'il n'est pas le « chouchou », celui que tout le monde voudrait avoir pour copain, il s'appliquera, avec obstination, à rester le premier de la classe.

Sur son gros cahier à spirales, il a lui-même reporté avec soin, région par région et parti par parti, tous les résultats de la série de sondages de l'institut BVA. Page suivante, il a collationné des statistiques sur l'agriculture, l'énergie ou les transports, qui lui permettront d'étayer son discours de la soirée. Dans la presse du matin, il repère lui-même les sujets d'actualité sur lesquels on pourrait l'interroger. *« Ah ! ils ont évacué Rudloff ! »*, dit-il en commentant la nomination au Conseil constitutionnel du président du conseil régional d'Alsace, dont il rêve de prendre la place prochainement.

A quarante-trois ans, le spécialiste du castor et de la fouine est aussi devenu un expert des modes de scrutin. *« J'ai compris pourquoi les socialistes sont hostiles à la proportionnelle. Dans cette période de reflux pour eux, cela provoquerait l'éclatement du parti »*, dit-il au lendemain de sa rencontre avec M. Laurent Fabius. Mais une chose l'inquiète vraiment pendant le trajet, cette saignée dans la campagne qui longe la ligne de TGV. *« Sans doute une nouvelle autoroute »*, dit-il.

Coup de chance, à Lyon, en gare de la Part-Dieu, on l'attend sur le quai. La trésorière régionale des Verts, Mme Gilberte Thivolle, qui a justement fait ses classes dans le mouvement écologiste en Alsace, a tout organisé. Ce n'est pas toujours le cas. Une voiture presque officielle, une Mercedes noire, attend sur le parking. A cent quarante à l'heure sur l'autoroute de Saint-Etienne, le chauffeur, fort peu écologiste, en profite pour demander un service : le porte-parole des Verts ne voudrait-il pas enregistrer un petit message sur magnétophone pour sa fille, devenue soudain végétarienne ? *« Allez, monsieur Waechter, dites-lui qu'on peut manger de la viande, vous qui êtes le patron des écologistes ! » « Oui, mais je ne suis pas le saint patron »*, répond Antoine Waechter.

A Saint-Etienne, changement de voiture, le temps de s'informer auprès de M. Christian Brodhag, tête de liste des Verts dans la Loire, de la situation locale : que *disent les sondages ? combien de sièges y a-t-il à pourvoir ? quels sont les candidats d'ouverture ?* Véritable commis-voyageur de l'écologie, Antoine Waechter n'a pas de fiche sur la région qu'il doit *visiter, juste quelques pastilles* pour s'éclaircir la voix et une simple feuille de route préparée par sa secrétaire de Mulhouse. Elle précise l'heure du rendez-vous à Lyon, puis les visites à Saint-Etienne, Lyon et Grenoble, et l'hébergement prévu à Romans (Drôme), au domicile d'un militant, pour épargner les finances du mouvement. Pour le reste, l'ancien député européen ne sait presque rien du programme concocté par les militants de la région.

Les Verts de Saint-Etienne lui ont ménagé une rencontre avec la presse, autour d'une choucroute, dans un *Winstube*, un restaurant alsacien. *« La région est le lieu par excellence des solidarités territoriales. Ce n'est pas la même chose que d'organiser l'espace à partir de la métropole régionale ou sur la région tout entière. »* Habilement, Antoine Waechter a adapté son discours à cette partie de la région Rhône-Alpes qui se juge quelque peu délaissée.

A Lyon, on le conduit sur les berges du Rhône, à l'endroit où devrait déboucher un tunnel autoroutier dans quelques années. Le chef de file des Verts en était resté, un peu naïvement, au discours national de M. Michel Noir sur l'asphyxie des villes et sur sa récente proposition de taxe sur l'essence pour financer les transports en commun. Mais lorsqu'on lui explique qu'à Lyon M. Noir se fait le défenseur d'un projet de tunnel qui risque de ramener la circulation automobile vers le cœur de l'agglomération, le petit homme vert a vite compris. *« Tous ces élus qui parlent des transports collectifs, moi, je ne les vois jamais dans le train ou dans le métro »*, lance-t-il devant une cinquantaine de sympathisants ravis.

Reprendre les fondations

Une fois, deux fois, dix fois, les journalistes lui posent les mêmes questions sur la division des écologistes, sa rencontre avec le premier secrétaire du PS, l'attitude des Verts face au Front national. Antoine Waechter répond toujours de bonne grâce. Au passage, il égratigne *« ceux qui prétendent repeindre la façade, alors que ce sont les fondations qu'il faut reprendre »*, dénonce *« l'obsession routière »* des conseils régionaux et propose de consacrer l'existence des régions dans la prochaine réforme de la Constitution. Puis, il reprend une pastille avant d'aller négocier lui-même au téléphone les conditions d'un face-à-face télévisé avec le ministre de l'environnement.

A Grenoble, M. Haroun Tazieff vient une nouvelle fois d'accuser les Verts d'être des *« para-fascistes »*. *« Cette fois, il faut déposer une plainte pour injures*, tranche M. Waechter. *S'il nous traite de corporatistes, c'est qu'il ne connaît rien aux Verts. Oui, nous défendons une corporation : l'humanité tout entière ! »*

Entre une courte pause autour d'un thé-framboise et une brève *visite du tramway grenoblois*, il tente de convaincre les militants locaux d'intégrer dans leurs rangs l'ancien responsable de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, M. Jean-François Noblet, qui a eu le tort de devenir conseiller technique pour l'environnement de M. Alain Carignon, au conseil général de l'Isère. *« Le dimanche, je passe mon temps au téléphone à régler les conflits. On me demande de trancher, en dernier ressort. C'est curieux pour un mouvement qui récuse l'autorité »*, ajoute-t-il, rêveur.

Après le dîner, le militant qui l'accompagne fait encore un détour *dans la ville pour aller chercher* des tracts. *« Combien de temps faut-il pour aller à Romans ? »*, s'inquiète le porte-parole des Verts. *« Ça dépend. Si tu boycottes l'autoroute, tu ne mettras que dix minutes de plus »*, lui propose le militant, insensible à sa fatigue. A la maison des associations, la salle de cent vingt places est déjà pleine. Il faut rajouter des chaises. A la tribune, Antoine Waechter sort son cahier d'écolier.

JEAN-LOUIS SAUX

PROPOS ET DÉBATS

M. Tapie exhorte les socialistes à se « réveiller un peu »

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A trois semaines du scrutin des régionales, M. Bernard Tapie a réuni l'ensemble de ses colistiers, samedi 29 février à La Tour-d'Aigues (Vaucluse) pour leur présenter son programme et leur tenir un véritable discours de combat.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est, selon lui, *« en panne »*, a, pourtant, *« tous les atouts »* pour figurer *« dans le peloton de tête des régions françaises »*. S'il est muet sur le financement, son programme contient quelques idées nouvelles, comme la création d'un groupe d'intervention économique et d'agences de la région à l'étranger, dans le domaine économique, ou, dans celui de l'environnement, la mise en place d'un groupe « feu vert », auquel seraient soumis tous les dossiers « sensibles ». Avec deux engagements de base : obtenir, en six ans, le plus fort taux de croissance et créer le plus grand nombre d'emplois de toutes les régions françaises. Bernard Tapie se dit prêt, si ce double pari n'est pas tenu, à démissionner de tous ses mandats et à renoncer *« à faire de la politique »*.

Estimant qu'il avait fait son *« boulot »*, le président de l'OM s'en est pris aux socialistes. *« On ne pourra pas gagner ailleurs qu'à gauche*, leur a-t-il lancé. *Moi, j'ai pris des électeurs à Gaudin. Mon public est là. Mais où est le vôtre ? Si vous voulez reconquérir vos électeurs, il va falloir vous réveiller un peu !... Parce qu'on ne fout plus rien dans ce parti ! Que se marquer à la culotte ! »* Comment gagner ? Bernard Tapie a une explication mathématique. *« Il suffit de faire bouger, partout, les compteurs de 2 % à 3 %. Gaudin fera entre 34 et 38 sièges. Le Pen, entre 30 et 35. Il restera, alors, un grand réservoir de 50 à 60 sièges qui auront un dénominateur commun. C'est là qu'on trouvera le président... »*

G. P.

M. Quilès dénonce les « charlatanismes invraisemblables » de M. Le Pen

M. Paul Quilès, ministre de l'équipement, a dénoncé, dimanche 1er mars, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », le programme économique *« particulièrement dangereux »* de M. Jean-Marie Le Pen. *« On connaît Le Pen comme tribun populiste »*, a indiqué M. Quilès, *« on le connaît, à travers son idéologie, comme fascisant, pour ne pas dire fasciste, mais on ne connaît pas bien son programme économique, qui est une somme de charlatanismes invraisemblables : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, suppression de l'impôt sur les bénéfices, suppression de la taxe professionnelle. On remplacerait tout cela par l'augmentation de la TVA* [qui] *frapperait les revenus les plus faibles. » « Il propose aussi la médecine à deux vitesses, avec la suppression de la Sécurité sociale*, a précisé le ministre de l'équipement. *Il propose également la suppression de la cinquième semaine de congés payés, de la retraite à soixante ans, des trente-neuf heures, du SMIC et du RMI, qui encourageraient, paraît-il, l'oisiveté... Il propose en outre l'abrogation des lois Auroux, ainsi que la privatisation de Renault, Thomson, Bull, Air France, comme celle des banques et de la Caisse des dépôts. Il propose enfin la rupture du monopole de la Poste et d'EDF. » « D'un côté, ce serait la jungle économique, et sur le plan social une régression sans précédent »*, a souligné M. Quilès.

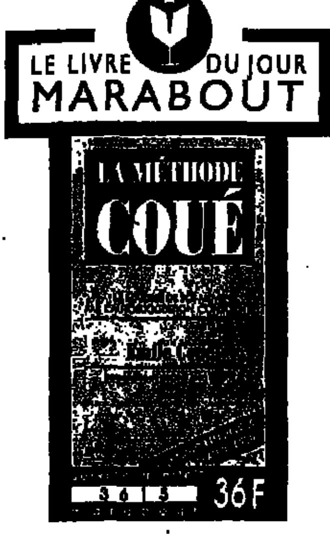
M. Marchais : « Le Parti communiste est la seule opposition de gauche »

Comme M. Guy Hermier, chef de file du PCF dans les Bouches-du-Rhône, l'avait fait une semaine auparavant sur Antenne 2, au cours de « L'heure de vérité », M. Georges Marchais, qui était, dimanche soir 1er mars, sur TF 1, l'invité de l'émission « 7 sur 7 », a invité tous les électeurs de gauche mécontents du bilan de M. François Mitterrand et de la politique gouvernementale à voter pour les listes communistes aux élections régionales même s'ils ne partagent pas les convictions du PCF, afin d'apporter un *« contrepoids de gauche »* à l'évolution de la vie publique.

Mettant en garde contre un *« vote refuge »* en faveur des écologistes, le secrétaire général du PCF a exhorté les *« électeurs traditionnels »* de son parti à *« revenir »* au vote communiste en affirmant que *« le Parti communiste est aujourd'hui la seule opposition de gauche »* et il s'est adressé aux électeurs non communistes en prenant *« l'engagement »* de ne pas exploiter politiquement leur vote au lendemain du 22 mars : *« Je ne considérerai pas que les électeurs qui voteront communiste pour la première fois de leur vie le feront parce qu'ils partagent notre politique. Je tiens à les rassurer : je ne dirai pas, le 23 mars, qu'ils auront approuvé les positions du Parti communiste. Je dirai que ces gens-là, qui ne partagent pas nos opinions, ont voulu sanctionner le pouvoir, sa politique, et se prononcer pour une autre politique, pour obliger M. François Mitterrand à réfléchir et à en tirer la conclusion qu'il faut changer de politique. »*

M. Marchais a souligné que les votes en faveur du Front national tendaient, au contraire, à soutenir une politique d'extrême droite qui se traduirait, si elle était un jour appliquée, par *« une aggravation de la politique actuelle »*, et non par une amélioration, comme le pensent les partisans de M. Jean-Marie Le Pen. Il a toutefois estimé que, face au Front national, *« la méthode utilisée par Bernard Tapie n'est pas la bonne »*.

□ **France-Plus fait campagne contre l'abstention.** – L'association France-Plus, qui milite pour la participation à la vie civique des jeunes issus de l'immigration, a commencé, dimanche 1er mars, une campagne en faveur de la participation aux élections cantonales et régionales. Cinq *« flambeaux républicains »* portés par dix jeunes, ont simultanément quitté Bordeaux, Quimper, Dunkerque, Nice et Strasbourg, pour un tour de France des cités, qui doit s'achever à Paris, mercredi 18 mars, avec une *« journée nationale de la participation »*.



BILANS ET PERSPECTIVES

Economie : la « montée en puissance » des collectivités locales

Les conseils régionaux ont fortement augmenté leurs budgets depuis dix ans, sans alourdir exagérément la pression fiscale. Ils jouent désormais un rôle déterminant dans le développement

Bien que les sommes qu'elles brassent à travers leurs budgets soient beaucoup moins volumineuses que les crédits maniés par les présidents de conseils généraux et surtout par les maires, les régions sont devenues en dix ans des partenaires *quasi* obligés et souvent des initiateurs essentiels dès qu'il s'agit de lancer des opérations économiques d'envergure. Dans cette intime imbrication en forme de poupées gigognes qui fait jouer, la plupart du temps ensemble, la Communauté européenne, l'Etat et les quelque 53 200 collectivités locales de métropole et d'outre-mer, les vingt-six régions ne sortent pas les chéquiers les plus épais (1), mais leur ardeur financière et leur « montée en puissance » s'affirment chaque jour.

Les vingt-deux régions métropolitaines dépensaient 7,8 milliards de francs en 1982 et 31,5 milliards en 1988, soit un quadruplement en six ans. Pour 1991, les budgets primitifs s'établissent à 48,7 milliards, et à 54,7 milliards si l'on ajoute les dépenses des régions d'outre-mer, soit une hausse de 16 % par rapport à l'année précédente... elle-même en progression de 18 % sur 1989. On parlait jadis d'inflation galopante, *voilà désormais des budgets supersoniques !*

La France cultivant volontiers sa diversité, si l'Aquitaine et le Limousin ont fait l'an dernier un bond de 29 % pour la première, de 18 % pour le second, Poitou-Charentes s'est cantonnée dans un raisonnable 2 % et la Lorraine, seule région présidée par un ministre, M. Jean-Marie Rausch, s'est distinguée et a... réduit son budget de 6,1 %. Les présidents des régions d'outre-mer, pour leur part, ont tous fait progresser leurs dépenses de plus de 23 %, avec la palme des records pour la Guadeloupe : + 66 % et même + 112 % au chapitre spécifique des investissements !

Voilà qui devrait faire pousser des hauts cris aux contribuables, auxquels l'Etat un jour, leur ville, leur département, leur région voire leur communauté urbaine un autre, imposent des prélèvements fiscaux cumulatifs. Pourtant, contrairement à une opinion largement répandue, la décentralisation n'a pas exagérément alourdi la pression fiscale opérée par l'ensemble des collectivités locales. Sans doute, selon un rapport récent du ministère de finances, les recettes fiscales des collectivités ont-elles progressé annuellement de 4,23 % entre 1987 et 1990, alors que celles de l'Etat n'augmentaient que de 1,86 %. Mais cette hausse est due pour plus des deux tiers à la revalorisation périodique des bases d'imposition (qui reflètent les bonnes performances de l'économie nationale) et pour le solde seulement à un relèvement délibéré des taux des impôts par les assemblées locales.

Les sollicitations de l'Etat

Surtout, l'impécunieux Etat a de plus en plus tendance à solliciter les collectivités – voire à se défausser *sur elles* – avant d'apporter lui-même sa contribution : et ce sont souvent les mêmes ministres – M. Michel Charasse en tête – qui pressent les villes et régions de mettre la main à leurs poches et qui leur reprochent de dépenser trop ou mal. Les exemples abondent, depuis le programme Universités 2000 jusqu'aux *réseaux ferroviaires régionaux*, le futur TGV-Est, les primes à la création de petits ateliers industriels dans les cantons ruraux en perte de vitesse, la rénovation de la flotte de pêche vendéenne ou bretonne, la conquête d'entreprises japonaises en Lorraine, les autoroutes de rocade, les transports en commun ou le Grand Stade en Ile-de-France.

Le temps n'est plus où les élus locaux n'étaient que des partenaires financiers d'appoint. Autrement dit, le champ des charges qui ont été transférées, conformément à la loi, aux collectivités par l'Etat s'est considérablement étendu. Des charges qui ont été, dans une large mesure, compensées par des dotations spécifiques de l'Etat et le transfert du produit de certains impôts. *Là est, pour une bonne part*, l'explication de cette hausse constatée des recettes fiscales locales (2).

Il reste, que, dans l'emboîtement des poupées-gigognes, les régions se singularisent. Comparées aux communes et aux départements, elles enregistrent les augmentations de recettes fiscales les plus rapides et l'accroissement des taux le plus marqué. En 1991, la fiscalité doit rapporter aux régions des ressources en hausse de 13,2 %, au lieu de 9,1 % aux départements et 8,6 % aux communes.

Entre 1986 et 1991, selon une étude réalisée pour l'Association nationale des élus régionaux (ANER) par le bureau BREEF, la Haute-Normandie a fait progresser son taux de taxe professionnelle (qui frappe les entreprises) de 31,3 % par an, la Corse de 26 %, l'Ile-de-France (à qui sa richesse lui permet d'être plus raisonnable) de 7,1 %. Autre impôt très « public » qui vient alimenter les caisses régionales : la taxe sur le permis de conduire. En six ans, l'Alsace, le Centre, le Nord-Pas-de-Calais notamment n'ont pas touché au montant fixé en 1986. L'Aquitaine en revanche l'a relevé de 6,3 % par an et la Haute-Normandie l'a diminué de 1,7 %.

Les risques de l'endettement

La pression fiscale reste toutefois relativement modérée en valeur absolue car, lorsqu'un Français paye 100 francs d'impôts locaux, 8 francs seulement vont à sa région de résidence. Et lorsqu'une entreprise acquitte, en taxe professionnelle, un taux de 12,3 % pour sa ville, celui que prélève le département tombe à 5,9 % et celui de la région à... 1,4 %.

Cette montée en puissance, à la fois voulue et sollicitée, des collectivités régionales aurait-elle été cause de gestions aventureuses entraînant déjà des remontrances des autorités administratives, bancaires ou judiciaires ? A de très rares exceptions près, la réponse est non. Le rapport entre les emprunts et les recettes de fonctionnement reste stable dans le temps. « *Toutefois*, note M. Robert Hertzog, professeur de droit public à l'université Robert-Schuman de Strasbourg, *quelques régions atteignent la limite de leur capacité d'endettement, et certaines chambres régionales des comptes commencent à formuler des mises en garde contre des gestions dispendieuses. Toutes approchent d'un palier où leur capacité d'expansion se ralentira... Le problème d'avenir se trouve dans la trop faible marge de manœuvre financière que leur procurent les impôts directs de superposition* », à savoir le foncier bâti et non bâti, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle (3).

Demain l'environnement

Corse, Guadeloupe, Guyane et surtout Martinique affichent tout de même, pour leur part, une dette par habitant colossale. Celle de l'Auvergne (706 francs par habitant) est presque deux fois supérieure à celle de l'Ile-de-France (372 francs) et dix fois à celle du Centre (76 francs). « *Une projection d'ici 1995, au rythme qu'on a connu depuis dix ans, de la fiscalité et de l'emprunt des régions aboutirait à des chiffres absurdes, et il faut être conscient que la phase de l'essor massif, dans le cadre institutionnel actuel, est révolue* », note pour sa part M. Pierre Richard, président du directoire du Crédit local de France.

Réseaux de transport, formation professionnelle, grands aménagements géographiques (régulation du cours de la Loire, promotion commune de l'arc Atlantique), développement de l'enseignement supérieur et des pôles de recherche, aides aux entreprises (avances remboursables, garantie d'emprunts), initiatives sportives (les jeux méditerranéens organisés en Languedoc-Roussillon l'été prochain), politique de coopération *transfrontalière* avec les provinces voisines ou comparables (Nord-Pas-de-Calais et Kent, Rhône-Alpes avec Bade-Wurtemberg, Lombardie et Catalogne) ou avec des pays en voie de développement ou éprouvés (Alsace et Cameroun, Limousin et Pologne, Ile-de-France et Liban) : le champ de compétences des instances régionales s'étend, de fait, chaque année. Car, au nom de l'aménagement du territoire et du développement économique qui sont des domaines d'action expressément énoncés par la loi, les présidents de région peuvent (presque) tout entreprendre...

Demain, l'environnement, qui constitue aussi un vaste programme, devrait pouvoir leur offrir des appétits nouveaux, ainsi que, si l'on en croit les suggestions de plusieurs « *patrons* » *de régions, l'agriculture*, le développement social des quartiers, les ports, les hôpitaux ou le patrimoine culturel. A condition évidemment que les gouvernements leur accordent le droit de lever de nouveaux impôts (en déduction des recettes fiscales nationales), comme une taxe sur l'énergie. Mais, pour l'heure, la rénovation du parc des lycées illustre sans doute la plus remarquable des réussites régionales. Depuis 1986, 230 établissements ont été construits ou sont en cours de modernisation, soit une dépense de 47 milliards de francs.

Ni super-département ni mini-Etat, petit dernier des finances locales, refuge des recalés du suffrage universel municipal ou législatif, théâtre dangereux d'un fédéralisme contagieux... Que n'a-t-on pas dit et écrit sur les régions ! Retenons, à ce stade de leur croissance, dix ans après leur naissance à la vie politique autonome, qu'elles jouent en pleine lumière un rôle de puissant bras de levier économique.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Les communes ont un budget de 357 milliards de francs, les départements de métropole (hors Paris) gèrent 175 milliards de francs et les régions à peine 50.

(2) La part des prélèvements obligatoires opérés par l'Etat représentait en 1984 17,7 % du produit intérieur brut, celle des collectivités 5,6 %. En 1992, selon le projet de loi de finances, les pourcentages sont de 15,9 % et 6,1 %.

(3) On lira le rapport sur « Alsace 2 005 – Les Institutions » (rapporteur Robert Hertzog), décembre 1991, notamment les pages 47 à 85.

Lycées, routes, métro...

Les régions consacrent 65 % de leur budget à des dépenses d'investissement et 35 % à des frais de fonctionnement, alors que pour les communes le rapport est exactement l'inverse.

L'essentiel des dépenses d'investissement concerne l'enseignement – surtout les lycées – et la formation (42 %), les transports et les communications (17 %), le développement économique, rural et urbain (12 %). En Ile-de-France, les transports et communications représentent 33 % des dépenses d'investissement.

Entre 1986 et 1990, c'est en Haute-Normandie et dans le Centre que les dépenses d'investissement ont augmenté au rythme le plus rapide.

Les enjeux d'un scrutin

Suite de la première page

La campagne n'a pas vraiment commencé dans la plupart des régions. La loi du 15 janvier 1990, qui interdit l'affichage et limite les dépenses, n'est pas étrangère à cette relative atonie. Mais celle-ci s'explique aussi par l'ambivalence d'une bataille qui porte d'abord sur le bilan des assemblées régionales mais qui, du fait de la proximité des grandes échéances électorales (législatives, présidentielle) et de la détérioration du climat politique, se transforme, plus qu'à l'ordinaire, en affrontement national. De sorte que coexistent, sans parvenir à émerger complètement, deux débats, l'un sur les questions d'aménagement et de développement qui sont du ressort de chaque région, l'autre sur la préparation de la prochaine alternance à Paris.

Chacun de ces deux débats parasite l'autre. Les controverses locales ne débouchent pas, comme le souhaiterait notamment Charles Millon (*le Monde* du 26 février), sur une discussion globale et argumentée relative à la décentralisation, dix ans après les lois Defferre, et aux relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le combat national, lui, se concentre prématurément sur la conquête de l'hôtel Matignon ou du palais de l'Elysée, alors que tel n'est pas l'enjeu du scrutin et que, de surcroît, la droite est déjà aux commandes dans les trois quarts des départements et la quasi-totalité des régions.

Une répétition générale

Outre le Front national, qui se saisit de toutes les occasions pour diffuser son message, ce sont les partis de l'opposition, et tout particulièrement le RPR, qui ont choisi de donner à ces élections une dimension nationale. Jacques Chirac multiplie les meetings, tout comme Alain Juppé, et ne cache pas sa volonté de faire des régionales une répétition générale des législatives. Sa tactique est aisée à comprendre. D'une part, il est de l'intérêt de l'opposition, au moment où la gauche au pouvoir se porte mal, d'inviter les électeurs à exprimer leur mécontentement sur la conduite des affaires du pays : les socialistes n'agissaient pas autrement quand ils étaient eux-mêmes dans l'opposition. D'autre part, M. Chirac, dont le parti apparaît aujourd'hui comme *un « rempart » contre l'extrême* droite, n'entend pas laisser le champ libre à M. Le Pen.

Enfin, dans la perspective des « *primaires* », *organisées ou non*, qui départageront, à droite, les futurs candidats à la présidence de la République, le président du RPR sait qu'il lui faut pousser son avantage sur M. Giscard d'Estaing : le président de l'UDF, qui n'a pas tardé à se rendre compte qu'une politisation des débats servait son rival plus que lui, en a aussitôt tiré la conclusion qu'il fallait respecter la nature locale de l'élection...

Les socialistes, à l'exception notable de Michel Rocard, qui regarde bien au-delà de ce scrutin (*le Monde* daté 1er-2 mars), ont estimé, eux aussi, qu'ils avaient plus de chances de limiter les dégâts en menant des campagnes régionales qu'en se lançant dans une campagne nationale. A une – importante – réserve près : le combat contre le Front national, censé resserrer les rangs de la gauche et diviser ceux de la droite, est devenu le principal thème unificateur. Mme Cresson, qui n'a personnellement rien à perdre, a pris la tête de cette croisade, dont elle escompte des effets sur la prochaine « recomposition » du paysage politique.

Car la première leçon de ces élections sera, bien sûr, l'évolution de l'*audience des différents partis*, évolution que laissent deviner les sondages, mais dont seuls les votes diront l'ampleur. La fragmentation des forces politiques (plus de huit cents listes s'affronteront le 22 mars contre six cent cinquante il y a six ans), la percée des écologistes et du Front national, le recul du PS, *le tassement de la droite* classique sont autant de facteurs qui pèseront, à l'évidence, sur l'après 22 mars.

Le deuxième *enseignement* du scrutin portera sur la place acquise désormais par les assemblées régionales dans le jeu des pouvoirs. Celles-ci ont en effet montré, au cours des six dernières années, qu'elles étaient capables de jouer un rôle-clé dans le développement économique, qu'en dépit de budgets encore restreints, *quoique en* forte augmentation, elles pouvaient donner les impulsions déterminantes dans les principaux secteurs de la vie régionale *(lire l'article ci-dessus)* et qu'elles tendaient à devenir, à l'instar des grandes villes, des lieux reconnus de décision politique.

Car même si l'écho ne dépasse pas les limites de la région, les multiples interventions des conseils régionaux dans la politique de développement, d'éducation, de reconversion industrielle, des transports, etc. suscitent de véritables discussions qui sont aujourd'hui la *substance de la démocratie locale*. Si partout ou presque reviennent les mêmes thèmes – désenclavement, formation, solidarité entre les départements, création d'emplois, environnement, – la mise en œuvre de ces orientations est souvent l'objet de vives controverses, qui ne relèvent pas seulement de la polémique, mais aussi et surtout du libre débat sur les grands choix politiques.

Démontrer des talents de gestionnaires

En même temps apparaît une nouvelle génération de dirigeants, qui ne se contentent pas, comme autrefois, de consolider localement leurs bases électorales en vue d'une *carrière nationale, mais qui s'efforcent* de démontrer sur place leurs talents de gestionnaires avant de les appliquer, *le cas échéant*, à l'échelon du pays.

Certains d'entre eux – Michel Noir à Lyon, Alain Carignon à Grenoble, Dominique Baudis à Toulouse, Georges Frêche à Montpellier – ont choisi de faire leurs preuves à la tête de grandes municipalités. Les présidences des conseils régionaux servent à leur *tour de tremplins, et ce n'est pas* un hasard si, après Jean-Marie Rausch en Lorraine, Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon ou Charles Millon en Rhône-Alpes, sans parler de Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne, d'autres personnalités nationales aspirent à gouverner des régions : Alain Juppé en Ile-de-*France, Gérard Longuet face à* Jean-Marie Rausch, en Lorraine, Michel Delebarre dans le Nord-Pas-de-Calais, Lionel Jospin en Midi-Pyrénées ou Laurent Fabius en Haute-Normandie.

Cette nouvelle pratique de la politique est sans doute, à terme, porteuse de plus de changements que ne l'est l'éventuelle redéfinition des alliances au niveau national après le 22 mars.

THOMAS FERENCZI

EN BREF

□ **La LCR et les élections.** – Le numéro de *Rouge* daté du 27 février, qui rend compte du Xe congrès de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), organisé les 20,21, 22 et 23 février à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), précise la position de la LCR lors des prochaines élections. Aux régionales et au premier tour des cantonales, la Ligue appellera à voter *pour les listes de gauche se prononçant* contre la politique gouvernementale. Au deuxième tour des cantonales, la LCR soutiendra le PC ou le PS face à un candidat du Front national, mais elle ne donnera pas de consigne lorsqu'un candidat du PS sera opposé à un candidat de la droite classique.

□ **M. Léotard : « *Avec Le Pen, c'est le culte de la dégradation civique.* »** – Commentant dans le quotidien *la Corse* du lundi 2 mars la visite mouvementée de M. Le Pen en Corse, M. François Léotard a constaté que, « *tout simplement, celui qui sème le vent ne doit pas s'étonner de récolter la tempête* ». « *On ne peut s'attendre à rien d'autre quand on cultive un discours de haine et d'exclusion*, a déclaré le président d'honneur du PR. *Avec Le Pen, c'est le culte de la dégradation civique, l'interdiction totale du métissage, l'antisémitisme constant. (...) C'est l'apologie quotidienne du maréchal Pétain, l'éloge de Touvier. Quand on réveille des passions, tout est possible.* »

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

RATIFIER MAASTRICHT

France : un enjeu de politique intérieure

LES lampions de la « fête » électorale des régionales et des cantonales à peine éteints, la France devra se plonger, à partir du mois d'avril, dans un débat de ratification des traités de Maastricht qui s'annonce pour le moins tumultueux. *« Ce débat se déroulera dans un climat difficile »*, prévoit le sénateur Jean François-Poncet (Rassemblement démocratique et européen). Les premiers échanges, entre adversaires et partisans de Maastricht, donnent un certain crédit à cette prévision. *« Les accords de Maastricht vont avoir pour conséquence de rogner les attributs essentiels de la souveraineté »*, s'indigne inlassablement le député RPR des Vosges, Philippe Séguin, *en dénonçant le « tour de passe-passe »* qui consiste à vendre aux Français *« une marchandise qui n'a rien à voir avec la réalité ». « Philippe Séguin se trompe de siècle. Pour affronter le vingt et unième siècle, mieux vaudra pour la France décider à douze que de subir toute seule »*, rétorque Gérard Fuchs, député européen et secrétaire national du PS aux relations internationales.

De part et d'autre, on affirme refléter l'opinion de la grande majorité du pays. Pour une fois, une consultation en grandeur réelle pourrait trancher cette question si le chef de l'Etat décidait de saisir le pays par référendum. Mais cette voie comporte nombre d'obstacles qui pourraient se révéler dissuasifs. Il n'est pas certain que le climat politique et le calendrier, qui place ce débat de ratification entre deux échéances (les élections législatives auront lieu dans un an), soient propices à un examen serein du dossier européen.

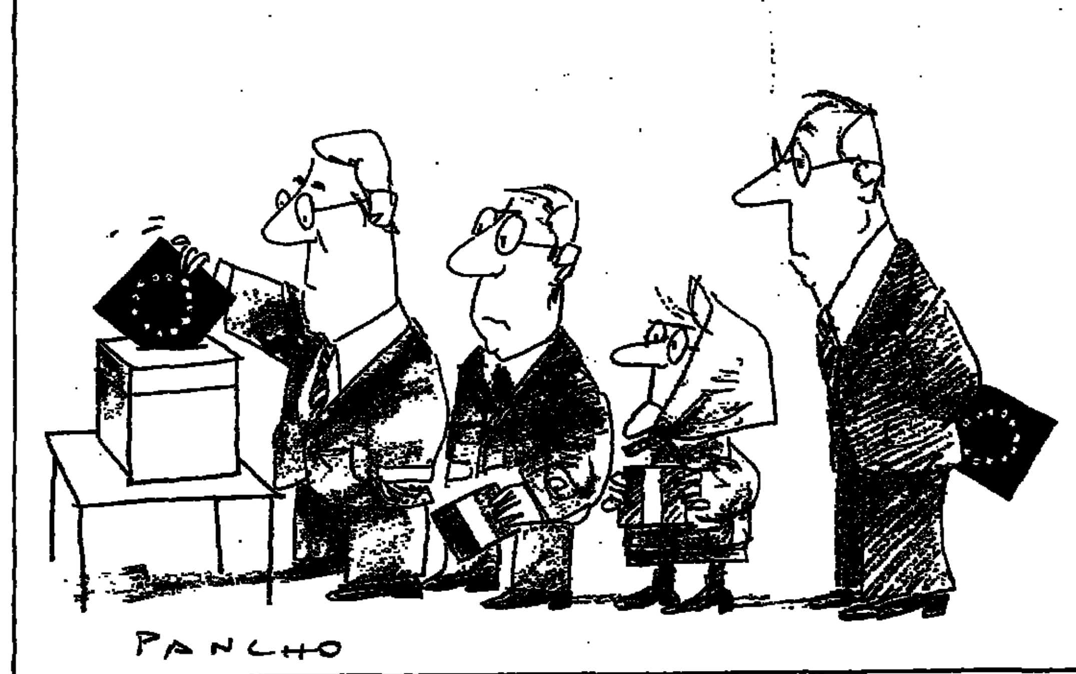
Occulté pour l'heure par la perspective des prochaines élections locales, ce débat de ratification sera, selon l'expression du président de la République, *« le type même d'une affaire nationale »*. François Mitterrand s'attend à une *« bataille »*, notamment sur la question du droit de vote et de l'éligibilité pour les élections locales et européennes des ressortissants européens résidant dans un des douze pays de la Communauté européenne (article 3). Une bataille qu'il entend bien mener même s'il affirme ne pas vouloir ouvrir à nouveau par ce biais la question du droit de vote des immigrés. Jacques Chirac et Edouard Balladur ont déjà exprimé sur ce point plus que des réserves, tandis que les centristes font remarquer, avec quelque étonnement, que la France est le seul pays des Douze dans lequel cette disposition suscite un début de polémique. Jean François-Poncet n'ose penser que le RPR chercherait à cristalliser l'attention sur ce point pour mieux refuser un traité dont bien d'autres dispositions le gêneraient, au premier rang desquelles la perspective de la monnaie unique...

Le front du refus

Les membres du front du refus des accords de Maastricht estiment avoir le vent en poupe dans l'opinion publique. Dans son combat contre le traité qu'il envisage de ne pas ratifier (*le Monde* du 18 février), Philippe Séguin est convaincu que le réveil sera douloureux pour la population et que le gouvernement ouvre un boulevard à Jean-Marie Le Pen en malmenant les instruments de la souveraineté nationale. Il est rejoint par les traditionnels dénonciateurs de la « supranationalité » qui, comme Marie-France Garaud, voient dans la perspective d'une monnaie unique (et pas seulement commune) une atteinte inacceptable à l'un des éléments fondamentaux de cette souveraineté.

A l'opposé de l'échiquier politique français, Jean-Pierre Chevènement tient des propos qui ne sont pas très éloignés en proclamant qu'à ses yeux la décision de créer une monnaie unique n'est pas irréversible. *Mais pour le reste*, Maastricht n'inquiète pas outre-mesure l'ancien ministre de la défense qui estime que *« la vocation fédérale de cette construction a été évacuée »* du traité final. Du côté communiste, la réprobation est totale. Le secrétaire général du Parti communiste, Georges Marchais, a exprimé récemment sa *« colère »* devant *« l'annonce par M. Bérégovoy de la création d'un impôt européen pour financer les décisions préparées à Maastricht »*. Il a d'ailleurs fait parvenir une lettre au président de la République pour protester et pour *« exiger que les Français soient consultés par référendum sur Maastricht et ses conséquences »*.

Des arguments qui laissent froids les centristes. Même si les traités de Maastricht ne répondent pas à tous leurs espoirs, notamment en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ils estiment qu'ils marquent une étape décisive et positive dans la construction européenne. Pas question donc de bouder son plaisir pour de sombres raisons de politique intérieure. Mais en l'état actuel du débat politique français, Pierre Méhaignerie et ses amis ne cachent pas leur crainte de voir, en cas de référendum, une majorité de Français, être tentés de sanctionner le chef de l'Etat sans se préoccuper outre-mesure des accords de Maastricht eux-mêmes.



Un autre rendez-vous historique

Une courte victoire laisserait, quant à elle, un goût amer et pourrait nuire à la dynamique de Maastricht. L'Europe ferait alors les frais du débat politique franco-français. Au demeurant, Jean François-Poncet, tout comme Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe (tous deux font également partie du Mouvement européen), ne voit pas bien l'utilité d'un référendum. *« Le référendum est réducteur. Et il y a toujours un risque de dérive vers une forme de plébiscite »*, fait remarquer Catherine Lalumière, tandis que Jean François-Poncet juge cette procédure plus adaptée pour les réformes constitutionnelles futures qui pourraient toucher à des sujets, selon lui plus sensibles, comme la durée du mandat présidentiel.

L'ancien ministre des affaires européennes, Bernard Bosson (CDS), est encore plus catégorique en affirmant qu'aujourd'hui le chef de l'Etat n'a plus les moyens politiques et moraux d'utiliser la voie du référendum : *« Le président de la République n'a pas le droit de se servir de l'Europe dans la situation actuelle. Ma terreur est que les Français disent « non » à Mitterrand quel que soit le sujet. Et, dans cette affaire, ou l'on a un comportement d'homme d'Etat, ou l'on est un politicien : le rendez-vous historique de Mitterrand aura lieu dans quelques mois ! »* Aussi Bernard Bosson souhaite-t-il, comme Valéry Giscard d'Estaing, une procédure purement parlementaire pour la modification de la Constitution (vote dans les mêmes termes de l'Assemblée nationale et du Sénat, puis convocation du Congrès à Versailles) et pour la ratification elle-même (1).

Le président de la République, qui ménage encore le suspense, s'est engagé à ne pas *« polluer »* ce débat par des questions de politique intérieure. Aucune *« question subreptice »* ne sera donc glissée, a-t-il affirmé au début de l'année lors des Rencontres européennes organisés par Elisabeth Guigou. Mais il s'est également délecté à l'avance des contorsions auxquelles devront se livrer les composantes de l'opposition pour concilier leurs points de vues.

Malgré les très vives réticences d'une bonne partie du RPR à l'égard du droit de vote et de l'éligibilité des ressortissants de la Communauté, les centristes comptent sur le président du RPR pour calmer les esprits récalcitrants. A un an des prochaines élections législatives, Jacques Chirac ne veut pas courir le risque de fragiliser la cohésion de l'opposition. Certains gaullistes souhaiteraient toutefois que le principe de l'éligibilité soit au moins remis en cause pour les élections municipales. Les conditions de résidence des ressortissants devraient, en toute hypothèse, être précisées (une durée de cinq ans ou dix ans pourrait être demandée).

Electeur mais pas éligible

Le CDS a pris les devants en proposant une modification de la Constitution qui tuerait dans l'œuf une polémique aussi fatale à l'Europe qu'à la cohésion de l'opposition. Ainsi Bernard Bosson a-t-il travaillé à un projet qui inscrirait dans la Constitution le principe de construction communautaire sur la base d'une « nation de nations ». *D'autre part, il serait* précisé que dans le cadre de la construction européenne, les ressortissants de la Communauté européenne seront bien électeurs et éligibles pour les élections au Parlement européen, mais qu'en revanche, ils ne seraient qu'électeurs, *« dans les conditions définies par la loi »*, pour les élections locales. *« Je fais de cette réforme le verrou bloquant le droit de vote des étrangers à la Communauté européenne »*, souligne Bernard Bosson, qui rappelle qu'en droit français il y a déjà certains cas où l'on peut être électeur sans être éligible (pour les élections sénatoriales par exemple, si l'on a moins de trente-cinq ans).

Jean François-Poncet estime qu'il suffirait de prévoir que les élus locaux européens ne puissent pas participer aux élections sénatoriales pour contourner l'obstacle. *« De toute façon*, rappelle aux esprits inquiets Dominique Bocquet, secrétaire général du Mouvement européen, *les modalités pratiques concernant la participation aux élections au Parlement européen et aux élections locales seront régies par deux directives* (qui seront prises en 1993 et 1994) *qui seront votées à l'unanimité par les Douze. »*

Dans l'attente de la future confrontation, les deux camps aiguisent leurs arguments. C'est ainsi que Marie-France Garaud a rassemblé une équipe de travail où se côtoient des constitutionnalistes (comme François Goguel), des politiques (comme Philippe Séguin) ainsi que des économistes et des financiers, chargée de préparer un solide argumentaire pour s'opposer aux dérives que contiendraient les accords de Maastricht.

En face, le Mouvement européen, par exemple, veut *« contribuer à la ratification des accords de Maastricht »* en multipliant les réunions (dix rencontres régionales sur Maastricht auront lieu en avril et en mai), en développant la sensibilisation des parlementaires et en lançant, dès cette semaine, une lettre bimensuelle d'informations (2). De quoi ravir le président de la Commission européenne de Bruxelles, Jacques Delors, qui plaide depuis longtemps pour que s'instaure en France un débat national permanent sur l'Europe à l'image de ce qui se passe aujourd'hui dans un pays comme la Grande-Bretagne pourtant jugé peu européen...

PIERRE SERVENT

(1) Le président de la République a exprimé son intention de saisir le Conseil constitutionnel pour savoir quelles sont les révisions constitutionnelles préalables à l'approbation de Maastricht. Pour l'heure le chef de l'Etat est resté silencieux quant au choix de la procédure qu'il souhaite voir adopter ensuite pour, d'une part modifier la Constitution, d'autre part ouvrir la voie de la ratification : la voie parlementaire, celle du référendum, les deux ? *« Rien ne s'accomplira qui n'aura été parlementaire »*, a-t-il seulement précisé jusqu'à présent.

(2) Le Mouvement européen a été fondé en 1948 à La Haye pour agir en faveur de la construction européenne.

Allemagne : regrets pour le deutschemark

FRANCFORT

correspondance

LES Allemands seraient-ils subitement devenus anti-européens ? La lecture de la presse, depuis quelques semaines, pourrait le laisser penser. Apparus au moment de la préparation du sommet de Maastricht en décembre dernier, les gros titres alarmistes visant à avertir les Allemands des dangers présumés liés à un abandon du deutschemark et à leur engagement dans le processus de l'union économique et monétaire (UEM) sans avoir obtenu les garanties politiques nécessaires ont de nouveau fait la « une » de certains journaux au moment de la signature du traité, le 7 février dernier.

Un complot de Paris

Cette campagne, souvent qualifiée d'hystérique par les commentateurs plus sérieux, semble toutefois avoir quelques effets. Plus qu'un débat sur le fond, c'est en fait un manque de préparation de l'opinion publique, particulièrement en ce qui concerne l'abandon du deutschemark au profit de la monnaie commune et donc à terme la transformation de sa politique monétaire, garante de la stabilité. Ainsi le dernier sondage sur les intentions de vote des Allemands, *réalisé en février par le magazine Der Spiegel*, fait apparaître une très nette majorité (57 % des personnes interrogées) défavorable au remplacement du deutschemark par l'écu en 1999, contre 20 % qui y sont favorables et 22 % indifférents.

Mais en conclure, comme le font certains, que l'Allemagne serait prête à rejeter en bloc la construction européenne et chercherait, par ses exigences, à saboter le processus d'intégration mis en route à Maastricht, c'est aller un peu vite en besogne. Certes cette polémique a été l'occasion d'exprimer pêle-mêle les « griefs » traditionnels des Allemands à l'encontre des « eurocrates » de Bruxelles, sans oublier les... Français qui auraient, dit-on, fomenté un noir dessein, afin d'affaiblir leur puissant voisin et l'obliger à renoncer à son unique force de frappe : sa monnaie ! Au-delà de la presse à sensation, le directeur du *Spiegel*, Rudolf Augstein, s'est fait *depuis quelques semaines* une spécialité dans la dénonciation des mauvaises intentions françaises.

Bien qu'il existe d'autres pommes de discorde, comme le droit d'asile, la contribution allemande au budget de la Communauté, le nombre des députés allemands au Parlement de Strasbourg, etc., le débat sur l'après-Maastricht s'est focalisé sur l'UEM. Le chancelier Kohl, son ministre des affaires étrangères, Hans Dietrich Genscher, le ministre des finances, Theo Waigel et même le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger, ont fait l'objet de vives critiques pour avoir cédé trop vite sur l'union économique à Maastricht sans avoir obtenu en échange des progrès substantiels sur l'union politique.

Polémique à la Bundesbank

Une première salve de ce combat d'arrière-garde a frappé la Bundesbank de plein fouet. Rarement les débats qui ont lieu lors des rencontres bimensuelles de son conseil d'administration, qui compte seize membres, ont été aussi ouvertement mis sur la place publique. Selon la presse allemande, des présidents de banques centrales des Länder – parmi les plus influents – ayant manifesté leur désaccord avec les engagements pris à Maastricht, le président de la Bundesbank a dû organiser de toute urgence une conférence de presse pour tenter de ramener la querelle à de plus justes proportions. Il a rappelé que la Bundesbank avait été consultée par le gouvernement lors de la préparation du traité de Maastricht, mais que ses prérogatives s'arrêtaient néanmoins où commencent *celles des politiques*.

De fait, la plupart des exigences posées par l'Allemagne, particulièrement en ce qui concerne l'indépendance de la future banque centrale européenne, ont été remplies. Les inquiétudes exprimées par Helmut Schlesinger au sujet du calendrier trop précis pour l'entrée dans la troisième et dernière phase de l'UEM, les compétences de *l'institut monétaire européen* qui doit être créé à partir de 1994 ou, dernier point litigieux, la convergence nécessaire des économies des douze Etats membres avant l'entrée en vigueur de la monnaie unique, sont partagées par une grande majorité d'Allemands. Helmut Schlesinger a, d'autre part, regretté que les plus farouches partisans de l'intégration européenne – sous-entendu Helmut Kohl lui-même – n'aient pas assez expliqué à l'opinion allemande les conséquences de l'union monétaire et politique.

L'autre conséquence de l'après-Maastricht et du débat qu'il suscite outre-Rhin aura été de renforcer les prérogatives des Länder dans le processus de construction européenne. D'une certaine façon, le fédéralisme allemand en sort renforcé. Ainsi, *les ministres-présidents des Länder, toutes* tendances partisanes confondues, sont tombés d'accord pour apporter des *« améliorations »* au traité avant de le soumettre à ratification. Dans l'état actuel, le Bundestag et le Bundesrat (la Chambre des Länder) ont refusé de l'examiner. A l'avenir, il a également été décidé qu'un représentant du Bundesrat serait directement dépêché au conseil européen à chaque fois qu'un domaine d'intérêt ou de compétence relevant des lander y sera discuté. Les Länder se réservent également un droit de regard par rapport à l'Etat fédéral quand la législation européenne s'appliquera, ce qui ne peut, en aucune façon, être le cas tant que le Bundesrat n'aura pas donné son feu vert.

Les accords de Schengen

Au Bundestag, les sociaux-démocrates ont également menacé de bloquer le processus de ratification si le chancelier Kohl n'obtenait pas, dès le mois de juin au sommet européen de Lisbonne, sinon au plus tard en décembre à Londres, davantage de garanties en ce qui concerne l'UEM. L'ancien chancelier Helmut Schmidt a été très clair à ce sujet : Helmut Kohl n'obtiendra pas la majorité des deux tiers requise au Bundestag pour permettre d'amender la *Loi fondamentale et tenir compte des* changements apportés par le traité de Maastricht sans davantage de contrôle démocratique au sein de la Communauté. Les prérogatives du Parlement européen, mais aussi des Parlements nationaux en matière communautaires, devront être renforcées.

Ce n'est qu'à ce prix qu'un nouvel effort financier pourrait être consenti par les Allemands en faveur de l'Europe, sous la forme, par exemple, d'un impôt. Les charges fiscales ont déjà augmenté lourdement ces dernières années pour financer la réunification. En 1991, un impôt de solidarité de 7 % a été institué et à partir de 1993 la TVA sera augmentée, passant de 14 % à 15 % pour tenir compte de l'harmonisation des législations européennes et boucher un peu le trou des finances publiques qui a tendance à se creuser.

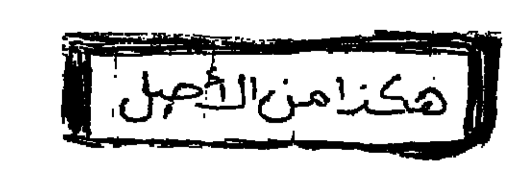
Enfin, l'Europe sert de prétexte à un autre débat de politique intérieure allemande. La démocratie-chrétienne a menacé de ne pas ratifier les accords de Schengen sur la libre circulation des ressortissants de la Communauté si la pratique du droit d'asile n'était pas révisée dans le sens d'une plus grande sévérité. L'article 16 de la *Loi fondamentale promet* l'asile à tout réfugié politique et il est interprété d'une manière très libérale, faisant de l'Allemagne le pays où les demandes d'asile sont les plus nombreuses en Europe. Le SPD refuse une réforme de la Constitution, alors que ses voix sont nécessaires pour obtenir la majorité des deux tiers requise. Le groupe parlementaire CDU-CSU se sert des accords de Schengen comme d'un moyen de pression sur le gouvernement qui s'en est jusqu'à présent sorti avec des expédients.

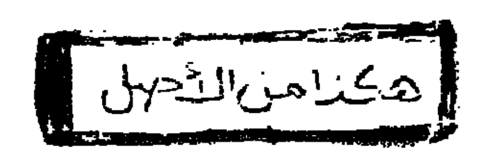
CHRISTINE HOLZBAUER-MADISON

Grand

Pour une Ostp

Pas de zone de libre-échange





LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE MAASTRICHT

Grande-Bretagne : d'abord les élections

LONDRES

de notre correspondant

DANS un pays sans Constitution écrite, où le gouvernement est l'émanation naturelle d'un Parlement par essence souverain, la ratification du traité sur l'union européenne ne posera pas de problème institutionnel. Compte tenu, en outre, de la position de chacun des deux grands partis britanniques s'agissant des résultats du sommet de Maastricht, un consensus existe sur le principe de la ratification. Théoriquement, rien n'empêchait donc la Chambre des communes de se saisir rapidement d'un texte visant à amender la loi de 1972 sur la Communauté européenne, puis de se prononcer ensuite sur un projet de loi portant sur les instruments de la ratification du traité. Dans la pratique, le calendrier politique des prochains mois interdit cependant une telle célérité législative. Des élections générales vont avoir lieu en Grande-Bretagne avant l'été prochain, et c'est le nouveau Parlement issu de la consultation qui devra se prononcer.

Pas un sujet de débat électoral

En attendant de connaître la date exacte du scrutin, la campagne électorale bat son plein et l'Europe – sauf «accident» «provoqué» par Bruxelles, – ne devrait pas figurer au nombre des thèmes les plus controversés, conservateurs et travaillistes ayant chacun de bonnes raisons d'éviter un tel débat.

Au sein du parti du premier ministre, John Major, l'Europe demeure un sujet porteur de divisions, essentiellement en raison de la position fondamentalement anti-communautaire de Mme Thatcher. Les conservateurs paraissent avoir conclu une sorte de *gentlemen's agreement*, à la fois entre eux et avec les travaillistes, pour que la question de l'union économique et monétaire soit provisoirement enterrée.

Du côté travailliste, les amis de Neil Kinnock ont réalisé que l'Europe ne pouvait pas être un thème porteur pour affaiblir le parti tory. S'ils l'emportent lors du scrutin parlementaire, la ratification pourrait s'effectuer dans la foulée de leur victoire électorale. Le Labour se veut en effet plus européen que ne l'est le Parti conservateur, notamment en ce qui concerne la politique sociale.

En cas de victoire travailliste, la présidence britannique de la Communauté – qui commencera le 1er juillet, après celle du Portugal, – serait sans doute marquée par des initiatives tendant à faire adhérer la Grande-Bretagne aux protocoles relatifs à ce chapitre social, en matière de protection du travail et d'emploi. En revanche, s'ils sont reconduits au pouvoir, les conservateurs mettront à profit cette période de six mois pour, conformément à la position constante du gouvernement de John Major, insuffler un élan dans deux directions : l'achèvement des dispositions sur le marché unique (notamment s'agissant des services financiers, de la libéralisation des transports et de l'énergie), et surtout l'élargissement de l'adhésion au «club» européen au profit des démocraties naissantes d'Europe de l'Est.

Rien de bien surprenant à cet égard, puisque la Grande-Bretagne a toujours privilégié l'élargissement de l'Europe au détriment de l'approfondissement des liens existants entre ses membres fondateurs : plus nombreux seront les partenaires, estime-t-on à Londres, moins il sera facile de prendre des décisions à l'unanimité au sein de la Communauté, et plus il sera aisé de bloquer toute nouvelle percée en direction de l'union économique et monétaire, ainsi que de l'union politique.

Belles empoignades

Restent, avant la ratification parlementaire, les «impondérables», comme cette annonce par le président de la Commission européenne, Jacques Delors, d'un accroissement du budget communautaire (*le Monde* du 14 février), qui a déchaîné les vieux réflexes britanniques, nationalistes et anti-communautaires et entraîné, du Parti conservateur aux travaillistes, en passant par les libéraux-démocrates, une quasi-«entente cordiale» dans le refus des propositions de Bruxelles. Rien n'est réglé, et cela promet de belles empoignades entre la Commission et le prochain gouvernement britannique, quelle que soit sa couleur.

La position de la Grande-Bretagne n'est cependant pas aussi figée qu'on pourrait le penser. Si, bien souvent, Jacques Delors – *«l'homme que nous aimons haïr»*, disent les Anglais, – sert de bouc émissaire aux querelles nationales, le temps aide à aplanir bien des contentieux : un accord vient d'intervenir pour mettre fin à une longue dispute sur l'octroi d'aides financières de la Communauté (1 milliard de livres) aux régions les plus défavorisées de Grande-Bretagne : Londres a fini par accepter le code de conduite européen pour le versement de ces sommes.

LAURENT ZECCHINI

TRIBUNE EUROPÉENNE

Pour une Ostpolitik communautaire

par Joachim Bitterlich

LE traité sur l'Union politique ainsi que sur l'Union économique et monétaire adopté le 10 décembre 1991 à Maastricht constitue, non seulement un pas décisif sur la voie menant à l'Union européenne, mais revêt aussi une importance particulière pour l'Europe entière.

Le sommet contient également un signal d'encouragement pour les voisins immédiats d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est qui traversent un moment difficile de leur histoire et mettent plus que jamais leurs espoirs dans la Communauté.

Dès le début de la mutation dramatique à l'est de l'Europe, la Communauté a assumé ses responsabilités et a accompagné, avec ses partenaires occidentaux, les étapes du renouveau à l'Est. Une vaste panoplie de mesures, certes parfois trop compliquées et dispersées, en témoigne. Il faut cependant se demander si les réponses et l'aide fournies jusqu'à présent sont suffisantes et si elles vont dans le bon sens pour faire face à ce défi paneuropéen, qui dépasse de loin les problèmes intérieurs et extérieurs posés à la Communauté depuis sa création. Quelle devrait être la stratégie de la Communauté à moyen et à long terme envers l'Est afin d'arriver à une intégration harmonieuse de ces pays dans l'économie et la politique européennes ? Ces questions font partie du mandat «adhésion» confié à Maastricht à la commission en vue du sommet de Lisbonne en juin prochain.

Pas de zone de libre-échange

Dans beaucoup de milieux politiques et économiques de ces pays, l'appartenance rapide à la Communauté est souvent présentée comme la meilleure réponse aux difficultés économiques et politiques actuelles. C'est néanmoins une vision simplificatrice.

Ni aujourd'hui, ni dans un avenir proche, la Communauté des Douze – ou bientôt des quatorze ou des dix-sept – est en mesure d'accueillir tous les pays du continent. Elle ne pourrait surmonter sans dommage un tel coup de force ni sur le plan des institutions ni sur celui des structures, en raison des différences énormes entre les niveaux de développement économique de ces pays. Une entrée trop hâtive ne pourrait d'ailleurs qu'être contraire à leurs propres intérêts. Rappelons-nous les délais et l'étendue des mesures transitoires décidées en faveur de l'Espagne, un pays pourtant économiquement avancé !

La Communauté européenne risquerait, en outre, de devenir une zone de libre-échange améliorée. C'est peut-être le vœu caché de certains en Europe, qui prônent l'élargissement rapide de la Communauté, mais cela ne peut pas être notre objectif, car l'Europe a besoin plus que jamais d'un point d'ancrage solide et durable – tâche que seule une Communauté européenne forte peut accomplir ! Celui qui souhaite l'unification politique et économique de toute l'Europe doit donc développer et renforcer la Communauté, afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle paneuropéen.

Ce faisant, la Communauté ne doit et ne veut pas exclure ses voisins européens, ni en faire des «Européens de deuxième classe», ni ériger des «frontières de prospérité» ; elle doit, au contraire, les amener graduellement dans cet «ensemble européen». D'une part, la Communauté doit continuer ses efforts pour le succès du processus de réformes dans ces pays et élargir la coopération avec eux non seulement dans les domaines économique et politique, mais également monétaire, scientifique, culturel, écologique, dans le domaine des infrastructures ainsi que de l'immigration – et surtout de la sécurité.

Nous nous trouvons au début d'un long processus qui exigera des deux parties beaucoup de patience ainsi que de la volonté et de l'énergie, sans oublier la souplesse et l'esprit d'innovation.

De par sa position géostratégique au centre de l'Europe, l'Allemagne, dont l'aide fournie à l'Est dépasse de loin celle de tous ses partenaires européens et occidentaux, est particulièrement préoccupée des risques d'instabilité dans les pays est-européens. Mais il est clair que cette tâche fondamentalement européenne dépasse les possibilités de la seule Allemagne. C'est pourquoi le gouvernement fédéral considère ce soutien, conséquence en partie de l'unité allemande, surtout comme un investissement au bénéfice de l'Europe et dans l'intérêt de l'Occident tout entier.

Durant cette longue période de soutien actif, il est dans l'intérêt de la Communauté de créer un cadre commun, une Ostpolitik commune, dans laquelle s'intégrerait l'aide bilatérale des Etats-membres. Les accords d'association que la Communauté vient de conclure constituent un élément fondamental, même s'il est regrettable que le contenu économique ne corresponde guère aux ambitions politiques initiales. Si l'on veut vraiment que les Etats de l'Europe de l'Est aient les moyens d'achever leurs réformes économiques et qu'ils ne dépendent pas des subsides occidentaux, les membres de la Communauté devraient ouvrir plus rapidement que prévu leurs frontières aux produits de ces partenaires ou du moins chercher d'autres marchés pour eux.

D'autre part, la Communauté devrait donner un signal politique beaucoup plus clair, concrétisant la perspective européenne ouverte dans les traités d'association. Même si, en étant réaliste, l'adhésion ne peut être envisagée qu'à long terme et même si la fixation d'une date, même approximative, est prématurée, il faut développer des structures d'accueil intermédiaires, comprenant un dispositif de gestion de l'aide et de l'assistance technique ainsi que de promotion de la coopération économique. Il va de soi que l'examen de ces questions devrait également comporter – à l'intérieur de la Communauté – une réflexion sur l'adaptation des structures communautaires, prévue par ailleurs pour 1996 par le traité de Maastricht comme conséquence des adhésions des pays européens de l'ancienne AELE.

Les premières idées ont déjà été lancées : faut-il par exemple une union douanière ou une extension de «l'Espace économique européen», avec les pays de l'Est, ou bien une adhésion en tant que «membres associés» ? Les idées avancées récemment par l'ancien secrétaire général de la Commission, Emile Noël, lors d'une conférence à Berlin, méritent attention, surtout en ce qui concerne la création d'un dispositif permanent comparable à celui de l'OECE à la fin des années 40, pour gérer l'aide du plan Marshall et pour promouvoir la coopération économique, ou même des réunions régulières du Conseil européen élargi une fois par an à l'ensemble des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays démocratiques d'Europe candidats à l'adhésion.

Un tel processus progressif devrait être développé non seulement avec les trois partenaires d'association privilégiés (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie) mais être étendu aux autres pays de l'Est de l'Europe : en premier lieu avec les Etats baltes, ensuite avec les pays du Sud-Est, si l'évolution démocratique et la stabilité vont de pair. En ce qui concerne l'ex-URSS, il faudrait procéder de la même façon, mais veiller à ne pas brûler les étapes, avancer pas à pas avec les précautions nécesssaires pour les deux côtés, à partir d'accords de coopération, en ayant toujours à l'esprit le développement global des relations.

Des structures de sécurité

Une vraie Ostpolitik commune devrait même aller plus loin. Il n'est pas possible d'esquisser dans ce cadre tous les aspects d'une telle approche globale, mais il me semble important d'en souligner deux. En premier lieu il est indispensable que la Communauté et ses Etats-membres développent – et la nouvelle politique étrangère et de sécurité commune, adoptée à Maastricht, le permet – une approche commune pour le domaine de la sécurité qui ne peut en aucun cas être dissociée de la coopération dans les autres domaines. Des amorces existent déjà dans d'autres enceintes – dans l'OTAN par la création du Conseil de Coopération, dans l'UEO ou au sein de la CSCE. L'insécurité liée à la présence d'armes nucléaires, biologiques et chimiques sur le territoire de l'ex-URSS et le suivi des accords de désarmement, les inquiétudes légitimes de nos partenaires en Europe centrale ainsi que le réveil des tendances nationalistes dans certains pays de l'Est mettent clairement en évidence la nécessité de créer et de développer une vraie structure paneuropéenne dans le domaine de la sécurité. Il est clair que les différentes «préstructures» existantes sont encore trop dispersées pour permettre de relever ce défi.

Par ailleurs, il convient d'utiliser davantage le Conseil de l'Europe comme structure d'accueil et pour développer la coopération paneuropéenne. Il a déjà fait ses preuves dans des domaines politiques-clés et il a vocation à définir les critères d'appartenance à l'Europe et aux valeurs fondamentales que nous défendons.

Nous nous trouvons face à un défi extraordinaire qui doit mobiliser nos forces, pour un engagement de longue haleine et pour la recherche de solutions «taillées sur mesure». Nous devons être conscients que nos partenaires à l'Ouest et dans le monde entier attendent que la Communauté et ses Etats-membres prennent leurs responsabilités, c'est-à-dire qu'ils assument le «leadership», pour l'Europe entière, et que nous sommes «condamnés» à réussir, si nous voulons assurer aux futures générations dans toute l'Europe un avenir, dans la paix et la liberté, la sécurité et le bien-être.

► Joachim Bitterlich est conseiller pour les affaires européennes à la chancellerie fédérale à Bonn. Il s'exprime ici à titre personnel

ESPACE EUROPÉEN

LIVRES ET REVUES

LE NOUVEAU CONCERT EUROPÉEN de Jacques Delors

M. Jacques Delors, qui depuis toujours regrette l'absence d'un vrai débat de fond sur les questions européennes dans la classe politique française, publie quelques-uns des principaux discours qu'il a prononcés depuis sa nomination à la présidence de la Commission européenne en janvier 1985.

Au moment où, pour cause de ratification des accords de Maastricht, les parlementaires vont être saisis des questions européennes dans un contexte peu favorable puisque soumis aux interférences des échéances électorales françaises, l'idée est d'éviter que *« quelques mois de déraison »* ne compromettent l'impressionnant renouveau qu'a connu la Communauté depuis 1984.

Cette rétrospective fournit certes une solide contribution au débat. Mais ce sont des discours, c'est-à-dire qu'il faut franchir les obstacles assez rébarbatifs du genre pour accéder à la démarche qui est celle du président de la Commission depuis huit ans.

► *Le Nouveau Concert européen*, de Jacques Delors. Editions Odile Jacob, 349 pages, 130 F.

LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE MAASTRICHT

BELGIQUE
En attendant le nouveau gouvernement

Aucune date n'est encore fixée pour le débat de ratification par le Parlement. *Le gouvernement actuel* se borne à expédier les affaires courantes, en attendant la formation d'un nouveau cabinet à la suite des élections de novembre 1991. La nouvelle coalition gouvernementale est difficile à mettre sur pied, mais, en matière européenne, il y a un large consensus parmi les partis traditionnels (socialistes, sociaux-chrétiens et libéraux) ; et la ratification ne fait guère de doute. Il faudra toutefois une réforme constitutionnelle (qui doit être adoptée à la majorité des deux tiers du Sénat et de la Chambre des représentants) pour l'octroi du droit de vote aux étrangers, citoyens de la Communauté, en ce qui concerne les scrutins communaux et européens. Il n'y a aucun référendum en perspective puisque cette procédure n'existe pas en Belgique.

DANEMARK
Référendum le 2 juin

Le premier ministre danois, Poul Schlüter (conservateur), a beaucoup hésité avant de fixer la date du référendum qui permettra aux Danois de se prononcer sur les accords de Maastricht. Après avoir envisagé l'automne, il a opté pour le 2 juin, contre l'avis de ses partenaires libéraux, après s'être entendu avec l'opposition social-démocrate.

Poul Schlüter a fait valoir que le Danemark pourrait ainsi accélérer les pourparlers que devraient en principe entamer d'autres pays candidats à la CEE, la Suède par exemple. Les adversaires du traité estiment que la préparation du référendum ne pourra se faire sérieusement dans des délais aussi courts et qu'analyser à fond un texte de plus de 300 pages sera littéralement impossible.

Le résultat de ce référendum sera contraignant, comme celui du 2 octobre 1972 qui avait donné le feu vert à Copenhague pour adhérer au traité de Rome. *La Constitution* danoise exige à l'article 20 que toute délégation de souveraineté soit votée à une majorité des cinq sixièmes des membres du Folketing (Parlement). Au cas où le texte serait voté seulement à une majorité simple, il doit être soumis à référendum.

Le Folketing commencera, le 10 mars une première lecture des accords et la procédure devrait durer au moins deux mois. Un texte d'une centaine de pages sera distribué à quelque 300 000 exemplaires par l'administration.

La perspective du référendum a jeté le trouble au sein de plusieurs partis, y compris les partis gouvernementaux. Ainsi, le groupe parlementaire des chrétiens populaires a décidé de recommander le « oui », tandis que les instances extra-parlementaires du parti, dont le jeune président n'est pas député, ont annoncé qu'elles étaient à 100 % pour le « non ». Mais le premier ministre a averti qu'un rejet du traité de Maastricht aurait *« des conséquences inclaculables »* pour le Danemark, car il *« ouvrirait la porte de sortie du Marché commun »*. Il se dit convaincu d'une large majorité de « oui ».

ESPAGNE
Le verdict du Tribunal constitutionnel

Le secrétariat d'Etat pour la CEE et les Cortes (Parlement) ont indiqué qu'aucune date n'était encore fixée dans le calendrier du Congrès (Assemblée) pour la ratification des accords de Maastricht. D'autre part le gouvernement a décidé de consulter le Tribunal constitutionnel afin de savoir s'il était nécessaire de réformer la Constitution pour permettre aux ressortissants européens qui résident en Espagne de participer aux élections municipales et surtout d'être élus.

Dans son article 13 alinéa 2, la Constitution espagnole stipule que seuls les Espagnols sont titulaires du droit de vote défini par l'article 23, *« excepté que, compte tenu de critères de réciprocité, le droit de suffrage actif pour les élections municipales peut être établi par traité ou loi »*. Le suffrage passif (droit d'être élu) prévu dans les accords de Maastricht ne fait pas partie de cette exception. L'article 13 parle bien et uniquement de suffrage actif.

La plupart des constitutionnalistes pensent donc qu'il faudra modifier la Loi fondamentale et que cela peut se faire avec l'accord des deux Chambres à une majorité des trois cinquièmes. D'autres assurent qu'il faudra également modifier l'article 23 et que dans ce cas il sera nécessaire de dissoudre la chambre.

GRÈCE
Large consensus

Dix ans après son adhésion à la CEE, la route tracée par le traité de Maastricht constitue une voie à sens unique pour la Grèce. Fortement critiquée par la moitié du corps électoral à son départ, la direction européenne imposée par l'actuel chef de l'Etat Constantin Caramanlis, alors premier ministre, est maintenant admise par la grande majorité des Grecs. Toutefois, la Grèce, avec une économie en crise, a peur, après Maastricht, d'être marginalisée par les riches pays du Nord. Les craintes *sont les plus fortes à gauche, surtout* dans les rangs du Parti communiste (KKE).

La ratification du traité devrait se faire sans difficulté. Il n'existe pas de problème avec la Constitution grecque. Aucun référendum n'est prévu. Les principaux partis, Nouvelle Démocratie (conservateur, au pouvoir), *Pasok (socialiste), Coalition* de gauche et du progrès (gauche indépendante) et Parti communiste grec, ont seulement demandé que le traité soit au préalable adopté par le parlement de Strasbourg. Ils le ratifieront ensuite à la Vouli, le Parlement national.

Pour le gouvernement et la Nouvelle *Démocratie, Maastricht* a constitué un *« triomphe »* de la politique grecque, car ses objectifs ont été *« entièrement satisfaits »*. Sur le plan de la sécurité d'abord, par la participation à part entière de la Grèce dans l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui *« garantit les intérêts nationaux de la Grèce »*. Sur le plan économique ensuite, par la création d'un fonds spécial pour les pays les moins développés de la Communauté, qui règle la *« grande question de la cohésion »* et de la convergence des économies.

Les conservateurs, au pouvoir depuis avril 1990, sont convaincus qu'ils pourront après une période transitoire d'adaptation adhérer à la troisième phase de l'UEM.

Le Pasok considère que « le compromis politique de Maastricht sauvegarde le présent sans cependant assurer la perspective d'une Europe unie » et que la participation de la Turquie comme membre observateur dans l'UEO *« constitue un danger »*.

IRLANDE
Le problème de l'avortement

C'est en juin, et par référendum, que la République d'Irlande doit ratifier le traité européen. Du moins est-ce ainsi que le calendrier avait été fixé avant que n'éclate la « bombe » politique de l'avortement. Le texte signé à Maastricht est complété par un protocole qui exclut l'Irlande de l'application des directives européennes au cas où celles-ci seraient en contradiction avec la Constitution irlandaise, laquelle interdit l'avortement. Or, le débat sur ce sujet évolue très vite en Irlande, à tel point qu'il est possible que ce référendum se transforme en consultation nationale sur la question de l'interruption de grossesse.

En cas de « non », c'est l'entrée en vigueur du traité de Maastricht qui est remise en cause. Or, une suppression éventuelle de ce protocole « irlandais », voire sa simple modification, doit être approuvée par les douze Etats signataires du traité.

ITALIE
Respecter les contraintes

Avec les élections législatives fixées aux 5 et 6 avril prochain, l'Europe ne figure pas au premier plan du débat politique italien. Les *partis ne manquent pas toutefois de* proclamer leur engagement en faveur de l'Europe et des décisions de Maastricht. Mais le débat européen se concentre sur les engagements que l'Italie doit respecter afin de pouvoir participer aux prochaines phases de l'union économique et monétaire. La nécessité d'un assainissement économique pour rester en Europe pourrait forcer enfin les indispensables réformes au système actuel : en premier lieu, une réforme des mécanismes qui règlent l'approbation de la loi budgétaire (*legge finanziaria*), avec l'introduction d'une limitation du pouvoir d'amendement du Parlement.

Les deux premières années de la nouvelle législature devraient être consacrées à ce genre de réforme. Le ministre des affaires étrangères, M. Giovanni de Michelis, a rappelé, au lendemain de la signature des traités, que *« l'avenir du pays doit être désormais pensé et géré en fonction de l'intégration »*. Un récent sondage auprès de la classe dirigeante confirme que l'Europe attire, mais fait peur tout à la fois et présente deux facettes : un mirage lointain et un défi actuel, consistant à se donner des obligations externes pour résoudre les problèmes nationaux.

Du point de vue de la ratification, il ne devrait pas y avoir de grosses difficultés, quel que soit le nouveau Parlement, mais le débat ne devrait pas avoir lieu avant septembre prochain, après les législatives, la formation du nouveau gouvernement, l'élection du nouveau président de la République – prévue pour le mois de juin – et la trêve estivale. L'Italie n'aura pas besoin de modifier sa Constitution.

LUXEMBOURG
Le vote des étrangers

Le gouvernement luxembourgeois a indiqué qu'il souhaitait un débat sur la ratification avant les vacances parlementaires, qui commencent en juillet. On attend ce débat pour juin. Les socialistes et les sociaux-chrétiens, qui constituent la majorité actuelle, approuveront évidemment le traité. L'opposition libérale a annoncé qu'elle *« ne fera pas défection »* pour la construction européenne, mais *« elle proposera un référendum sans se faire d'illusions sur les chances qu'il soit accepté »*. Elle affirme que la matière est assez importante pour justifier une consultation populaire dans le Grand-Duché. Une révision constitutionnelle (à la majorité des deux tiers de la Chambre des députés) sera nécessaire pour le droit de vote des ressortissants des autres pays de la Communauté. L'affaire est sensible, dans la mesure où le Luxembourg est le pays qui, proportionnellement, comporte le plus d'immigrés européens : plus de 100 000 sur une population totale de 400 000. Il y a des endroits où l'hypothèse d'un maire portugais n'est pas théorique. C'est pourquoi le gouvernement ne prendra sans doute pas le risque d'un référendum.



PAYS-BAS
Le couronnement de la présidence néerlandaise

Le débat de ratification du traité de Maastricht est à peine lancé. Les parlementaires viennent de recevoir le texte définitif du traité, sur lequel le Conseil d'Etat doit formuler un avis avant que la procédure ne soit formellement ouverte. Ecrite dans un premier temps, puis orale, elle devrait durer plusieurs mois.

Du côté gouvernemental, on ne craint guère que Maastricht ne provoque les mêmes états d'âme que les accords de Schengen. Bien sûr, l'extension minimale des pouvoirs du Parlement européen provoque un certain mécontentement parmi les députés d'un pays prêt à des transferts importants de compétences... à condition que ceux-ci n'approfondissent pas le déficit démocratique de la Communauté. Un avis négatif du Parlement européen sur le texte de Maastricht pourrait encourager les Néerlandais à faire la forte tête. Mais une promesse ferme de révision du traité sur ce point en 1996 suffirait sans doute à ramener le calme.

Le « succès » du sommet de Maastricht a effacé l'amertume laissée dans l'ensemble de la classe politique néerlandaise par le rejet brutal, fin septembre 1991, du projet d'union politique présenté par La Haye. Même si la Banque centrale des Pays-Bas, dans la foulée de la Bundesbank, fait monter la pression à propos de l'union économique et monétaire, on voit mal le Parlement rejeter un texte qui constitue, quoi qu'il en pense, le couronnement de la présidence néerlandaise.

PORTUGAL
Avec ou sans les communistes

La ratification du traité de Maastricht ne pose aucun problème au Portugal, ni du point de vue technique ni du point de vue politique. Il n'y a pas de problèmes d'incompatibilité entre les accords de Maastricht et la Constitution portugaise. Concernant le droit de vote des étrangers, l'alinéa 4 de l'article 15 de la Constitution, révisée en 1989, indique que *« la loi, sous réserve de réciprocité, peut accorder à des citoyens étrangers résidant sur le territoire national la capacité électorale pour l'élection des membres des organes des collectivités locales »*. Il suffit d'un simple vote du Parlement pour ratifier un traité international, et comme il existe un consensus entre la majorité PSD (Parti social-démocrate, droite libérale), les socialistes et les centristes, sur ce point l'issue du scrutin ne fait aucun doute.

Le seul point d'interrogation est l'attitude des communistes, qui risquent soit de voter contre, soit de s'abstenir, mais leur choix ne changera rien au résultat final.

Sur le fond il n'y a donc aucune polémique majorité-opposition. Les socialistes ont simplement reproché au gouvernement de ne pas avoir organisé un débat au Parlement avant la signature des accords de Maastricht. Ils espèrent que ce débat aura lieu à l'occasion de la ratification.

Informations des correspondants du Monde dans les capitales européennes.

REVUE DE PRESSE

Le Royaume désuni ?

Après la faillite de l'Union soviétique, les déchirements de la Fédération yougoslave, la querelle tchécoslovaque, la Grande-Bretagne est-elle à son tour sérieusement menacée de devenir petite ? Le Royaume-Uni est-il guetté par la désunion ? *« Le discours de M. Major à Glasgow,* écrit, le 25 février dernier, M. Joe Rogaly dans le *Financial Times, peut être lu comme une intimidation des Ecossais, s'ils choisissent la séparation du Royaume-Uni (...). Il peut être interprété comme une mise en garde : si les Ecossais s'en vont, les Gallois et les Irlandais du Nord pourraient faire de même. Ce qui laisserait une petite Angleterre (...). »*

L'éditorialiste examine les solutions à la disposition du gouvernement de Sa Majesté et n'exclut pas que M. Major puisse lancer *« au nationalisme écossais un défi à la De Klerk, par un référendum »*. Référendum que les nationalistes *« pourraient »* perdre, selon l'éditorialiste. Les sondages publiés dans la presse britannique varient, selon qu'elle est anglaise ou écossaise. Dans le journal *The Scotsman*, 50 % des Ecossais, sondés par l'institut ICM, se disent favorables à l'indépendance (*le Monde* du 27 février). Mais dans *The Independent*, à Londres, qui cite un autre institut de sondage, ils ne sont plus que 30 % à se prononcer pour elle... Une chose est sûre : une large majorité d'entre eux refuse le *statu quo* et veut une profonde décentralisation.

Le correspondant du *Guardian* à Bruxelles s'inquiète et rapporte que *« les Ecossais et les Gallois construisent des bases de pouvoir en Europe »*. *« Jusqu'à récemment,* écrit-il, *le gouvernement britannique a insisté pour que toutes les négociations entre les institutions publiques écossaises et galloises se fassent à travers la représentation permanente du Royaume-Uni à Bruxelles. Cependant,* poursuit le journaliste, *un nombre de plus en plus important d'autorités locales et d'autres institutions d'Ecosse et du pays de Galles contournent tranquillement Whitehall et forgent leurs propres liens directs avec la Commission européenne. »*

En Belgique ou, plutôt, *« dans ce pays qu'on appelle encore la Belgique »*, comme l'écrit Jean Gayetot, ex-président du syndicat socialiste francophone FGTB, *« l'achèvement de la réforme fédéraliste »* est un *« vrai problème »*. *« A moins que l'on veuille aller vers une situation à la serbo-croate »*, écrit sans rire M. Gayetot dans *la Libre Belgique*, *« la défense nationale, la justice, la sécurité sociale, les problèmes monétaires, voire les affaires monétaires »* ne peuvent échapper à la compétence de l'Etat fédéral. D'ailleurs, souligne-t-il, *« personne parmi les plus radicaux des fédéralistes n'a conçu cette idée »*. Pour compliquer un peu plus la situation, la division atteint les francophones, opposant les Bruxellois à la région wallone. *« S'il s'agit d'un malaise,* écrit M. Gayetot, *j'espère qu'il s'agit d'un malaise passager qui ne deviendra pas une vraie blessure (...) »*.

Le 31 janvier dernier, le *Financial Times* faisait état d'une intéressante décision du gouvernement italien : l'octroi de plus d'autonomie à la minorité germanophone du Sud-Tyrol. *« La guerre civile dans la Yougoslavie voisine a, peut-être, donné à Rome l'élan nécessaire pour régler au moins l'une de ses disputes ethniques »*, estime le *« FT »*. Comme le monde est mal fait, la presse allemande se préoccupe toujours à longueur de colonnes, non de la désunion, mais des difficultés financières et des questions morales, que pose... la réunification.

J.-B. N.

ENVIRONNEMENT

La conférence de Kyoto sur la protection des espèces en danger

L'interdiction du commerce de l'ivoire est remise en question

Le Japon accueille à Kyoto, du 2 au 13 mars, la huitième réunion triennale des signataires de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune menacées d'extinction (CITES), établie dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement. Un tel commerce se chiffre annuellement à cinq milliards de dollars et concerne notamment des millions de poissons, oiseaux et reptiles.

TOKYO

de notre correspondant

La réunion de Kyoto va se pencher sur le sort d'innombrables espèces menacées, à commencer par les éléphants, dont certains pays d'Afrique estiment qu'ils ne sont plus en voie de disparition. On va parler du thon rouge, dont les Japonais sont grands consommateurs, mais aussi des grenouilles et des perroquets, du hareng, du bois de rose, de la vipère de Wagner ou des léopards, au cours de débats qui *ne manqueront pas* d'être animés et derrière lesquels se profile l'opposition latente entre les pays industrialisés, qui défendent la nature, et les pays pauvres, qui *dépendent d'elle pour survivre*.

Cette réunion sera aussi l'occasion pour le Japon, en quête d'un rôle international non militaire, de montrer s'il entend assumer une position avancée en matière de défense de l'environnement, en prévision notamment du «sommet de la Terre» qui doit se tenir au Brésil en juin.

Lorsque la convention fut signée en 1973, le Japon refusa de se joindre au groupe qui réunit aujourd'hui 112 pays. De manière symptomatique, alors que la plupart des Etats donnaient mission à leur agence pour l'environnement de surveiller le commerce des espèces en danger, il confiait cette tâche à son ministère du commerce et de l'industrie... Signataire de la convention depuis 1980, le Japon a *pris une* série de mesures visant à interdire le commerce d'espèces en voie de disparition dans le cadre d'une loi adoptée en 1987.

D'autres mesures proposées par l'Agence pour l'environnement sont en cours d'examen au Parlement. Elles comportent des interdictions concernant tant l'archipel que le reste du monde. La fronde parlementaire de l'opposition, qui cherche à mettre en difficulté un gouvernement empêtré dans les scandales, ne permettra cependant pas de faire adopter ces dispositions pour la réunion de Kyoto, ce qui affaiblit la position japonaise. Ces mesures, qui préconisent notamment la création de sanctuaires naturels, soulèvent l'opposition du ministère de la construction, inquiet de voir bloquer nombre de projets.

Le débat entre la protection des espèces en danger et les exigences du développement reste vif sur l'archipel. Toutefois, les écologistes admettent que la position du gouvernement a changé, sous la pression internationale surtout. Le Japon a été mis à l'index des réunions de la CITES à plusieurs reprises, notamment en raison des dérogations consenties aux petits artisans qui travaillent l'ivoire et l'écaille de tortue.

«L'amour de la nature» à la mode

La défense de l'environnement est à l'ordre du jour sur l'archipel. Le patronat a adopté sa «charte pour l'environnement», les entreprises ont leurs «services pour l'environnement» et l'agence de publicité Dentsu a fait de l'«amour de la nature» l'une des tendances des consommateurs nippons en 1991. Ces initiatives répondent à une prise de conscience de l'opinion publique qui, malgré l'attachement traditionnel des Japonais à la nature (mais une nature peut-être plus construite – jardins, arbres nains, – qu'écologique), a tardé à réagir contre la dégradation de l'environnement à laquelle conduisait la logique de profit de la civilisation matérielle.

Mais il y a aussi un phénomène de mode. L'Association pour la protection de la nature, qui existe depuis quarante ans, n'a que 17 000 membres alors que la National Wildlife Foundation, aux Etats-Unis, en compte 5,5 millions. Le Japon ne connaît pas non plus de mouvement écologique comparable à celui de l'Europe.

A Kyoto, le Japon devrait soutenir la position de six pays d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe) partisans d'une reprise du commerce de l'ivoire. Ces Etats demandent que l'éléphant d'Afrique, placé en Annexe I du traité lors de la réunion de Lausanne, en 1989, c'est-à-dire sur la liste des 524 espèces menacées dont le commerce est interdit, soit remis en Annexe II, qui comporte des restrictions moins sévères. Le Japon s'opposera aussi à une limitation de la pêche du thon rouge.

En ce qui concerne la baleine, il reste intransigeant. Au titre de la «recherche scientifique», il continue à chasser 400 baleines par an. Les écologistes estiment que la réglementation concernant l'importation des animaux rares est insuffisante. En 1989, Tokyo a soutenu l'interdiction du commerce de l'ivoire et, l'année dernière, il a suspendu la pêche des calmars aux filets : qualifiés de «murs de la mort», ceux-ci tuent sans discrimination la flore et la faune marines.

Le Japon ne sera pas le seul sur la sellette au cours de la réunion de Kyoto. La demande de pays d'Afrique d'interdire le commerce international du hareng traduit, selon certains, le ressentiment des défenseurs de l'environnement de l'hémisphère sud à l'encontre de leurs homologues de la partie septentrionale de la planète qui veulent interdire le commerce de certaines ressources *naturelles que les* premiers estiment vitales. Derrière cette opposition Nord-Sud, se posent des questions de fond sur le rôle de la CITES. Faut-il préserver les espèces ou les utiliser rationnellement ? Doit-on seulement protéger la «mégafaune», ces animaux nobles qui parlent à l'imaginaire, ou toutes les espèces, y compris les moins attrayantes ?

PHILIPPE PONS

Premier du genre en France

Un parc national marin à l'étude en mer d'Iroise

Des *études sont lancées pour* la création d'un premier parc national marin en France, en mer d'Iroise, zone côtière qui *s'étend sur 60 kilomètres à l'ex*trémité de la Bretagne. Les scientifiques et les défenseurs de l'environnement applaudissent. *Les professionnels de la* mer font grise mine.

BREST

de notre correspondant

Les parcs nationaux, au nombre de sept, sont essentiellement montagnards, à l'exception du parc méditerranéen de Port-Cros, seulement doté d'une petite zone marine, et du parc de la Guadeloupe, qui englobe des mangroves. L'Etat a également pris sous son aile protectrice celle qui va de trois réserves naturelles marines : Cerbère à Banyuls, Scandola et les îles Lavezzi, en Corse.

Le projet de la mer d'Iroise a une autre ampleur : 20 000 hectares au large, englobant les îles d'Ouessant, l'archipel de Molène et Sein. Un site sauvage et redouté des navigateurs. C'est sur cette route maritime, parmi les plus fréquentées au monde, que l'*Amoco Cadiz* a fait naufrage en 1978. Un *site, aussi,* dont *les scientifiques* soulignent l'exceptionnelle richesse.

Ouessant et l'archipel de Molène font partie, depuis 1989, du réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO, terme qui définit l'enveloppe de l'écorce terrestre où se forme la vie. Le milieu océanique d'Iroise a été retenu pour sa *grande diversité biologique. Cette* petite mer recèle le plus important champ d'algues français. L'eau y est d'une qualité exceptionnelle. C'est là que les derniers phoques gris se reproduisent. *Des dauphins*, parfois, accompagnent les bateaux. C'est encore un paradis de l'ornithologie avec 20 % du stock national d'oiseaux marins, dont des espèces rares qui viennent nicher dans les îlots inhabités.

La moitié de la récolte nationale d'algues

Le parc naturel régional d'Armorique, présidé par M. Jean-Yves Cozan, conseiller général d'Ouessant, assure la gestion de cette réserve de biosphère en liaison avec la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Un parc national permettrait un tout autre suivi scientifique, avec une dotation de l'Etat vingt fois supérieure à celle d'une structure régionale. Et il se trouve que les spécialistes de la mer et de la protection de l'environnement ne manquent pas à Brest.

Les études, qui dureront de quatre à cinq ans, devront comprendre une importante phase de concertation avec les professionnels. Les activités humaines sont très diverses, en effet, en mer d'Iroise : récolte des algues de fond, aquaculture, exploitation des amendements calcaires, pêche professionnelle.

Déjà, le projet de l'Iroise soulève des inquiétudes. Le parc régional d'Armorique a dû organiser une réunion à Ouessant et à Molène pour atténuer les craintes de la population. Dans le Finistère, les goémoniers, qui récoltent ici la moitié des *algues exploitées en* France, redoutent des contraintes supplémentaires. «*Notre profession est la plus encadrée qui soit. On ramène 57 000 tonnes par an alors qu'on a des capacités pour 90 000 tonnes*», souligne M. François Calvez, vice-président du Comité interprofessionnel des algues marines.

GABRIEL SIMON

ÉDUCATION

L'UNEF-ID demande des garanties sur le projet de réforme universitaire

Le syndicat étudiant UNEF-ID (indépendante et démocratique) a appelé les étudiants et les enseignants à une journée de *«grève civique»* contre le Front national, mercredi 18 mars. Cette décision a été prise samedi 29 février, lors de la tenue d'un collectif national extraordinaire, le premier depuis 1986. Convoqués afin d'analyser le mouvement étudiant, les élus de l'UNEF-ID ont, en revanche, décidé de ne pas appeler à la manifestation nationale contre le projet de réforme universitaire, prévue jeudi 19 mars.

La majorité au sein du syndicat a considéré que les étudiants de chaque université devaient voter, en assemblée générale, leur participation à la manifestation. M. Philippe Campinchi, président de l'UNEF-ID, a indiqué qu'il *«fallait maintenant passer de la contestation à la revendication. Nous devons obtenir des garanties sur le projet de rénovation universitaire. Les textes sont aujourd'hui flous»*.

DÉFENSE

A la mi-mars

La Finlande va tester le Mirage 2000-5

La Finlande a *officiellement* demandé à tester l'avion de combat français Mirage 2000-5 du groupe Dassault dans le cadre de son projet de moderniser son armée de l'air. *Depuis les années 60, la Finlande* met en concurrence des appareils occidentaux – généralement de source britannique ou suédoise – et soviétiques, dans le souci de maintenir une politique de neutralité entre l'Est et l'Ouest. Et elle partage, en fin de compte, ses commandes entre les deux sources d'approvisionnement. Mais, cette fois-ci, il apparaît, en raison même de l'éclatement de l'URSS, que l'avion produit par la Communauté des Etats indépendants (CEI), le Mig 29, est d'ores et déjà exclu de la compétition.

C'est entre les 16 et 27 mars prochain que le Mirage 2000-5 sera en Finlande pour subir une série d'exa*mens d'évaluation par des pilotes de* l'aviation de ce pays. L'appareil présenté est la version biplace. C'est la première fois que cet avion sort des frontières nationales.

Le biplace a fait son premier vol en octobre 1990, la version monoplace en avril suivant. Un Mirage 2000 biplace avait déjà été envoyé en Finlande, au début de l'an dernier, pour des essais traditionnels par temps froid. Mais ce Mirage 2000 n'était pas équipé du nouveau radar RDY, du réacteur M.53 P2 (qui propulse le Mirage 2000-N pour des missions nucléaires) et du nouveau missile air-air MICA, autant de matériels modernes qui sont à bord du Mirage 2000-5.

Le Mirage 2000-5 français a comme rivaux les F 16 et F 18 américains (déjà évalués sur place en février), et le Gripen JAS 39 du *groupe suédois Saab-Scania (qui sera* testé durant la première semaine de mars). Les besoins de l'armée de l'air finlandaise sont estimés à une soixantaine d'avions.

Pour emporter le marché, le groupe Dassault compte beaucoup sur la nature et le volume des compensations de toutes sortes que la France est en mesure d'offrir à la Finlande. Outre les discussions entre les deux pays sur une centrale nucléaire et le soutien de la France à l'adhésion de la Finlande à la CEE (*le Monde* du 29 février), les deux pays envisagent d'accroître leurs échanges dans le domaine maritime (bateaux et matériels portuaires), et Helsinki serait sollicité de prendre sa part de l'assemblage, sur place, de ses propres Mirage 2000-5 et de l'industrialisation du même avion pour d'autres pays clients.

SCIENCES

La France veut aider au maintien du potentiel scientifique de la CEI

Le ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien, a rappelé, à l'occasion d'une rencontre *avec le nouvel ambassadeur* de Russie en France, M. Youri Ryjov, la volonté de la France d'aider au maintien sur place du *potentiel scientifique* et technologique de la CEI. La recherche de la CEI, note le ministère, se trouve menacée du fait des difficultés économiques et de la *reconversion* d'industries de pointe vers des productions banalisées et l'on risque, à terme, de voir disparaître des secteurs et des installations uniques, où s'étaient développées des approches originales.

Face à cette situation, l'initiative Rubbia, du nom du prix Nobel de physique, visant à la création d'une fondation internationale destinée à aider les chercheurs de la CEI pourrait, en complément des efforts de reconversion du potentiel militaro-industriel récemment proposé par MM. Baker, Genscher et Kozyrev, apporter quelques éléments de solution. Le conseil des ministres de la Communauté devrait définir sa position sur cette question, au cours d'une réunion fixée au 2 mars.

FAITS DIVERS

En Gironde

Deux suspects entendus après le meurtre du curé de Castillon-la-Bataille

BORDEAUX

de notre correspondante

Jean-Pierre Sart, le curé de Castillon-la-Bataille (Gironde), a été tué dans son presbytère dans la nuit du 28 au 29 février. Le prêtre a été roué de coups et son corps portait des traces de strangulation. Deux suspects, âgés d'une vingtaine d'années, ont été placés en garde à vue le 29 février après une enquête menée par les brigades de recherche de gendarmerie de Libourne et de Bordeaux. Ces suspects, dont l'identité n'avait pas été révélée lundi matin, devaient être présentés au parquet de Libourne dans l'après-midi du 2 mars. Originaires de la région, ils squattaient un appartement dans la commune viticole girondine.

C'est une paroissienne venant régler des obsèques qui a découvert le corps du prêtre, au rez-de-chaussée de sa maison, le 29 février. Jean-Pierre Sart, cinquante-cinq ans, avait, semble-t-il, été réveillé en pleine nuit. Il a ouvert la porte à ses deux agresseurs. Le prêtre était connu à Castillon-la-Bataille, où il exerçait son ministère depuis 1983, pour son attention aux jeunes marginaux. Il aurait ainsi invité ses visiteurs à entrer avant d'en être la victime. Homme de haute stature, le prêtre s'est cependant violemment défendu.

Né à Bordeaux-Caudéran le 22 janvier 1937, Jean-Pierre Sart avait été ordonné prêtre en 1965. Il a exercé son ministère dans plusieurs *communes de la Gironde : Arcachon*, Libourne et Talence, puis Castillon-la-Bataille depuis 1983. Il avait été nommé, il y a six mois, doyen du Libournais et avait ainsi la responsabilité de dix-huit paroisses.

GINETTE DE MATHA

□ **Vol d'un Picasso à la Fondation Sophia-Antipolis.** – Un tableau de Picasso, *l'Hidalgo*, estimé à plus de cinq millions de francs, a été volé, vendredi 28 février, à la Fondation Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes). La toile, qui n'est pas signée, avait été offerte à la fondation au début des années 80 par Jacqueline Picasso, la veuve du peintre. Le vol a été commis sans effraction.

JUSTICE

S'estimant menacé depuis l'affaire de la tour BP

M. Christian Pellerin a demandé à bénéficier d'une protection policière

L'affaire de la tour BP serait-elle un pastiche de roman noir ? Mélangeant promoteurs immobiliers et policiers «ripoux», suicides énigmatiques, commissions occultes et trafics d'indulgences policières, elle *connaît un nouvel épisode dis*cret avec les mystérieuses menaces reçues par M. Christian Pellerin, le PDG de la SARI-SEERI.

Il y a une quinzaine de jours, la préfecture de police a reçu un coup de téléphone anonyme annonçant que le promoteur de *la Défense était* attablé dans tel restaurant parisien et qu'on allait *«le faire sauter»*. Des policiers se rendirent immédiatement dans l'établissement où, *en effet, M. Pellerin était* en train de déjeuner. Quelques jours plus tard, le promoteur affirma être suivi et recevoir des menaces par téléphone. La Brigade de répression du bandi*tisme (BRB) a été chargée d'une* enquête préventive, sans résultats probants, tandis que le préfet de police invitait M. Pellerin à déposer plainte contre X.

Depuis, ce dernier bénéficie d'une protection policière qui, finalement, n'est pas assurée par la préfecture de police de Paris, afin de ne pas ajouter à l'imbroglio puisque l'affaire de la tour BP embarrasse, tout à la fois, la police de la capitale et le monde de l'immobilier parisien. Aussi est-ce au niveau du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la police nationale que des policiers ont été chargés de jouer les anges gardiens auprès de M. Pellerin...

E. P.

Le financement du PS par le bureau d'études Urba

Ouverture d'une information judiciaire contre un ancien maire de l'Aude

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de déclarer recevable la requête du procureur de la République de Narbonne, M. Charles Puig, pour *«escroquerie, corruption et complicité»*, à l'encontre de l'ancien maire socialiste de Fleury (Aude), M. Christian Montagné. La chambre d'accusation de Montpellier a été désignée pour instruire ce dossier, confié à M. Patrick Derdeyn, conseiller à la cour d'appel. Cette *décision met fin au blocage de* toute information judiciaire dans l'affaire de l'Observatoire aquatique de Fleury, qui implique le bureau d'études Urba lié au financement occulte du PS (*le Monde* de 26 octobre 1990).

Instruit depuis 1990 au parquet de Narbonne, le dossier porte sur la construction d'une bulle aquatique à vocation touristique, pour un montant de 45 millions de francs, dans la petite commune de Fleury. *L'enquête policière avait établi* l'existence de fausses factures entre une société languedocienne de travaux publics ayant participé à la construction et le cabinet Urba.

Dans un rapport adressé à la Chancellerie, le parquet de Narbonne évoquait alors *«la découverte d'un système organisé de détournements de fonds publics : celui d'Urba»*. Aussi l'ancien maire de Fleury, battu aux élections municipales de mars 1989, avait-il été placé en garde à vue, le 16 octobre 1990. Mais, le même jour, un télex de la Chancellerie indiquait au parquet de Narbonne qu'il ne convenait ni d'ouvrir une information judiciaire concernant le bureau d'études, ni de placer en détention les personnes mises en cause. Le procureur de Narbonne avait aussitôt *remis M. Montagné* en liberté, dans l'attente d'*«une autorisation de la Chancellerie pour présenter une requête à la Cour de cassation»*.

Quatre Basques écroués pour blanchiment d'argent de la drogue

Soupçonnés d'avoir participé à un réseau de recyclage de capitaux d'origine illicite, quatre Basques – deux Espagnols et deux Français – ont été inculpés de recel et blanchiment de capitaux et écroués, samedi 29 février, par M. Jean-Luc Delahaye, magistrat instructeur à Paris. Il s'agit de MM. Antonio Michelena Arsuaga, agriculteur en France et bijoutier en Espagne, Manuel Oliva Sanz, Baston Hiriart, et Jean-Jacques Azpeitia, sans profession.

Depuis mai 1991, dix autres personnes ont été inculpées dans ce dossier mettant en cause trois sociétés – la Société générale de change à Paris, la Basco-Landaise de change à Bayonne, et Interaf à Genève – participant à ce réseau utilisé notamment par des trafiquants de drogue et par l'organisation séparatiste ETA (*le Monde* du 18 mai).

Ecroué depuis le 20 mai dans cette affaire, Joseph-Xavier Guimon, gérant de la Basco-landaise et militant de l'ETA, a été condamné à trois ans de prison dans un autre dossier, le 4 juillet 1990, pour des faits relevant de l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste (*le Monde* du 6 juillet 1990).

SPORTS

AUTOMOBILISME : Grand Prix d'Afrique du Sud

Le deuxième grand chelem de Nigel Mansell

Nigel Mansell (Williams Renault) a dû attendre sept ans pour signer, dimanche 1er mars à Kyalami, sa deuxième victoire consécutive *dans le* Grand Prix d'Afrique du Sud de formule 1 automobile. Pour fêter la réintégration de cette course dans le championnat, après sept ans de boycottage pour cause d'apartheid, le Britannique a offert au nombreux public de Kyalami une performance exceptionnelle : *le* grand chelem (*pole position*, victoire, meilleur tour en course et course en tête de bout en bout). Un exploit que seuls l'Autrichien Gerhard Berger (Grand Prix d'Australie en 1987) et lui-même (Grand Prix de Grande-Bretagne en 1991) ont réussi au cours des treize dernières années.

La domination écrasante des Wil*liams Renault, aux essais comme en course*, leur a d'ailleurs permis de *réaliser un doublé avec l'Italien Riccardo* Patrese, qui, après un excellent départ, a réussi à préserver sa deuxième place convoitée par le Brésilien Ayrton Senna. En courant avec les mêmes châssis et les mêmes moteurs que ceux qui avaient disputé les deux derniers grands prix 1991 au Japon et en Australie, McLaren Honda a surtout permis à Williams Renault de mesurer ses pro*grès. Contrairement à l'équipe anglo-ja*ponaise, l'écurie de Frank Williams a préféré attaquer la saison avec des voitures équipées d'une suspension active testée sur près de 15 000 km cet *hiver, une évolution du V10 Renault* plus puissant, surtout en reprises, et de nouveaux carburants spéciaux mis aux point par Elf pour répondre à la réglementation 1992 (baisse du taux d'octane à *100 RON* et *90 MON* et interdiction des additifs pouvant augmenter la puissance afin de se rapprocher des carburants commerciaux).

Il faudra désormais attendre la présentation, aux Grands Prix du Brésil (5 avril) ou d'Espagne (3 mai), de la *future McLaren Honda dotée d'une* boîte de vitesses semi-automatique et d'un nouveau V12 Honda pour avoir une idée précise des forces en présence. Mais Williams Renault, qui avait péché l'an dernier par manque de fiabilité de la boîte de vitesses semi-automatique dans *les premières courses*, est bien placé pour savoir que le titre peut aussi se gagner grâce aux points accumulés en *début de saison*.

L'audacieux et le pragmatique

KYALAMI

de notre envoyé spécial

Ron Dennis et Frank Williams n'ont pas beaucoup de points communs. Si ce n'est d'être Britanniques et managers des deux écuries de formule 1 qui ont obtenu les huit derniers titres mondiaux des constructeurs. Frank Williams a, au moins, deux bonnes raisons d'en vouloir à son compatriote. Akram Ojjeh, puis son fils Mansour, devenu actionnaire majoritaire de McLaren international, avaient commencé leurs investissements en *formule 1 avec lui, tout comme* Honda, avant que Ron Dennis ne réussisse à les convaincre de changer de camp.

Championne du monde depuis quatre ans, McLaren est devenue un modèle d'organisation et d'efficacité en formule 1, mais Frank Williams ne désespère pas de la détrôner en misant sur ce qui peut paraître comme une force ou une faiblesse de Ron Dennis : son pragmatisme et son refus du risque. *« Ron Dennis fait des voitures avec des solutions classiques et éprouvées. Il les fait très bien et les résultats lui ont donné raison. Nous, nous essayons des solutions nouvelles »*, explique Frank Williams.

La saison dernière, les deux Williams Renault avaient ainsi été équipées, dès le début du championnat, d'une boîte de vitesses semi-automatique. Les avantages d'une telle boîte sont incontestables. Le pilote n'utilise plus la pédale d'embrayage que pour le départ et change ses rapports au moyen de deux manettes placées sur le volant. N'ayant plus à lâcher son volant, le pilote peut passer ses vitesses en pleine courbe rapide, ce qui n'était pas toujours évident avec un levier. Surtout, ce nouveau moyen de transmission procure un gain de temps, donc moins de perte de régime du moteur, et écarte *a priori* les risques de surrégimes provoqués par de mauvaises manipulations du levier.

McLaren n'avait dû son salut en 1991 qu'au manque initial de fiabilité de la boîte des Williams Renault, et au talent d'Ayrton Senna, qui avait profité de ces problèmes pour s'assurer une confortable marge d'avance après les quatre premiers grands prix (40 points contre 6 à Nigel Mansell). La nouvelle *McLaren Honda sera équipée* d'une telle boîte au Brésil ou en Espagne. Benetton Ford, Ligier Renault et Minardi Lamborghini pourraient l'adopter la même démarche dans les mois suivants.

Patrick Head et Adrian Newey, les responsables techniques de Williams, ne se sont pas contentés cet hiver d'améliorer encore la vitesse de transmission de leur boîte. Leurs recherches ont surtout porté sur la mise au point d'une suspension active et d'un embrayage automatique. *Des suspensions actives ont* déjà été testées en formule 1. Avec Lotus, Ayrton Senna avait même gagné en 1986 les Grands Prix de Monaco et de Detroit, tandis que Nelson Piquet s'était imposé l'année suivante à Monza avec Williams. Mais le coût prohibitif des recherches (de 30 à 50 millions de francs) et quelques incidents techniques avaient entraîné la mise en sommeil de ces programmes.

Embrayage automatique

Comme pour les boîtes de vitesses semi-automatiques, l'avantage théorique d'une suspension active est évident. Un système de gestion électronique prend en compte la diminution progressive du poids de l'essence embarquée (plus de 200 kg pour un ensemble châssis et moteur de 605 kg), les *dénivellations du terrain et les* mouvements provoqués par la vitesse ou le ralentissement de la voiture, et agit sur des vérins hydrauliques pour assurer la stabilité (hauteur et incidence par rapport au sol) du châssis. Outre le confort de pilotage, la suspension active améliore le rendement aérodynamique et peut ainsi permettre un gain de temps de près d'une *seconde au tour sur certains circuits* bosselés.

A l'occasion d'une semaine d'essais à Estoril, début février, les pilotes des Williams ont également testé un système d'embrayage auto*matique pour les départs. Une for*mule 1 doit démarrer avec un moteur déjà lancé à plus de 10 000 tours/minute. Jusqu'ici aucun système n'avait pu remplacer le dosage de la pression du pilote sur la pédale d'embrayage. Un système électronique prenant en compte le régime moteur, la boîte de vitesses et l'embrayage, devrait permettre aux pilotes des Williams Renault de se contenter d'appuyer sur la pédale d'accélérateur au moment du départ. Ce système devrait aussi éviter le patinage souvent constaté avec la traditionnelle pédale d'embrayage.

Si la suspension active a été montée sur les Williams Renault *dès le premier grand prix*, en espérant que les problèmes de fiabilité rencontrés l'an dernier pour la boîte de vitesses semi-automatique ne se renouvelleront pas, l'embrayage automatique ne devrait pas apparaître avant la mi-saison, peut-être pour le Grand Prix de France.

McLaren et ses partenaires japonais de Honda et de Showa (amortisseurs) ne restent pas inactifs dans ces domaines de haute technologie. Ron Dennis a même débauché cet hiver le pilote britannique Mark Blundell, qui avait effectué les premiers tests des suspensions actives des Williams Renault. *« Mark ne connaît heureusement pas le fonctionnement interne de notre boîte de vitesses ou de notre suspension active. Il pourra apporter quelques informations à Ron Dennis, mais rien de capital »*, estime Frank Williams.

A la différence des Williams Renault, qui ont multiplié les tests et les confrontations cet hiver sur les circuits européens, les McLaren Honda ont presque exclusivement tourné en essais privés à Suzuka. Fidèle à sa politique, Ron Dennis n'utilisera ces nouveautés technologiques en course que lorsqu'elles seront *« fiables à 110 % »*. *« Avec un championnat long de seize courses, dont chaque épreuve compte pour l'attribution du titre, nous préférons avoir une politique conservatrice*, explique Ron Dennis. *C'est dommage pour le sport, mais c'est plus réaliste. Notre nouvelle voiture équipée d'une boîte de vitesses semi-automatique accouplée à un moteur V12 Honda entièrement nouveau n'apparaîtra qu'en début de saison européenne à Barcelone. »*

GÉRARD ALBOUY

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX D'AFRIQUE DU SUD

1. Mansell (G-B, Williams Renault), les 306,763 km en 1 h 36 min 45 s (moyenne : 190,248 km/h) ; 2. Patrese (Ita., Williams Renault), à 24 s ; 3. Senna (Bré., McLaren Honda), à 34 s ; 4. Schumacher (All., Benetton Ford), à 47 s ; 5. Berger (Aut., McLaren Honda), à 1 min 13 s ; 6. Herbert (G-B, Lotus Ford), à 1 tour ; 7. Comas (Fra., Ligier Renault), à 1 tour.

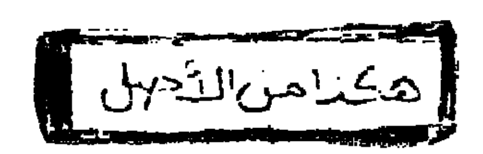
FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division

(trentième journée)

*Monaco b. Caen	2-1
Saint-Etienne b. *Nancy	2-0
*Nantes et Sochaux	0-0
*Lyon b. Nîmes	1-0



SPORTS

NATATION

Nouveau record du monde du 100 mètres nage libre dames

L'Américaine Jenny Thompson a établi un nouveau record du monde du 100 mètres nage libre en couvrant la distance en 54 s 48, dimanche 1er mars, lors des sélections olympiques américaines disputées à Indianapolis (Etats-Unis).

Cette nageuse âgée de dix-neuf ans, étudiante à l'université de Stanford, a amélioré de 25 centièmes de seconde l'ancien record établi par l'Allemande Kristin Otto (ex-RDA), le 19 août 1986 à Madrid en 54 s 73. En 1988, Jenny Thompson avait terminé troisième du 50 mètres nage libre lors des sélections en vues des Jeux olympiques de Séoul. Sur 100 mètres, elle n'était classée qu'au quatrième rang mondial en 1990 et au septième en 1991. Elle espère désormais être championne olympique à Barcelone.

ATHLÉTISME : championnats d'Europe en salle

Christian Plaziat revient sur terre

Les athlètes français ont remporté quatre médailles lors des championnats d'Europe en salle organisés du vendredi 28 février au dimanche 1er mars à Gênes (Italie). Dans des épreuves dévalorisées par l'absence de nombreux favoris, Serge Hélan, Monique Ewange-Epée et Daniel Sangouma ont remporté chacun une médaille d'argent, respectivement en triple saut (nouveau record de France, à 17,18 m), au 60 m féminin, et au 200 m masculin. Le décathlonien Christian Plaziat est devenu le premier champion d'Europe d'heptathlon en améliorant son propre record du monde de cette discipline, pratiquée uniquement en salle, avec 6 418 points.

GÈNES

de notre envoyé spécial

« Parfois, ce sont les bons résultats les plus inattendus qui arrivent. Pour les obtenir, mieux vaut ne pas trop les espérer. » Christian Plaziat parle de son record du monde, tout près de la surprise de sa meilleure performance personnelle au saut à la perche. Mais ses paroles prennent une autre direction. Elles retournent à ces championnats du monde de Tokyo au mois d'août dernier. A ce décathlon de deux jours et dix épreuves que le Français a paru perdre en 30 mètres et quelques secondes, le temps de voir filer un phénomène américain nommé Dan O'Brien.

En ce décathlon-là, Christian avait placé plus que des espoirs. Il pensait sa victoire certaine et il l'avait dit sans nuance. *« La présence d'O'Brien m'aidera à battre le record du monde »*, avait-il claironné à la veille d'une épreuve qui allait le reléguer au neuvième rang, à près de 700 points de l'Américain.

Une fois de plus, Christian Plaziat s'était pris au piège de ses déclarations. Car chez le Français le verbe a toujours cherché à rivaliser avec le corps, parfait, de l'athlète. Les yeux bleus, les proportions idéales, aimantent les regards. Les formules, l'aisance d'élocution, attirent les micros. A tel point que, dans les très grands rendez-vous de sa carrière, le Plaziat qui court, saute et lance a parfois semblé à la remorque du Plaziat qui rêve, parle et promet. Les performances semblaient annihilées par les effets d'annonce. Les bons mots enchaînés sans y penser se transformaient, avec le recul des défaites, en colliers de perles. Seuls les championnats d'Europe de Split en 1990 avaient amené l'or espéré et annoncé. Les Jeux olympiques de Séoul s'étaient achevés sur une cinquième place et des pleurs, Tokyo, sur une déroute (*le Monde* du 30 août 1991).

« A Tokyo, j'étais fou, dit Plaziat. *J'étais impressionné par tous ces journalistes qui m'attendaient. »* Mais, conscient que l'excuse reste courte, l'athlète ajoute aussitôt que, *« dans le sport on ne peut parler que des choses que l'on a acquises. J'ai appris qu'on rêve pour soi, on s'explique seulement sur ce que l'on a fait »*. A Gênes, Plaziat a cessé de rêver à haute voix. Son langage ne s'est certes pas fait humble. Les phrases restent percutantes, au risque de se contredire souvent. Mais elles sont devenues plus mesurées, plus rondes, polies, comme le personnage, par l'expérience d'une nouvelle défaite.

Car Christian Plaziat avoue avoir touché le fond après Tokyo jusqu'à se trouver tout au bord d'arrêter la compétition. Jusqu'à ce que, pour gagner à nouveau des points, il décide de tout reprendre de zéro. Aux relations passionnelles avec Daniel Aligne, l'entraîneur de ses débuts, a succédé un travail plus serein avec Claude Monot et Jean-Yves Cochant. L'un est entraîneur national des épreuves combinées, l'autre s'occupe du nouveau centre national consacré à cette discipline à Montpellier, où Plaziat s'est installé. *« Nos fonctions nous interdisent de nous occuper de lui à plein temps*, explique Jean-Yves Cochant. *Il a donc dû réapprendre à vivre en groupe, à aller boire un café pendant que les juniors finissent de s'entraîner. »*

Le principe du plaisir

Convalescent de la vie en groupe, Plaziat, qui a toujours entendu rester un cas à part dans l'athlétisme français, a dû subir à Gênes un traitement de choc. Car, au splendide isolement de la maison de bois du Japon, au moment de la préparation des championnats du monde, a succédé la plus symbolique des promiscuités, celle d'un bateau, un car-ferry amarré dans le port de la capitale ligure, dans lequel vivent les athlètes. De cette proximité forcée, Plaziat n'a pas seulement retenu l'étroitesse des cabines. Il dit aussi avoir apprécié la compagnie de sportifs qu'il semblait fuir, *« l'échange des douleurs et des émotions »*.

Descendu du piédestal qu'il s'était construit, Christian Plaziat a aussitôt entamé une sorte de psychanalyse par le sport. Sur le tartan, ses deux entraîneurs ont entrepris de lui faire confesser les blocages qui l'ont empêché de s'épanouir à Séoul comme à Tokyo. *« Cette approche psychologique passe uniquement par l'entraînement*, dit Claude Monot. *Nous essayons de lui montrer en permanence que le décathlon est composé de dix épreuves, et qu'il ne peut tout gâcher parce qu'il en rate une. Nous enchaînons donc les disciplines comme dans une compétition. »* Grâce à cette méthode, le Français a retrouvé un principe qu'il semblait avoir oublié, celui du plaisir.

A Gênes, c'est en retrouvant le désir du beau geste, la joie de concourir, que le décathlonien est parvenu à battre de 10 centimètres son record personnel à la perche, à 5,20 m. *« Jusqu'à 4,90 m, j'avais sauté crispé, en fosbury. »* Plaziat nouvelle *méthode* : *« J'ai seulement cherché à me décontracter, sans vouloir passer en force. Cela m'a fait franchir une attaque monstrueuse. »* Moins tendu au moment d'agir, Plaziat semble aussi aborder l'ensemble de la compétition moins nerveusement. A Gênes, il a supporté stoïquement l'interruption du concours de la hauteur par la cérémonie d'ouverture ou les injonctions des officiels. Deux faux départs au 60 m haies, sa relative contre-performance dans cette discipline, ne l'ont pas affolé.

« Il a une approche plus sereine de la compétition, confie encore Jean-Yves Cochant. *Et cela se voit dans le détail des résultats. Il est parvenu à gagner 150 points en améliorant un seul record personnel. »*

Certes, comme tout le monde, Plaziat sait que, dans l'amputation qu'il a dû subir pour devenir heptathlonien pour entrer dans les limites étroites d'une compétition en salle, il a dû abandonner deux de ses points faibles : le disque et surtout le javelot. Le record battu à Gênes n'a de mondial que le nom : les Américains ne pratiquent pas l'heptathlon, inscrit pour la première fois en Italie dans une compétition officielle. O'Brien s'est d'ailleurs chargé de répliquer en améliorant la meilleure performance mondiale du pentathlon, cinq épreuves en salle.

Pour le Français, les championnats d'Europe en salle ressemblent tout de même à une *résurrection* à moins de cinq mois des Jeux olympiques de Barcelone, celle d'un Plaziat nouveau. Est-il à l'abri d'une rechute mégalomaniaque ? *« En repartant de zéro, quelque chose était clair : pour moi, à Barcelone, il n'y aura pas de mauvaise médaille. Je veux me battre pour une des trois. »*

JÉROME FENOGLIO

Les résultats

*Le Havre et Toulouse	1-1
*Lille b. Toulon	1-0
*Montpellier et Lens	0-0
*Cannes et Metz	1-1
*Marseille b. Auxerre	2-0
*Paris-SG b. Rennes	1-0

Classement. – 1. Marseille, 43 pts ; 2. Monaco, 42 ; 3. Paris SG, 37 ; 4. Auxerre, 35 ; 5. Montpellier, 35 ; 6. Caen, 35 ; 7. Le Havre, 34 ; 8. Nantes, 33 ; 9. Lens, 31 ; 10. Lille, 30 ; 11. Saint-Etienne, 29 ; 12. Toulon, 29 ; 13. Metz, 28 ; 14. Toulouse, 28 ; 15. Lyon, 26 ; 16. Nîmes, 23 ; 17. Cannes, 21 ; 18. Sochaux, 21 ; 19. Rennes, 20 ; 20. Nancy, 16.

Deuxième division

(vingt-huitième journée)

GROUPE A

*Bourges b. Rouen	2-0
*Tours et Beauvais	0-0
*Amiens et Sedan	1-1
*Valenciennes et Orléans	0-0
*Dunkerque et Louhans-Cuiseaux	0-0
*Laval b. Red Star	1-0
Angers b. *La Roche-sur-Yon	1-0
*Guingamp b. Le Mans	2-1

(Exempt : Ancenis)

Classement. – 1. Angers, 39 ; 2. Valenciennes, 34 ; 3. Le Mans et Laval, 31 ; 5. Guingamp, 30...

GROUPE B

*Saint-Quentin et Nice	0-0
*Mulhouse b. Bordeaux	5-1
*Gueugnon et Epinal	1-1
*Rodez et Istres	2-2
*Alès b. Châteauroux	2-0
*Bastia b. Grenoble	3-1
*Perpignan et Martigues	0-0
Ajaccio b. *Saint-Seurin	2-1
*Annecy et Strasbourg	1-1

Classement. – 1. Bordeaux, 44 pts ; 2. Strasbourg, 40 ; 3. Istres, 38 ; 4. Bastia, 34 ; 5. Ajaccio, 32...

MOTOCYCLISME

ENDURO DU TOUQUET

Le motard français Yannick Guédard (Kawazaki 250) a remporté le dix-septième Enduro du Touquet (Pas-de-Calais), dimanche 1er mars, devant plus de trois cent mille spectateurs. Il s'est imposé au terme de trois heures de course devant le Suisse Charly Tonus (Honda 500) et un autre Français, Frédéric Bolley (Yamaha 250).

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE

(Messieurs)

Super-G de Shizukuishi (Japon)

Le Suisse Paul Accola est assuré de remporter, pour la première fois de sa carrière, la Coupe du monde masculine de ski alpin après sa victoire lors du Super G de Shizukuishi (Japon), dimanche 1er mars. Ce skieur polyvalent âgé de vingt-cinq ans s'est imposé avec deux secondes d'avance sur son dauphin en Coupe du monde, l'Italien Alberto Tomba, qui participait exceptionnellement à un Super G afin de tenter de réduire l'écart au classement général.

COUPE DU MONDE

(Dames)

Slalom et slalom géant de Narvik (Norvège)

La Suissesse Vreni Schneider a remporté le slalom de Narvik (Norvège), samedi 29 février, en s'imposant devant la Suédoise Pernilla Wiberg et l'Autrichienne Petra Kronberger qui occupe toujours la première place du classement général de la coupe du monde. Vreni Schneider, qui n'avait guère brillé lors des épreuves olympiques, a repris ainsi la seconde place du classement général à la Française Carole Merle.

ENQUÊTE

René Trager l'imprécateur

Nantes, Angers, le Mans... Les socialistes de l'Ouest semblent pris au piège des « affaires »

par Roland-Pierre Paringaux

Comme un filet émergeant de profondeurs opaques, la trame des réseaux de collecte de fonds du Parti socialiste dans l'ouest de la France remonte au jour. Sous l'impulsion de magistrats déterminés, le mouvement s'accélère du côté de Nantes, de Rennes, d'Angers et du Mans. Dans la nasse, surnagent des «affaires» dont les inventaires ne doivent rien à Prévert. Sur fond d'opérations frauduleuses, de rivalités de courants et de millions escamotés, des champions de l'extorsion de fonds et des élus socialistes se croisent à tous les carrefours, sans que l'on puisse toujours dire à quel point les premiers ont compromis les seconds. Un déballage proliforme que l'on ne peut visiter qu'avec prudence et précaution.

Les élus de Loire-Atlantique et de la Sarthe sont bien représentés dans les affaires actuellement à l'instruction. Mais, au fil des confidences de magistrats, d'avocats et de policiers, les noms de personnages haut placés sont également cités – alors qu'ils ne sont pas formellement mentionnés dans les dossiers judiciaires, – tels que ceux de M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, ou M. Jean-Marie Bockel, député (PS) du Haut-Rhin.

Ici, un rapport de police, consacré à des acrobaties financières qui laissent rêveur, mentionne un courrier du ministre délégué au budget, M. Michel Charasse. Là, un projet de résidence mirifique et ruineux compte déjà plusieurs inculpés et deux suicides. Certes, les élus, à l'exclusion de ceux qui seraient convaincus d'enrichissement personnel, sont couverts par les amnisties de 1988 et 1990. Mais cette remontée saumâtre, dont tout indique qu'elle est loin d'être terminée, ne cesse de les déstabiliser en minant leur crédit dans l'opinion.

*L'essentiel de ce dossier du financement des élus socialistes dans l'Ouest au cours des années 80 est constitué par trois affaires, dont les points de départ sont à Nantes, à Angers et au Mans. Au cœur des deux premières, on trouve un industriel âgé de cinquante ans, René Trager. Originaire de la région de Metz, il est venu s'installer à Nantes vers la fin des années 70, mais il a gardé de solides amitiés dans l'Est. L'homme connaît la métallurgie et se lance dans la fabrication de pièces d'aluminium. Débordant d'activité, persuasif et entreprenant, c'est un débrouillard. *« Un de ces types qui côtoient le pouvoir pour faire des affaires et qui finissent par faire des affaires pour le pouvoir »*, résume un avocat.

La première «affaire Trager» commence avec les infractions financières de plusieurs sociétés dirigées par l'industriel nantais et mises en liquidation judiciaire : Déambinox (matériels d'aluminium); ATAO (Atelier de transformation d'aluminium de l'Ouest); SOGECI (gestion financière); Franceville Conseil (publicité-communication) et LRTP (Loisir-Travaux publics). Après une enquête de routine, René Trager écope à la fin des années 80 d'un contrôle fiscal qui fait ressortir des éléments susceptibles de poursuites pénales. Les enquêteurs ont mis au jour les liens qui unissent ces sociétés et qui, selon eux, font apparaître *« un dispositif ayant permis sous couvert de fausses factures de faire transiter par plusieurs intermédiaires des fonds à l'origine collectés par une SARL, Deep (animée par René Trager), auprès d'entreprises de travaux publics »*. On en restera là pendant quelques mois.

L'affaire repart en avril 1989 avec une demande d'enquête du procureur de la République de Nantes à la section économique et financière du SRPJ de Rennes. Pour progresser *dans le labyrinthe* du système Trager, et pour tenter de comprendre, au-delà de mécanismes alambiqués, qui en sont les bénéficiaires, les policiers vont s'appuyer sur le travail de leurs collègues du fisc. Le tout sera consigné dans un rapport d'une cinquantaine de pages daté du 13 mars 1991.

Le système Trager, c'est d'abord la famille. Autour de lui, on retrouve, d'un conseil d'administration à l'autre, sa femme, sa fille, ses frères, son beau-frère. Et des amis de Metz et Sarreguemines : Jean Bering, Richard Gaul et sa femme, trois des SARL contrôlées par René Trager étant domiciliées dans l'Est. Parfois, comme dans le cas de Deep dont le gérant, Gilbert Bianchin, était son beau-frère, Trager n'est pas juridiquement le patron. Mais, dans les faits, il contrôle tout. Jonglant avec les sociétés, les comptes en banque et les millions, c'est l'homme orchestre. Les autres font de la figuration.

La constellation de sociétés créées par René Trager à partir de 1981 est un embrouillamini qui donne le tournis. Aux sociétés déjà citées s'ajoutent : Deep (Publicité), San Francisco, Peek et Dinagra (commerce), Est Diffusion (bibelots en gros) et Ingésim (gestion immobilière). Le rapport montre, chiffres à l'appui, comment des millions de francs, aspirés et refoulés à coups de fausses factures et d'opérations fictives, circulent à travers ce réseau pour revenir, invariablement, dans les mains de Trager. Par exemple, Déambinox facture pour 3,2 millions de francs de «matériel urbain» à Deep. En contrepartie, Déambinox encaisse pour la même période une somme totale de 3 millions de francs.

Ailleurs, de mai à novembre 1985, Deep paie 1,1 million de francs sur le compte «taxi» de Jean Bering à Saint-Sébastien-sur-Loire, dans la banlieue de Nantes. Dans le même temps, un million repart du même compte vers Est Diffusion. Parfois, l'invraisemblance le dispute à l'imprudence : Est Diffusion (basée à Sarreguemines et spécialisée dans le bibelot) adresse une facture de 44 534 francs à Franceville Conseil (communication) pour la rénovation de bureaux, rue de la Boétie, à Paris. Or l'adresse est celle du siège de l'association «Maires, Villes et Banlieues de France» (AMVBF) que préside M. Jacques Floch, maire de Rezé, dans la banlieue de Nantes, et député (PS) de Loire-Atlantique.

« Un courrier de M. Charasse »

Le détail de ces chassés-croisés financiers, au passage desquels les intermédiaires prélèvent leur pourcentage, est étourdissant et fastidieux. Mais ces flux, embrouillés à plaisir, *intriguent d'autant plus qu'ils* semblent bien souvent *« injustifiés économiquement »*, selon la police judiciaire. Si certaines sociétés (Déambinox, ATAO) ont une réelle activité économique, les autres sont des sociétés-écrans. Pour compliquer les choses, la comptabilité de certaines sociétés – si tant est qu'elle ait existé ailleurs que dans le cerveau de René Trager – est introuvable.

Après cette plongée dans la fiscalité, le rapport évoque *« un certain nombre de documents singuliers »*, découverts lors de perquisitions chez René Trager et dans les locaux de Dinagra. Évocation succincte, mais qui colore l'affaire d'une lumière politique. Il s'agit, dans l'ordre : d'une facture de la société « Presse de l'Estuaire » relative à une campagne d'affichage du maire de Saint-Nazaire, M. Joël-Guy Batteux, et d'une facture du même montant libellée à l'ordre de la SARL Deep; de deux factures à en-tête Urba-Technic dont l'une porte la mention Deep; *d'enveloppes et* de papier vierge à en-tête de la mairie de Saint-Nazaire, du ministère des transports au titre de la marine marchande, ou encore de l'office HLM de Saint-Nazaire.

Les enquêteurs ont également saisi plusieurs lettres. L'une, adressée en 1983 par M. Yves Le Lann (ex-directeur de cabinet du maire de Saint-Nazaire) à René Trager, renferme les listes des directeurs de cabinet et des maires socialistes des villes de 9 000 à 30 000 habitants. Dans une autre, relative à la création d'un *magazine* d'informations municipales et d'un guide-annuaire, M. Batteux demande de réserver le meilleur accueil au délégué commercial chargé de leur promotion. La perquisition à la SARL Dinagra permet aux enquêteurs de mettre la main sur *« un courrier de M. Charasse, en date du 7 septembre 1989, concernant la réponse du ministre délégué à Mme Georgina Dufoix au sujet de la situation fiscale de M. Trager »*. Ils récupèrent aussi une lettre de la direction des impôts de Nantes adressée à René Trager et concernant la demande d'intervention qu'il a faite au député Jacques Floch.

Le rapport indique ensuite que *« les recherches bancaires ont révélé que des chèques ont été émis à partir du compte «Taxi» Jean Bering au profit de M. Michel Maurice, qui aurait été un collaborateur de Mme Georgina Dufoix, et de M. Le Lann, ex-directeur de cabinet du maire de Saint-Nazaire »*. Il précise que M. Maurice est le bénéficiaire de trois chèques, *tirés en 1988* sur le compte personnel de René Trager, pour un montant global de 45 000 francs.

La découverte de ces documents, notaient sobrement les policiers du SRPJ de Rennes, *« permet de proposer une nouvelle orientation de l'enquête »*. L'apparition, à ce stade de l'affaire, de personnalités socialistes, et *a fortiori* leurs interventions en faveur de Trager, ne permettaient peut-être pas d'affirmer que ses contorsions financières étaient le fait d'un collecteur de fonds du PS. Mais, compte tenu de la nature des faits reprochés à René Trager, ces faits nouveaux exigeaient des investigations complémentaires.

Le rapport fut remis le 13 mars 1991. Le même jour, le juge d'instruction nantais Pierre Pétriat inculpait René Trager d'abus de biens sociaux, banqueroute et escroquerie. L'industriel était incarcéré le lendemain. Il en aurait fallu plus pour l'inquiéter. René Trager n'avait-il pas des amis haut placés? Grâce à eux, l'affaire de son contrôle fiscal ne s'était-elle pas bien terminée? Mieux encore, quelques semaines avant son incarcération, René Trager *affirme qu'il avait récemment* accompagné une délégation interministérielle française pour l'Europe centrale. Il s'agissait, semble-t-il, d'un projet de rénovation du port de Constanza, mais on ne sait qui l'avait invité.

« Un affabulateur » et des noms haut placés

Pourtant le temps passe et notre homme reste en prison. Impatient, le détenu commence alors le petit jeu des révélations. Il commence par s'épancher auprès de ses avocats, Me François Chéron, du barreau de Paris, et Yannick Samson, du barreau de Nantes. Il se présente comme un collecteur de fonds pour le PS et affirme qu'il a des clients haut placés à Paris. Cela paraît tellement gros que Me Chéron prendra officieusement l'avis du PS. On lui répondra qu'*« on a vaguement entendu parler de Trager, mais qu'il n'intervient pas au niveau national »*, en concluant : *« C'est un affabulateur »*.

Il n'empêche que des noms, qu'aurait mentionnés René Trager devant ses avocats, enflent bientôt la rumeur : M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix, M. Jean-Marie Bockel, ancien ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. *L'Evénement du jeudi* les publie et évoque de grosses sommes : huit millions de francs pour la campagne électorale de 1986. L'hebdomadaire prête à René Trager des détails précis sur des opérations financières concernant des hypermarchés et l'importation de scanners américains. L'industriel nantais bluffe-t-il? En dit-il plus qu'il n'en a fait pour impressionner et sortir plus vite? S'agit-il de fuites politiquement malveillantes? Interrogé par *l'Evénement*, M. Bockel déclare que son directeur de cabinet *« connaissait sans doute Trager »*. Il admet que des groupes commerciaux ont certainement contribué à sa campagne. M. Fabius fait démentir. Mme Dufoix se tait.

Mais aux juges qui lui mettront implicitement le marché en main – les noms des bénéficiaires contre sa remise en liberté, – René Trager ne donnera jamais ces trois noms. Il en donnera d'autres, mais pas ceux-là. Malgré ces rumeurs explosives, ou peut-être aussi à cause d'elles, il va donc rester en prison. Consolation temporaire pour les élus éventuellement impliqués, le juge Pétriat est dessaisi en mai 1991. Le dossier est confié au président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, M. Robert Cornu. Pendant près d'un an, jusqu'à son départ à la retraite, cette affaire-là ne fera plus de vagues.

La seconde affaire Trager, dite affaire de Rezé, débute en 1988. Elle tourne autour d'un projet de résidence-service pour personnes âgées à Rezé, une commune nantaise dont le maire est M. Jacques Floch (*le Monde* du 7 février). C'est un promoteur du Mans, M. Serge de Sinety, qui entreprend de réaliser le projet avec le Crédit local de France *immobilier (CLF-Immo) et le Crédit* industriel de l'Ouest. Le CLF-Immo ouvre une ligne de crédit de 10 millions de francs. Survient René Trager, qui va jouer à la fois l'intermédiaire et le partenaire dans un projet mirifique de multiplication des résidences-service. Il obtient que M. de Sinety verse 2,1 millions de francs à la société Ingésim, de Montigny-lès-Metz, dont le gérant est son frère, Marcel Trager. L'industriel affirme qu'il s'agit d'une commission qui lui était due; Serge de Sinety prétend que René Trager s'est présenté dans cette affaire comme le «trésorier» de M. Floch pour lui soutirer l'argent.

Pour le maire de Rezé, il s'agit tout bonnement d'une escroquerie. Inculpés de ce chef par le juge Auriel, René Trager et Serge de Sinety auraient conçu le projet seuls et auraient dilapidé les crédits pour monter leur coup; mais, au dernier moment, un financement promis par un partenaire suisse aurait fait défaut et tout serait tombé à l'eau. M. Floch, qui dément avoir jamais donné des instructions à René Trager dans cette affaire estime que le juge d'instruction n'a pas de preuves tangibles contre lui. Sa mise en cause aurait deux objectifs : politiser *l'affaire et la médiatiser* à outrance pour nuire au Parti socialiste.

« C'est du Balzac, tout le monde se tient »

Cependant M. Floch n'ignore pas qu'il existe une lecture autrement plus politique de cette seconde affaire Trager. Et qu'à défaut de preuves formelles, elle ne manque pas d'arguments. Cette lecture prend d'abord en compte les relations que le maire de Rezé et René Trager entretiennent depuis longtemps. A tel point que l'épouse du maire, Mme Colette Floch, siégera au conseil d'administration d'une société de Trager, Franceville Conseil, par ailleurs étroitement liée à l'association déjà évoquée «Maires Villes et Banlieues de France» (AMVBF) présidée par M. Floch.

Autre lecture politique : c'est M. Raymond Douyère, député (PS) de la Sarthe, qui a recommandé de Sinety à M. Floch. Or M. Douyère préside le conseil de surveillance du Crédit local de France, dont une filiale a avancé l'argent du projet de Rezé à M. de Sinety. M. Douyère fait aujourd'hui partie des élus *« susceptibles d'être inculpés »* dans l'affaire de financement du PS sarthois – la troisième «affaire» de l'Ouest. Or on trouve au cœur de ce dossier un bureau d'études que l'on retrouve parfois aux côtés de René Trager en Loire-Atlantique : la Sages. Coïncidence? L'agence Aravis, que dirige Evelyne Reyt, fille de Michel Reyt, le patron de la Sages qui vient d'être placé sous mandat *de dépôt par le* conseiller Renaud Van Ruymbeke, a occupé des bureaux au siège de l'AMVBF, l'association présidée par M. Floch. Quant à M. de Sinety, il bénéficiait, à l'époque de l'affaire de Rezé, de bureaux dans les locaux de la Sages, à Paris...

Où est la vérité? M. Floch, qui, dans ce dossier, a porté plainte au nom de la société d'économie de Rezé, est-il, comme l'affirme son avocat, Me Jean-Pierre Mignard, du barreau de Paris, *« un plaignant en posture d'inculpé dans un contexte qui le rend coupable a priori »*? Pour sa part, le juge Auriel a choisi d'inculper M. Maurice de recel et abus de confiance et M. Floch de complicité d'abus de confiance.

Liens d'amitié et relations d'affaires ne sont certes pas répréhensibles. Mais les «affaires Trager» sont d'un autre ordre, dévoilant un écheveau de troubles solidarités ayant pour toile de fond une sorte de racket des marchés publics. *« C'est glauque et compact. C'est du Balzac, tout le monde se tient »*, confie l'avocat d'un des inculpés. Récemment, en pleine audience, le président de la chambre d'accusation d'Angers, M. Jean Gouyette, jugea toute cette histoire *« parfaitement nauséabonde »*.

D'autant plus qu'entre-temps, René Trager s'est à nouveau permis de jouer les imprécateurs. En juillet *1991, accusé par* Serge de Sinety, il passe à la contre-attaque dans le cabinet du juge Auriel. Il a rédigé une dizaine de feuillets, dont le contenu est à peine moins explosif que celui de sa précédente «confession» à ses seuls avocats, et il commence à les lire. Des noms et des chiffres. Des dizaines d'élus : maires, adjoints, directeurs de cabinet. Parmi eux, Yves Laurent, maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, qui se donnera la mort en septembre (*lire ci-contre*). En face des noms, Trager a inscrit des sommes. *Le juge* Auriel est impressionné, mais il estime qu'on s'écarte de son instruction. Les feuillets ne seront pas versés au dossier.

Deux dossiers du juge Van Ruymbeke

Ainsi Trager menace et, si l'on peut dire, réclame justice. Lui est l'intermédiaire, pas le commanditaire. Or, il se sent lâché. Après un an de prison, gagné par l'amertume, *il poursuit les règlements* de comptes. Tout récemment, en février, il a lâché une nouvelle bordée de noms. Ceux d'élus affiliés à la Sages, contre laquelle il semble avoir une dent. On a parlé d'entente, de partage des affaires puis de rivalités entre Trager et la famille Reyt. M. Michel Reyt, qui pesait *d'un autre poids politique dans les* antichambres du pouvoir, a-t-il parfois battu Trager sur son propre terrain?

C'est ainsi qu'au terme d'une audience dont l'enjeu est son maintien ou non en détention et où ses avocats évoquent une guerre des courants au sein du PS, Trager explose. S'il y a dans ce dossier des ramifications politiques, dit-il, il faut les chercher *« du côté de Reyt, le courtier des réseaux poperénistes et rocardiens, le financier des Ayrault, des Douyère, des Evin »*. Comme s'il voulait entraîner son concurrent dans sa chute. Mais il n'est pas niable que les «affaires» qui accablent *les socialistes de l'Ouest soient sous*-tendues par les rivalités de courants. C'est parce qu'Urba, l'incontournable maison-mère de la collecte de fonds, favorisait les mitterrandistes que les autres courants se sont adressés ailleurs. A des Trager, à des Reyt. De surcroît, dans l'Ouest, la carence prolongée des représentants d'Urba semble avoir laissé le champ libre aux autres.

Concurrence et surenchère jouent entre les émules d'Urba, provoquant une fuite en avant. Alors qu'Urba centralisait et contrôlait l'usage politique des fonds, ses concurrents n'hésitent pas à entraîner les élus dans des combines incontrôlées. Ceux-ci se laissent parfois prendre au jeu, où la bonne cause justifie les pires moyens. Et parfois au piège de l'enrichissement personnel. C'est M. Floch qui le dit lui-même, affirmant que *la « carence d'Urba »* en Loire-Atlantique a laissé le champ libre aux pires excès et ajoutant : *« C'est dingue, le degré de perversion du système »*. Une perversion qui a gangrené un autre bastion socialiste de l'Ouest, la Sarthe, où les pratiques de financement occulte du PS par Urba et la Sages sont au cœur du débat.

Par un étonnant concours de circonstances, un magistrat de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, le conseiller Renaud Van Ruymbeke, se trouve aujourd'hui à la croisée de toutes ces affaires. Il a hérité, d'un côté, du premier dossier Trager, nantais à l'origine, après le départ à la retraite du président Robert Cornu, et, de l'autre, de celui de la Sarthe, relancé spectaculairement il y a un an par le juge du Mans Thierry Jean-Pierre. Depuis le *début de cette* année, en multipliant les perquisitions en province et à Paris, notamment au siège de la Sages et à celui du PS, M. Van Ruymbeke semble s'être donné les moyens de renouer de nombreux fils. Et, même en tenant compte des lois d'amnistie, il n'est pas certain que cet exercice se résume à de *« l'archivisme judiciaire »*, selon la formule d'un avocat socialiste, tant le magistrat semble ne pas vouloir s'en tenir aux seules pistes locales.

Décidément, la ville de Rennes et les ides de mars ne portent pas chance aux socialistes. C'est là, lors du congrès de mars 1990, qu'ils avaient fait l'étalage désastreux de leurs déchirements...

Le drame de la pointe Saint-Gildas

Le 13 septembre 1991, Yves Laurent était trouvé mort dans sa voiture à la pointe Saint-Gildas, face à l'océan Atlantique. L'enquête concluait au suicide. Le jeune maire de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique) était la deuxième personne dont le *nom avait été évoqué* dans l'affaire Trager à se donner la mort. En août 1991, le président de la société de travaux publics Unibâti-Ouest, Paul Bréthomé, avait mis fin à ses jours après avoir été interrogé dans le cadre du dossier de Rezé. Sa société avait été choisie pour réaliser le gros œuvre de la résidence-service du promoteur Serge de Sinety.

La veille de la mort d'Yves Laurent, l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi* avait publié un article intitulé : «Les confessions d'un racketteur du PS», en l'occurrence René Trager. Cet article, jugé avec le recul *« précis et bien informé »* par des gens proches de l'affaire, indiquait notamment que le juge Ivan Auriel examinerait bientôt *« une histoire d'implantation d'hypermarchés, en particulier à Saint-Sébastien-sur-Loire, dont le maire, Yves Laurent, est accusé par Trager d'avoir reçu 600 000 francs de commission »*.

Après ce drame, M. Pierre Mauroy, dont Yves Laurent était proche, déclarait que son nom avait été *« jeté en pâture dans des conditions qui ne sont pas celles de la justice et de l'information d'une démocratie digne de ce nom »*. Le parquet d'Angers publiait un communiqué affirmant que le nom d'Yves Laurent n'apparaissait dans aucune procédure. *« C'est faux »*, nous a déclaré M. Jacques Floch, maire de Rezé, inculpé depuis lors, qui ajoute : *« Le nom d'Yves Laurent et le mien y étaient bien. En juillet, Trager avait répondu au juge, qui lui demandait pourquoi il avait retiré de l'argent sur son compte à la Banque Rothschild, à Paris : c'est pour payer de Sinety, Floch et Laurent. Lors d'une confrontation en décembre dernier, Trager a admis qu'il ne m'avait pas remis d'argent et qu'il avait fait cette déclaration pour politiser l'affaire, pour sortir plus vite. »*

Il est aujourd'hui établi que Saint-Sébastien-sur-Loire, où le premier adjoint au maire est un Parisien proche de M. Fabius, occupait une position-clé dans les affaires Trager. C'est à la succursale locale du Crédit lyonnais qu'il disposait d'un compte au *nom de son ami Jean Bering par* lequel ont transité des millions de francs, souvent retirés en liquide. Aucun rapport avec Yves Laurent, affirme toutefois M. Floch qui défend celui qui fut son *« suppléant »* et son *« ami »*. *« Ni lui ni moi n'avons été malhonnêtes et n'avons manqué à l'honneur dans nos activités »*, écrivait-il en novembre 1991, dans sa lettre communale.

« La frilosité de camarades de parti »

Le député socialiste ajoute aujourd'hui : *« Yves Laurent était un garçon brillant, mais il a démarré trop tôt en politique, c'est ça qui a provoqué sa perte (...). Il était devenu un personnage important rapidement, mais il ne s'était jamais coltiné avec certaines réalités, avec certaines pratiques, avec les patrons... »* Dans ce même bulletin de novembre 1991, M. Floch écrivait : *« Sa disparition (...) est aussi le résultat d'un mélange explosif de phrases qui blessent à mort, de la frilosité de certains camarades de parti, de l'incompréhension des appels répétés qu'il a lancés avant d'en finir. »* Cette phrase sibylline signifie-t-elle, dans l'esprit de M. Floch, qu'il y eut, aussi, un manque de solidarité au sein du PS?

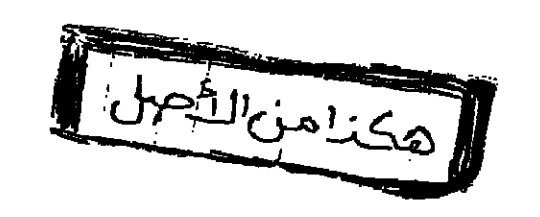
Car M. Floch n'incrimine pas la presse mais la politique. *« Depuis des mois, Yves Laurent savait que son nom sortirait. Il ne s'est rien mis dans les poches mais il ne pouvait pas supporter l'idée d'être mêlé à tout cela. »* Ce qui l'avait le plus touché, selon le *maire de Rezé, c'est d'être pré*senté comme le bénéficiaire d'une commission de 600 000 francs dans l'affaire de l'hyper*marché. « Cette affaire, il ne l'a même pas vue passer ! »*, s'exclame M. Floch. Autrement dit, ce ne serait pas Yves Laurent qui aurait traité cette implantation, parce que *« les grosses affaires se traitent au niveau national »*.

Curieuse ambiance. Un avocat *nous précisera : « Dans cette affaire, Laurent a prêté sa commune ; ça se fait. »*

R.-P. P.

ARTS

VENTES



La dynamique de Munkacsi et de Tabard

Dans les années 30, photo créative et photo appliquée se rejoignaient

A écouter deux des principales figures de l'image fixe, Martin Munkacsi (1896-1963) est une personnalité majeure de l'histoire de la photographie. Henri Cartier-Bresson aime rappeler son bonheur à la vue d'une image verticale représentant des gamins s'éclaboussant dans l'eau au Libéria : *« La photo de Munkasci, c'est comme un lanceur de fusée qui vous met sur orbite, c'est d'ailleurs la seule photo accrochée au mur chez moi. »* Quant à Richard Avedon, il a déclaré à *Harper's Bazaar*, en 1964 : *« Munkacsi a apporté un goût pour le bonheur, l'honnêteté et l'amour des femmes dans un art qui était avant lui sans joie, sans amour, menteur. Il a été le premier. Et aujourd'hui, ce que l'on appelle le monde de la mode, est peuplé des enfants de Munkacsi, de ses héritiers. »*

Tour à tour photographe de sport, de mode, journaliste, photoreporter, scénariste, écrivain, poète, cameraman, éclairagiste, cet ancien peintre en bâtiment fait partie avec Brassaï, Kertesz et Capa de la génération hongroise qui a révolutionné la photographie dans les années 30. Il fait ses gammes dans le quotidien sportif *Az Est* (1921) avant de se rendre à Berlin en 1927 d'où il sillonne le monde pour la presse illustrée et notamment le *Berlin illustrierte Zeitung*.

La montée du nazisme pousse Munkacsi à s'établir à New-York en 1934 où il travaille pour *Harper's Bazaar* et devient le plus réputé des photographes de mode, au point, selon certains, de gagner cent mille dollars par an. Aux Etats-Unis, son passé de journaliste et de découvreur de grands espaces va faire merveille, bousculant le petit monde figé et conventionnel de la mode. Tout vient du sport, où Munkacsi aimait saisir l'envolée du footballeur, trouver les angles les plus improbables, dynamiser ses prises de vue. Dans un seul but : traduire le mieux possible le mouvement et la vitalité du genre. Il appliquera la même formule dans ses reportages à travers le monde, en quête d'instantanés frais et sa réputation grandira. Elle atteindra les sommets avec sa photo de mode.

Soutenu par le grand directeur artistique Alexei Brodovitch et par Carmel Snow (*Harper's Bazaar*), Munkacsi fait sortir les mannequins du studio pour leur donner plus de vie, elles épousent l'architecture, elles courent, volent, sautent sur les plages, elles éclatent de rire dans les rues. Les fonds sont parfois flous, le blanc se superpose au blanc.

L'importance du cadrage

Ce maître hongrois invente un style au point de devenir référence : *« Julie entra dans la pièce, sa cape rejetée en arrière comme dans une photo de Munkacsi »*, peut-on lire dans une nouvelle du *Saturday Evening Post* des années 30. S'opposant aux références antiques d'un Hoyningen Huene et aux fastes surchargés de Beaton, Munkacsi a apporté une fraîcheur et une vitalité qui ont influencé des auteurs aussi divers que Cartier-Bresson, Avedon, Kertesz, Newton ou Horvat.

Les images présentées à la FNAC et à Picto Bastille ne donnent qu'une vision partielle de l'apport de Munkacsi. Les expositions ne sont pas en cause. Elles traduisent bien la difficulté qu'il y a à montrer un photographe dont on a perdu la plupart des négatifs et des plaques de verre. Une crise cardiaque en 1943 a en effet plongé le photographe dans une semi-retraite qui l'a poussé vers l'oubli et la ruine. Son œuvre ayant subi le même sort, il faudrait un travail minutieux et gigantesque, notamment dans les archives des magazines berlinois et new-yorkais, pour reconstituer son travail.

Les deux expositions parisiennes ont été réalisées à partir d'un fonds appartenant à la fille de l'auteur. Les photos ont été dénichées et tirées par Pierre Gassman, créateur du laboratoire Pictorial service (Picto), ami de Kertesz, Brassaï et Capa dont il tirait les photographies. Il présente aujourd'hui, à la Bastille, plusieurs cadrages réalisés à partir d'un seul négatif en se fiant aux repères tracés par l'auteur sur les plaques de verre : verticaux, horizontaux, plans plus ou moins serrés. Pierre Gassman rappelle judicieusement que les grands maîtres des années 30 recadraient leurs négatifs, dans la chambre noire, en fonction de la demande des magazines. Cartier-Bresson sera le premier a affirmer l'importance du cadre dans la création de l'image.

On voit où Gassman veut en venir : dans les années 30, le plus novateur, le plus «artistique» des photographes s'exprimait dans la presse, la publicité, la mode ou l'industrie. Maurice Tabard (1897-1984) est le plus bel exemple de cette double activité. Certains vantent ses photos de mode, réalisées dans la France des années 20 et les États-Unis de l'après-guerre. D'autres ne jurent que par ses recherches : solarisations et surimpressions. Car à la différence de ses contemporains, et de Munkacsi en particulier – les deux photographes se sont rencontrés à New-York et ont travaillé pour *Harper's Bazaar* avec Brodovitch, – Tabard *« a maintenu un clivage entre photographie utilitaire et expérimentations plastiques »*.

Dans un livre instructif et brillant, Dominique Baqué cerne bien un photographe à l'esprit trop indépendant pour ne pas proposer une œuvre contradictoire. Du pictorialisme aux relations avec les surréalistes, Dominique Baqué rend limpide une œuvre dont elle cerne tous les tenants : la fonction du mouvement *« qui déplace les lignes »*, le refus de *« l'image hasardeuse »*, l'importance de la géométrie dans la composition, *« la musique fugitive de la lumière »*, le positif et le négatif. Tabard était un *« curieux »*, possédant une culture impressionnante, qui a beaucoup écrit et enseigné et qui a toujours défendu la spécificité de l'œuvre photographique tout en l'inscrivant dans l'histoire de l'art.

« Il avait conscience de faire œuvre. » C'est ce qui a séduit Dominique Baqué : un personnage qui, pendant près de cinquante ans, savait parfaitement ce qu'il faisait et pourquoi il le faisait. Une rareté.

MICHEL GUERRIN



Martin Munkacsi : « Sans titre »

► « Martin Munkacsi, Photographies 1920-1961. » FNAC Étoile, 26-30, avenue des Ternes, 75017 Paris. Jusqu'au 11 avril.

► « Martin Munkacsi, mode, reportage, cadrage. » Picto Bastille, 53 bis, rue de la Roquette, 75011 Paris. Jusqu'au 10 avril.

► *Maurice Tabard*, de Dominique Baqué. Collection «Les grands photographes». Belfond-Paris Audiovisuel, 182 p., 110 F.

ARTS

Fortune ducale

Les collections du château de Goodwood sont à Paris et les peintres anglais à l'honneur

Parce que Louise de Keroualle, fille de Guillaume de Penancoet était fort jolie en dépit d'un rien de strabisme dans le regard, parce qu'Henriette d'Orléans en fit l'une de ses dames d'honneur, parce qu'elle plut au roi Charles II et lui donna un fils en 1672, la famille des ducs de Richmond, de Lennox et d'Aubigny, issue de ce royal bâtard, est des plus aristocratiques d'Angleterre. Le premier duc, fils de roi, tirait une partie de ses revenus d'un impôt sur le charbon et buvait trop. Le second adorait les chevaux, la guerre et la botanique.

Son principal titre de gloire aux yeux de ses concitoyens demeure cependant d'avoir, le premier, en 1725, couché par écrit les règles du cricket. Le troisième (1735-1805) fut le grand homme de la lignée, ambassadeur à Paris, savant, protecteur des arts, fondateur d'une académie pour jeunes artistes, démocrate et constructeur de Goodwood House, devenu le château de la famille. Ses héritiers, jusqu'à l'actuel, dixième du nom, se sont appliqués à entretenir le patrimoine et la fortune familiale par des moyens variés, en créant un hippodrome, en travaillant à améliorer la race ovine, en inventant un modèle d'avion appelé «autoplane» et en organisant des courses automobiles. En dépit des lois successorales et de l'évolution des mœurs, ils ont conservé intacts Goodwood House et ses collections – celles-là mêmes qui sont exposées à Paris, à la Fondation Mona-Bismarck. Le parcours des salles s'achève dans une sorte de tente plastifiée où des prospectus et des photographies proposent d'organiser séminaires et soirées chics en louant lambris et parc. Ce doit être charmant, quoique assez onéreux . En tout cas, la preuve est faite : les ducs de Richmond, de Lennox, d'Aubigny et de Gordon – un quatrième titre écossais gentiment ajouté par la reine Victoria – ne jugent pas l'esprit d'entreprise indigne de leur noblesse.

A défaut d'un week-end dans le Sussex, on se contentera donc d'une visite à la Fondation. Son décor victorien convient assez bien aux meubles, porcelaines de Sèvres et souvenirs ducaux et royaux. La galerie de peintures de Goodwood y a été déployée dans l'ordre chronologique. Les portraits les plus anciens ont pour auteurs des Français et un Hollandais, Mignard, Rigaud et Van Dyck. Le *Charles Ier et sa famille*, de ce dernier, est un beau morceau de peinture officielle garnie de drapés et de *moirures*. L'effigie du *Cardinal Fleury* par Rigaud et son atelier n'est ni moins théâtrale ni moins voluptueuse.

Un Reynolds éclatant

Au dix-huitième siècle, le second duc invite Canaletto à Londres, qui peint le paysage londonien par les fenêtres de la salle à manger de Richmond House, vastes panoramas d'un style morne, peu faits pour augmenter la réputation de leur auteur. Autre italien, celui-ci frotté de néo-classicisme, Pompeo Batoni représente le troisième duc avec ses chiens, bien platement. Vient ensuite, pour ne plus se démentir, la mode anglaise. C'est là la part la plus intéressante de l'exposition, qui réunit des Lawrence, des Romney et des Reynolds, autrement dit l'aristocratie de la Royal Academy of Arts. Lawrence est plus crémeux, Romney plus sobre et appliqué et Reynolds alternativement mignard et terrible. Il suffit de comparer son portrait du troisième duc, le visage blanc, vêtu d'écarlate sur fond crépusculaire, à la toile de Batoni pour mesurer la distance qui sépare un artiste consciencieux d'un artiste de coups d'éclat. Sur le mur où il est accroché, ce tableau met en péril ceux qu'il côtoie.

PHILIPPE DAGEN

► Fondation Mona-Bismarck, 34 avenue de New-York, 75016 ; tél. : 47-23-38-88. Jusqu'au 21 mars.

VENTES

Les commissaires-priseurs français à l'heure de l'Europe

Aiguillonnée par l'ouverture du grand marché européen, la profession des commissaires-priseurs évolue lentement en France. Le *Journal officiel* vient de publier le décret qui affirme leur compétence nationale. Jusqu'à présent, les champions du marteau devaient limiter leurs activités à leur lieu de résidence, et éventuellement à leur département. Un *« archaïsme protectionniste »* dénoncé par les études les plus dynamiques qui ne voyaient pas pourquoi un Parisien pouvait vendre à Genève et Tokyo, alors qu'il n'avait pas le droit d'exercer son métier à Bordeaux ou Lyon, et réciproquement.

Désormais, selon le nouveau décret, les commissaires-priseurs peuvent exercer *« leurs fonctions sur l'ensemble du territoire national »*. Néanmoins, *« ils ne peuvent procéder à titre habituel aux ventes publiques aux enchères de meubles en dehors du siège de leur office et, le cas échéant, d'un bureau annexe attaché à l'office »*. Et si le décret autorise *« l'ouverture d'un ou plusieurs bureaux annexes »* pour que les commissaires-priseurs puissent y décentraliser leurs activités, il en limite la création *« soit à l'intérieur du département soit à l'extérieur du département dans un canton ou une commune limitrophe de la commune ou du canton où est établi l'office, à l'exclusion toutefois des communes où est établi un office de commissaire-priseur »*.

Ces réformes, annoncées depuis quelque temps (*le Monde* du 11 février) sont jugées insuffisantes par une partie de la profession. De nombreux commissaires-priseurs avaient déjà critiqué la «timidité» de la loi du 31 décembre 1990 créant les SEL (Sociétés d'exercice libéral). Alors qu'ils espéraient que cette loi leur donnerait les moyens de mobiliser des capitaux extérieurs, elle en avait en fait fortement verrouillé la possibilité. Un autre décret publié dimanche au *JO* concerne l'application aux commissaires-priseurs de la loi relative aux Sociétés civiles professionnelles (SCP). Il devrait simplifier le fonctionnement interne des SCP et faciliter la mobilité à l'intérieur de la profession.

En revanche, la rémunération des commissaires-priseurs devrait être modifiée. Le ministère des finances s'est en effet engagé à leur accorder un tarif acheteur proche de leurs concurrents européens, soit 9 % sur les ventes au lieu de la commission dégressive actuelle qui tourne autour de 3 %. *Mais la TVA pour les objets* importés et un certain nombre de taxes spécifiques à la France continuent de handicaper les commissaires-priseurs français face aux deux poids lourds anglo-saxons, Sotheby's et Christie's.

E. de R.

Le ministre épinglé

Dans son édition du 2 mars, *l'International Herald Tribune* brocarde à la une la remise par Jack Lang du titre de chevalier des Arts et Lettres à Sylvester Stallone, traduisant la perplexité des Américains devant cet honneur réservé à l'interprète de Rambo par un ministre jadis pourfendeur de l'invasion du cinéma hollywoodien. Lundi 2 mars, le ministre de la culture devait remettre les insignes de commandeur des arts et lettres à Warren Beatty, quatrième Américain à être ainsi décoré rue de Valois depuis le début de l'année.

CULTURE

THÉÂTRE

L'Europe de l'incertitude

James Saunders s'interroge brillamment sur l'avenir d'un continent en révolution

« C'ÉTAIT BIEN »
au Théâtre La Bruyère

Les auteurs de langue anglaise ont, de tout temps, eu l'envie, et souvent le talent, de s'emparer de l'actualité, de l'histoire immédiate pour en faire la substance de pièces de théâtre. En France, cet exercice périlleux n'est plus aujourd'hui très prisé. A l'exception du travail de Bernard-Marie Koltès et de quelques tentatives beaucoup plus marginales, comme celles de Daniel Lemahieu, la dramaturgie se méfie du présent, de la réalité, du quotidien, un champ d'investigation dont s'est emparé un café-théâtre devenu presque infréquentable et les adeptes, caricaturaux, du *one-man-show*.

James Saunders, auteur anglais de soixante-sept ans, se nourrit essentiellement du monde et des hommes qui l'entourent. Dernier exemple, sa pièce intitulée *C'était bien*, créée simultanément à Londres et à Paris, dans une mise en scène de Stephan Meldegg. Elle met aux prises un quatuor plutôt dissonant : Diana Harrington (Béatrice Agenin), journaliste d'une radio britannique à vocation internationale, comme son mari Adrien (Jacques Frantz).

Tous deux ont une quarantaine d'années et nous les découvrons en pleine crise : Adrien a décidé, après vingt ans de vie commune, d'assumer au grand jour son homosexualité. Il a pris cette décision après avoir fait la connaissance d'un jeune homme, Tomas Kratky (Stéphane Freiss), étudiant en biologie, venu de Prague pour suivre les cours de l'Université de Londres. Sous le choc de la séparation, Diana fait la connaissance, dans un pub, d'un autre Tchèque, Josef Pavlícek (Maurice Garrel), sexagénaire qu'elle séduit aussitôt, jusqu'à le conduire dans sa chambre. Le monde étant petit, il apparaîtra que Josef est le parrain de Tomas et qu'ils ont tous deux un lien autrement plus fort, que l'histoire dramatique de la Tchécoslovaquie a noué entre leurs deux familles.

Le choc des deux mondes ainsi créé est, de bout en bout, passionnant. En habile tisserand, Saunders a imaginé une trame solide dont les fils principaux sont plutôt sombres. L'action de *C'était bien* se déroule sur la seconde moitié de l'année 1989, jusqu'à l'élection à la tête de la Tchécoslovaquie de l'écrivain Vaclav Havel. Tandis que la Grande-Bretagne se débat dans un libéralisme thatchérien dur aux faibles – Saunders s'en prend à la spéculation immobilière, à l'exclusion, à l'argent facile par petites touches senties, – l'Est entame son chemin vers la démocratie.

Profitant des quelques mois de recul qu'il a manifestement mis à profit, l'auteur anglais évoque déjà tous les risques, toutes les désillusions, toutes les revanches que nous avons constatés depuis cette année-phare. A l'Europe du matérialisme dialectique succède l'Europe du matérialisme tout court.

Saunders ne s'en tient pas à ces considérations politiques et s'échappe, sans didactisme, vers la philosophie. Il réfléchit sur un thème récurrent des grandes littératures : l'exil. Qu'il soit géographique, physique ou intérieur. A ce titre, le personnage du vieux Josef est absolument magnifique. Il rappelle d'ailleurs un homme qui existe réellement, lui, le dramaturge tchèque Karel Kraus, compagnon de Krejca, dont on jurerait que Saunders s'est inspiré.

Ancien journaliste, Josef a quitté Prague en 1968, sûr qu'un long hiver succéderait au Printemps. Refusant toute compromission avec les staliniens qui, pourtant, lui avaient fait des avances, il s'est ingénié, loin de son pays, à vivre, le plus souvent d'expédients, jusqu'au chapardage dans les buffets des salons de la démocratie. Il a tenté d'être anglais : *« Certaines personnes s'intègrent très rapidement et d'autres, comme moi, restent des immigrés perpétuels. Parfois, j'oublie. Mais très vite, quelque chose me rappelle à l'ordre et me fait sentir étranger à nouveau. »* Rien à faire. Malgré l'embellie de sa relation amoureuse avec Diana, malgré un courage qui lui a permis d'achever le manuscrit d'une pièce de théâtre, Josef se sait condamné à mourir, sans douleur particulière ni regrets éternels. Il n'a plus rien à dire. Pire, dit-il, plus rien à lire. Ce seront ses derniers mots...

Egoïsme anxiété factice

A ses côtés, les trois autres personnages sont plus convenus mais astucieusement peints. Adrien est une charge contre l'égoïsme, l'anxiété factice, le peu de profondeur de la plupart des hommes qui vivent aujourd'hui dans le confort des villes riches et font métier de la communication. Diana est l'archétype de la femme entre deux âges, entre deux cultures, entre deux tentations, tâchant de négocier au mieux le virage vers sa maturité. Tomas, jeune homme séduisant, pervers, prêt à tout, qui a accepté d'espionner la communauté tchèque de Londres au profit de son pays pour payer ses études, étale en toute conscience ses certitudes glacées. Son personnage jette un pont assez juste entre les « calculateurs » de tous bords.

James Saunders écrit avec une précision et un sens du récit typiquement anglais. Il connaît tous les secrets de la conduite d'une pièce de théâtre et maîtrise cette façon de dire des choses graves sur un ton à l'abord léger, afin de susciter chez le plus vaste public possible les remises en question qu'il s'impose d'abord à lui-même. Une sorte de cours magistral de théâtre populaire intelligent.

A ce jeu, le directeur du Théâtre La Bruyère, Stephan Meldegg, arrivé en France en 1962 des confins de l'Allemagne et de la Hongrie, n'est pas en reste. Toutes les préoccupations de la pièce sont à tel point les siennes qu'il règle un spectacle simple et fort.

Malin aussi, comme ce choix de faire parler Maurice Garrel et Stéphane Freiss avec un accent tchèque longuement appris pendant les répétitions. L'effet est garanti : d'abord comique, puis d'une très efficace authenticité. Les deux acteurs se sortent impeccablement de la difficulté. La distribution est cohérente, malgré les accents un peu tonitruants du géant Jacques Frantz. Mention spéciale à Maurice Garrel.

OLIVIER SCHMITT

▶ Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée le dimanche à 15 heures. Tél. : 48-74-76-99.

EXPOSITIONS

L'expulsion des juifs d'Espagne en 1492

Parallèlement à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, un autre anniversaire est célébré cette année en Espagne : celui de la signature, le 31 mars 1492, par les Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle, de l'édit ordonnant l'expulsion des juifs d'Espagne. Cette expulsion de quelque 150 000 personnes a ainsi provoqué la disparition d'une part fort active de la bourgeoisie espagnole de l'époque – c'est un juif converti au catholicisme, Luis de Santangel, qui a financé, en grande partie, le premier voyage de Cristophe Colomb.

Tolède, ancien centre culturel des juifs d'Espagne (séfarades) au quinzième siècle, sera cette année la plaque tournante des principales commémorations de cette date. Sous la dénomination de « Sefarad 92 » elles auront pour but d' *« apporter quelques éclaircissements à une période bien sombre de l'histoire de l'Espagne moderne »*, explique M. Manuel Sasot, responsable des différentes manifestations.

Après une première exposition sur la culture séfarade au cours de laquelle plus de 45 000 personnes ont pu admirer des manuscrits et des documents de l'époque, un colloque réunira le 4 mai, toujours à Tolède, à l'occasion du 44e anniversaire de la fondation de l'Etat d'Israël (le 15 mai 1948), les principaux responsables des communautés juives mondiales. – *(AFP.)*

CINÉMA

Miroirs indiens

Le deuxième Festival international du film documentaire s'est tenu à Bombay

BOMBAY
correspondance

Dans l'immense sous-continent indien, aux cultures variées (quinze langues « régionales » officiellement reconnues), avec 50 % d'analphabètes en moyenne (mais à 100 % d'alphabétisés au Kerala, par exemple), plusieurs centaines de millions d'Indiens vivent au seuil de la pauvreté absolue, mais une centaine de millions connaissent des standards de vie équivalents à ceux du monde développé. La complexité du pays explique peut-être, en partie, le « boom » du genre documentaire dans les années 70-80, et il s'en tourne toujours quelque deux cents par an.

La télévision nationale possède un public potentiel estimé à 144 millions de spectateurs, mais la chaîne Doordarshan, si elle subventionne un certain nombre de documentaires, n'en diffuse qu'une infime partie, pour d'obscures raisons politiques. Reste alors un espoir pour les réalisateurs : le réseau considérable des *ciné-clubs indiens*... et l'hospitalité de Channel Four à Londres.

Le deuxième Festival international du film documentaire, du court métrage et du dessin animé de Bombay, qui s'est tenu au mois de février, a permis de faire le point. Marqué par une longue tradition illustrée par les plus grands maîtres, Satyajit Ray, Mrinal Sen, Dasgupta, Girish Karnad, Mani Kaul, et enseigné à l'excellent institut du cinéma de Pune, il aborde, souvent avec une *remarquable liberté de ton*, tous les domaines : politique, problèmes sociaux, écologie, ethnographie, patrimoine culturel, agriculture, éducation...

Sur les quelque cent cinquante films indiens présentés à Bombay (dont un bon tiers de films d'animation), plusieurs, réalisés en 1990-1991, se détachent par leur force et leur intérêt. *Ram ke Naam (Au nom de Dieu)*, du jeune Anand Patwardhan, a soulevé les passions à l'instar du sujet abordé : *la violence religieuse* intercommunautaire, attisée par le parti hindouiste fascisant du BJP (Bharatiya Janata Party) et son bras séculier le Vishwa Hindu Parishad (Organisation mondiale hindoue), qui faillit en 1990 plonger l'Inde dans une sanglante guerre de religions. Après avoir « prouvé », grâce à une « apparition miraculeuse » que la mosquée séculaire d'Ayodhya (Uttar-Pradesh) se trouve sur le lieu de naissance du dieu-roi Ram, ces groupes prétendaient faire détruire le sanctuaire musulman pour bâtir un temple.

Défenseur virulent des brahmanes

Le BJP, qui se félicite de l'assassinat du Mahatma Gandhi par un fanatique hindou en 1948, et de celui d'Indira et de Rajiv Gandhi, combat violemment le laïcisme inscrit dans la Constitution indienne et soutenu par une partie de l'*establishment* politique, se fait le défenseur virulent des brahmanes et du système des castes. Malgré les émeutes sanglantes qu'il déclencha, le BJP rallia à lui des millions d'électeurs et dispose aujourd'hui de 260 sièges au Parlement de Delhi.

Sachant distinguer le fanatisme de la religion, Patwardhan piège les militants hindouistes et dénonce leur démagogie et leur corruption (détournement des dons des fidèles). Au lieu d'opérer un faux parallèle entre les « victimes » musulmanes et leurs adversaires, le réalisateur laisse parler des gens « de base » des deux communautés (unanimement attachés à leur pacifique coexistence multiséculaire), et il donne la parole à une courageuse « intouchable » qui pourfend la caste brahmane.

Cette introspection cinématographique de la société indienne contemporaine, cri d'alarme d'un hindou à ses coreligionnaires majoritaires, a peu de chance d'être diffusée (sauf par Channel Four), mais des milliers de cassettes en ont déjà été achetées par nombre d'associations pour la défense de la liberté religieuse.

Tout récent également, *Un peu comme une guerre* de la jeune Deepa Dhanraj, malgré l'insertion pesante de citations écrites, est une réflexion « coup de poing » sur la politique du planning familial, inaugurée en Inde en 1952. Avec une impudique sincérité, des villageoises parlent de leur sexualité, du harcèlement conjugal pour donner des fils (seule manière d'être un peu considérées) et de leur dépendance, même si 30 % des familles indiennes susbsistent grâce à l'apport des femmes.

Mais Deepa Dhanraj dénonce surtout la brutalité inefficace de la politique étatique de stérilisation et d'avortement de millions de femmes (scènes insoutenables dans des « hôpitaux » de campagne), et l'utilisation de médicaments dangereux à l'instigation de fonctionnaires et de chefs de village sans scrupules, « stakhanovistes » désireux de remplir leurs quotas, et leurs poches. Elle n'esquive pas non plus la barbare stérilisation forcée, par vasectomie, de six millions d'hommes durant l' « ère » d'Indira Gandhi. La réalisatrice souligne aussi le rôle joué par des organisations « charitables » américaines, obsédées par l'explosion démographique dans le tiers-monde. Conclusion d'une vieille femme interrogée : *« Ils tuent les pauvres, pas la pauvreté. »*

La conception du mariage

Le prix de la critique internationale est allé à un autre témoignage dénonciateur : *les Enfants de Mini-Japan*, de Chalam Bennurakar, qui fait appel au commentaire *off* pour, dans un parallèle ironique avec la fête lénifiante de Krishna célébrant l'enfance, jeter un regard sans concession sur « Mini-Japan », la plus grande concentration en Asie d'enfants (de cinq à quinze ans), exploités dans la dangereuse industrie des allumettes et des feux d'artifice à Sivakasi (province du Tamil-Nadu). Dans *Living on the Junk* (*Vivre des ordures*), le jeune Bengali Debal Basu atteint à l'œuvre d'art en 26 minutes d'images et de paroles des damnés de la terre de Calcutta, les milliers de chiffonniers survivant au jour le jour du « recyclage » des tonnes d'ordures abandonnées par la société de consommation de la métropole du Bengale.

Nilita Vachani, lauréate du prix du meilleur documentaire, pour son premier film *Eyes of Stone*, donne une extraordinaire description, dans un village du Rajasthan (Etat considéré comme particulièrement traditionnaliste), de la « possession » d'une jeune femme, délaissée par son mari. De rite en pèlerinage, elle déploie son hystérie et sa douleur sans complexe devant la caméra, tant elle a la foi dans sa délivrance par la grâce de la déesse qu'elle révère. L'interview du mari est édifiante sur la conception du mariage de nombre d'hommes en Inde.

Achin Manush (l'Inconnu), deuxième œuvre du Bengali Sivananda Mukherjee, fait partie de ces films de découverte (par les Indiens eux-mêmes) d'aspects obscurs de leur société multiforme : ici les chanteurs errants de la secte-ethnie des bauls du Bengale, dont les porte-parole sont les femmes âgées. En butte à l'hostilité de son entourage, ce groupe, pauvre entre les pauvres et « anarchisant », qui s'oppose violemment au système des castes, est totalement tourné vers la recherche déiste de l'*Inconnu éternel*. Un danger pour eux : les « promoteurs » qui veulent commercialiser leur culture.

Dans le vaste domaine de l'exaltation du patrimoine culturel indien, un autre prix a couronné l'un des réalisateurs indiens les plus raffinés et cultivés : Kumar Shahani. Son magnifique *Bhavantarana (Immanence)* va bien au-delà du documentaire proprement dit. Hymne jubilatoire à l'un des plus grands danseurs indiens contemporains, Keluchara Mahapatra, maître de la danse « sacrée » *odissi*, il offre un superbe contrepoint entre la musique, les chants védiques, l'art du *guru*, la nature luxuriante de l'Orissa et la vie villageoise, servis par des couleurs et une photographie à couper le souffle. Ce regard nullement « touristique » constitue un acte de reconnaissance envers une culture artistique et religieuse tout à fait vivante pour des millions de spectateurs.

YVES THORAVAL

MUSIQUE

CONCERTS

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Ensemble de vents de l'Orchestre Paris-Sorbonne : 20 h 30 mar. Sai nt-Saëns, Poulenc, Rimski-Korsakov, Krommer.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Wang Jian, Huseyin Sermet : 20 h 30 mer. Violoncelle, piano. Beethoven, Alkan, Chostakovitch, Chopin Vincent Pasquier, Angeline Pondepayre : *12 h 30 jeu.* Contrebasse et piano. uvre de Bottesini, Desenclos, Kodaly, Glière.

BATEAU-THÉATRE LE NAUTILIUS (40-51-84-53). Par si, par la : jusqu'au 3 mai. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. : 17 h dim. Spectacle musical de et avec Frédéric Fontanarosa (piano), Renaud Fontanarosa (violoncelle). Bach, Fauré, Paganini, Scriabine, Prokofiev, Strauss, Chopin, Satie, Chostakovitch, Debussy.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Solistes de l'Ensemble InterContemporain : 18 h 30 ven. Stravinsky, Stockhausen Ensemble 2e2m : 20 h 30 lun. Paul Méfano (direction). Leroux, Hurel, Pesson, Zimmermann, Guezec *Jean-Pierre Arnaud, Claude* Delangle : 20 h 30 lun. Htb., sax., Jacqueline *Méfano (piano), Serge Garcia* (violon), *Robin Clavreul (cello),* Paul Méfano (dir.). Leroux, Hurel, Guezee, Pesson, Zimmerman.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Orchestre de *Paris* : 20 h 30 jeu. Ana-Bela Cheves (alto), Carlos Roque-Alsina (piano), Semyon Bychkov (dir.). uvres d'Alsina, Hindemith, Beethoven.

EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Thérèse Hindo : 18 h 30 dim. Chants araméens du Ile au XIIIe siècle Agnès Gillieron : 18 h 30 sam. Pianoforte. Mozart. Dans le cadre du Festival Amadeus.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Marie-Elisabeth Toussut, Nicole Chaudeau : 20 h 30 mar. Chant, Sylvie Combal (flûte), Jorge Lozano-Corres *(dir.)*.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Le Concert classique : 20 h 30 sam. ; 17 h dim. Charles Limouse (direction). La Passion selon saint Jean de Bach William Turner : 20 h 30 mar. Contre-ténor, Tom Finucane (luth, théorbe), Paulina Van Laahoven (viole de gambe). Dowland, Purcell, Haendel Frédéric Deverio : 16 h dim. Accordéon. Scarlatti, Couperin, Feld.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Pascal Lecorre : 12 h 30 mer. Piano, Renaud Capucon (violon), François Castang (récitant) Orchestre national de France : 20 h 30 *jeu.* Phyllis Bryn-Julson (soprano), Philippe Pierlot (fl.). Chœur de Radio-France, Kent Nagano (dir.). Varèse, Bartok. Grand *auditorium Marie Mesple, Philippe Bianconi : 12 h 30 lun.* Soprano, piano. Studio 101 Orchestre philharmonique de Radio-France : 19 h ven. Jean-Pierre Armengaud (piano). Poulenc. Grand auditorium Alexandre Lagoya, Kun Woo Paik : 12 h 30 jeu. Guitare, piano. Hélène Delavault (soprano), Yves Prin (piano), le Quatuor Prat. Studio 101 Claire Désert, le Quatuor Kandinski : *12 h 30 ven. Piano Georges Rabol,* Margot Pares-Reynas : 12 h 30 mar. Philippe Bianconi (piano). Gustavino, Villa-Lobos. Studio 101.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Les Arts florissants : 19 h 30 lun. Bouzignac, Moulinie, Charpentier, Lambert. Concert au profit de l'association Aides.

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Kathleen Battle : 20 h jeu., ven. Soprano. Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction). Berlioz, Strauss Cinq Nô modernes : jusqu'au 11 avril. 20 h lun., mar. D'après l'œuvre de Yukio Mishima adaptée par Marguerite Yourcenar. Mari Laurila (piano), Christophe Brault, Gabriel Le Doze, Lara Guirao, Vincent Nemeth, Véronique Samakh, Catherine Vuillez (comédiens), Isabelle Aboulker (dir.). Dominique Quehec (mise en scène), Alain Marty (chor.).

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). William Fitzpatrick, Elisabeth Schlesinger : 22 h mer. Violon, piano. Brahms, Kreisler, Debussy, Ravel Trio Kryslere et Kompany : 22 h jeu. Taro Hakase (violon), Yoshinobu Takeshita (contrebasse), Tsuneyoshi Saito (piano) Sachiko Segawa, Yoko Miyagawa : 22 h ven., sam. Violon, Mika Kamiya, Nicolaj N. Andersen (alto), Miwako Hanzawa Andersen (piano), Johann S. Paetsch, Troel S. Hermasen (cello) Jean-Luc Bourre, David Selig : 22 h lun., mar. Violoncelle, *piano. Dvorak.*

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Marguerite, Ida et Helene-Annabelle : jusqu'au 3 avril. 21 h mar. Eva Schwabe (chant) Didier Doumergue (mise en scène). d'après Doctor Faustus Light the Light de Gertrud Stein.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Kremerata Musica : 20 h 30 mer. Gidon Kremer, Annette Bik (violon), Catherine Metz (alto), Clemens Hagen (violoncelle), Sabine Meyer (clarinette), Oleg Maisenberg (piano). Messiaen, Schubert Anne Gastinel, Véronique Pelissero : 11 h dim. Cello, piano. Brahms, Dutilleux, Debussy, Messiaen.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). L'Or du Rhin : 20 h mer. Opéra de Wagner, version de concert. James Morris (baryton), Graham Clark, Uwe Peffer, James *Anderson (ténors)*, Ekkehard Wlashiha, Michael Ebbecke, Matthias Hölle, Philip Kang (basses), Hanna Schwarz, Bedwiga Rappe, Birgit Calm (mezzo-sopranos), Julie Kaufmann, Hanna Schaer (sopranos), Orchestre philharmonique de Radio-France, Marek Janowski (dir.) La Walkyrie : 18 h sam. Opéra de Wagner, version de concert. Eva Marton, Françoise Pollet (sopranos), James Morris, Matthias Hölle (basses), Robert Schunk (ténor), Mariana Lipovsek (mezzo-soprano), Orchestre philharmonique de Radio-France, Marek Janowski (direction) Siegfried : 18 h mar. Opéra de Wagner, version de concert. Toni Kremer, Graham Clark (ténors), Eva Marton, Julie Kaufmann (sopranos), James Morris, Ekkehard Wlashiha, Philip Kang (basses), Orchestre philharmonique de Radio-France, Marek Janowski (direction).

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES *(47-20-36-37).* Jorg Demus, Maria Kliegel, Ingolf Turban : 15 h sam. Piano, cello, violon. Schumann, Schubert, Demus, Brahms, Franck Christian Ivaldi, Raphaël Oleg, Gérard Caussé : 11 h dim. Piano, violon, alto. Mozart, Stravinsky, Britten.

PÉRIPHÉRIE

COMBS-LA VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Orchestre de Melun : 14 h dim. Yves Lestang (direction). Finale du concours international d'alto Maurice-Vieux.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). Lorenzo Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Facoli, Radino, Kerll, Frescoldi, Siret, Bach.

OPÉRAS

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Elektra : jusqu'au 23 mars. 19 h 30 mer., sam. Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Gwyneth Jones (soprano), Sabine Haas (soprano), Philippe Rouillon (baryton), Jean Dupouy (ténor), *Léonie Rysanek* (mezzo-soprano), Philippe Desert (basse), Michael Schönwandt (direction).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Cosi fan tutte : jusqu'au 15 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., *mar.* ; 16 h 20 h 30 sam. ; 14 h 17 h dim. Barbara Franch-Weselak, Stéphanie Vugnier, Isabelle Sauvageot, Joëlle Brun-Cosme, Julie Hassler, Dominique Henri (soprano), Abelia Batienko, Cayherine Renoult-Bary, Sandrine Suter (mezzo-soprano), Martial Defontaine, Terance Newcombe, Grégorio Rangel (ténors), Philippe Cambacérès, Marc Guillard, Matthieu Lecroat (barytons), Jean-Pierre Belfort, Olivier Peyrebrune (basses), Anne Chambert, Pierre Muller (piano et dir.). Serge Catanèse *(mise en scène)*.

ELDORADO (42-49-60-27). Sissi : jusqu'au 30 avril. 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h sam., dim. Opérette de Francis Lopez, livret de Nadine de Rothschild. Avec Richard Finell et Kriss Keller.

JAZZ, POP, ROCK

ALLIGATORS (42-84-11-27). Paris-Barcelona Swing Connection : 22 h mer. ; André Villéger, Patrice Galas : 22 h jeu. Bill Takas, Al Levitt ; J. R. Monterose Quartet : 22 h ven., sam. ; Talib Kibwe Quartet : 22 h mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). S. Huchard, B. Demesmay, A. de Biossa : 22 h 30 mar., jeu. ; Makinto : 22 h 30 ven., sam. ; *Trio a* Boom : 22 h 30 dim. ; Antoine Larcher, Paname Tropical : 15 h dim. Music hall *musette ; J.-Ph. Viret, E. Bex, C.* Laborde, O. Renne : 22 h 30 lun. ; Jam *Session* : jusqu'au 31 mars. 22 h 30 mar.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Shirley Horn : 20 h 30 sam. Charles Ables (basse), Steve Williams (percussions) ; Abbey Lincoln : 20 h 30 mar. Rodney Hendrick (piano), Grady Tate (batterie), Dwayne Dolphin (basse).

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Jacky Samson, Bibi Louison : 22 h mer., jeu. Ctb, piano ; George Makinto : 22 h lun., mar. Piano.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Jean-Loup Longnon Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Alex Sanders en trio : jusqu'au 22 mars. 22 h 45 dim. ; Jan *Harrington en quartet : 22 h 45 lun.,* mar.

BLUES DU NORD (42-09-00-77). Les Blueseurs, Solid Stuff : 22 h jeu.

CAFÉ DE LA DANSE. Mônica Passos : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

CAFÉ DE LA PLAGE (47-00-91-60). Miguel Gomez : 23 h ven. ; Quartet Elan : 23 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Touche pas au grisbi : jusqu'au 15 mars. 22 h mer., jeu. ; Les Blankass : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Tony Marlow Blue Five : 21 h 30 mer. ; Olivier Franc Jazz Quintet : 21 h 30 jeu., ven., sam., dim., lun., mar.

LA CIGALE (42-23-38-00). Little Village : 20 h ven.

CITY ROCK (43-59-52-09). Zou : 0 h mer. ; Joker Rendez-vous : 0 h jeu. ; Ze Boom : 0 h ven., sam. Fredy Meyer ; SCJ & CO : 0 h dim., lun. ; Les Cochons dans l'espace : 0 h mar.

CONWAY'S. David Landon Band : 22 h mer.

DÉJAZET-TLP (42-74-20-50). Marlon Jordan Quintet, Monty Alexander Trio : 20 h 30 lun. ; Ars Nova Musicollège : 18 h 30 dim.

ESPACE ORNANO. Guana Batz : 19 h 30 jeu. ; BSA, les Patrons : 19 h 30 ven. ; Scatterbrain : 19 h 30 mar.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Makinto : 22 h 30 mer., jeu. ; Jean-Marie Brière : *22 h 30 ven., sam. ; Franck Clayton* Trio : 22 h 30 lun. ; J. Ph. Viret, E. Bex, C. Laborde : 22 h 30 mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Chris Lancry : 22 h 30 mer. ; Vincent Absil : 22 h 30 jeu. ; Blues Maniac : 22 h 30 ven. ; Blues'n Bluesy : 22 h 30 sam. ; House Band : jusqu'au 29 mars. 17 h 22 h dim. ; Frogs Mouth Blues Band : 22 h 30 mar.

GIBUS (47-00-78-88). *Mawashigari* CPC : 23 h mer. ; Paul Newman, The Block Die : 23 h jeu. ; Edouard Maniac : 23 h ven. ; Factor Nin9 : 23 h sam. ; Becketts : 20 h mer.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio New Orleans : jusqu'au 28 mars. 21 h sam. ; Trio Jazz Middle : jusqu'au 27 mars. 21 h ven. Jean-Pierre Gélineau (saxophone), Jean Chaudron (basse), Jean-Pierre Pothier (piano).

HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Marina Xavier : 22 h mer. ; The Transcontinental Cow-boys : jusqu'au 26 mars. 22 h jeu. ; Soul Time : jusqu'au 20 mars. 22 h ven. ; Freddie Meyer : jusqu'au 16 mars. 22 h lun. ; Chris et Azad : jusqu'au 10 mars. 22 h mar. ; The Dixie Stompers : 22 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Troy Turner : jusqu'au 14 mars. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Guit. et chant, David Fisk (basse), Harold Scott (batt.) ; Gérard Gustin Jazz Group : jusqu'au 22 mars. 12 h dim. ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 28 mars. 22 h 30 dim.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Bonnie Lowdermilk Trio : 22 h mer. ; Jazz Quartet Band : 22 h jeu. ; Bobby Helms Quartet : 22 h ven., sam. ; Bernard Maury Quartet : jusqu'au 16 mars. 22 h lun. ; Gilles Rea Quartet : 22 h mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Billy the Kick : 0 h mar.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger : 22 h 30 mer. Au bar ; Quartet Stardust : 22 h 30 jeu., ven., sam. Au bar ; Chris Henderson Duo : jusqu'au 29 mars. 22 h 30 dim. Au bar ; *Trio Rahcerson* : 22 h 30 lun., *mar.* Au bar.

MONTGOLFIER *(40-60-30-30). Pierre* Calligaris, Serge Rahcerson : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Serge Rahcerson et Nivo : jusqu'au 29 mars. 22 h dim. ; Michel Denis : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). L'Ordonnance de l'Albatros : 21 h 30 jeu. ; Factor Nine : 0 h 30 ven. ; Sinistres Kidnappers : 0 h 30 sam. ; Calvin Russel : 21 h 30 lun., mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Femi Anikulapo Kuti : 21 h 30 ven. ; Tim Berne, Hank Roberts, Joey Baron : 21 h 30 mar. Saxophone, basse, drums.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Brendan Croker : 22 h mer. ; *Benoît Blue Boy et les Tortilleurs* : 22 h jeu. ; Gérard Marais Sextet : 22 h lun. ; Wild Child Butler : 22 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Michel Gaucher, Jean-Jacques Milteau : 21 h mer. ; Just Friends : 21 h jeu. ; *Anne Ducros Quintet* : 21 h ven. ; Middle Jazz Quintet : 21 h sam. Jean-Pierre Gélineau ; Country Journal : 21 h lun. Vincent Absil ; Martial Solal, Toots Thielemans, Richard Galliano : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL *(43-26-28-59). Tempo Swing : 21 h* mer. ; Leroy-Zappa : 21 h jeu. ; The Southern Stompers : 21 h ven. ; Jacques Caroff Jazz Band : 21 h sam. ; The Old Timers : 21 h lun. ; Claude Luter : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Jimmy Gourley : 23 h mer. Dominique Lemerle (contrebasse), Philippe Combelle (batterie) ; 3 S + B : 23 h jeu., ven., sam. Sylvain Sourdeix (sax.), Emmanuel Sourdeix (piano), Carlos Baretto (contrebasse), Charles Saudrais (batterie) ; Daniel Huck Quartet : 23 h mar.

REX CLUB (45-08-93-89). Milk, Sentinels : 23 h 30 mer. ; Pulsar : jusqu'au 2 avril. 0 h jeu. ; L'Etudiante : jusqu'au 3 avril. 22 h 30 ven. ; Nuit exotique : jusqu'au 4 avril. 23 h sam.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Alcotest Blues Band : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Maxim Saury Jazz Music : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). Francis Lockwood, Jean-Pierre Debarbat Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Emmanuel Sourdeix Trio : jusqu'au 9 mars. 22 h 30 lun. ; Pazapa : *22 h mar.*

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Lou Reed : 20 h 30 dim.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Françoise Pujol : 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h dim. Piano, Jean-Luc Arramy (contrebasse), Daniel Garcia-Bruno (batterie).

TOURTOUR (48-87-82-48). La Tordue : 20 h 30 dim., lun.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Péril jaune : 22 h mer. ; Longue Distance : 22 h jeu. ; RMB : 22 h ven. ; Syousoon : 22 h sam. ; J.-J. Milteau & Co : 22 h mar. ; Luc Bertin : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Le Quartet de François Jeanneau : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. François Jeanneau (saxophone), Andy Elmer (piano), Michel Benita (basse), *Joël Allouche (batterie)* ; Jam Session : 22 h lun. ; le Quartet du guitariste : 22 h 30 mar. Gilles Clément (guitare), Alain-Jean Marie (piano), Jean Bardy (basse), Eric Dervieu (batterie).

PÉRIPHÉRIE

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Isis Quartet : 21 h ven. Patrice Thomas (guitare), Jean Larche (saxophone), Gus Nemeth (contrebasse), Jean-Louis Mechali (drums) ; Ituyenkory : 21 h sam. ; Pierre Coulon-Cerisier Quartet : 21 h mar.

SAINT-DENIS. MJC (42-70-27-21). No man's land, De Médicis : 20 h sam.

SUCY-EN-BRIE. CENTRE CULTUREL (45-90-25-12). Groupe Zed : 20 h 45 sam.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Lou Volt : jusqu'au 28 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Francis Médoc : 20 h 30 dim.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). *Jacques Grillot* : jusqu'au 21 mars. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam. ; 20 h 30 mar. Chansons de Brel.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : jusqu'au 30 juin. 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

DÉJAZET-TLP (42-74-20-50). Lacouture, Georges Moustaki, Sapho : 20 h 30 mer. Justin, *Njila, Cora Vaucaire. Concert donné au profit de l'association Espoir et dignité pour Madagascar.*

ESPACE HÉRAULT (46-33-00-56). Cuarteto Cedron : jusqu'au 14 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

OLYMPIA (47-42-25-49). Anne au pays d'EuroDisney : jusqu'au 15 mars. 20 h 30 16 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h 15 17 h 15 dim.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Holiday on ice : jusqu'au 21 avril. 14 h 15 17 *h* 30 21 *h sam.* ; 20 h 30 mar. ; 14 h 15 17 h 30 dim.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Eric Guilleton : jusqu'au 21 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Jean-Pierre Kalfon, Black Minestrone : jusqu'au 7 mars. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : jusqu'au 7 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Avec Josiane Pinson (voc), Roger Pouly (piano).

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Claude Dague : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

TOURTOUR (48-87-82-48). Damel : jusqu'au 7 mars. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. David Venitucci (accordéon midi, arrangements), Remi *Resse* (guitares), *Patrick Argentier* (batterie, percussion midi) ; La Marmaille nue : 22 h 30 mar.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Trio Trottoirs de Buenos Aires : jusqu'au 14 mars. 22 h 30 mer., mar. ; Tango for Tre : jusqu'au 31 mars. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; Apache Tango : jusqu'au 14 mars. 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Trio di Giusto : jusqu'au 14 mars. 0 h 30 ven., sam.

Nous publions le *lundi* (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

BALLETS

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Les Jaloux de la danse : 20 h 30 jeu., ven., sam. Je peux faire pire, le retour, Ami Garmon (chorégraphie) ; Upim, Gilles Mussard, Catherine Bezeix (chorégraphie) ; Chant d'encre, Nathalie Collantes (chorégraphie) ; En marche arrière, Catherine Berbessou (chorégraphie).

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de Bali : 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h 30 dim.

PROCRÉART *(42-23-71-57). Compagnie Dominique Marcille* : jusqu'au 13 mars. 20 h 30 jeu., sam. Trilogne Compagnie Volt Emmanuel Accard : 20 h 30 ven. ; 15 h 30 dim. Extra-Teschaises.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Claude Brumachon : 20 h 30 mer., ven., sam. Le Palais des vents, Folie. Chor. Claude Brumachon.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). White Oak Dance Project : jusqu'au 12 mars. 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. Avec Mikhail Baryshnikov. Nocturne, Martha Clark (chor.), Harmonica Breakdwon, Jane Dudley (chor), Punch & Judy, David Gordon (chor.), El Penitente, Martha Graham (chor.), Waiting for the sunrise, Duet from concerto six twenty-two, Lar Lubovitch (chor.), Break, Meredith Monk (chor.), Canonic 3-4 studies, A Lake, Ten suggestions, Mark Morris (chor.). Le 5 mars soirée réservée au Conseil Pasteur Weizmann (47.04.97.55.).

MUSIQUES DU MONDE

CENTRE MANDAPA(45-89-01-60). *Ismaeli Adsule : 20 h 30* ven. Musique du Kurdistan Payam Akhshik : 20 h 30 sam. Musique persane.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

LUNDI

Hommage à la Warner Bros : Une *femme dangereuse (1940, v.o. s.t.f.), de* Raoul Walsh, 14 h 30 ; Femmes en cage (1950, v.o. s.t.f.), de John Cromwell, 17 h 30 ; Air Force (1943, v.o. s.t.f.), d'Howard Hawks, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MARDI

Voisins, voisines : Voisins, voisines : H comme huis clos : Essai de reconstitution (1971) de C. Boltanski, la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 14 h 30 ; F comme faits divers : Bande annonce : *Paris vu par... (1965), le Crime de M.* Lange (1936) de Jean Renoir, 16 h 30 ; E comme enquête : Bande annonce : le Couple témoin (1975) de William Klein, Place de la République (1972) de Louis Malle et Fernand Mozskovicz, images de Etienne Becker et Jacques Dorot, montage de Suzanne Baron et Jocelyne Rivière, 18 h 30 ; R comme rénovation : Scopitone (1981) de Laurent Perrin. Comme les Anges déchus (1978) de Jean Schmidt, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Danfert, 14e (43-21-41-01).

AMELIA LOPEZ O'NEIL (Fr.-All.- espagnol, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

AMOUREUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex,* 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont *Alésia, 14e (43-27-84-50)* ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BAR DES RAILS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

BETTY (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse*, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CHER INCONNU (Nor., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : *Passage du* Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

588, RUE PARADIS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Forum Orient *Express, 1e (42-33-42-26) ; Le Saint-*Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.f.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

DINOSAURES (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, *8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ECRANS DE SABLE (Fr.-It.-Tun.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AFFUT. Film français de Yannick Bellon : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Convention, 15e (45-74-93-40).*

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS. Film français de Patrice Noia : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

AU SUD DU SUD. Film français de Laurent Chevallier : George V, 8e (45-62-41-46).

EN LIBERTÉ DANS LES CHAMPS DU SEIGNEUR. Film américain d'Hector Babenco, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

GRAND CANYON . Film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PRINCE DES MARÉES. Film américain *de Barbra Streisand*, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) , Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

STORMBOY. Film australien de Henry Safran, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

VILLE A VENDRE. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Bretagne, *6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille,* 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VOYAGE A MELONIA. Film suédois de Per Ahlin, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PARIS EN VISITES

MARDI 3 MARS

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle (premier parcours), une promenade hors du temps », 10 h 30, 19, rue Jean-Jacques Rousseau (Paris autrefois).

« Le Père-Lachaise méconnu », 10 h 30 et 14 h 30, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le nouvel Opéra-Bastille, sa salle de spectacle, la scène et ses coulisses », 12 heures, sur les marches de l'Opéra (M.-C. Lasnier).

« L'Opéra Garnier, des dessous mystérieux aux fastes des foyers » (limité à trente personnes), 13 h 15, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« La Conciergerie », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, dans la cour (Visite pour les jeunes-Monuments historiques).

« Cours et ruelles méconnues du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Mme Cazes).

« Le chinatown du treizième arrondissement », 14 h 30, métro Porte de Choisy (C. Merle).

« La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 14 h 40, métro Rambuteau, sortie rue Grenier Saint-Lazare (Paris autrefois).

« Autour du chantier de la Très Grande Bibliothèque », 15 heures, RER Masséna, au pied de l'escalier (P.-Y. Jaslet).

« La Conciergerie, de Philippe-le-Bel à Marie-Antoinette », 15 heures, 1, quai de l'Horloge (D. Bouchard).

CONFÉRENCES

Salle Notre-Dame des Champs, 92 *bis*, boulevard du Montparnasse, 15 heures : « Trois géants russes : Pouchkine, Tolstoï, Tchaikovski » (Paris et son histoire).

ÉCONOMIE

Les négociations commerciales du GATT

Nouvelle échéance

C'est le 15 avril qui a été fixé par M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT, comme nouvelle échéance pour tenter de conclure les négociations sur le commerce international de l'Uruguay Round. Il n'est pas évident qu'elle puisse être tenue – on ignore encore si l'administration Bush fera du forcing dans ce sens ou préférera prudemment attendre que les élections soient passées. Quoi qu'il en soit, la Communauté doit être prête à éviter tout dérapage.

Tel était l'objet du déjeuner qui réunissait lundi 2 mars à Bruxelles les ministres de l'agriculture et leurs collègues du commerce extérieur. Le scénario mis au point par M. Dunkel prévoit que les parties à la négociation doivent transmettre courant mars des *« listes d'engagements agricoles »*. Selon dix Etats membres, celles qui ont été préparées par la Commission, théoriquement neutres, préjugent en fait du résultat de la négociation dans le sens voulu par M. Dunkel et par les Américains. Le premier souci des ministres sera de trouver une présentation permettant d'éviter cet écueil.

Soucieux de mener à son terme l'Uruguay Round, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont accueilli favorablement le projet de la Commission. Une des préoccupations de MM. Louis Mermaz et Dominique Strauss-Kahn sera de s'assurer que le gouvernement de Bonn ne les « lâchera » pas dans cette partie difficile. A lire la presse allemande qui tire à boulets rouges sur les Français, les accusant d'empêcher un accord au GATT, y parvenir n'ira pas de soi. Dans ce type de débat, les Allemands oublient volontiers qu'ils ont une large part de responsabilité, que c'est eux qui ont toujours plaidé pour des prix élevés dans la CEE. Ce qui rendait nécessaire pour vendre aux pays tiers l'octroi de subventions à l'exportation, que nous reprochent aujourd'hui tellement les Américains. Peut-on être libéral lorsqu'il s'agit du commerce avec les pays tiers et ultra-protectionniste à l'intérieur de la CEE ?

Le meilleur moyen de sortir de l'incertitude serait d'accélérer le débat sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), de faire accepter par les Allemands une baisse sensible des prix des céréales, se situant entre 25 % et 30 %, ce qui nous rapprocherait des prix mondiaux. Afin de tirer profit de leur avantage de compétitivité, les Français auraient même intérêt à ce que ces baisses de prix ne soient pas complètement compensées par des versements à l'hectare, à ce qu'une baisse réelle « reprenne » au moins les gains de productivité. Mais, vis-à-vis de nos paysans, c'est là un objectif politiquement difficile à gérer.

PHILIPPE LEMAITRE

M. Louis Mermaz appelle à une solidarité européenne

Le ministre de l'agriculture, M. Louis Mermaz, a estimé, dimanche 1er mars, qu'une solidarité sans faille entre les douze pays européens était la garantie d'un accord équilibré au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers). Lors d'une conférence de presse en marge du Salon de l'agriculture, M. Mermaz a indiqué que la réunion du lundi 2 mars à Bruxelles entre les ministres de l'agriculture et les ministres du commerce européens devrait consolider la *« solidarité européenne »* pour s'opposer aux exigences américaines aux négociations du GATT.

« Nous ne pouvons pas accepter des dispositions qui auraient pour conséquence de soumettre le commerce aux impératifs des Etats-Unis et non de le libéraliser », a déclaré le ministre. *« La France s'en tient au mandat qui a été donné à la Commission le 6 novembre 1990 »*, a ajouté M. Mermaz. Ces propositions portent sur une réduction de 30 % des soutiens agricoles sur dix ans à compter de 1986.

Interrogé sur l'état d'avancement de la réforme de la politique agricole commune (PAC), le ministre a précisé que, sur le dossier des céréales – abordé mardi 3 mars à Bruxelles, – le projet de la Commission de retenir le rendement par exploitation comme base de référence devrait faire place à la référence régionale voulue par la France. *« La PAC doit demeurer l'affaire des Européens »*, a-t-il affirmé.

Le « paquet Delors II » 1992-1997

Le coût du traité de Maastricht est présenté à Bruxelles par la Commission

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, présente lundi 2 mars, aux ministres des affaires étrangères de la CEE réunis à Bruxelles, des propositions d'augmentation du budget communautaire connues sous le nom de *« paquet Delors II »*.

Dans les propositions déposées mercredi 12 février devant le Parlement européen, la Commission de Bruxelles avait estimé qu'il était nécessaire d'augmenter d'ici à 1997 de 20 milliards d'écus (140 milliards de francs) le budget de la CEE, cela afin de tenir compte des engagements de Maastricht. La Commission avançait pour le budget européen 1997 le chiffre de 812 milliards d'écus (609 milliards de francs) contre 61,2 millions en 1992.

La rallonge 1992 devrait servir, selon la Commission, à améliorer la compétitivité de l'économie européenne : 3,5 milliards d'écus (24,5 milliards de francs) iraient ainsi aux infrastructures de transports et télécommunications (30 %), à la formation des personnes (30 %) et à la recherche industrielle (40 %).

D'autre part, un fonds de cohésion bénéficierait aux pays les plus pauvres de la CEE (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande) auxquels on ajouterait les nouveaux Länder allemands. Au total, avec les sommes consacrées aux fonds « structurels » (régional, social, d'orientation agricole), les crédits prévus en 1992 seraient relevés de 11 milliards d'écus, soit 77 milliards de francs.

Enfin, le renforcement de l'action extérieure qui bénéficierait aux pays méditerranéens et aux pays de l'Est nécessiterait 3,5 milliards d'écus supplémentaires en 1992, soit 24,5 milliards de francs. En 1997, estime la Commission, les fonds consacrés à l'action extérieure doubleraient.

Le projet de budget 1992-1993

Le gouvernement indien confirme un changement radical de sa politique

Les propositions du gouvernement indien pour le budget de l'année 1992-1993, annoncées samedi 29 février devant le Parlement par le ministre des finances, M. Manmohan Singh, confirment que les dirigeants du pays sont bien décidés à poursuivre le processus de libéralisation économique engagé depuis l'été dernier.

NEW-DELHI

de notre correspondant

Le nouveau budget indien prévoit une convertibilité partielle de la roupie, l'abaissement des barrières douanières, une réduction des dépenses publiques et l'ouverture du secteur pétrolier aux compagnies étrangères. Pour l'Inde, ces décisions témoignent d'un changement radical de politique : le gouvernement indien entend démontrer que le temps du protectionnisme et de la gestion socialiste est révolu. Depuis plus de quatre décennies, l'économie de la plus grande démocratie du monde est corsetée dans un appareil complexe de réglementations sur lequel veille jalousement une bureaucratie omniprésente et tatillonne. A cet égard, l'Inde fait encore figure d'épouvantail pour les investisseurs occidentaux et japonais, qui hésitent toujours à se lancer plus avant dans la conquête de cet immense marché.

« Les réformes sont irréversibles », répète pourtant le premier ministre Narasimha Rao. *« Il n'y a pas d'autres solutions pour le pays. »* A son arrivée au pouvoir, en juin 1991, le nouveau chef du gouvernement avait trouvé une nation au bord de la faillite. Au milieu de 1991, la dette totale de l'Inde s'élevait à 73 milliards de dollars, l'inflation frôlait les 17 % l'an, et les caisses de l'Etat ne disposaient guère de plus de trois semaines de réserves en devises étrangères...

Attirer les capitaux étrangers

Huit mois plus tard, la situation reste inquiétante mais les menaces de banqueroute ont disparu et l'économie va mieux. Le ministre des finances, M. Manmohan Singh, un ancien gouverneur de la banque centrale à la réputation de gestionnaire rigoureux, aura dû se plier aux injonctions de la Banque mondiale, qui a accordé à l'Inde deux prêts de 6,7 et 5 milliards de dollars. La roupie a été dévaluée à deux reprises, l'inflation a été ramenée à 12 % l'an et, pour réduire le déficit du commerce extérieur (1,3 milliard de dollars l'année dernière), New-Delhi a dû freiner le rythme de ses importations. Le nouveau budget est aussi destiné à ramener le déficit budgétaire de 8 % du produit national en 1991 à 5 % et à stabiliser l'inflation à 6 %.

Le gouvernement espère que l'assouplissement de la *« loi de réglementation des devises étrangères »* (FERA) attirera enfin les capitaux étrangers. Les milieux d'affaires indiens ont d'ailleurs accueilli avec enthousiasme les propositions budgétaires et l'*« indice de sensibilité »* de la Bourse de Bombay, l'équivalent de notre CAC 40, s'est envolé samedi 29 février, progressant de 10 %. Cette nouvelle politique économique a cependant provoqué de nombreuses controverses dans un pays profondément attaché aux valeurs d'indépendance nationale et d'autosuffisance. L'opposition ne manque jamais une occasion d'accuser le gouvernement de M. Rao d'avoir *« vendu »* l'Inde aux *« intérêts des multinationales »* étrangères et d'avoir succombé aux *« diktats »* de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Au sein du parti au pouvoir, le Congrès, certains ministres et des membres influents de la formation du premier ministre ont souvent du mal à cacher leur irritation : un tel bouleversement de l'économie suppose à terme une politique d'austérité, de nombreux licenciements et des restructurations qui ne seront pas très populaires chez les fonctionnaires et plus largement parmi tous ceux qui ont profité depuis des décennies des nombreuses subventions accordées par l'Etat.

Mais le gouvernement de M. Rao, pourtant minoritaire au Parlement, continue à bénéficier d'un consensus relatif : même le BJP, le puissant parti d'opposition des ultra-nationalistes hindous, hésite à dénoncer le « pragmatisme » du ministre des finances. M. Singh admet pourtant qu'il faudra attendre au moins trois ans avant que les résultats de la nouvelle politique se fassent sentir.

BRUNO PHILIP

Feu vert à l'implantation de Fiat en Algérie

Les responsables du groupe automobile italien Fiat et ceux de la société algérienne SAADA devaient signer, lundi 2 mars à Turin, l'accord définitif pour la construction d'une usine de montage de voitures à Tiaret, dans l'ouest de l'Algérie. La production annuelle de l'usine, qui emploiera 1 200 personnes, devrait atteindre d'ici trois ans 40 000 véhicules (il s'agira de la remplaçante de la Fiat Uno) et 100 000 à terme. De 40 %, cinq ans après le démarrage de l'usine, le taux d'intégration atteindra 70 % au bout de dix ans, selon les promoteurs du projet.

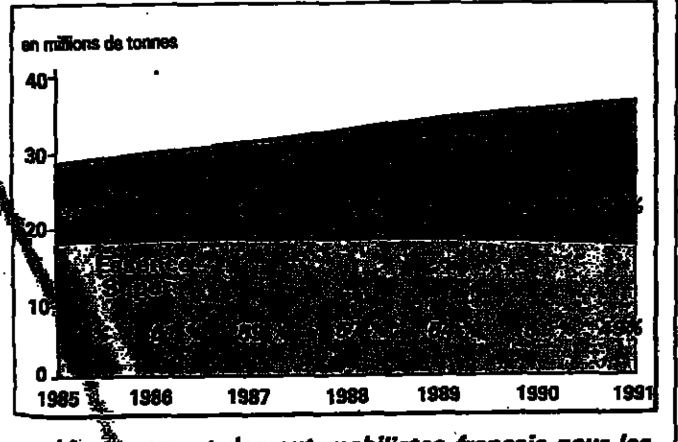
La signature du contrat ne constitue pas une véritable surprise. Dès 1987, un protocole d'accord avait été conclu entre Fiat et l'ancienne entreprise de production de véhicules particuliers (DVP), aujourd'hui remplacée par la SAADA. Il prévoyait une participation de Fiat à hauteur de 36 %, puis à terme de 49 % au sein du capital de la société mixte algéro-italienne Fatia créée à l'occasion.

La Russie et la CEI bientôt considérées comme des débiteurs à risques

Les créances sur la Russie et les autres pays de la CEI détenues par les banques françaises devraient être considérées bientôt par le ministère des finances comme étant « à risques ». Les établissements bancaires seront ainsi incités à provisionner ces crédits et pourront déduire jusqu'à 60 % de ces sommes de leurs bénéfices imposables. Cette mesure devrait concerner environ 11 milliards de francs de créances non garanties par l'Etat. Le coût pour le budget pourrait osciller entre 1 et 2,5 milliards de francs, selon que les banques provisionneront entre 25 % et 60 % de leurs créances russes. Pour les derniers crédits (3,7 milliards de francs) consentis à la Russie au début de février, ils sont garantis à 95 % par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE).

□ **Hausse de plus de 200 % des tarifs du métro à Moscou.** – Les tarifs du métro moscovite ont augmenté, dimanche 1er mars, de plus de 200 %, passant de 15 kopecks à 50 kopecks, et les voyageurs devront désormais utiliser un jeton pour entrer, au lieu de glisser de la monnaie dans des appareils destinés à cet effet. Des files d'attente très importantes s'étaient déjà formées dimanche matin dans les stations de métro de Moscou, car les guichets de vente de jetons étaient insuffisants. Le prix du transport en métro à Moscou est resté très longtemps immuable, à 5 kopecks, depuis sa construction dans les années 30. Il était passé à 15 kopecks en avril 1991. – *(AFP.)*

Le gasoil détrône le super



L'engouement des automobilistes français pour les moteurs diesel ne se dément pas. En 1991, pour la première fois, les ventes de gasoil (18,7 millions de tonnes) ont dépassé celles d'essence et de super (17,8 millions). Phénomène sans équivalent en Europe, le succès du gasoil dans l'Hexagone tient en grande partie à des considérations fiscales. En moyenne, le litre de gasoil coûte 1,50 franc moins cher qu'un litre de super.

L'entretien moindre des Diesel par rapport aux moteurs qui consomment du super, pour des performances techniques identiques, explique aussi l'envolée de la consommation de gasoil (+7,3 % par rapport à 1990).

INDICATEURS

CEE

• **Chômage : stabilité en décembre.** – En décembre, selon l'Office statistique des Communautés européennes, Eurostat, le chômage est resté stable. En données corrigées et standardisées, le taux de chômage par rapport à la population active s'établissait à 9,2 %. D'après les critères du BIT (Bureau international du travail), on comptait 13 millions de chômeurs mais 15,7 millions de personnes étaient inscrites dans les bureaux de placement des douze Etats membres. En un an, le chômage a augmenté de 880 000 personnes (+ 7,3 %), dont 770 000 en Grande-Bretagne (+ 36 %). Trois pays ont enregistré une baisse : les Pays Bas (- 7 %), la partie occidentale de l'Allemagne (- 10 %) et le Portugal (- 14 %). Par pays, le classement est le suivant : Irlande, 16,7 % ; Espagne, 16,2 % ; Italie, 10,7 % ; Grande-Bretagne, 10,3 % ; France, 10,1 % ; Danemark, 8,9 % ; Belgique, 8,6 % ; Allemagne (partie occidentale), 4,3 % ; Portugal, 3,7 % ; et Luxembourg, 2,0 %. Les données pour la Grèce et les Pays-Bas ne sont pas disponibles.

JAPON

• **Conjoncture : chute du bénéfice des principales firmes.** – Les principales firmes japonaises cotées en Bourse devraient accuser une baisse moyenne de 12,7 % de leurs bénéfices avant impôts lors de l'année budgétaire s'achevant le 31 mars. Cette estimation, donnée par le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun*, est plus mauvaise que celle de novembre 1991, qui tablait sur une chute de 6,4 %. L'enquête montre que 829 firmes dans le secteur manufacturier, y compris l'automobile et l'électronique, devraient enregistrer une baisse de 21,1 % de leurs bénéfices non consolidés avant impôts.

□ **Précision.** – Dans l'article « New-Hampshire : récession au quotidien » (*le Monde* du 18 février), il convenait de lire dans le dernier paragraphe : *« ... le major Glane Every, à la tête d'une Salvation Army qui porte secours à quelque cinq mille personnes sur les soixante-quinze mille que compte l'agglomération. »*

□ **M. Bérégovoy autorise le lancement de Villexpress.** – Villexpress, deuxième société privée concessionnaire d'autoroutes après Cofiroute, vient d'obtenir l'accord de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, pour lancer dans deux mois la construction d'une autoroute de 22 km entre Orgeval (Yvelines) et Méry-sur-Oise (Val-d'Oise), d'un coût total d'environ 2,5 milliards de francs. Alors que les investisseurs (sociétés du bâtiment et travaux publics et banques) souhaitaient disposer d'une marge de manœuvre totale sur les tarifs, un compromis a pu être trouvé avec la mise en place de tarifs-plafonds. De même, si la rentabilité du projet atteignait un taux élevé (environ 18 %), l'Etat se réserve le droit de racheter la concession dès 2015. M. Bérégovoy s'est félicité d'un tel accord qui pourra servir d'exemple tant pour son *« imagination financière »* que pour sa *« maîtrise des tarifs »*.

SOCIAL

La CFTC propose

ÉCONOMIE

SOCIAL

Lancement d'un audit interne et d'une charte de la négociation

La CFTC propose un « contrat de paix sociale »

Un peu plus d'un an après son accession au secrétariat général de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), M. Alain Deleu est décidé à préciser la *« stratégie de réalisme syndical »* de son organisation. Celle-ci vient d'adopter une charte de la négociation et s'apprête à modifier ses structures au terme d'un audit interne.

« Les salariés ont du syndicalisme une image plutôt négative et très indistincte. Aussi la CFTC doit-elle davantage affirmer sa personnalité. » Elu secrétaire général au congrès de Lille, en novembre 1990, M. Alain Deleu ne cache pas son objectif immédiat : porter l'audience de la CFTC (qui revendique 265 000 adhérents) à 10 % des voix aux élections prud'homales de décembre 1992, contre 8,3 % lors de celles de 1987. Cet impératif, estime toutefois M. Deleu, ne doit pas conduire son organisation à se distinguer seulement des autres centrales mais, plutôt, à mettre en exergue ses principes traditionnels. A commencer par la négociation, qui, assure-t-il, *« fait partie de nos chromosomes »*.

La charte de la négociation que vient d'adopter la confédération chrétienne apparaît comme une tentative de promouvoir un code moral de bonne conduite en même temps qu'un effort d'harmonisation à destination des militants CFTC, dont les pratiques, sur le terrain, sont parfois contradictoires. *« Notre ambition est de dépasser les moyens primitifs de l'action syndicale que sont l'affrontement et la grève pour donner la première place à la négociation et mettre en œuvre des moyens pacifiques de règlement des litiges sociaux »*, écrit le secrétaire général dans le préambule de la charte. La CFTC considère que l'on *« ne peut se satisfaire du climat de méfiance et de tension, des risques de conflit qui caractérisent trop souvent les relations sociales en France »*.

« Valeurs morales »

Elaboré à partir d'une série d'accords jugés exemplaires, ce document pose un certain nombre de principes, parmi lesquels la nécessité de *« ne pas laisser le négociateur ni prisonnier d'un mandat totalement rigide, ni livré à lui-même pour la décision »*. La CFTC exclut également *« le démarquage systématique à l'égard de telle ou telle organisation »* ou la facilité qui consiste à *« se contenter de laisser finalement à d'autres le soin de signer »*. De même, *« les analyses techniques »* ne doivent pas précéder *« les enjeux humains ou sociaux des négociations »*. Ces idées-forces, adoptées à l'unanimité du conseil confédéral, visent à affirmer les *« valeurs morales »* de la CFTC et à promouvoir un *« contrat de paix sociale »* précisant que tout litige sera arbitré par une instance paritaire de médiation.

Parallèlement, la centrale s'est résolue à passer ses structures au crible d'un audit. *« Notre organisation, qui n'a pas évolué depuis vingt-cinq ans, ne correspond plus à la réalité »*, admet M. Deleu, qui constate que les fédérations parviennent mal à prendre en compte l'existence des grands groupes industriels, que trop d'instances n'atteignent pas la taille critique indispensable à leur bonne marche et que le système de répartition des cotisations ressemble à un authentique labyrinthe...

Un cabinet privé a été chargé de concevoir la méthode de travail qui présidera à cette enquête assurée – en raison du coût de l'opération – par des auditeurs bénévoles proposés par la confédération. Les solutions à mettre en œuvre seront néanmoins suggérées dès l'automne par les consultants extérieurs. Celles-ci viseront probablement à réaliser des regroupements entre différentes organisations et seront mises en discussion au sein de la confédération, qui se prononcera lors de son prochain congrès, en novembre 1993. *« Les décisions qui seront prises feront sans doute grincer quelques dents. Mais ce débat est indispensable »*, insiste M. Deleu.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **Peugeot-Sochaux : trois jours de chômage technique en mars.** – Lors de la réunion du comité d'établissement, vendredi 28 février, la direction de l'usine Peugeot de Sochaux (Doubs) a annoncé que 12 000 salariés, sur 23 000, seront mis en chômage technique les 6, 13 et 27 mars. La même disposition pourrait être prise en avril, pour trois ou quatre jours, en raison d'un gonflement excessif des stocks. Trois jours de chômage technique étaient déjà intervenus en janvier et en février.

Selon le secrétariat d'Etat à la mer

Le conflit des dockers a déjà coûté 470 millions de francs

Les 32 jours de grèves des dockers, organisées depuis le début d'octobre par la fédération CGT des ports et docks, ont eu des conséquences significatives sur le trafic des ports français et un impact économique sur les agents du transport maritime. D'après une étude publiée vendredi 28 février par le secrétariat d'Etat à la mer, les pertes pour l'économie nationale s'élevaient, selon une estimation basse, à 470 millions de francs fin février 1992 depuis le début du mouvement. Ce bilan provisoire ne tient pas compte de la 19e grève nationale des dockers organisée ce week-end.

Le trafic perdu par les six ports autonomes français (Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille-Fos) s'élève à environ 800 000 tonnes de vracs solides, et 1,2 million de tonnes de marchandises diverses, soit une valeur ajoutée portuaire en moins de 185 millions de francs. Pour l'ensemble des ports français, la perte de valeur ajoutée portuaire est évaluée à 230 millions de francs.

L'effet de ces mouvements est aussi sensible sur les clients, les armateurs et les chargeurs. Le coût d'immobilisation des navires retenus dans les ports durant la grève est évalué à 190 millions de francs à la fin février. S'y ajoutent des effets induits pour les transporteurs terrestres. Le secrétariat d'État à la mer évalue à 50 millions de francs le manque à gagner dans ce domaine.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



INTERTECHNIQUE, CONSEIL DU 25 FÉVRIER 1992

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1991

Le Conseil d'administration d'Intertechnique, réuni le 25 février 1992, a pris connaissance des résultats consolidés, provisoires et non audités, de l'exercice 1991 ; le périmètre de consolidation est demeuré identique à celui de l'exercice précédent.

en millions de F	*1991*	*1990*
Commandes reçues	1 302	1 685,9
Chiffre d'affaires	1 484	1 490,6
Commandes en portefeuille	1 243	1 427,9
Etudes autofinancées	147	116,9
Résultat net des opérations	87	1 100,2
Résultat net hors opérations	– 37	– 4,2
Résultat net total	50	96

La part des minoritaires dans le résultat net est de 1,9 million, contre 2,5 millions. Un écart d'acquisition de 6,5 millions sera, suivant la pratique constante chez Intertechnique, amorti en totalité dans l'exercice par imputation sur le résultat net total. La baisse du montant des commandes reçues traduit le retournement de la conjoncture qui a frappé, en 1991, l'ensemble de l'industrie aéronautique, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La diminution du résultat net des opérations, de 13 millions, est due à l'accroissement, 26 %, du montant des études autofinancées ; cet accroissement représente une charge après impôt de 20 millions dont il faut déduire l'accroissement de 7 millions du crédit d'impôt recherche.

Le résultat net hors opérations est le coût, frais de l'exercice et provisions, de la réorganisation décidée à la fin de 1991, en vue, d'une part, de réduire la structure pour la rendre cohérente avec les prévisions de volume d'activité et, d'autre part, d'accroître la productivité de l'exploitation afin d'absorber l'accroissement nécessaire des études autofinancées. Cette réorganisation, d'une plus grande ampleur que celle d'abord envisagée, représente, pour le groupe, une réduction de 234 emplois.

∴

Le président Jacques Maillet a fait part au Conseil de son intention de présenter sa démission à la séance du Conseil qui suivra l'assemblée générale ordinaire au mois de juin.

Le président pensait proposer au Conseil, comme son successeur, M. Daniel Blondé, vice-président-directeur général, qui a rendu d'immenses services à la société depuis son entrée en 1970. Celui-ci, dans le souci des intérêts supérieurs de la société, a décliné cette proposition car, compte tenu de son âge, il apparaîtrait comme un président de transition.

En accord avec ses partenaires du pacte d'actionnaires, le président proposera donc comme son successeur M. Edmond Marchegay, actuellement administrateur, directeur général chargé de la branche aéronautique. Ayant accompli toute sa carrière professionnelle dans le groupe Intertechnique, il y a successivement fait ses preuves comme directeur de la division instrument, directeur général de la filiale IN2, président-directeur général d'ECE. A la demande du président et de M. Marchegay, M. Blondé a accepté de continuer à exercer dans la société ses fonctions actuelles.

Le comte de Ribes a, au nom du Conseil, rendu hommage à l'action du président fondateur de la société et lui a demandé d'accepter, lorsque ses fonctions prendront fin, de remplir en qualité d'administrateur une mission spéciale d'assistance au président ; M. Edmond Marchegay s'est associé à cette demande.

Le président Jacques Maillet a accepté une telle mission. Il s'est félicité des excellentes relations entre les partenaires du pacte d'actionnaires ; il y voit l'assurance qu'Intertechnique, sous la conduite d'Emond Marchegay, développera les qualités qui ont fait son succès et l'ont rendue digne d'être un pôle de regroupement dans l'industrie aérospatiale.

COMMUNICATION

Pour la première fois depuis 1986

La Sofirad renoue avec les bénéfices

Pour la première fois depuis 1986 et la privatisation totale d'Europe 1, le holding Sofirad dégagera en 1991 un bénéfice sur un chiffre d'affaires consolidé de 1 milliard de francs.

La discrète société, qui exerça longtemps la tutelle de l'Etat sur les radios périphériques Europe 1 et Radio Monte-Carlo, a gardé 83 % de cette dernière et, à travers le pôle RMC-TMC et Radio Nostalgie, réalise toujours la moitié de son activité en France. Mais la vocation de la Sofirad a clairement été réorientée vers l'extérieur. Publique par son capital, commerciale par sa logique, souple dans ses alliances, la Sofirad est, pour son patron – depuis un an – M. Gérard Ganser, *« un opérateur priviligié »* à un moment où *« à l'Est et au Sud, du fait de la libéralisation politique, il y a une libéralisation des médias »* qui entraîne une *« demande formidable d'aide et d'assistance technique »* à laquelle intérêt et devoir imposent à la France de répondre.

« Le modèle du monopole public est en train de craquer, mais ces pays ne sont pas forcément mûrs pour des médias 100 % commerciaux. Le modèle des prochaines années, c'est l'économie mixte, avec des dosages variables public-privé, et publicité-impératifs culturels. » M. Ganser cite en exemple de ces partenariats souples dont la Sofirad a l'expérience le développement de Radio Nostalgie en Russie. Fournisseur de programmes à Radio Moscou international depuis 1990, Nostalgie est depuis janvier diffusée en FM sur la capitale de Russie et songe à développer un réseau dans les autres grandes villes de la CEI, à Kiev, Minsk ou Saint-Pétersbourg. La Sofirad la soutient en étant présente dans la société de diffusion (avec la Radiotélévision de Russie) et dans la régie publicitaire. Et sa régie internationale, IMI, exerce aussi ce rôle pour Europa Plus, une autre radio moscovite dont la Sofirad détient 8 %.

Autre motif de satisfaction : Canal Horizons. Ce dérivé africain de Canal Plus associe des intérêts africains et français pour monter le premier réseau de chaînes payantes du continent. Une station ouverte à Dakar fonctionne bien, et celles de Tunis et Libreville sont en préparation.

Côté radio, Africa nº 1 (Gabon), Medi 1 (Maroc) et la Somera (émetteurs à Chypre) ont bénéficié ensemble de 35 millions de francs d'aides et touchent 38 millions d'auditeurs au total (16 pour la première, 11 pour chacune des deux autres), étant ainsi les radios phares de leurs secteurs, Afrique francophone, Maghreb ou Proche-Orient. De même, la radio biculturelle lancée à Lisbonne remplit, pour M. Ganser, des objectifs culturels à un coût raisonnable et sans engager directement la « souveraineté » française. Les orientations du Conseil de l'action audiovisuelle extérieur de la France semblent toutefois plutôt privilégier la radio internationale publique RFI dans cette expansion de radios FM à l'étranger.

M. C. I.







VIE DES ENTREPRISES

Les surprises d'une loi boursière

Le holding ING occupe une place de premier plan dans l'économie néerlandaise

AMSTERDAM

de notre correspondant

Un vent de transparence souffle sur l'économie des Pays-Bas. Depuis le 1er février, une loi oblige l'actionnaire d'une société néerlandaise cotée en Bourse à se faire connaître dès que sa participation dépasse certains seuils (5 %, 10 %, 25 %, 50 % et 66,5 %). Destiné à protéger les sociétés contre un noyautage discret préalable au lancement d'une offre publique d'achat (OPA), le texte a mis fin à l'anonymat de l'actionnariat qui était jusqu'ici la règle, à de rares exceptions près, et révèle aux professionnels des opérations et placements financiers qu'ils ignoraient jusqu'ici.

C'est ainsi que la compagnie d'assurances Stad Rotterdam vient de découvrir que ses concurrentes AMEV et Nationale Nederlanden possédaient respectivement 19,67 % et 19,93 % de ses titres. Que le holding bancaire ABN AMRO, numéro 1 du marché néerlandais, compte ses deux principaux concurrents parmi ses actionnaires : la Rabobank en possède 5,64 % et le holding Internationaal Nederlanden Groep (ING), 16,57 %. Trois autres assureurs, Aegon (12,85 %), AMEV (6 %) et Delta Lloyd (6 %) ont aussi un pied dans cette banque qui, comme par hasard, n'a pas encore de partenaire attitré sur le marché de l'assurance.

Mais la principale surprise réside dans le nombre et l'importance des participations détenues par le holding ING. A l'évidence, le rapprochement, l'an dernier, de la troisième banque et du premier assureur des Pays-Bas n'a pas seulement donné naissance à un mastodonte des services financiers mais aussi à une véritable toile d'araignée. Outre ses intérêts dans *Stad Rotterdam et dans ABN* AMRO, *ING détient, entre autres,* 21,92 % d'Unilever, 10,63 % de DAF, 6,55 % des brasseries Grolsch, 6,49 % du chimiste Akzo, 5,34 % du *numéro un du bâtiment et des travaux* public HBG et 5,31 % de l'assureur Aegon. Ce dernier détient à son tour 5,78 % d'Unilever et 5,31 % d'Akzo, renforçant indirectement la position d'ING.

CHRISTIAN CHARTIER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

□ **GAN : l'accord « Partenaires » est signé par tous les syndicats.** – L'accord du groupe d'assurances GAN sur le droit syndical, intitulé « Partenaires », a été signé par tous les syndicats, a indiqué la direction le 28 février. Malgré le désaveu de la fédération FO des assurances (*le Monde* du 25 février), FO reste officiellement signataire, et le document a finalement été paraphé par le délégué syndical central, M. Patrice Tzvetan. Ce dernier a dénoncé le *« comportement stalinien »* de sa fédération.

RÉSULTATS

□ **Gaz de France : près de 1 milliard de francs de bénéfice en 1991.** – Après un exercice 1990 proche de l'équilibre, Gaz de France a nettement amélioré ses comptes en 1991 avec un bénéfice proche du milliard de francs (987 millions) et une capacité d'autofinancement de 6,1 milliards pour un chiffre d'affaires de 49 milliards. GDF, qui, pour la deuxième année consécutive, a augmenté sa part dans le bilan énergétique français, n'aura guère modifié ses sources d'approvisionnement en 1991. La Russie demeure le premier fournisseur (31 %), talonné par l'Algérie (29 %). Suivent la Norvège (18 %) et les Pays-Bas (13 %). Le gisement de Lacq n'a représenté que 9 % des approvisionnements de l'entreprise publique.

CRISES

□ **Boeing prévoit 8 200 suppressions d'emplois en 1992.** – Le constructeur aéronautique américain Boeing a annoncé *8 200* suppressions d'emplois en 1992, en raison de la baisse des commandes d'avions civils et de la réduction du programme B-2, le bombardier nucléaire. Ces réductions d'effectifs, qui touchent ses activités américaines, représentent 5,1 % des 156 500 personnes qu'emploie actuellement Boeing, dont 104 000 dans l'Etat de Washington. Elles s'effectueront par des départs volontaires et des départs à la retraite ainsi que par des licenciements. Ces mesures, a souligné Boeing, ont été rendues nécessaires par les changements intervenus sur le marché des avions commerciaux, par l'annulation d'un programme de missiles, ainsi que par la réduction des commandes de B-2 de l'administration. La crise à laquelle est confronté le transport aérien a conduit Boeing à réviser en baisse le rythme de construction de ses B-737 pour le ramener de 21 à 14 exemplaires par mois.

RACHAT

□ **Fleury-Michon reprend Olida.** – Le holding financier Olipar a vendu la société Olida le 26 février au groupe alimentaire Fleury-Michon pour un montant qui n'a pas été précisé. Cette décision stratégique permet à Fleury-Michon de renforcer ses positions sur les marchés de la charcuterie libre-service et des salaisons sèches, devenant ainsi le leader français de la charcuterie préemballée. Ce rachat ne devrait pas être suivi d'un plan de restructuration sociale malgré les 400 millions de francs de pertes d'Olida sur les deux derniers exercices. Depuis dix ans, le groupe Fleury-Michon se recentre pour atteindre une taille suffisante et assurer une rentabilité nécessaire à son développement. En 1991, le résultat courant avant impôt a atteint 11 millions de francs pour un chiffre *d'affaires de 1,5 milliard de francs,* en hausse de 26 %. Alors qu'en 1980 l'abattage représentait 70 % de l'activité du groupe, elle se décompose aujourd'hui en trois métiers de base : *la charcuterie préemballée (50 % du* chiffre d'affaires), les plats cuisinés frais (22 %) et les salaisons sèches (22 %). Le groupe alimentaire peut désormais faire face à Herta (groupe Nestlé), *son principal concurrent* européen.

PARTICIPATION

□ **BHV : Proventus actionnaire à 24,7 %.** – La firme suédoise d'investissement Proventus a porté à 24,7 % sa participation dans le BHV (groupe des Galeries Lafayette), dont elle contrôle 22,8 % des droits de vote. A la fin juin, cette participation était de 20,6 %. Reprenant mot à mot les termes du communiqué qu'il avait publié alors (*le Monde* du 20 juin 1991), le groupe précise *« qu'il agit seul, qu'il n'a pas l'intention de prendre le contrôle du BHV, mais qu'il se réserve le droit de modifier sa stratégie si les conditions du marché changeaient, qu'il pourrait acquérir d'autres actions du BHV et demander à être représenté au conseil d'administration ».* A la fin de 1990, le Trésor l'a autorisé à porter sa participation jusqu'à 33 %.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	20 février 1992
Total actif	605 718
dont	
Or	161 245
Disponibilités à vue à l'étranger	101 423
Ecus	51 662
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 638
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	55 557
Concours au Trésor public	40 280
Titres d'Etat (bons et obligations)	43 850
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	551
Effets privés	65 206
Effets en cours de recouvrement	38 884
Total passif	605 718
dont	
Billets en circulation	249 895
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	36 619
Compte courant du Trésor public	23 002
Reprises de liquidités	15 990
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 001
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	52 010
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	185 432

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : *31 décembre 1991*

	21-2-92	28-2-92
Valeurs franç. à rev. variable	110	111,7
Valeurs industrielles	109,6	111
Valeurs étrangères	104,5	105
Pétroles-Energie	101	101,4
Chimie	112,1	115,3
Métallurgie, mécanique	120,2	121
Electricité, électronique	108,3	108,1
Bâtiment et matériaux	113,9	115,5
Ind. de consom. non alim.	107,8	110,1
Agroalimentaire	110,5	111,2
Distribution	110	113,4
Transports, loisirs, services	109,5	112
Assurances	116	118,7
Crédit banque	112,7	113,1
Sicomi	95,4	95,8
Immobilier et foncier	95,8	96,9
Investissement et portefeuille	113,1	114,9
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	100,5	100,9
Emprunts d'Etat	100,2	100,6
Emprunts garantis et assimilés	100,7	101
Sociétés	100,6	101
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 213	4 289,3
Valeurs étrangères	4 141,3	4 161,2
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	607,9	617,4
Valeurs étrangères	580	582,7
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	120	120,6
Emprunt d'Etat	121,3	121,8
Emprunts garantis et assimilés	119,2	119,6
Sociétés	118,1	118,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	14-2-92	21-2-92
Indice général	518,5	526,6
Produits de base	444	448,4
Construction	477,1	481,6
Biens d'équipement	275	278,5
Biens de consom. durables	568	565,9
Biens de consom. non durables	748,6	758,9
Biens de consom. alim.	912,5	917,2
Services	510,4	522,8
Sociétés financières	509,6	522,4
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	413,7	418,6
Valeurs industrielles	522,7	533

TOKYO, 2 mars ↑

Raffermissement

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse lundi 2 mars dans des transactions calmes. Au terme de la séance, l'indice Nikkei a progressé de 149,01 points, soit 0,70 %, à 21 487,82 points. Le volume des transactions s'est sensiblement gonflé, passant de 180 millions vendredi à 200 millions.

Des opérations d'arbitrage programmées et des achats de particuliers sur des valeurs spécifiques ont soutenu la cote, qui a également bénéficié des espoirs d'une réduction du taux d'escompte. Selon un analyste, *« les investisseurs sont soulagés de voir que le soutien du marché est solide, mais ce ne sont que les particuliers et les courtiers qui font bouger les choses ».*

VALEURS	Cours du 28 fév.	Cours du 2 mars
Akai	681	674
Bridgestone	1 100	1 090
Canon	1 360	1 350
Fuji Bank	2 110	2 180
Honda Motors	1 490	1 470
Matsushita Electric	1 370	1 380
Mitsubishi Heavy	627	625
Sony Corp.	4 080	4 070
Toyota Motors	1 480	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4150	....
Arnault Associés	285	....
B.A.C.	83	....
Bque Vernes	799	....
Boiron (Ly)	363	....
Boisset (Lyon)	240	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	821	....
Calberson	395	....
Cardif	822	....
C.E.G.E.P.	180	....
C.F.P.I.	289 40	....
C.N.I.M.	968	....
Conforama	1031	....
Creeks	210	....
Dauphin	310	....
Delmas	1080	....
Demachy Worms Cie	340	....
Devanlay	988	....
Deville	220	....
Dolisos	127	....
Editions Belfond	200	....
Europ. Propulsion	235	....
Finacor	108 30	....
GFF (group.fon.f.)	114 40	....
Grand Livre du Mois	355	....
Gravograph	180	....
Guintoli	805	....
ICC	186	....
Idianova	100	....
Immob. Hôtelière	1054	....
Interml. Computer	159	....
I.P.B.M.	68 60	....
Loca Investis	208	....
Locamic	78 10	....
Marie Comm.	113 90	....
Molex	192	....
Publ.Filipacchi	370	....
Razel	535	....
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	330	....
Select Invest (Ly)	89	....
Serbo	315	....
S.M.T. Goupil	130	....
Sopra	321 30	....
TF1	390	....
Thermador H. (Ly)	350 30	....
Unilog	225	....
Viel et Cie	100	....
Y. St-Laurent Groupe	839	....

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ *LE MONDE*

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 28 février 1992
Nombre de contrats estimés : 114 795

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	107,92	109,40	109,54
Précédent	108,06	109,44	109,70

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92
109		1,05		0,61

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 19 062

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 983	2 000	2 016
Précédent	1 987	2 003,50	2 033

CHANGES

Dollar : 5,58 F ↑

Lundi 2 mars, le dollar restait ferme sur les marchés des changes, au lendemain de la réunion des « sherpas » du G7 durant laquelle aucun accord sur les taux de change n'a été conclu. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,58 francs contre 5,5738 francs à la cotation officielle de vendredi 27 février.

FRANCFORT	27 fév.	2 mars
Dollar (en DM)	1,6360	1,6420
TOKYO	27 fév.	2 mars
Dollar (en yens)	*129,33*	*129,53*

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (2 mars)	9 13/16 - 15/16 %
New-York (27 février)	4 1/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	27 fév.	28 fév.
Valeurs françaises	113,10	113,10
Valeurs étrangères	105,20	104,90
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	528,70	526,54
(SBF, base 1 000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 985,10	1 983,38

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	27 fév.	28 fév.
Industrielles	*3 269,40*	*3 267,67*

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	27 fév.	28 fév.
100 valeurs	2 562,00	2 562,10
30 valeurs	1 986,70	1 983,00
Mines d'or	127,20	130,20
Fonds d'Etat	88,55	88,35

FRANCFORT

	27 fév.	28 fév.
Dax	1 749,90	1 745,13

TOKYO

	28 fév.	2 mars
Nikkei Dow Jones	*21 339*	*21 488*
Indice général	1 554	1 561

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,5770	5,5795	5,6575	5,6630
Yen (100)	4,3050	4,3095	4,3567	4,3639
Ecu	6,9517	6,9578	6,9485	6,9600
Deutschemark	3,3964	3,4000	3,3984	3,4043
Franc suisse	*3,7429*	*3,7472*	*3,7623*	*3,7692*
Lire italienne (1000)	4,5286	4,5325	4,5063	4,5137
Livre sterling	9,7720	9,7792	9,7631	9,7767
Peseta (100)	5,3935	5,3986	5,3604	5,3708

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	4 1/8	4 1/4	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
Yen (100)	5 7/16	5 9/16	5 1/16	5 3/16	4 7/8	5
Ecu	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16
Deutschemark	9 9/16	9 11/16	9 9/16	9 11/16	9 1/2	9 5/8
Franc suisse	7 11/16	7 13/16	7 11/16	7 13/16	7 9/16	7 11/16
Lire italienne (1000)	12	12 1/4	11 3/4	12	11 3/4	12
Livre sterling	10 7/16	10 9/16	10 1/4	10 3/8	10 1/8	10 1/4
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8
FRANC FRANÇAIS	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 13/16	9 15/16

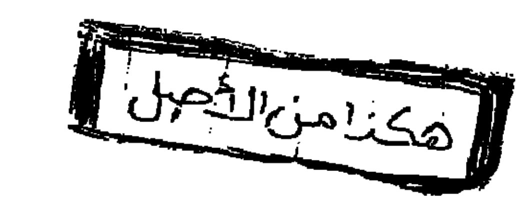
Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DU

Obligations

Actions

Cote des Changes



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 28 FÉVRIER

Cours relevés à 18 h 01

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4300	C.N.E 3%	4320	4420	4320	....
888	B.N.P. T.P.	886	871	869	- 1 92
842	Cr Lyon. T.P.	858	850	851	- 0 82
1245	Renault T.P.	1279	1275	1275	- 0 31
1480	Rhone Poul. T.P.	1518	1525	1525	+ 0 46
1073	Saint Gobain T.P.	1090	1109	1095	+ 0 46
901	Thomson T.P.	915	914	902	- 1 42
775	ACCOR	787	783	786	- 0 13
740	Air Liquide	760	754	754	- 0 79
605	Alcatel-Alsthom	609	608	610	+ 0 16
1500	Als.Superm.	1546	1546	1578	+ 2 07
330	A.L.S.P.I.	335	326	330 80	- 1 25
530	AGF Sté Centrale	533	535	537	+ 0 75
1110	Aux. Entrepr.	1050	1000	1050	....
161	Avenir H. Média	160	160	164	+ 2 50
930	Axa (ex Cie Midi)	975	968	976	+ 0 10
139	Bafip	182	182 20	177	- 2 75
129	Bail-Equipem.	142 40	140 60	140 70	- 1 19
750	Bail Investiss.	777	779	772	- 0 64
490	Bancaire	506	507	503	- 0 58
680	Bazar H.-V.	760	745	760	....
585	Beghin-Say	617	615	625	+ 1 30
1090	Berger (M.)	1076	1076	1080	+ 0 37
340	Bertrand Faure	360	365	365	+ 1 39
670	Bic	681	680	692	+ 1 62
1040	B.I.P.	1070	1050	1072	+ 0 19
320	BIS	312	310	322	+ 3 21
365	B N P (CI)	351 90	350 10	350	- 0 54
775	Bollore Tech.	802	810	801	- 0 12
2900	Bongrain	2800	2820	2855	+ 1 96
800	Bon-Marché	822	820	823	+ 0 12
590	Bouygues	603	608	599	- 0 66
123	BP France	123 10	124 50	122	- 0 89
1110	B S N	1089	1095	1103	+ 0 36
1080	Canal Plus	1140	1140	1140	....
300	Cap Gem.S.	319 90	320	320	+ 0 03
2460	Carrefour	2525	2527	2580	+ 2 18
158	Casino	168 70	168 60	169	+ 0 18
100	Casino ADP	105 20	105 10	104	- 1 14
1920	Castorama D.I.	2055	2061	2080	+ 1 22
193	C.C.F.	201	201 50	199	- 1 00
53	CCMC Ly.	58	57 90	57 90	- 0 17
370	C.D.M.E.	366	370	370	+ 1 09
192	C.E.G.I.D.	198 40	197	199 50	+ 0 05
159	Cerurest (Ny)	154	157	149 50	- 2 92
385	C.E.P. Comm.	430	435	430	....
124	Cerus	132 70	132	133	+ 0 23
730	Cetelem	794	795	810	+ 2 02
305	CF Im.	300	300	305	+ 1 67
350	CGI Info.	352	350	355	+ 0 85
1170	C G I P.	1165	1166	1178	+ 1 12
575	CGP	591	578	591	....
1140	Chargeurs S A.	1189	1190	1188	- 0 08
375	Christian Dior	390 80	390	390	- 0 20
580	C I C A (M)	561	570	570	+ 1 60
315	Ciments franç.	312 50	310	320	+ 2 40
705	Clarins	710	706	708	- 0 28
510	Club Médit.	526	528	535	+ 1 71
193	CMB Packa.	186 50	184 50	188	+ 0 80
790	Colas	790	794	790	....
270	Cpx. Entrep.	267	264	264	- 1 12
1220	Compt Mod.	1239	1243	1285	+ 3 71
270	CPR (Paris Rée.)	254	256	255	+ 0 39
1000	Créd. Foncier	995	998	989	- 0 60
235	Crédit Loc France	239 80	239	239	- 0 33
590	Cr Lyon.(CI)	670	566	666	- 0 70
1110	Credit Nat.	1140	1139	1116	- 2 11
245	CSEE	250	242	243 50	- 2 60
2650	Damart	2891	2870	2850	- 1 52
345	Dassault Aviation	351 10	351	340	- 3 16
195	Dassault Electr.	200	195	200 90	+ 0 45
1410	De Dietrich	1435	1430	1461	+ 1 81
90	Dév.P.d.C.(Li)	98	98 80	100	+ 2 04
168	Dév.R.Sud-Est	166	164 60	162 30	- 2 23
280	D M C	301	304	303	+ 0 66
405	Docks France	420 50	418	416	- 1 07
330	Dynaction	357 50	356	348 50	- 2 52
2200	Eaux (Gle)	2253	2255	2253	....
800	E.B.F.	800	805	810	+ 1 25
410	Ecco	402	401	406	+ 1 00
375	Elf Aquitaine	388 50	388 90	390	+ 0 39
....	ElfSanofi(ExSanofi)	1185	1198	1190	+ 0 42
250	Erap-Elf (Certif.)	267	267	265	- 0 75
380	Essilor	403	401	401	- 0 50
181	Essil.Int.(DP)	189 90	188	187 70	- 1 16
670	Esso	687	681	689	+ 0 29
1440	Eurafrance	1477	1484	1489	+ 0 81
575	Eurocom	635	635	630	- 0 79
149	Eurodisneyland	153 40	153 90	153 90	+ 0 33
890	Europe 1	911	910	933	+ 2 41
44	Eurotunnel	46 50	46 40	45 90	- 1 29
1490	Exor	1480	....	....	....
118	Finextel	119	119 80	120	+ 0 84
325	Fives Lille	349 80	347	352	+ 0 63
2740	Fromager. Bel	2837	2876	2889	+ 1 83
1470	Gal.Lafayette	1500	1510	1510	+ 0 67
1950	G.A.N.	2015	2015	2020	+ 0 25
500	Gascogne (B)	524	520	518	- 1 15
1280	Gaz et Eaux	1378	1379	1386	+ 0 58
625	Geophysique	679	675	678	- 0 15
665	Gerland Ly.	620	596	600	- 3 23
....	Groupe André SA	732	738	742	+ 1 37
475	Groupe Cié.	524	530	530	+ 1 15
390	GTM-Entrep.	389 50	391	393 50	+ 1 03
1510	Guyenne-Gas.	1620	1581	1586	- 2 10
165	Hachette	181 90	180	180	- 1 04
485	Havas	499	501	503	+ 0 80
370	Idia	365	365	367	+ 0 55
300	Imétal	326	325	330 50	+ 1 38
145	Immob. Phénix	146 10	147 30	149 30	+ 2 19
81	Ingénico	84 90	84 80	84	- 1 06
5550	Inst. Mérieux	5510	5450	5590	+ 1 45
445	Interbail	446	449	449	+ 0 67
700	Intertechnique	755	765	760	+ 0 66
900	J. Lefebvre	950	949	948	- 0 21
580	Klepierre	593	598	593	....
705	Labinal	764	763	765	+ 0 13
355	Lafarge	357 40	353 50	356 70	- 0 20
315	Lebon	325	325 50	325 50	+ 0 15
4100	Legrand	4280	4250	4315	+ 0 82
2340	Legrand (DP)	2512	2505	2505	- 0 28
415	Legris Industries	422	420	429 90	+ 1 87
695	Locindus	700	695	700	....
4610	L.V.M.H.	4600	4615	4611	+ 0 24
510	Lyon.Eaux/Dumez	515	514	517	+ 0 39
116	Majorette Ly.	130	134 50	131	+ 0 77
340	Mar. Wendel	338	335	341	+ 0 89
172	Matra	188 50	187	188	- 0 27
535	Merlin-Gerin	537	520	528	- 1 68
83	Metaleurop	88	88 10	87	- 1 14
42	Métrologie In.	40 10	42 80	39	- 2 74
168	Michelin	171 40	170	172	+ 0 35
156	Min. Salsig (Ma)	158 10	....	....	....
75	MMB	82 50	81 10	82	- 0 61
166	Moulinex	178 90	175	178	+ 0 62
1180	Navig. Mixte	1180	1179	1170	- 0 85
101	Nord-Est	113	111 20	112 80	- 0 18
280	Nordon (Ny)	286 10	294	285 50	- 0 21
455	Nouv Galeries	483	488	480	- 0 62
166	Olipar	178	179 50	181 80	+ 2 13
760	Oréal	774	767	779	+ 0 65
395	Paribas	410	408 10	409	- 0 24
190	Pechiney Int.	189	188 60	188 50	- 0 26
330	Pechiney (CIP)	340	338 90	332	- 2 35
1490	Pernod Ricard	1538	1546	1540	+ 0 13
730	Peugeot	746	743	740	- 0 80
275	Pinault	287 50	284 50	291 50	+ 1 39
630	Plastic-Omn.	645	645	665	+ 3 10
470	Poliet	497 50	499 50	519	+ 4 32
705	Primagaz	758	750	749	- 1 19
850	Printemps	837	840	844	+ 0 84
3030	Promodes	3230	3201	3275	+ 1 39
545	Radiotechn.	619	608	635	+ 2 58
5390	Redoute (La)	5400	5360	5520	+ 2 22
184	Remy Cointreau	207	208 50	210	+ 1 45
610	R. Poulenc CIP	600	605	608	+ 1 33
310	Robur Financ.	337 20	350	351 50	+ 4 24
61	Rochette(La)	69	69	69 10	+ 0 14
2130	Roussel Uclaf	2218	2220	2230	+ 0 54
2900	R. Impé.Ly *	2940	2950	2960	+ 0 68
183	Sade (Ny)	185 80	182	182	- 2 05
1760	Sagem	1740	1735	1740	....
530	Saint Gobain	537	535	538	+ 0 19
1300	Saint Louis	1371	1370	1382	+ 0 80
1670	Salomon Ly.	1650	1641	1629	- 1 27
330	Selvepar (Ny)	330	329	330	...
1530	S A T	1615	1590	1590	- 1 55
230	Saul. Châ.	231	231 50	231 50	+ 0 22
1060	Saupiquet (Ns)	1080	1070	1062	- 1 67
690	Schneider	689	690	688	- 0 15
19 50	SCOA	20 20	20 20	20 30	+ 0 50
480	Scor s.a.	480	475	483	- 3 54
1970	S.E.B.	2000	1981	2000	....
460	Sefimeg	473	474	471	- 0 42
113	Selectibanque	112 20	112 50	112 50	+ 0 27
220	Sextant A.	226	232	231	+ 2 21
830	S F I M.	860	870	870	+ 1 16
235	S.G.E.	246	247	245	- 0 41
460	Simco	457	456	454 90	- 0 46
835	Sk. Rossignol	842	849	842	...
500	Sligos	500	490	500	....
545	Société Géné.	542	538	536	- 1 11
65	Sodexco(B)	71 20	72	72	+ 1 12
144	Sodero(Ns)	146 90	146	145	- 1 29
970	Sodexho	961	962	960	- 0 10
78	Sogenal(Ny)	84	85	83	- 1 19
385	Sogerap	379	379	379	....
1430	Som-Allib.	1390	1390	1392	+ 0 14
415	SOPHIA	400	406 70	406	+ 1 50
1517	Source Perrier	1517	....	...	....
810	Sovac	866	850	859	- 0 81
330	SPEP	345	339	346	+ 0 29
330	Spie-Batignol.	340 50	338	342 50	+ 0 59
790	Strafor Facom	780	790	790	+ 1 28
340	Suez	339 90	340	338	- 0 56
1170	Synthelabo	1197	1201	1198	+ 0 08
162	Thomson CSF	166 80	166	165 30	- 0 90
260	Total	248	248	243	- 2 02
170	– (certif.)	166 10	168	163 10	- 1 8[illegible]
220	Truffaut Fin.	223 50	222 20	224 50	+ 0 4[illegible]
570	U.A.P.	581	579	571	- 1 72
285	U F B Locab.	333	340	337	+ 1 20
730	U I C	724	729	728	+ 0 55
460	U I F	460	476	476	+ 3 48
720	U I S.	722	722	722	...
515	Unibail	513	510	515	+ 0 39
705	Valéo	700	700	697	- 0 43
275	Vallourec	280 50	278	283	+ 0 89
325	Via Banque	328	330	323	- 1 52
370	Worms et Cie	370	372	370	....
1300	Zodiac	1310	1316	1310	....
1030	Elf Gabon	1058	1067	1050	- 0 76
123	Amax	111 20	112	111 60	+ 0 36
155	Amer. Barrick	154 90	152 10	153	- 1 23
119	Amer. Express	116 10	116 10	116 10	....
215	A.T.T.	205 10	205 20	207 80	+ 1 32
178	Anglo Amer.C.	185 10	186 50	184 90	- 0 11
350	Amgold	343	343	340	- 0 87
260	Banco Santander	255	260	260	+ 1 98
840	B.A.S.F.	865	860	851	- 1 62
1020	Bayer	1030	1017	1015	- 1 46
41	Blenheim Plc	42	42	41 85	- 0 36
45	Buffelsfont.	42 50	42 70	42 80	+ 0 71
138	Chase Manh.	137 40	134 80	134 30	- 2 26
2540	Daimler Benz	2550	2590	2570	+ 0 78
132	De Beers	133 10	133 20	133	- 0 08
2460	Deutsche Bank	2488	2499	2488	....
1220	Dresdner Bank	1222	1230	1250	+ 2 29
61	Driefontein	62 40	62 10	61 10	- 2 08
265	Du Pont-Nem.	260	263	260 50	+ 0 19
260	Eastman Kodak	255	255	252	- 1 18
15 50	East Rand	15 40	15 05	15	- 2 60
40	Echo Bay	39 90	40 40	40	+ 0 25
230	Electrolux	242	246 10	246 10	+ 1 69
105	Ericsson	110 20	112	112 10	+ 1 72
325	Exxon Corp.	321 50	321	323	+ 0 47
220	Ford Motor	203 90	. .	....	
48	Freegold	47 50	47 25	47 65	+ 0 32
16	Gencor	16 80	16 60	16 90	+ 0 60
450	Gén. Elect.	440	439 90	440	.
220	Gén. Motors	206 20	204 20	204 10	- 1 02
380	Gén. Belgique	368 50	370	360	- 2 31
92	Gd. Métropol.	93 10	93 05	92 50	- 0 64
58	Guinness	58 50	58 60	58 05	- 0 77
21	Hanson PLC	21 90	21 60	21 90	...
31	Harmony Gold	31 90	32 30	31 75	+ 0 32
425	Hewlett Packard	411 50	413 50	419	+ 1 82
37	Hitachi	38 90	38 60	38 20	- 1 90
860	Hoechst	886	887	894	+ 3 23
90	Homestak	86 50	87 90	86 50	....
125	I.C.I.	124 10	123 60	130	+ 4 75
510	I.B.M.	493 20	496	498	+ 0 97
345	I.T.T.	361 70	360 10	359	- 0 75
179	Ito Yokado	183 50	183	183 90	+ 0 22
58	Matsushita	58 65	59 40	58 25	- 0 68
3 55	Maxwell	3 55	...	. . .	.
235	Mc Donald's	228	229 60	228	....
825	Merck	891	882	889	- 0 22
525	Minnesota M.	517	511	511	- 1 16
48	Mitsubishi	48 80	47	47	- 3 69
340	Mobil corp.	351 70	346 80	346 80	- 1 39
340	Morgan J.P.	348 20	345	342 10	- 1 75
35480	Nestlé	35990	36000	35900	- 0 25
118	Norsk Hydro	117	118	120	+ 2 56
105	OFSI	105 60	103 90	104 20	- 1 23
[illegible]	Pétrofina	1734	1740	1736	+ 0 12
[illegible]	Philip Morris	430	427 80	429	- 0 23
[illegible]	Philips	106 10	112 90	109 60	+ 3 20
	Placer Dome	59	57 10	57 50	- 2 54
[illegible]	Procter Gamble	565	563	567	+ 0 35
[illegible]	Quilmès	225	220	220	- 2 22
[illegible]	Randfontein	25 80	25 90	25 45	- 1 36
345	Rhone Poul. Rorer	351	354 20	358	+ 2 20
420	Royal Dutch	433 30	432 60	432 70	- 0 14
52	R T Z	53 40	53 50	53 80	+ 0 75
1 65	Saat.& Saatchi	1 64	1 63	1 65	+ 0 61
35	St Helena	35 60	35 80	36 40	+ 2 25
340	Schlumberger	338	336	333	- 1 48
43	Shell transp.	45 10	44 35	45	- 0 22
2310	Siemens	2349	2351	2336	- 0 55
470	Siemens Nixdorf	455	449	461	+ 1 32
176	Sony	177 30	176 80	175 10	- 1 24
76	Sumitomo Bank	78 50	78 50	78 50	....
181	T.D.K.	175 10	178 50	178 50	+ 1 94
63	Telefonica	63 20	63 50	64 40	+ 1 90
27	Toshiba	26 40	26 40	26 30	- 0 38
596	Unilever	569	567	572	+ 0 53
290	Unit Techn.	290 20	282 80	283 10	+ 1 03
335	Vaal Reefs	335	336	350	+ 4 48
1180	Volkswagen	1250	.	....	....
350	Volvo	345 50	344 50	350	+ 1 30
184	West. Deep	175	175	171 50	- 2 00
440	Xerox Corp.	439	440 30	440 30	+ 0 30
124	Yamanouchi	124 50	125 50	125 50	+ 0 80
1 67	Zambia Cop	1 95	1 90	1 94	- 0 51

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	124 75	6 75
Emp.Etat 9,8%78	100	6 18
10,80% 79/94	101 80	5 22
Emp.Etat 13,4%83	106 66	2 52
Emp.Etat 12,2% 84	101 23	4 76
Emp.Etat 11% 85	99 90	10 94
10,26% mars 86	104 60	9 89
OAT 10% 5/2000	108 90	7 56
OAT 9,9% 12/1997	105 60	2 08
OAT 9,8% 1/1996	103 40	0 77
PTT 11,2% 85	106 45	2 61
CFF 10,30% 86	103 90	0 98
CFF 10,25% nov 90	108 05	9 80
CNA 10 % 1979	100 55	0 22
CNB Bques 5000F	98 85	1 42
CNB Paribas 5000F	98	1 42
CNB Suez 5000F	98	1 42
CNE 11,5% 85	101 20	7 63
CNI 1/82 5000F	98 60	1 42
CNT 9 % 86	....	7 23
CRH 10,90% déc.85	108 05	1 60
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	987	....
Cores	2025	....
Alcatel 6 % janv. 89	580	....
Ly. Eaux cv 6,5%	750	....
Thoms. cv 9,2% 86.	872	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	977	970
Applications Hydr.	1521	1520
Arbel	450	425 10
Bains C.Monaco	1075	1075
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercont.	345	355
Beghin-Say (C I)	485	470
Bénédictine	2510	....
Bidermann Internat.	470	....
Blanzy Ouest	2138	2100
B T P	65 30	66 50
Cambodge	960	935
Carbone Lorraine	539	560
Case Poclain	8 90	8 80
C.E.G.F (Frigor.)	580	575
Centenaire Blanzy	399	397
Cerabati	74	74
Champex Ny.	98 30	100
CIC (CIP)	218	215

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1235	1229
C.I.T.R.A.M. (B)	1950	....
Cogifi	346 50	346 50
Comiphos	542	545
Cie Industrielle	6550	6530
Cpt Lyon Alemand	382	382
Concorde	650	689
Constr.Mét.Prov.	30 95	30 80
Crédit Gén.Ind.	130 60	130 60
Cr Universel (Cie)	405	410
Darblay	675	675
Degremont	1727	1750
Delmas Vieljeux	3250	3250
Didot Bottin	1199	1195
Docks Fr. R. Picardie	1176	....
Eaux Bassin Vichy	2625	2700
Eaux Vittel	953	953
Ecia	289	294
Ent.Mag. Paris	4250	. . .
Esex (ex Eternit)	1660	1680
Finalens	284 90	287 60
F.I.P.P.	85	...
F.N.A.C.	1800	1820
Foncière (Cie)	474	489 80
Foncières Euros.	370	360
Fonc.Lyonnaise	597	626
Foncina	425	425
Fougerolle	775	775
France I.A.R.D.	650	....
France SA (La)	1899	1890
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	625	640
Genefim	312	310 50
Gévelot	465	465
G.F.C.	340 50	340 50
Groupe Victoire	1250	1250
G.T.I (Transport)	360	245
Immobail	322	320 10
Immobanque	680	678
Im.Marseillaise	5250	5200
Immofice	420	420
Invest.(Ste Cie.)	3240	3250
Lambert Frères	290 10	....
Lille Bonnières	1050	....
Locafinancière	490	....
Louis Vuitton	750	730
Louvre	2555	2561
Lucia	1015	980
Machines Bull	38 30	37
Mag.Uniprix	165	165
Magnant	750	750
Métal Déployé	435	425
Mors	71 50	71
Navigation (Nle)	210	210
Optorg	240	241
Oréal (CI)	399	400
Origny-Desvroise	750	750
Palais Nouveauté	1200	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paluel Marmont	640	640
Parfinance	162	165
Paris France	245 50	240
Paris Orléans	215 10	215
Parthena Invest	290	285
Pathé Cinéma	629	559
Piper Heidsieck	1219	1213
Porcher	400	400
Promodès (CI)	1560	1622
Publicis	710	740
Rochefortaise	110	105 30
Rosario	178	184 50
Rougier	300	....
S.A.C.E.R.	430	445
S.A.F.A.A.	246	. . .
S.A.F.I.C Alcan	235	235
Saga	345	347
Saint Dominique (F.)	113 60	113 50
Salins du Midi	570	572
Savoisienne M.	160	160
S.C.A.C.	711	711
Seneile	410	429
S.Etud.Part. (M)	139	136
Sfec	585	557
Simvin	138	136
S.I.P.H.	192	198
S.M C.I.	80	....
Sofal	533	....
Soffo	351 40	345
Sofical	1225	1225
Sofitam (ex Satam)	75	75
Sofragi	2406	2412
Soudure Autogène	936	949
Sovabail	371	. . .
Stami	503	503
Tattinger	2801	2772
Testut-Aequitas	420	400
Tour Eiffel	243	232
Ufiner	1150	1155
Vicat	403	403
Vinprix	1495	1500
Virax	138	....
Maroc Sté Brasserie	255 10	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G	753	746
Akzo Nv Sico	426	....
Alcan Aluminium	115 10	113
American Brands	248 80	248
Arbed	603	...
Asturienne Mines	123	122
Banco Popular Espa.	610	....
B.Reglements Int.	19100	19100
Can.Pacifique	79 50	81 90
Chrysler Corp.	89	. . .
C.I.R.	7 50	8
Commerzbank	885	. . .
Dow Chemical	311 30	309 50
Fiat	22 50	21 65
GBL (Brux Lamb.)	540	540
Gevaert	996	....
Glaxo Holdings Ltd	80 10	80
Goodyear Tire	340	....
Grace and Co (WR)	243	244
Honeywell Inc.	400	....
Johannesburg	75 50	76
Koninklijke Pakhoed	147	147
Kubota	21	22 50
Midland Bank	23 50	21 20
Noranda Mines	85 10	85 10
Olivetti priv.	8 90	...
Pfizer Inc.	410	410
Ricoh	23 80	....
Robeco	300 50	299
Rodamco NV	163 20	161 10
Rolinco	300 50	297 80
Saipem	5 90	. . .
Sema Group	22	23
SKF Aktiebolaget	96	....
Tenneco Inc.	190	.
Thorn Electrical	78 50	78 50
Toray Ind.	25	. .
Wasr Rand Cons.	8 50	. . .

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	91 70	92 20
C G H Cogenhor	12 50	12 50
Coparex	655	660
Drouot Assurances	325	...
Electro-Banque	331	....
Europ. Accum.	79	80
Europ Soufres Ind.	20	. . .
Gachot S.A.	67 90	68 20
Guy Degrenne	443	....
Lecteurs du Monde	141	155 40d
Nicolas	1260	....
Paternelle RD.	1410	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	20 10	....
Rorento N.V.	217 40	217 10
St-Gobain-Emballage	1700	....
S.E.P.R.	741	. . .
S.P.R. act. B	296 10	....
Waterman	903	.

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/2	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats-Unis (1 usd)	5 557	5 573	5 850	5 850
Ecu	6 958	6 957	....	....
Allemagne (100 dm)	339 910	339 960	350	350
Belgique (100 F)	16 522	16 527	17 050	17 050
Pays-Bas (100 fl)	302 080	302 100	311	311
Italie (1000 lires)	4 529	4 528	4 750	4 750
Danemark (100 krd)	87 680	87 690	91	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 804	9 805	10 200	10 200
Grèce (100 drachmes)	2 947	2 945	3 300	3 300
Suisse (100 f)	374 450	374 310	385	385
Suède (100 krs)	93 770	93 750	97	97
Norvège (100 k)	86 750	86 740	90	90
Autriche (100 sch)	48 311	48 320	49 900	49 900
Espagne (100 pes)	5 415	5 412	5 700	5 700
Portugal (100 esc)	3 956	3 954	4 300	4 300
Canada (1 $ can)	4 711	4 721	4 950	4 950
Japon (100 yens)	4 308	4 308	4 450	4 450

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/2
Or fin (kilo en barre)	61800	63400
Or fin (en lingot)	62900	63400
Napoléon (20f)	356	356
Pièce Fr (10 f)	450	.....
Pièce Suisse (20 f)	360	358
Pièce Latine (20 f)	358	356
Souverain	454	456
Pièce 20 dollars	2085	2065
Pièce 10 dollars	1102 50	1102 50
Pièce 5 dollars	690	.....
Pièce 50 pesos	2320	2310
Pièce 10 florins	373	381

SICAV (sélection) 27/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	218 01	212 18
Ageparge	829 55	793 63
Amén-gan	8255 84	7938 31◆
Ampla	259756 11	259756 11
Amplitude	664 27	644 92
Arbitrages Court.T.	7031 57	7031 57
Associc	1072 30	1072 30
Atout Futur	413 96	403 85
Aurecic	1229 18	1193 38
Avenir Alizés	1760 48	1725 96
Axa Capital	168 36	161 11
Axa Court Terme	7729	7729
Axa Europe	131 31	125 66
Axa Investissements	120 65	115 45
Axa NPI	131 80	126 12
Axa Première	117 10	116 75
Axa Sélection	149 44	143
Axa Valeurs PER	128 31	122 78
Cadence 1	1053 51	1032 85
Cadence 2	1043 81	1023 34
Cadence 3	1053 89	1033 03
Capimonétaire	6150 49	6144 35
Capoblig	6332 45	6208 28
Capracic	1290 10	1271 03
Coexis	1298 60	1266 93
Comptavalor	3423 71	3418 58
Convertimmo	356 56	349 57
Credinter	488 68	474 45
Crédit Mutuel Capital	1263 77	1238 99
Cred.Mut.Ep.Cour.T	656 04	656 04
Cred.Mut.Ep.long.T	203 49	198 04
Créd.Mut.Ep.Monde	1301 65	1286 81
Diese	1315 51	1283 42
Drouot France	888 26	850 01
Drouot Investiss.	1008 48	983 14
Drouot Sécurité	249 70	238 95
Ecocic	1076 78	1045 42
Ecuper	135 76	129 91
Ecureuil Capitalisation	2533 49	2508 41
Ecureuil Géovaleurs	2326 38	2258 62
Ecureuil Invest.	449 79	436 69
Ecureuil Monepremière	65325 90	65325 90
Ecureuil Monétaire	38466 28	38466 28
Ecureuil Trésorerie	2374 12	2374 12
Ecureuil Trimestr.	2014 48	1994 53
Elicash	2 722311	2 722311
Energie	273 17	260 78
Eparcic	3508 12	3508 12
Eparcourt-Sicav	4549 72	4539 37
Epargne Associat.	26532 34	26308 72
Epargne Capital	10556 35	10451 83
Epargne Croissance	1806 08	1757 74
Epargne Industrie	99 84	97 17
Epargne J.	67940 78	67940 78
Epargne Obligat.	206 36	200 84
Epargne Première	14221 14	14115 28
Epargne Quatre	1109 45	1079 76
Epargne-Unie	1363 33	1330 08
Epargne Valeurs	464 39	451 96
Eufi Cash capi.	8211 76	8211 76
Eufinvest capi.	684 47	664 53
Eurocic Leaders	1121 58	1088 91
Eurodyn	1245 26	1214 89
Euro Gan	6445 14	6197 25
Europe Nouvelle	568 32	542 55
Fonsicav	14036 29	14036 29
France-gan	10158 14	9767 44
France Garantie	277 86	277 31
France Index Sicav	117 04	113 81
France Obligations	491 49	486 61
Francic	481 37	467 35

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	107 73	104 59
France-Regions	1240 22	1204 10
Fructi-Associations	34 50	34 50
Fructi-Capi	41 22	40 61
Fructidor	237 45	233 94
Fructifrance act căd.	925 99	903 40
Gestilion	14519 43	14447 19
Gest.Associations	176 08	172 21
Horizon	1252 67	1216 09
HLM Monétaire	13572 16	13572 16
Indust.Fse.Court T.	1432 30	1432 30
Interepar	109812 12	106613 71
Interoblig	13892 52	13620 12
Intersélection Fce	539 60	529 02
Japacic	162 96	158 20
Jeunepargne	282 03	277 86
Latitude	2200 68	2197 38
Laumi C T.	12260 67	12260 67
Laumi L.T.	6870 48	6670 37
Lion Association	11112 52	11112 52
Lion Institution	29138 33	29063 67
Lionplus	961 89	943 03
Lion Trésor	2263 36	2240 95
Lion 20 000	25650 77	25650 77
Livret Bourse Inv.	584 79	567 76
Livret Portefeuil.	745 06	723 35
Méditerranée	190 09	181 90
Mensuel CIC	10108 36	10007 28
Monedan	66263 40	66263 40
Mone.J	70915 05	70915 05
Monévalor	79986 29	79986 29
Mutualité dépôts	13185 43	13159 11
Mutuelle Unie Sel.	141 80	135 69
Natio Court Terme	276992 00	276992
Natio-Epargne	17377 32	17205 27
Natio-Ep. Ret.	129 18	125 72
Natio Eparg.Trésor	7671 39	7656 08
Natio-Imm.	1138 61	1108 14
Natio-Inter	1410 99	1373 23
Natio-Monétaire	24739 43	24739 43
Natio-Patrimoine	1380 33	1343 39
Natio-Placements	62925 21	62925 21
Natio-Revenu	1032 25	1022 03
Natio Sécurité	11792 24	11792 24
Natio-Valeurs	911 28	886 89
Nippon-Gan	5419 17	5210 74
Nord Sud Dévelop.	1560 92	1557 80◆
Obli-Associations	151 47	149 97
Oblicic-Mondial	2618 40	2579 70
Oblicic-Régions	1072 88	1057 02
Oblifutur	2805 07	2738 65
Oblig. tres caté.	176 38	172 79
Oblilion	1359 04	1345 58
Oblisécurité Sicav	12573 98	12573 98
Oracion	1043 14	1017 70
Orvalor	7043 82	6905 71
Paribas Capitalisation	1485 46	1463 51
Paribas Opportunités	135 94	130 40
Paribas Patrimoine	603 95	579 33
Patrimoine Retraite	219 11	214 81
Parvalor	620 44	608 27
Placement A.	1471 20	1442 35
Placement J.	7057 42	7043 33
Placement M.	65262 38	65132 12
Placement Nord	1002 28	982 63
Plénitude	135 43	131 81
Poste Croissance	21285 68	21264 42
Poste Gestion	84096 79	84096 79
Première Oblig.	11222 75	11211 54
Prévoy. Ecureuil	117 90	116 73
Priv'Associations	28747 23	28747 23

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Proficius	997 87	973 53
Quartz	137 90	134 54
Réalvalor	837 09	820 68◆
Rentacic	160 85	158 47
Revenus Trimestr.	5314 92	5262 30
Revenu-Vert	1142 40	1125 52
St Honoré Bio-Alim.	1012 61	966 69
St Honoré Bons du Tr.	10967 38	10912 82
St Honoré Global	239 70	228 83
St Honoré Invest.	788 98	753 18
St Honoré Max Plac.	206 45	197 09
St Honoré Pacifique	691 95	585 11
St Honoré PME	535 30	511 03
St Honoré Real.	14603 79	14545 61
St Honoré Services	461 71	443 95
Sécuricic	1702 82	1702 82
Sécuri-Gan	12512 98	12267 63◆
Sécuritaux	1359 69	1359 69
Sicasden	713 25	702 71
Sicav Associations	1802 06	1802 06
SFI-DP Assur.	694 19	673 97
S.F. Fr. opportunités	1184	1160 78
Sicav 5 000	453 19	441 06
S.I. Est.	1463 82	1400 78
Silvafrance	704 37	685 52
Silvam	423 13	411 81
Silvarente	222 08	217 71
Silvinter	450 91	438 84
S.N.I.	1223 30	1187 67
Sogenfrance	1123 56	1101 53
Sogépargne	312 47	306 34
Sogevar	1096 26	1074 76
Soginter	1333 72	1307 57
Soleil Investissements	628 34	604 17
Solstice	2162 99	2157 60
State Street Act. Eur.	10492 54	10137 72
State Street Act. Fran.	10980 78	10660 95
State Street Emer. Mts	13029 82	12403 39◆
Stratégie Actions	832 12	800 12
Stratégie Rendement	1386 34	1342 70
Technocic	1111 92	1079 53
Techno-Gan	6092 47	5858 14
Thesora	651 66	645 21
Transplus	150 61	144 12
Trésor Plus	1265 98	1253 45
Trésor Real.	13907 24	13907 24◆
Trésoricic	126411 46	126411 46
Trilion	5241 62	5174 35
UAP Investissement	467 81	450 90
UAP Actions France	635 47	612 50
UAP Act. Select	669 58	645 38
UAP Aedificandi	581 52	560 50
UAP Alizé	214 09	206 35
UAP Alto Sicav	169 20	163 08
UAP Moyen Terme	137 05	132 10
UAP Première Cat.	11423 36	11010 47
Uni-Associations	120 49	120 49
Uni-Foncier	1268 66	1237 72
Unifrance	611 70	596 79
Uni-Garantie	1269 98	1247 52
Uni Régions	1357 87	1324 75
Univar	231 36	231 36
Univers Actions	1300 10	1268 39
Univers-Obligation	1853 29	1808 09
Valorg	2010 81	2008 80
Valreal	51982 63	51956 65

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

International

ÉCHECS

Le tournoi de Linares

Regroupement avant les ajournées

Après un début tonitruant où il marquait trois points en trois parties (*le Monde* du 28 février), Youssoupov a été stoppé dans la quatrième ronde du tournoi de Linares par l'Espagnol Illescas, quatre-vingt-dix-neuvième joueur mondial! *Dans la même ronde, Kasparov ne* parvenait pas à battre Anand. C'était leur troisième rencontre et le jeune prodige indien mène contre le champion du monde par 2,5 à 0,5.

La cinquième ronde, samedi 29 février, voyait, entre autres, s'opposer Karpov et Short qui *s'affronteront à partir* du 10 avril, à Linares toujours, en demi-finales du championnat du monde de 1993. Karpov a gagné. Guelfand ajournait dans une position inférieure devant Kasparov et Beliavsky, très en forme, battait Timman.

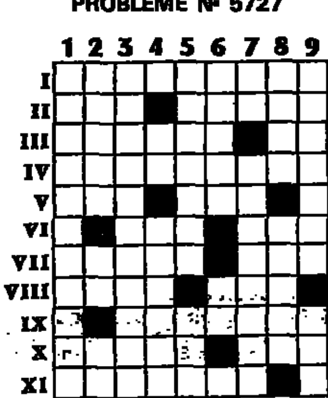
Dimanche, dans la sixième ronde, les deux autres demi-finalistes du championnat du monde se rencontraient : Timman se réveillait et battait Youssoupov. Kasparov annulait contre Speelman et Karpov ajournait devant Illescas, de même que Beliavsky face à Ivantchouk. Lundi, reprise des ajournées.

Classement après six rondes

1-3. Beliavsky, Kasparov, Guelfand 3,5 et une ajournée chacun; 4. Youssoupov 3,5; 5. Karpov 3 et une ajournée; 6-7. Timman, Salov 3; 8. *Illescas* 2,5 et deux ajournées; 9. Ivantchouk 2,5 et une ajournée; 10. Short 2,5; 11-13. Anand, Bareev, Speelman 2; 14. Ljubojevic 1,5 et une ajournée. Il reste sept rondes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5727



HORIZONTALEMENT

I. Plus elle est lourde et plus elle soulage. – II. N'a jamais eu aucune *notion de la charge qu'on lui* confie. Peut très bien nous damer le pion. – III. Des coureurs doivent parfois lutter contre elle. Participe. – IV. *Des visées pour mieux* régner. – V. Dont on n'a pas pu ignorer le côté brillant. Peut trouver un gîte dans la noix. – VI. Issue d'un travail pénible. Première partie *d'une « trinité » médicale.* – VII. Travaille à toutes pompes. Est l'objet d'une certaine culture avant d'entrer dans le métier. – *VIII. Grogne. Ne quitte jamais son* intérieur. – IX. Peuvent être tranchés en coupant la poire en deux. – X. Qui peut être réchauffé ou refroidi. Animal. – XI. Se fait sortir à grands coups de pompe.

VERTICALEMENT

1. Favorise la liberté du « *commerce* ». – 2. *Grand Turc. Adverbe.* Quartier de Venise. – 3. Leur position est provisoire et pas du tout assise. – 4. Symbole. Sa première version est latine. – 5. La dernière comme la première peuvent « gagner ». Nombre étranger. – 6. *Donne des « tapes ».* Traduit *un* réel manque d'intérêt. – 7. Après un Louis. Est appelé à sonder autre chose que les cœurs. – 8. Equilibre les masses ou déséquilibre les corps. Faire éventuellement jouer son chien à la faveur d'une détente. – 9. S'avère utile devant l'inutilité. Manche avec revers.

Solution du problème nº 5726

Horizontalement

I. Avenant. Editeur. – II. Vérifiez ! Eructa. – III. Ire. Fenêtre. – IV. Ciste. Tuer. Flic. – V. Ut. Accès. Idée. – *VI. Lee. Ta. Mère.* An. – VII. Statuaire. Mue. – VIII. Entêtés. Tesson. – IX. Erine. Semés. – X. Ra (ou Râ). Roanne. Ere. – *XI. Sérénité. Inné.* – XII. Réa. Ereinter. – XIII. Minutes. Anna. Fa. – XIV. Oui ! Etrange. – XV. Images. Tétée. De.

Verticalement

1. Aviculteurs. Moi. – 2. Vérité. Aérium. – 3. Eres. Este. Renia. – 4. Ni. Ta. Terreau. – 5. Affectation. Thé. – 6. Nie. Caténaire. – 7. Tente. Usent. Se. – 8. Zeus. Née. TT. – 9. Té. Mitre. Rare. – 10. Derrière. Sénat. – 11. Ire. *Dresse. Inné. – 12. Tu. Fée.* Sarinage. – 13. Ecole. Moment. – 14. Ut. Aune. Nef. – 15. Rancune. Stérage.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Laura BRUNON
et Yves-Marie LABÉ,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Barthélémy,

à Paris, le 22 février 1992.

– Mme Georges REYNAUD

est heureuse d'annoncer la naissance de ses petites-filles

Lou

le 20 octobre 1991, à Sydney,

chez Caroline et Jean *REYNAUD*,

Gabrielle

le 1er février 1992, à Paris,

chez Marie et Philippe VOIGT.

Décès

– Marinette Artman,
son épouse,
Simonne Artman et André Abramowicz,
Maëlle, Kim, Margot, Théo Abramowicz,
Alain et Evelyne Artman,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille à l'étranger,
ont le regret et la douleur d'annoncer le décès, survenu le 24 février 1992, de

Herman ARTMAN,
combattant du ghetto de Varsovie,
survivant
de sept camps de concentration.

Les obsèques ont eu lieu, selon son désir, au cimetière de Nahat-Itsrak (Israël), le 27 février.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements à tous ceux qui lui ont témoigné leur attachement.

– Sa famille et ses amis
ont la douleur d'annoncer la mort, à l'âge de trente-cinq ans, de

François BADOT,

survenue à Paris, le lundi 24 février 1992.

62, rue des Chardonnerets,
21200 Beaune.

– Mme Paul Darqué
et sa fille Pierrette,
M. Gilbert Ponsic
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul DARQUÉ,

survenu le 23 février 1992, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 février.

4, rue du Cap-Traverse,
47220 Astaffort.

– Mme Gisèle Lorrain,
Ses enfants, petits-enfants, neveux et nièces,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Maurice LORRAIN,
inspecteur principal
pédagogique honoraire
de la jeunesse et des sports,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre
des *Palmes académiques,*

survenu à Toul, le 20 février 1992, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu *lieu* le lundi 24 février dans l'intimité familiale, au village de Pierre-la-Treiche (Meurthe-et-Moselle).

□ **Mort de l'actrice Marie Déa.** – L'actrice Marie Déa, soixante-douze ans, qui avait connu la célébrité en 1942 dans le film de Marcel Carné, *les Visiteurs du soir*, est décédée dimanche 1er mars à Paris. Marie Déa, de son vrai nom Odette Deupès, avait commencé une carrière théâtrale avant de débuter à l'écran en 1939 dans *Pièges*, du cinéaste américain Robert Siodmak, alors installé en France. Si son rôle de référence demeure son apparition auprès d'Arletty dans le film de Carné, elle a également travaillé avec Maurice Cloche, Marcel L'Herbier, Christian-Jaque, Jean Cocteau (*Orphée*), Claude Autant-Lara (*la Jument verte*) et Henri Decoin, jusqu'au *Glaive et la Balance*, d'André Cayatte, en 1962, l'un des derniers films d'une carrière qui compte une vingtaine de titres.

– Mme Joseph Handelsman,
Mme Witold Gorska,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph HANDELSMAN,
Centrale promotion 47 B,
officier de l'ordre national du Mérite,
virtuti militari,
croix *polonaise* de la *Valeur militaire,*

survenu le 28 février 1992, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 3 mars, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue *de l'Assomption*, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière des *Champeaux à Montmorency* (Val-d'Oise), à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président et les personnels de l'université de Picardie Jules-Verne
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy VILLE,
professeur de chimie.

Remerciements

– Annette Badinter
et ses enfants,
Robert et Elisabeth Badinter
et leurs enfants,
très touchés par les nombreux témoignages de sympathie et d'amitié qui leur sont parvenus lors du décès de

Claude BADINTER,

font part de leurs remerciements émus.

– Devant tant d'amitiés pour

M. Paul SERAMY,

tant de souvenirs exprimés, vos fleurs, vos messages, vos prières : à vous qui l'avez accompagné une dernière fois par votre présence et votre pensée.
Son épouse,
Sa fille,
Son petit-fils,
Ses proches, ses amis,
Le conseil municipal de Fontainebleau,
Le conseil général de Seine-et-Marne,
Ses collègues du Sénat,
Et tous les organismes qu'il présidait,
remercient de la part que vous avez prise à leur immense chagrin.

Anniversaires

– Il y a sept ans,

Charles,

tu nous quittais, dans ta belle jeunesse.

Ta présence nous accompagne aujourd'hui. La véritable mort, c'est l'oubli.

Familles Weben, Dardel et Quetel.

– Il y a cinq ans disparaissait

Emile S. COHEN.

Son souvenir nous accompagne.

– A tous ceux qui ont connu et aimé

Sacha SCHNEIDER,

une pensée est demandée en ce vingt-cinquième anniversaire de sa mort.

LOTO SAMEDI 29 FEVRIER 1992

19H55

6 25 26 28 38 47 — 27

6 bons numéros	1	12 029 110 F
5 bons numéros + complémentaire	8	187 170 F
5	387	13 585 F
4	34 436	208 F
3	671 884	17 F

20H35

28 30 32 37 38 41 — 10

6 bons numéros	4	5 892 535 F
5 bons numéros + complémentaire	6	177 505 F
5	519	11 610 F
4	20 987	229 F
3	416 008	22 F

LOTO SPORTIF
RESULTATS OFFICIELS

13 bons pronostics	12	170 797 F
12 bons pronostics	475	4 646 F
11 bons pronostics	6 189	357 F

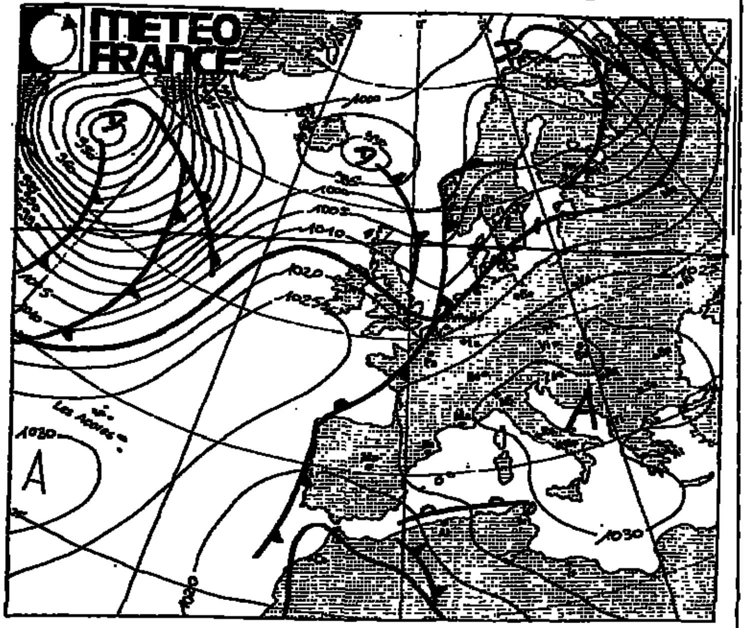
9

MATCHS DU JOUR

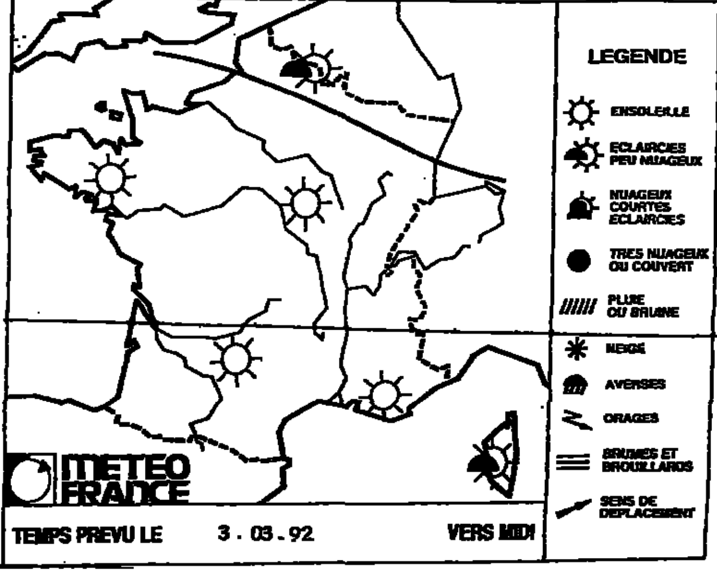
MARSEILLE	AUXERRE	8 680	32 F
MONTPELLIER	LYON	6 161	26 F
N.S.O.	RENNES	6 188	40 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 MARS 1992 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 3 MARS 1992

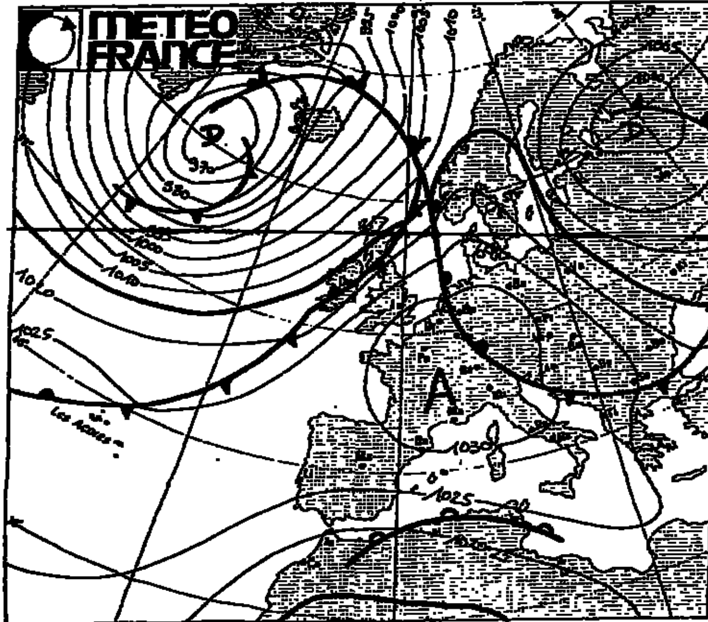


Mardi : du soleil et encore du soleil. – Une fois dissipés les brouillards et les brumes du petit matin, le soleil s'imposera sur la France. L'ardeur de ses rayons sera légèrement limitée près des frontières du nord-est par des passages de nuages élevés. Quelques nuages remonteront également de la Méditerranée et affecteront les régions les plus méridionales, notamment la Corse.

Les températures minimales seront en baisse. Dans l'intérieur des terres, elles seront comprises entre – 2 et 2 degrés. Sur les côtes et l'extrême sud, elles s'étageront entre 2 et 5 degrés, voire 8 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales varieront entre 10 et 16 degrés sur la moitié nord, entre 13 et 18 degrés sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 4 MARS 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 2-3-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-3-1992 à 18 heures TU et le 2-3-1992 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	16	3	N
BIARRITZ	18	8	C
BORDEAUX	18	8	N
BOURGES	17	6	C
BREST	11	2	N
CAEN	15	4	D
CHERBOURG	10	1	D
CLERMONT-FER.	17	5	D
DIJON	16	3	N
GRENOBLE	18	0	D
LILLE	15	4	D
LIMOGES	14	6	C
LYON	16	6	N
MARSEILLE	15	7	D
NANCY	17	7	C
NANTES	14	5	D
NICE	14	6	D
PARIS-MONTS.	16	8	D
PAU	17	6	N
PERPIGNAN	16	9	C
RENNES	13	2	D
ST-ETIENNE	16	3	C
STRASBOURG	18	4	N
TOULOUSE	16	9	C
TOURS	16	8	C
POINTE-A-PITRE	30	22	D

ÉTRANGER

ALGER	18	13	C
AMSTERDAM	15	6	D
ATHÈNES	16	5	D
BANGKOK	34	23	D
BARCELONE	15	10	C
BELGRADE	16	6	D
BERLIN	15	6	D
BRUXELLES	15	5	D
COPENHAGUE	11	3	D
DAKAR	32	16	N
DJERBA	18	13	C
GENEVE	13	2	D
HONGKONG	20	18	C
ISTANBUL	7	3	N
JÉRUSALEM	8	0	D
LE CAIRE	17	8	D
LISBONNE	16	11	C
LONDRES	10	1	P
LOS ANGELES	21	14	C
LUXEMBOURG	14	4	D
MADRID	12	9	C
MARRAKECH	17	12	C
MEXICO	24	10	D
MILAN	18	– 3	D
MONTRÉAL	– 12	– 23	D
MOSCOU	5	– 1	C
NAIROBI	26	14	D
NEW-DELHI	29	14	D
NEW-YORK	13	– 7	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	16	10	C
PÉKIN	6	1	C
RIO-DE-JANEIRO	28	22	N
ROME	15	2	D
SINGAPOUR	33	24	C
STOCKHOLM	7	3	D
SYDNEY	26	18	N
TOKYO	19	9	C
TUNIS	17	11	N
VARSOVIE	14	– 2	D
VENISE	13	3	B
VIENNE	15	1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Cuvette audiovisuelle

ON va finir par regretter les « Dossiers de l'écran ». Où sont donc passés, sur Antenne 2, les débats toniques, les empoignades à étincelles qui nous tenaient éveillés sans efforts jusqu'aux heures avancées ?

On ne se prétend pas, ici, dans le secret des chaînes. On ignore les craintes ou les arrière-pensées des apothicaires télévisuels publics qui nous ont administré cette leçon d'Indochine en deux parties séparées par une rangée de barbelés.

Tout de même, quelle curieuse, quelle frileuse conception de l'équilibre, qui consiste à aligner à la suite deux discours antagonistes plutôt que d'organiser leur confrontation ! En première partie, Bernard Pivot avait donc réuni autour de lui une brochette d'anciens combattants, autour du cinéaste Pierre Schoendoerffer et de l'inusable général Bigeard. Tous se trouvaient à Dien Bien Phu en 1954. Et, près de quarante ans plus tard, visiblement, ils s'y trouvaient encore, perdant et reprenant des collines joliment prénommées Eliane, Dominique ou Anne-Marie. La discussion était complice et ésotérique, comme toute réunion du même ordre. Parachuté dans cette cuvette audiovisuelle, suant sous son barda, le vaillant deuxième classe Pivot galopait d'une colline à l'autre, de Dominique à Béatrice, s'efforçant d'éviter l'enlisement.

Après un no man's land de pub, suivait donc, hardiment programmé à 23 h 45, un document historique consacré aux racines de l'insurrection indochinoise. Dans un français dont la perfection serrait parfois le cœur, c'était au tour des ennemis d'hier, des anciens du Vietminh, de raconter l'entrée en rébellion contre la puissance coloniale. Quelques vieux messieurs, plusieurs vieilles dames, de *« l'organisation de masse »* et du *« salut de la patrie »* plein la bouche, évoquaient les enfants tombés avec un terrible sourire. Les deux camps étaient aussi dignes l'un que l'autre, vainqueurs et vaincus, dans leur foi intacte en la justesse de la cause, et les souvenirs incommunicables de leurs souffrances.

On avait simplement envie de demander aux uns, avec le recul, ce qu'ils pensaient de la nation, du régime qui les avait fourvoyés dans cette tragédie sans issue. Aux autres si, au vu de ce qui suivit, ils reprendraient les armes si c'était à refaire. On aurait eu envie, surtout, de les placer face à face, Bigeard et les vieilles dames du Vietminh. Etait-ce trop demander à la télévision ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 2 mars

TF 1

20.50 **Magazine : Perdu de vue.** Présenté par Jacques Pradel. *Disparitions et retrouvailles.*
22.40 **Magazine : Santé à la Une.** Des trous de mémoire à la maladie d'Alzheimer.
0.05 **Journal et Météo.**

A 2

20.50 **Variétés : Gainsbourg et son Gainsborough.** Avec Jane Birkin, Sylvie Vartan, des sketches de Coluche, Alain Souchon, Michel Blanc, Françoise Hardy, Isabelle Adjani, Jacques Dutronc, Pétula Clark, des chansons de Dalida, Lio, Catherine Deneuve, Jacques Villeret, Charlotte Gainsbourg.
22.20 ▶ **Téléfilm : Les 40 Jours de Musa-Dagh.**

FR 3

20.45 **Cinéma : Le Miracle des loups.** □ Film français d'André Hunebelle (1961).
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Magazine : Océaniques.** Desa Kala Patra, Sebatu, village balinais, de Jacques Brunet et Jean-Louis Berdot. *Danses et musique authentiques de Bali.*
23.45 **Magazine : Alice.** *Présenté par Tiziana Cramerotti.* Barcelone, Lugano, Berlin, Belgrade, Bruxelles, Milan, Toulouse.
0.35 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Quand Harry rencontre Sally.** ■ Film américain de Rob Reiner (1989). Avec Billy Crystal, Meg Ryan, Carrie Fisher.
22.05 **Flash d'informations.**
22.15 **Le Journal du cinéma.**
22.20 **Cinéma : *Le Rendez-vous des quais.*** ■ Film français de Paul Carpita (1953-1955).
23.30 **Cinéma : Slogan.** ■ Film français de Pierre Grimblat (1969). Avec Serge Gainsbourg, Jane Birkin, Andréa Parisy.
1.00 **Cinéma : Le Feu de l'au-delà.** □ Film américain de Tobe Hooper (1990).

LA 5

20.50 **Téléfilm : Un choix difficile pour le sergent Wilson.** *Un policier aguerri face aux problèmes personnels de ses officiers.*
22.35 **Magazine : Débats.** Papa fait de la politique. *Des filles et fils de politiciens sur le plateau.*
23.40 **Série : Lou Grant.**
23.45 **Spécial Gainsbourg**
1.05 **Journal de la nuit.**

M 6

20.40 **Cinéma : Double détente.** ■ Film américain de Walter Hill (1988). Avec Arnold Schwarzenegger, James Belushi, Peter Boyle.
22.30 **Série : Les Têtes brûlées.**
0.00 **Magazine : Culture rock.** Présenté par Roxane.
0.30 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

20.00 **Documentaire : Le Salon littéraire de l'Europe.** Dostoïevski.
21.00 **Cinéma : Boudu sauvé des eaux.** ■■■ Film français de Jean Renoir (1932).
22.20 **Court métrage : Camille ou la Comédie catastrophique.** De Claude Miller.
23.00 ***Magazine : Cinéma de poche.*** D'Hélène Mochiri.

FRANCE-CULTURE

20.30 **L'Histoire en direct.** Dien-Bien-Phu : 7 mai 1954.
21.30 **Dramatique.** Ainsi vous voulez écouter une pièce radiophonique, de Jean Demelier.
22.40 **La Radio dans les yeux.** L'actualité des arts plastiques. Rencontre avec Paul Auster (L'Art de la faim).
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec notre collaborateur Patrick Roegiers (L'Œil multiple).
0.50 **Musique : Coda.** Le rock tchèque (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné les 18 et 19 décembre 1991 salle Pleyel) : Le Coq d'or, de Rimski-Korsakov ; Le Maure de Pierre le Grand, de Lourie ; Offertorium, de Goubaidoulina ; Roméo et Juliette, de Tchaïkovski, par l'Orchestre de Paris, dir. *David Zinman ; sol.* : Gidon Kremer, violon.
23.10 **Ainsi la nuit...** Par Denise Bahous. Quintette pour piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse en la majeur D 667, de Schubert ; Fantaisie op. 116, de Brahms ; Quartettsatz en ut mineur D 703, de Schubert.
0.30 **Dépêche-notes.**
0.35 **L'Heure bleue.** Par Henri Renaud.

Mardi 3 mars

TF 1

20.50 **Cinéma : Twist Again à Moscou.** ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1986). Avec Philippe Noiret, Christian Clavier, Martin Lamotte.
22.40 **Magazine : Ciel, mon mardi !** *Présenté par Christophe Dechavanne.*
0.30 **Journal et Météo.**

A 2

20.50 **Cinéma : Ali Baba et les quarante voleurs.** ■ Film français de Jacques Becker (1954). Avec Fernandel, Samia Gamal, Dieter Borsche.
22.25 **Divertissement : Rire A 2.** Les gaietés de la francophonie.
23.15 **1. 2. 3. Théâtre.**
23.20 **Magazine : La 25e Heure.** Portrait d'un homme du pouvoir, de Zlatina Rousseva et Christo Iliev ; La Roufinka Ballad, de Malina Detcheva ; La Révolution du sourire, de Zlatina Rousseva et Christo Iliev. *Emission spéciale sur la Bulgarie.*
1.15 **Journal et Météo.**

FR 3

20.45 ▶ **Téléfilme : C'est mon histoire.** Un enfant tant désiré, téléfilm de Pierre Joassin, avec Nadine Spinoza, Hervé Laudière.
21.35 **Journal et Météo.**
21.55 **Concert : Hommage à Jean-Pierre Rampal.** Œuvres de Claude Bolling, Bach, Vivaldi, Telemann, Mozart, Paganini, Rossini, Beethoven.
23.20 **Magazine : Ticket bleu** (rediff.).
23.50 **Court métrage : Regards sur court.**
0.25 **Musique : Mélomanuit.** Trio pour piano, violon et violoncelle op. 100, 2e mouvement, de Schubert ; Invitée : Noëlla Pontois.

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Brisby et le secret de Nimh.** ■■ Film d'animation américain de Don Bluth (1982).
21.50 ***Flash d'informations.***
22.00 **Cinéma : La Discrète.** ■■ Film français de Christian Vincent (1990). Avec Fabrice Luchini, Judith Henry, Maurice Garrel.
23.30 **Cinéma : Lisa.** ■ Film américain de Gary Sherman (1989). Avec Cheryl Ladd, Staci Keanan, D.-W. Moffett (v.o.).
1.05 **Cinéma : L'Atlantide.** ■ Film franco-italien d'Edgar G. Ulmer (1961). Avec Haya Harareet, Jean-Louis Trintignant, Georges Rivière.

LA 5

20.50 **Cinéma : Les Goonies.** ■ Film américain de Richard Donner (1985). Avec Sean Astin, Josh Brolin, Jeff Cohen.
22.50 **Magazine : Ciné Cinq.** Présenté par Michel Cardoze.
23.05 **Cinéma : Le Jeu de la mort.** □ Film chinois (Hongkong) de Robert Clouse (1977). Avec Bruce Lee.
0.30 **Journal de la nuit.**

M 6

20.30 **Surprise-partie.**
20.40 **Téléfilm : Chips, chien de combat.** D'Ed Kaplan, avec Brandon Douglas, Ned Vaughn. *Un berger allemand pendant la deuxième guerre mondiale.*
22.15 **Téléfilm : Pour la vie d'un enfant.** De John Herzfeld, avec Jukas Haas, Judith Light. *Le rejet d'un gamin atteint du sida.*
23.50 **Documentaire : 60 minutes.** Lucien... Gainsbourg, de François-Hubert Rodier et Véronique Jacquinet.
0.45 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

20.00 **Documentaire : Olivier Debré peint le rideau de la Comédie-Française.** De Michel Dieuzaide.
21.00 **Documentaire : Variétés.** D'Alain Guesnier et Valérie Duval.
22.35 **Documentaire : Musique en temps réel.** D'Olivier Mille.
23.05 **Documentaire : William Forsythe au travail.** D'André S. Labarthe.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Archipel science.**
21.30 **Morale et politique après la fin des utopies.** Débat animé par Michel Bydlowski, avec Luc Ferry, André Comte-Sponville.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Voix des deux rives, Djura et Sapho.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Claude Meunier (Ring noir).
0.50 **Musique : Coda.** Le rock tchèque (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 27 août 1991 lors du Festival d'Helsinki) : Morceaux de fantaisie pour piano op. 3, Sonate pour piano n° 2 en si bémol mineur op. 36, de Rachmaninov ; Les Tableaux d'une exposition pour piano, de Moussorgski, par Juhani Lagerspetz, piano.
21.50 ***Concert*** (donné le 22 janvier lors du MIDEM) : Suite en si mineur pour flûte et cordes, de Bach ; Concerto pour flûte, violon et cordes en ré mineur RV 514 (2e et 3e mouvements), de Vivaldi ; Sonate pour trompette et cordes (finale), de Telemann ; Concerto pour flûte, harpe et orchestre (andante), de Mozart ; Sonate concertante pour flûte et guitare (2e et 3e mouvements), de Paganini ; Quatuor pour flûte, clarinette, cor et basson (thème et variations), de Rossini ; La Flûte enchantée, arrangement pour deux flûtes, de Mozart ; Sérénade pour flûte, violon et alto en ré majeur (finale), de Beethoven ; Symphonie concertante pour flûte, hautbois, cor et basson (finale), de Mozart, par l'Orchestre de chambre Franz Liszt, dir. Janos Rolla ; sol. : Claude Bolling Trio, Syrinx, flûte de pan, Salvatore Accardo, violon, Maurice André, trompette, Marielle Nordman, harpe, Alexandre Lagoya, guitare, Philippe Pierlot, flûte, Paul Meyer, clarinette, Ab Koster, cor, Gilbert Audin, basson, Alain Marion, flûte, Patrice Fontanarosa, violon, Bruno Pasquier, alto, Ravi Shankar, sitar, Pierre Pierlot, hautbois, Jean-Pierre Rampal, flûte. En simultané avec FR 3.
23.10 **Ainsi la nuit...** Œuvres de Schubert, Brahms.
0.30 **Dépêche-notes.**
0.35 **L'Heure bleue.** Par Philippe Carles.

Le Monde

ALBANIE

Deux morts et une vingtaine de blessés lors de nouvelles émeutes

Un jeune homme de dix-sept ans et un officier de police ont été tués, samedi 29 février, à Pecinje, près d'Elbasan (centre de l'Albanie), au cours de nouvelles émeutes qui ont également fait une vingtaine de blessés, dont quinze dans les rangs des forces de l'ordre. Les scènes de pillages et d'attaques de magasins et d'entrepôts, qui avaient commencé la veille, se sont poursuivies, provoquant au total pour 3 millions de leks de dégâts (plus de 3 millions de francs), a précisé Radio Tirana.

Le bilan des émeutes des cinq derniers jours en Albanie se monte à au moins cinq morts et cent vingt blessés. A Pogradec (100 km au sud-est de Tirana), où quinze policiers avaient été blessés vendredi alors que la foule attaquait des magasins et une usine de textile, la population observe une grève générale et seule la fabrique de pain est encore en activité. A Durres, une ville portuaire à 40 km à l'ouest de Tirana, des milliers d'Albanais étaient rassemblés samedi pour tenter un nouvel exode en force vers l'Italie. Le port est toujours gardé par l'armée afin d'empêcher les candidats à l'émigration sauvage, venus de tout le pays, de prendre d'assaut des bateaux. En milieu de journée, la police, qui contrôle les entrées de la ville, n'était pas parvenue à disperser la foule massée aux abords du port.

Face à une situation explosive, que les forces de l'ordre semblent avoir de plus en plus de mal à contrôler, le chef du Parti démocratique et leader de l'opposition, le cardiologue Sali Berisha, a accusé, à la télévision, le gouvernement albanais d'avoir provoqué les troubles des derniers jours *« pour empêcher le déroulement des élections dans des conditions normales »*. *« Nous avons à faire à un scénario bien préparé de la part des dirigeants au pouvoir qui pratiquent la politique de la terre brûlée et provoquent des tensions pour rendre plus difficile la stabilisation du pays et le rétablissement de l'ordre après la victoire de l'opposition »*, a déclaré le responsable du Parti démocratique pour Tirana, M. Ylli Vejsiu. Le président du Parti socialiste (ex-communiste), l'ancien premier ministre Fatos Nano, a réfuté ces accusations soulignant dans une interview à la télévision que les troubles s'étaient produits dans des villes tenues aussi bien par le Parti démocratique, comme Lushnja (60 km au sud de Tirana), que par les socialistes, comme Pogradec (100 km au sud-est de Tirana). Les prochaines élections législatives doivent se tenir le 22 mars. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

Les familles de détenus ont obtenu le droit de visite

Les familles des militants islamistes détenus dans le centre de sûreté de Ouargla, à 800 kilomètres au sud d'Alger, ont obtenu l'autorisation, depuis samedi 29 février, de rendre visite à leurs proches, a annoncé dimanche la radio nationale. De son côté, la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADEH) a été, elle aussi, autorisée à visiter les quatre centres de détention mis en place depuis l'instauration de l'état de siège, le 9 février. Selon les premiers témoignages, les familles sont mal accueillies et les visites mal organisées. *« Nous subissons des souffrances sans limites »*, a déclaré une personne venue de Bordj Bou Arreridj, à 600 kilomètres de Ouargla, qui dit avoir attendu sur le sable, sans boire ni manger, de 7 heures du matin à 16 heures, sans parvenir à voir son fils. Le nombre des détenus serait de 5 000, selon les autorités, de 30 000, selon le Front islamique du salut (FIS). – *(AFP, Reuter.)*

A Jérusalem-Est

Vingt-trois morts lors de l'effondrement d'un café

L'effondrement, samedi 29 février, du toit d'un café palestinien de Jérusalem-Est a fait 23 morts et 22 blessés, selon un bilan définitif fourni dimanche par la police israélienne. Opérant côte à côte pour la première fois depuis la guerre de juin 1967, Israéliens et Palestiniens ont retiré des décombres du café Al Rawda les corps de 23 personnes venues, samedi après-midi, consommer leur café turc et fumer le narguilé. Selon la police, le toit s'est affaissé sous le poids de la neige et en raison des infiltrations d'eau. Ce sinistre est le plus grave causé par les intempéries en Israël et dans les territoires occupés.

Les équipes de déblaiement ont travaillé sans relâche durant vingt heures, sous une pluie battante. Les opérations de sauvetage ont été compliquées par les risques d'effondrement, notamment du mur d'enceinte d'un cimetière surplombant le café. *« C'est la première fois que je travaille côte à côte avec des Palestiniens, que nous partageons la nourriture et que nous affrontons les mêmes risques »*, a déclaré aux journalistes un officier responsable de l'équipe de l'armée spécialisée dans ce genre d'opération. *« Des dizaines de tonnes de pierres et de béton ont enseveli les consommateurs. Dans ce type d'accident, le nombre de rescapés est peu élevé »*, a-t-il ajouté.

L'OLP a déclaré, dimanche, à Tunis que la responsabilité du mouvement extrémiste israélien Kach *« n'est pas à exclure »* dans cette affaire. Dans un communiqué de son comité exécutif, la centrale palestinienne fait un *« lien entre l'accident de Jérusalem-Est, la multiplication des actes terroristes menés par des forces spéciales israéliennes contre les palestiniens des teritoires occupés, et l'attaque contre un campement militaire »* qui avait fait trois morts parmi les soldats israéliens. – *(AFP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE : revendiquant les attentats de Londres

L'IRA veut intensifier ses attaques pendant la campagne électorale

L'Armée républicaine irlandaise a revendiqué, dimanche 1er mars, les trois attentats ou tentatives d'attentat à la bombe commis, vendredi 28, samedi 29 février et dimanche 1er mars à Londres. L'IRA a aussi menacé d'intensifier ses attaques d'ici les élections générales, qui doivent avoir lieu avant l'été. *« Comme il se prépare des élections, nos volontaires continueront à imposer l'inscription à l'ordre du jour de l'occupation d'une partie de notre pays »*, a affirmé l'IRA dans un communiqué publié dimanche à Dublin.

L'IRA a revendiqué l'attentat à la bombe commis vendredi 28 février à la gare de London Bridge (28 blessés), ainsi que l'explosion (un blessé léger), samedi 29 février au soir, d'une bombe près d'un bâtiment des services du procureur de la Couronne, au centre de Londres. Une troisième bombe de l'IRA a été désamorcée, dimanche 1er mars, dans une gare desservant le stade de de Tottenham (nord de Londres), quelques heures avant un match de football. *« Ces attentats prouvent notre détermination à porter au centre des préoccupations du gouvernement britannique sa guerre en Irlande »*, a déclaré l'IRA. Elle affirme que son objectif n'est pas de tuer des civils, mais de perturber les activités de la capitale pour porter *« la réalité de la guerre irlandaise »* sur le sol anglais.

Les fausses alertes se sont multipliées au cours du week-end, sans toutefois créer la panique. Des rues du centre-ville ont été fermées et évacuées. Mais la police britannique a déclaré que les alertes – des appels téléphoniques anonymes, – ont été trop tardives et imprécises pour permettre des évacuations en bon ordre. – *(AFP, Reuter, AP.)*

□ **IRLANDE : arrestation des deux hommes inculpés en France dans l'affaire *Eksund*.** – Deux Irlandais arrêtés il y a cinq ans à bord de l'*Eksund*, un cargo transportant des armes libyennes destinées à l'Armée républicaine irlandaise (IRA), et libérés après cinq ans d'emprisonnement en France, James Doherty et James Coll, ont été arrêtés samedi 29 février à leur arrivée à Dublin. La police compte les interroger sur d'autres cargaisons d'armes en provenanoe de Libye et destinées à l'IRA qui auraient été, selon elle, livrées avant la saisie de l'*Eksund* en 1987. – *(AFP.)*

RUSSIE

A vendre : mille six cents avions de l'ex-armée soviétique

Mille six cents avions de l'ancienne armée soviétique sont à vendre, sans taxe à l'exportation. *En Russie, la « grande braderie »* des armes prend de l'ampleur (*le Monde* du 11 février).

Par un décret du président Boris Eltsine, les forces aériennes déployées sur le territoire de la fédération russe ont été autorisées à vendre à l'étranger, sans impôts, les avions – d'un type non précisé – qu'elles ont décidé de ne plus utiliser, a rapporté, *samedi 29 février, l'agence Inter*fax. Cependant, ces ventes ne doivent pas nuire au *« niveau indispensable des capacités de combat »* des forces aériennes russes, précise le décret du président russe, signé à une date non précisée.

L'armée de l'air est autorisée à rechercher les acheteurs étrangers intéressés par ces mille six cents avions et à mener des pourparlers. *Mais le ministère russe des* relations économiques extérieures est chargé des livraisons.

Les sommes obtenues sont destinées à la construction de *logements, aux salaires et au « financement de programmes prioritaires »* des forces aériennes. – *(AFP, Reuter.)*

Le FMI pousse l'Italie à la rigueur

Dans le rapport consacré à l'Italie et qui sera publié en avril, le Fonds monétaire international (FMI) encourage les pouvoirs publics italiens à la rigueur budgétaire et salariale. Dans un rapport préliminaire approuvé il y a un mois et publié par le *Corriere della Sera*, le FMI pousse le gouvernement italien à accélérer la privatisation des sociétés publiques, notamment pour dégager 15 000 à 20 000 milliards de lires de recettes supplémentaires (environ 90 milliards de francs). Ainsi pourrait être respecté le déficit budgétaire de 128 000 milliards de lires (580 milliards de francs environ) fixé pour 1992.

Ce niveau de déficit, approuvé en décembre par le Parlement, avait déjà nécessité le vote de nouveaux *impôts, de coupes dans les dépenses* et de cessions de biens publics. Sans correction, estime le FMI dans son rapport préliminaire, *« une divergence croissante entre l'économie italienne et celle des pays plus forts de la CEE, ainsi qu'une détérioration générale des performances économiques »* risquerait de se produire. Le FMI incite d'autre part le gouvernement italien à donner l'exemple de la rigueur salariale, en limitant les hausses des prix de détail à environ 5 %.

MM. Kouchner et Brauman jugent différemment les rapports entre politique et action humanitaire

M. Bernard Kouchner a déclaré, dimanche 1er mars, au « Grand débat » de Radio-Shalom, qu' *« il faut bousculer les frontières qui limitent les partis politiques »* et qu'*« un reclassement des forces politiques sur des valeurs forcément morales se produira »*. Jugeant que *« la gauche ne pourra pas se redresser telle qu'elle est aujourd'hui »* et qu'il y faudra *« un profond bouleversement de sa réflexion »*, le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire a affirmé : *« Je connais des hommes politiques de droite qui sont très à gauche, et inversement. » « Nous allons aujourd'hui,* a-t-il dit, *vers la constitution d'une majorité socialo-centriste. »* Rappelant qu'il avait lancé l'association Société civile, M. Kouchner a assuré : *« Un jour, M. Brice Lalonde et Génération Ecologie rencontreront Société civile, et nous créerons ensemble le mouvement « Humani-Terre », c'est-à-dire les hommes et la Terre. »* M. Kouchner estime que *« si M. Jean-Claude Gaudin arrive en tête des élections régionales dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la gauche devra, sans aucun doute, appeler à voter en sa faveur pour faire barrage au Front national »*. Le secrétaire d'Etat a déclaré que *« les électeurs du Front national sont des vieillards peureux qui n'ont pas compris leur époque »*, mais, a-t-il ajouté, *« peut-être ne parlons-nous pas assez à ces Français »*.

A « L'heure de vérité » sur Antenne 2, M. Rony Brauman, successeur de M. Kouchner à la présidence de Médecins sans frontières après M. Claude Malhuret, expliquait, le même jour, que s'il y a *« des zones de chevauchement »* entre la politique et l'action humanitaire, ce sont, néanmoins, des *« terrains différents »*. Selon M. Brauman, *« il faut avoir une conception restrictive et limitative de l'action humanitaire si l'on veut lui donner sa substance »*.

« J'ai honte d'être médecin »

A Antenne 2, M. Brauman s'est exprimé, *« en tant que médecin »*, sur l'affaire de la transfusion sanguine, pour se déclarer *« abasourdi, bouleversé, indigné »*. *« Dès 1983,* a-t-il dit, *on avait les moyens de chauffer le sang. (...) On savait et on n'a rien fait. (...) Parlant de cela, j'ai honte d'être médecin. »*

M. Brauman a ajouté : *« Je constate un affaiblissement, voire un anéantissement de la notion de responsabilité individuelle. Cela me rappelle le pro cès d'Eichmann à Jérusalem. Il signifiait : « Moi, j'avais des ordres, je n'étais qu'un rouage. » (...) Il n'y a pas de « rouages ». Il y a des hommes à des postes de décision, rétribués pour prendre des responsabilités. »*

SOMMAIRE

DÉBATS

ÉTRANGER

ESPACE EUROPÉEN

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

SPORTS

CULTURE

ÉCONOMIE

L'ÉCONOMIE

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 1er-2 mars 1992 a été tiré à 506 193 exemplaires.

EN BREF

□ ***ÉTHIOPIE* : messe de requiem à la mémoire de Haïlé Selassié.** – Une messe de requiem a été célébrée, samedi 29 février, en l'église Sainte-Marie d'Addis-Abeba, à la mémoire de l'ancien empereur Haïlé Selassié, renversé par la sanglante révolution marxiste de 1974. Les restes du Roi des rois, mort en 1975 à l'âge de quatre-vingt-trois ans, avaient été exhumés il y a deux semaines. – *(Reuter.)*

□ **Visite du prince Charles à Paris.** – Le prince Charles d'Angleterre était attendu, lundi 2 mars, à Paris pour une visite privée de deux jours, organisée par l'association France-Grande-Bretagne, au cours de laquelle il devait avoir une rencontre « informelle » avec M. François Mitterrand.

Déclarations de revenus : jusqu'au mardi 3 mars à minuit

Les contribuables ont jusqu'au mardi 3 mars à minuit pour expédier leur formulaires de déclarations de revenus de l'année 1991. Le cachet de La Poste fera foi. La date limite avait été fixée, la semaine dernière, au lundi 2 mars minuit.

□ **Arrestation d'un des chefs du PC clandestin Philippin.** – L'armée philippine a annoncé, lundi 2 mars, l'arrestation d'un des principaux chefs du PC philippin (CPP). M. Ricardo Reyes, secrétaire général présumé du CPP, dont la tête était mise à prix 38 500 dollars, a été capturé dimanche dans la banlieue de Manille. Selon l'armée, M. Reyes était le *« numéro trois »* du parti et était chargé des opérations du *CPP* avec le président du parti, M. José Maria Sison, établi aux Pays-Bas, et le *« numéro deux »*, M. Benito Tiamzon, qui avait échappé à une arrestation l'an dernier. – *(AFP.)*

□ **Le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (CAEF) définit ses priorités.** – Le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (CAEF), piloté par Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie, a entériné mercredi 26 février ses priorités pour 1992 : 1,5 milliard de francs de crédits (950 millions pour la télévision et 560 millions pour la radio) seront orientés *en priorité vers l'Europe* de l'Est, l'Afrique (avec notamment l'extension de la chaîne TV5), le pourtour méditerranéen et la péninsule indochinoise. Radio France internationale (RFI) sera diffusée en modulation de fréquence dans certaines capitales du Sud et mettra en place avec Radio France un programme FM original à Berlin. Outre la diffusion, seront développées des actions de formation, d'assistance technique et d'aide à la production.

□ **M. Le Pen à Toulon.** – Après l'interdiction par le préfet du Var du *« défilé patriotique »* projeté par le Front national, samedi 29 février à Toulon, c'est sur l'une des places de la ville que M. Jean-Marie Le Pen a tenu un meeting devant un millier de sympathisants. A l'autre extrémité de la ville, plusieurs associations avaient organisé une contre-manifestation. Le chef de file de l'extrême droite, évoquant longuement ses mésaventures corses (*le Monde* daté 1er-2 mars), s'en est pris au gouvernement qui, *« en favorisant le détachement de la Corse du reste de la France, commet un crime contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat »*. Se défendant d'autre part de toute haine à l'égard des immigrés, M. Le Pen a affirmé : *« Nous leur offrons un système social qui leur permet de gagner dix à cinquante fois plus ici sans rien faire que chez eux en travaillant. »* – *(Corresp.)*

□ **Nomination d'un conseiller technique à l'Elysée.** – M. Thierry Bert, secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, a été nommé conseiller technique à la présidence de la République, en remplacement de Mme Caroline de Margerie, nommée, le 21 février, maître des requêtes au Conseil d'État.

[Né le 11 janvier 1952, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole nationale d'administration, inspecteur des finances, M. Thierry Bert a été, de 1986 à 1987, conseiller pour les questions financières au secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, puis conseiller technique au cabinet de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, de 1987 à 1988. Il était depuis 1989 secrétaire général adjoint du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.]

BOURSE DE PARIS

Matinée du 2 mars

Prises de bénéfice

La Bourse de Paris était en légère baisse lundi matin avec peu d'échanges. Après une ouverture sur un repli de 0,43 %, l'indice CAC 40 accentuait ses pertes et cédait 0,64 % une heure plus tard. A noter, du côté des valeurs, les replis de Matra, Essilor international, Thomson-CSF et les hausses de Métrologie et Finextel.

هكذا من الأصل

Le Monde

L ' E C O N O M I E

Le « Napoléon » du show-biz

Alain Lévy, PDG de Polygram, est le seul Français admis parmi les grands patrons du disque international

C'ÉTAIT à Manhattan, un soir glacé du mois de janvier. Et devant le Waldorf-Astoria, les limousines se relayaient, déchargeant un show-biz en noir et blanc visiblement pressé. La cérémonie mythique du Rock and Roll Hall of Fame, destinée à honorer les plus grands noms du rock, allait commencer.

Il y avait là toute la fine fleur de l'industrie américaine de la musique et du disque : Michael Schulhof, le président de Sony Software, Bob Morgado, le PDG des disques Warner, Tom Freston, patron de MTV, la chaîne musicale aux 52 millions de télespectateurs. Et puis un homme aux lunettes fines, au gros cigare et aux boucles blanches, un personnage discret que venaient saluer les artistes (Carlos Santana, Johnny Cash, Suzanne Vega...) et collègues-présidents : Alain Lévy, patron de Polygram, né à Metz il y a quarante-cinq ans. Le seul Français admis dans le cénacle des PDG de multinationales du disque.

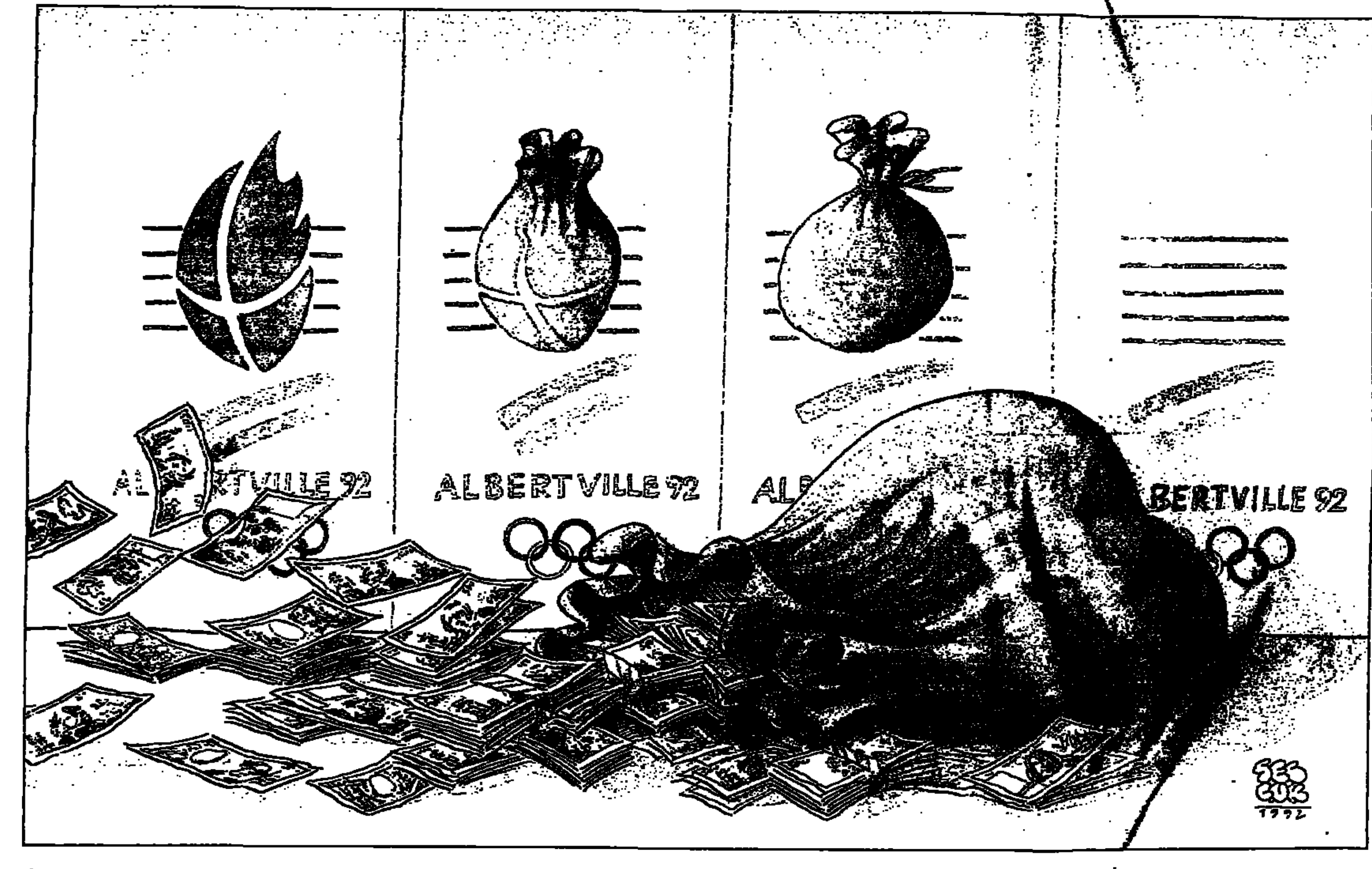
« Un grand », affirme Pierre Lescure, directeur de Canal Plus. *« Un visionnaire »*, renchérit Patrice Blanc-Francard, directeur de la programmation d'Europe 1. *« Un parrain »*, déclare Bruno Lion, chargé du rock auprès du ministre Jack Lang : *« Sous un premier abord parfois glacial ou rude*, dit-il, *l'homme réunit toutes les qualités qui n'existent chez ses confrères français que de manière dispersée. »* Bref, *« c'est le meilleur »*, résume le parolier Etienne Roda-Gil, *« pas parce que c'est un super-manager, mais parce que c'est un être humain qui respecte les artistes, et qu'il sait devenir important dans la vie des gens »*.

Annick Cojean

Lire la suite page 33

Le bilan des Jeux olympiques d'hiver

Tous perdants, tous contents



Les Jeux olympiques d'Albertville sont finis, chacun affiche sa satisfaction. La réussite en termes d'image est indéniable. Reste à prouver que l'après-spectacle ne tournera pas à la débâcle financière. Seule certitude : les 200 millions de francs de déficit annoncés seront largement dépassés. A charge pour l'État et le département de la Savoie d'éponger les pertes. Quant aux sponsors commerciaux, ils restent très discrets sur la question de leurs frais et comptent sur des retombées indirectes auprès du public, effets difficiles à chiffrer par nature.

Lire page 31 l'article de Claude Francillon

Jours sinistres au Lloyd's

Rien ne va plus pour le plus grand marché du monde d'assurance-réassurance confronté à des pertes sans précédent. Les membres ou names, l'âme du système, n'acceptent plus les règles du jeu et sont aujourd'hui en rébellion ouverte

LE *« snobisme des snobismes »* pour la haute société britannique a longtemps consisté à devenir membre du Lloyd's : c'est-à-dire à pouvoir placer sa fortune dans les contrats d'assurance négociés sur ce marché unique en son genre. Mais les traditions se perdent. Nombreux sont aujourd'hui les membres qui se passeraient volontiers de ce privilège. Le système du Lloyd's qui repose sur leur confiance totale et aveugle est en train de s'écrouler.

Comment a-t-on pu en arriver là ? La situation n'a cessé de se dégrader au cours des années 1980. La concurrence de grandes compagnies internationales, et de bourses d'assurance construites sur le principe du Lloyd's, à New-York, en Floride et dans l'Illinois, a fait chuter les marges. Le prestige de l'institution séculaire qui assure et a assuré les plates-formes pétrolières comme les yeux de Liz Taylor et les jambes de Marlene Dietrich, n'y a rien fait. Il a fallu assouplir les règles d'entrée et attirer de nouveaux membres afin d'augmenter la surface financière. Peu à peu, les « souscripteurs », gestionnaires des syndicats d'assurance, ont pris le pouvoir. Ils ont parfois bâti des fortunes à l'image de William Brown, l'un des plus importants d'entre eux, dont le salaire annuel a atteint jusqu'à 80 millions de francs. Poussés par l'attrait de commissions faciles, les souscripteurs spécialisés se sont engagés dans des domaines qu'ils maîtrisaient moins bien, sans se soucier des conséquences. *« On peut même parfois parler carrément d'amateurisme »*, confie un spécialiste français de la réassurance.

CATASTROPHES • Tout cela a quand même bien fonctionné jusqu'à l'avalanche de catastrophes entre 1987 et 1991. Une série noire défiant toutes les lois statistiques. Quatre années terribles qui vont effacer la totalité des bénéfices réalisés en vingt ans. En tout, quinze sinistres majeurs *de plus de 10 milliards de* francs avec, entre autres, l'incendie de la plate-forme pétrolière Piper Alpha, l'ouragan Hugo, la marée noire de l'Exxon Valdez, la condamnation de toute l'industrie américaine de l'amiante et le tremblement de terre de San-Francisco. Du coup, le Lloyd's a annoncé en juin dernier ses premières pertes depuis vingt et un ans. Elles dépassent les 5 milliards de francs. Du côté des recettes, ce n'est pas très réjouissant non plus : elles ont diminué à 59 milliards de francs contre 61,5 milliards.

Encore faut-il savoir que les comptes sont publiés avec trois ans de retard, en raison du délai de traitement des sinistres, et qu'ils correspondent à l'exercice 1988. Le pire est à venir. Pour Sir David Coleridge lui-même, le président de l'institution, les pertes seront encore plus élevées pour 1989 et 1990. Elles pourraient atteindre d'après les estimations du cabinet de consultants Chatset et pour 1989, 13,5 milliards de francs. Soit les pertes les plus importantes depuis trois cents ans !

Eric Leser

Lire la suite page 30

MODE D'EMPLOI

LOGEMENT

Les maisons malades de la sécheresse

Depuis deux ans, dans des zones de terrain argileux, notamment en région parisienne et dans le Nord, on voit des fondations se rétracter. Pour traiter ces « désordres », des travaux importants sont inévitables

VOIR ses arbres jaunir, ses fleurs se faner et sa pelouse se transformer en paillasson est une chose. Entendre sa maison craquer, voir les lézardes s'élargir sur murs et sols, les portes et fenêtres bloquer... en est une autre, autrement plus désagréable.

C'est pourtant ce qui arrive à nombre de propriétaires dont les maisons sont les victimes inattendues de la sécheresse! Géologues, spécialistes du bâtiment, assurances... tout le monde a été surpris par l'ampleur d'un phénomène qu'il est pourtant très difficile de quantifier, les chiffres cités allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers (ordre de grandeur plus probable).

Quelques signes étaient pourtant déjà apparus lors de la grande sécheresse du printemps et de l'été 1976 mais, paradoxalement, leur ampleur était infiniment moindre que les dégâts constatés depuis trois ans. Car non seulement la France a vécu deux années consécutives de sécheresse en 1989 et en 1990, mais, en plus, les températures enregistrées ont été supérieures aux moyennes saisonnières habituelles.

Résultat de ces conditions climatiques exceptionnelles : les terrains sur lesquels s'appuient les fondations des bâtiments se rétractent sous l'effet de l'assèchement et bougent de façon inégale. Non seulement des fissures apparaissent dans les constructions mais de véritables dénivelés peuvent se produire.

UN FIL • Mauricette Ruet, vice-présidente de l'Association des propriétaires d'immeubles sinistrés par la sécheresse (APISS), qui assure compter 300 adhérents dans l'Essonne, a ainsi vu une partie de sa maison, en pierre de taille, s'abaisser de 11 centimètres, entraînant un basculement vers l'avant! Elle raconte l'histoire d'une autre victime qui s'est *« baissée pour ramasser un fil par terre. C'était une fissure qui mesurait 2 millimètres de large quinze jours après »*. Bien sûr, il y a une gradation dans les dégâts causés, et tous ne sont pas aussi graves. Mais des maisons anciennes comme des neuves sont touchées, et les perturbations ont été constatées dans plusieurs régions : il y a entre 25 et 28 associations de défense recensées en France. Tous les bâtiments ne sont pas concernés. Les plus légers sont les plus touchés. Aussi les cas recensés concernent surtout, des maisons individuelles en rez-de-chaussée ou d'un étage, au maximum. Et moins les fondations sont profondes, plus les perturbations risquent d'être fortes. Mais surtout on constate que les « désordres » (terme choisi des spécialistes) frappent surtout des constructions bâties sur des terrains argileux, très sensibles aux échanges d'eau.

Une revue spécialisée estimait récemment qu'une couche de marnes vertes de 2 mètres d'épaisseur peut se tasser de 4 à 5 centimètres si sa teneur en eau baisse de 5 %.

ARBRES BUVEURS • Beaucoup de cas (entre 7 000 et 10 000, assure Mauricette Ruet) sont signalés en région parisienne (Essonne, Seine-et-Marne, sud des Hauts-de-Seine, Yvelines) où l'on trouve ce genre de terrains, mais le Nord, habitué à de forts taux d'humidité, a également été frappé (la Grande-Bretagne aussi). D'autant que la végétation peut être un facteur aggravant : c'est le cas pour certains arbres (peupliers, chênes, saules) ou arbustes (thuyas, troènes), très gourmands en eau. Confrontés à ce type de situation, les propriétaires sont parfois contraints de se lancer dans des travaux extrêmement lourds pour étayer, soutenir et consolider leur maison (installation de micro-pieux, approfondissement des fondations...).

En effet, le simple bouchage des fissures apparentes ne règle rien si la maison est fragilisée. Cela promet un dialogue délicat entre les habitants et les assurances, qui préfèrent évidemment le deuxième type de solution au premier, tellement plus onéreux!

Les problèmes sont d'autant plus importants que les experts délégués, dans un premier temps, n'étaient pas formés à ce type de problème puisque celui-ci est nouveau! C'est un véritable traumatisme pour les habitants : certains parce qu'ils sont obligés de quitter leur maison, d'autres parce qu'ils voient des biens de famille endommagés, d'autres enfin parce qu'ils avaient investi toutes leurs économies dans un pavillon qui se dégrade...

Si la construction est située dans une zone où l'état de catastrophe naturelle a été reconnu (ce qui suppose un arrêté ministériel publié au *Journal officiel*), les choses sont moins difficiles pour les assurés, à condition que la déclaration soit faite dix jours après la publication. Mais même dans ce cas de figure, des litiges vont vraisemblablement se régler devant les tribunaux.

Pour le consommateur, cependant, le pire, c'est quand l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu et que le bâtiment a plus de dix ans d'âge. Les dépenses, dans ce cas, seront considérables. De leur côté, pour être certains que des dégâts ne sont pas indûment imputés à la sécheresse, les assureurs ont demandé au Centre d'étude du bâtiment et des travaux publics (CEBTP) d'établir un guide les aidant dans leur diagnostic, ce qui devrait aider aussi à clarifier les choses... Mais peut-être une étude nationale sur le phénomène serait-elle utile. Par exemple pour éviter que l'on continue à construire sans tenir compte des leçons du ciel!

Françoise Vaysse

HUMEUR • Par Josée Doyère

Le fax me rend furax

LES vendeurs – pardon! – les ingénieurs technico-commerciaux du fax nous avaient dit : *« Vous verrez, cette machine vous simplifiera la vie, et bientôt vous ne pourrez plus vous en passer... Elle remplace le téléphone et est moins coûteuse que lui, elle vous évite de prendre des notes, l'écouteur coincé entre l'épaule et le menton... Grâce à elle, votre courrier sera allégé, car vos interlocuteurs préféreront ce système plus rapide, plus sûr. Et c'est bon aussi pour l'écologie, en économisant du papier, si grand dévorateur de forêts. »* Tout pour plaire, quoi! Des économies, du travail en moins (ne serait-ce que l'ouverture du courrier, mangeuse d'heures secrétariales), moins de perturbations qu'avec le téléphone, qui sonne toujours au mauvais moment, et en plus la bonne conscience d'une contribution, si minime soit-elle, au sauvetage de la planète bleue.

Ouiche!!! Le damné papier si fin, si souple et si brillant sur lequel il est si peu commode d'écrire s'enroule interminablement à la sortie de l'engin, qui connaît un incontestable succès. Et chaque fax alimente ainsi une corbeille que personne n'arrive jamais à vider, d'innombrables rouleaux à trier, à mettre en ordre, à « tromboner », agrafer, épingler, distribuer aux différents destinataires. Les expéditeurs de ces pages connaissent bien le problème, qu'ils vivent eux-mêmes au quotidien. Alors, pour être bien sûrs que leur divine prose n'est pas perdue, ils l'envoient à plusieurs personnes différentes (au cas où le principal destinataire serait absent) et en deux exemplaires. Mais cela ne parvient pas totalement à calmer leur anxiété. Pour être bien sûrs que vous recevrez le précieux papier, ils vous téléphonent, deux fois, une première fois pour vous dire qu'ils vont vous envoyer un fax, la seconde pour vous demander si vous l'avez reçu... Ce n'est pas encore pleinement rassurant.

Au cas où – on ne sait jamais – une malignité imprévue de la technique vous aurait privé de cette littérature essentielle, ils vous postent l'original et la pile des enveloppes chaque jour déversée dans votre corbeille « arrivée » ne cesse de croître.

Le rêve est loin. Par un effet pervers de notre civilisation, le génial outil, loin de vous simplifier la vie, vous la complique, en ajoutant une pollution papetière supplémentaire à votre univers fou de papier. Je craque! ■

LOIS ET DÉCRETS

Marque de fabrique

■ Dans le cadre de la réforme du droit des marques, un nouvel arrêté définit les principales démarches à effectuer auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, 26, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris, tél. : 42-94-52-52). Il s'agit des demandes d'enregistrement ou d'inscription, des déclarations et oppositions prévues par la loi. Les imprimés correspondant à chacune de ces formalités peuvent être obtenus gratuitement. Il est possible d'interroger les banques de données de cet organisme par Minitel pour obtenir des précisions sur les dépôts des marques et des brevets : 3615 ou 3616-INPI (0,98 F la minute), 3617-Infobrevet (2,19 F la minute) et Icimarques : 36-29-36-30 (numéro direct, 9,06 F la minute), qui répertorie 900 000 marques déposées en France.

Arrêté du 31 janvier 1992. J.O. du 21 février 1992, p. 2701.

Code de déontologie des vétérinaires

■ Douze millions de familles possèdent un animal domestique et doivent recourir aux services d'un vétérinaire. Pour la première fois, le code de déontologie de cette profession est légitimé par un décret pris en Conseil d'État. Ce décret responsabilise les vétérinaires, il rappelle les règles morales qu'ils doivent respecter, réglemente les prescriptions et ordonnances établies par leurs soins, précise les rapports entre les vétérinaires et les propriétaires des animaux consultés et interdit tous les actes de nature à déconsidérer cette profession :

– Les vétérinaires ne peuvent usurper des titres ou se parer de titres fallacieux; les seules indications qu'ils peuvent mentionner sont leurs qualifications professionnelles obtenues par concours, examens ou nominations officielles, et les titres et fonctions établis par le Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires.

– Ils ne doivent pas exercer une autre activité de nature à enfreindre les règles de déontologie : les activités commerciales et le courtage en matière de commerce d'animaux sont interdits.

– La publicité et les actes de concurrence déloyale à l'égard de leurs confrères sont illicites. Les vétérinaires qui publient des articles sont tenus à ne pas mentionner le lieu de leur activité professionnelle. L'utilisation de tous les moyens de communication doit avoir un caractère éducatif.

A l'occasion de leur embauche, les vétérinaires salariés doivent transmettre la copie de leur contrat de travail au Conseil régional de l'ordre des vétérinaires ; ce contrat prévoit une clause garantissant le respect du code de déontologie et l'indépendance dans les actes relevant de leur profession.

Décret nº 92-157 du 19 février 1992, J. O. du 22 février 1992, p. 2771 à 2775.

Ordre national des vétérinaires : 34, rue Bréguet 75011 Paris, tél. : 47-00-12-27.

Droit fixe sur les actes des huissiers de justice

■ Le délai de versement au Trésor du droit fixe sur les actes des huissiers est prolongé : le versement doit intervenir les vingt premiers jours du quatrième mois qui suit l'acte. Cette disposition s'applique aux actes effectués à compter du 15 janvier 1992. Le montant de ce droit est de 50 F.

Décret nº 92-149 du 17 février 1992. J. O. du 19 février 1992, p. 2580.

LA COTE DES MOTS

Leasing

Issu de *to lease*, « louer, donner en location », *leasing* devrait se traduire tout bonnement par « location » ; mais ce terme, employé « sec », ne refléterait pas la notion précise de la technique de crédit exprimée par l'anglicisme. Concernant notamment des matériels industriels ou d'équipement importants et coûteux, le *leasing* fait souvent intervenir une entreprise spécialisée qui sert d'intermédiaire entre le vendeur-prêteur et l'emprunteur-utilisateur. Directement ou en recourant aux bons offices d'un intermédiaire, le vendeur-prêteur propose à l'emprunteur la location d'un bien d'équipement, ou d'un matériel industriel, assortie d'une promesse unilatérale de vente, qui peut être dénouée par le transfert de la propriété à l'emprunteur.

Lorsqu'il n'y a pas d'intermédiaire, on a parfois préféré employer *location-vente*, autre équivalent de bon aloi. On a suggéré *crédit à bail* ou le nom composé *crédit-bail* (de la même façon que *timbre-poste* = « timbre [pour la] poste », par exemple). Ce mot composé, ratifié officiellement, s'est bien implanté dans le langage courant. Curieusement, le pluriel adopté – entériné par les dictionnaires – est *crédits-bails*... alors que le pluriel de *bail* n'est autre que *baux*! Plusieurs notions ont dû influencer les usagers de la langue : d'abord le fait que le mot soit peu usité au pluriel, ensuite la règle générale d'accord des mots en *-ail*, ceux d'entre eux qui font leur pluriel en *-aux* étant des exceptions *(bail, corail, fermail, soupirail...)*.

Ne pas confondre *crédit-bail* avec *cession-bail* (pluriel : *cessions-bails*), où, dès le départ, la propriété du bien est transférée au prêteur par l'emprunteur, lequel rachète progressivement ce bien suivant une formule de location assortie d'une promesse unilatérale de vente. Fort heureusement, là aussi, le terme français a supplanté l'anglais *(lease-back)* d'autant plus facilement qu'il n'était pas plus long.

Les deux noms composés « hexagonaux » bénéficient donc d'un large... crédit chez les usagers du français.

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

GENERAL MOTORS A ENREGISTRÉ UNE PERTE RECORD POUR 1991, soit, selon les chiffres publiés le 24 février, 4,45 milliards de dollars (25 milliards de francs) contre un déficit de 1,99 milliard de dollars pour 1990. Le chiffre d'affaires mondial a été de 123,1 milliards de dollars en 1991 contre 124,7 milliards en 1990.

LE CHOMAGE EN FRANCE A AUGMENTÉ DE 1 % EN JANVIER. Selon les statistiques du ministère du travail publiées le 25 février, on compte 2 860 000 demandeurs d'emplois, soit un taux inchangé de 9,8 % *(le Monde* du 26 février).

L'OPA DE NESTLÉ SUR PERRIER n'a pas été validée le 25 février par le parquet, qui a donné raison, contrairement au tribunal de Nîmes le 18 février, au groupe Agnelli (Exor, Saint-Louis) et à la Société générale. Le jugement rendu le 26 février par la cour d'appel de Paris a obligé Exor et ses alliés à déposer une OPA sur Perrier *(le Monde* du 27 et du 28 février).

LA DETTE DE L'ALGÉRIE SERA ALLÉGÉE. Le Crédit lyonnais, tête de file des banques françaises et étrangères créancières, a annoncé le 26 février qu'un accord de « reprofilage » de la dette algérienne va être conclu. Il permettra, grâce au report du paiement de 8,4 milliards de francs, d'alléger la dette totale estimée à 50,4 milliards de francs en 1992 *(le Monde* du 28 février).

LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE EN FRANCE sera autorisé. Martine Aubry, ministre du travail, a annoncé le 26 février que la France va dénoncer la convention de l'OIT et préparer un projet de loi *(le Monde* du 28 février).

LE SMIC A ÉTÉ RELEVÉ DE 2 %, a-t-il été annoncé le 27 février. A partir du 1er mars, le SMIC sera à 5 630 francs bruts par mois (33,31 francs en taux horaire contre 32,66) *(le Monde* du 28 février).

LA FINLANDE VA DEMANDER SON ADHÉSION A LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, a annoncé le 27 février Esko Aho, le premier ministre finlandais (*le Monde* du 29 février).

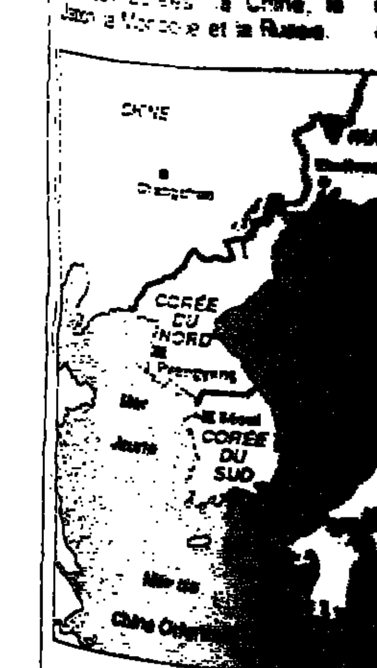
LUNDI 2 MARS. Bruxelles : conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, au terme duquel les Douze doivent adopter une position commune sur les questions agricoles par rapport au GATT.
Londres : réunion du Groupe des Verts au Parlement européen. Débats sur les accords de Maastricht, les négociations du GATT, la réforme de la politique agricole (PAC) (jusqu'au 6 mars).

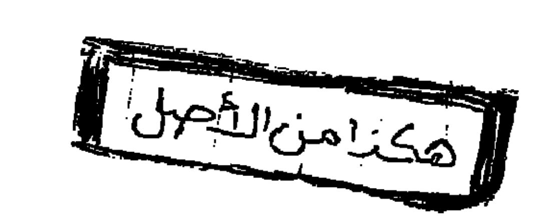
MARDI 3 MARS. Paris : ouverture de la souscription pour l'augmentation de capital de la Cinq (jusqu'au 24 mars).
Etats-Unis : publication de l'indice composite américain de janvier.
Paris : signature au Crédit lyonnais d'un prêt à l'Algérie de 1,45 milliard de dollars.
Italie : ouverture officielle de la campagne électorale italienne.
Suisse : 62e Salon international de l'automobile à Genève (jusqu'au 15 mars).
Copenhague : les ministres des affaires étrangères des neuf Etats riverains de la Baltique et le ministre des affaires étrangères de la Norvège et se retrouveront pour la Conférence de la Baltique. Thème : constitution d'un Conseil de coopération économique, commerciale et culturelle.

VENDREDI 6 MARS. Nîmes (Gard) : jugement du tribunal de Nîmes sur le gel des titres Perrier détenus par Exor et la Société générale.
Etats-Unis : publication des statistiques du chômage américain de février.

DIMANCHE 8 MARS. Paris : Pierre Bérégovoy est l'invité de « 7/7 » sur TF 1.
Paris : délégation du Keidaren, le CNPF japonais, pour une visite officielle de trois jours, composée, entre autres personnalités, de M. Hiraiwa, président de Keidanren, M. Toyoda, président de Toyota et M. Morita, président de Sony (jusqu'au 10 mars).
Londres : visite officielle du ministre chinois des affaires étrangères Qian Qichen en Grande-Bretagne, puis en Allemagne et dans certains pays de la CEE (jusqu'au 14 mars).

LUNDI 9 MARS. France : ouverture de la campagne électorale officielle pour les régionales et le premier tour des cantonales.





L'économie rapproche les deux Corées

En trois ans, les échanges commerciaux entre Séoul et Pyongyang ont été multipliés par sept et les groupes sud-coréens commencent à faire fabriquer au nord du 38ᵉ parallèle. La Chine voisine profite aussi de ce nouveau dynamisme

SÉOUL
de notre envoyé spécial

LA «diplomatie» économique précède souvent la politique. C'est le cas en Asie du Nord-Est : l'accord de réconciliation intervenu le 13 décembre entre les deux Corées a ouvert la voie à une ère de coexistence dans la péninsule qui se fait sentir sur l'ensemble de la région. Le projet de développement de la région de l'estuaire de la rivière Tumen, à la frontière de la Corée du Nord, de la Chine et de la Russie *(voir encadré)* témoigne de la cristallisation dans la région d'une intense activité économique. Le jour où les obstacles politiques auront été levés, les complémentarités économiques régionales pourront se développer pleinement.

BAS SALAIRES • Première complémentarité en filigrane : les deux Corées. En théorie, l'équation est simple : la hausse des coûts salariaux contraint les industriels sud-coréens à délocaliser les productions à fort contenu de main-d'œuvre. Or, ils disposent, de l'autre côté du 38ᵉ parallèle, d'une main-d'œuvre parlant la même langue et peu chère. La République populaire démocratique de Corée (RPDC) est pour sa part au bord de la banqueroute : aux carences du système se sont ajoutées les «traîtrises» de ses partenaires, chinois et surtout soviétique.

L'ancienne Union soviétique a reconnu la Corée du Sud en 1990. En deux ans, les échanges ont quadruplé (plus de 1 milliard de dollars). La Chine, «fidèle» à Pyongyang sur le plan politique, a elle a aussi rapidement pris le chemin de Séoul : les échanges ont atteint 5 milliards de dollars en 1991, près de dix fois plus qu'avec le Nord.

Les exigences de Pékin et de Moscou de régler leurs commerces avec la RPDC en devises ont en outre porté un coup très dur au régime de Pyongyang et se sont traduites par un ralentissement des livraisons (notamment de pétrole) qui a eu des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie nord-coréenne.

La RPDC a un besoin impérieux d'aide étrangère et d'investissements. Mais ses dirigeants sont aussi pris dans les contradictions de leur système : s'ouvrir, c'est exposer la population d'un pays ermite, objet d'un endoctrinement intense, à la «pernicieuse» influence de l'étranger. Pyongyang cherche par conséquent à canaliser les investissements vers des «zones économiques spéciales», enclaves protégées d'un cordon sanitaire.

ÉCHANGES • La RPDC développe en outre ses relations commerciales avec le Sud. Les échanges, débutés en 1988, ont été multipliés par sept pour s'élever en 1991 à 200 millions de dollars (soit 5 % du commerce extérieur de la RPDC). Ils devraient doubler en 1992.

Les industriels sud-coréens poussent à la roue et se succèdent à Pyongyang. Si Séoul a suspendu un projet pilote d'investissement, de 10 à 20 millions de dollars, de Daewoo à Nampo, port de la côte ouest de la RPDC, destiné à des usines de jouets et d'ustensiles de cuisine, celui-ci a ouvert la voie. Daewoo compte en outre utiliser la main-d'œuvre du Nord sur des chantiers de construction en Libye, en Iran, au Soudan et en Tanzanie.

Samsung a ouvert un bureau à Pyongyang en vue de la construction d'usines de chaussures et de produits électroniques ; Lucky Goldstar caresse des projets de pétrochimie et Kolon de fibres synthétiques tandis que Sangyong négocie un contrat de traitement des produits de la mer. Hyundai et Dailim sont, par ailleurs, en pourparlers pour la construction de routes et la modernisation d'installations portuaires.

D'autres projets concernent l'exploitation en commun des ressources naturelles en Sibérie et des explorations pétrolières conjointes en mer Jaune. A court d'énergie, la RPDC a demandé à Lucky Goldstar, qui gère la plus importante raffinerie du Sud, Honam Oil, de lui fournir pour 200 millions de dollars de pétrole brut.

Cent vingt entreprises du Sud veulent établir des contacts avec la RPDC. Une ruée qui risque de se traduire par des déconvenues : la carence en infrastructures de la RPDC, la problématique qualification d'une main-d'œuvre (dont on ne peut certes douter qu'elle soit disciplinée) et le manque de devises font peser de sérieuses hypothèques sur les projets de coopération.

Shin Shik-shin, avocat international, originaire du Nord, se prépare néanmoins à ouvrir dès que possible un bureau de conseil à Pyongyang : «*La loi de 1984 sur les investissements étrangers en Corée du Nord est plus souple que celle de la Chine*, nous dit-il. *Les Coréens des deux côtés s'apercevront rapidement qu'ils ont besoin de règles du jeu*». Les autorités de Séoul sont plus sceptiques : Lee Dong-bok, conseiller spécial du président Roh Tae-woo, fait notamment valoir les limites que le régime de Pyongyang doit s'imposer en matière d'ouverture pour ne pas se déstabiliser.

CHINE • Autre facette d'une coopération régionale : les échanges sino-sud-coréens qui n'attendent que la normalisation des relations entre les deux pays – au plus tard en 1993, avance-t-on de source diplomatique à Séoul – pour prendre leur essor.

Entre les deux rives de la mer Jaune se dessinent aussi des complémentarités : d'un côté les matières premières et une main-d'œuvre peu coûteuse ; de l'autre une technologie que les Chinois jugent plus adaptée que celle des Japonais ou des Occidentaux. Du côté chinois, la région du golfe de Bo-Hai est une région fortement industrialisée ([illegible],2 % de la production lourde et 23 % de l'industrie légère) qui voudrait rivaliser avec la Chine du Sud et attirer des investissements étrangers. Les Coréens y sont très actifs. En décembre a été mise en service une liaison maritime hebdomadaire entre le port sud-coréen d'Inchon et Tianjin, porte maritime de Pékin, où une vingtaine de sociétés sud-coréennes du secteur électronique ont ouvert des représentations. En l'absence d'un accord de garantie des investissements, les implantations coréennes en Chine (dues à des PME) restent faibles (122 millions de dollars). Grand projet en attente : une usine d'assemblage automobile du groupe Hyundai.

Les Coréens disposent d'un avantage en Chine : une importante diaspora coréenne (deux millions). Une partie (environ 30 000) travaillent déjà clandestinement en Corée du Sud. La plupart arrivent par Inchon comme vendeurs ambulants de potions médicinales chinoises qu'ils vendent sur les marchés autour du palais Toksu à Séoul. Pour l'instant, les autorités ferment les yeux.

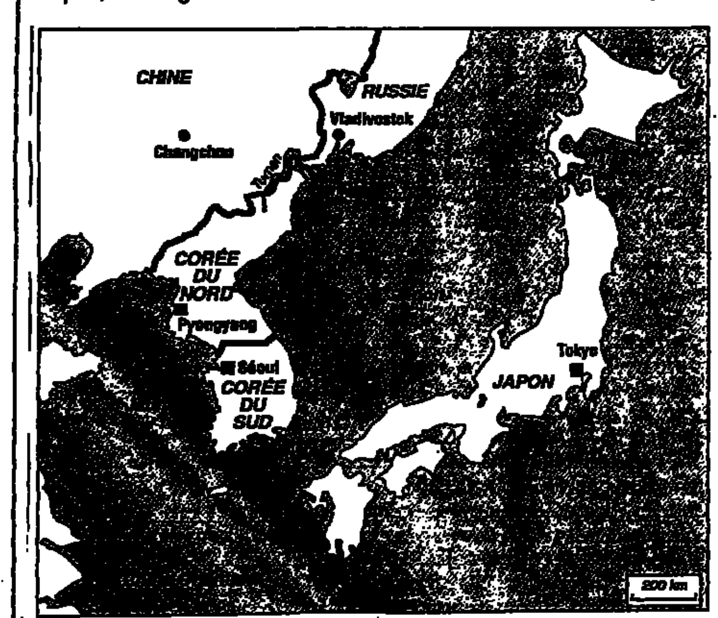
Les pions se mettent en place dans une région dont le potentiel économique est énorme. Les contraintes d'une situation politique qui a commencé à évoluer mais reste marquée par les stigmates de la guerre froide entrave son essor. Lorsque le processus de normalisation des relations entre la Chine et la Corée du Sud, le Japon (et les Etats-Unis) et la Corée du Nord sera enclenché, l'évolution pourrait être rapide.

Philippe Pons

Le grand projet de l'Asie du Nord-Est

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Un complexe industriel rivalisant avec Hongkong ou Rotterdam aux confins de la Chine, de la Corée du Nord et de la Russie : tel est le projet, patronné par le Programme des Nations unies pour le développement, qui a réuni à Séoul, la semaine dernière, les deux Corées, la Chine, le Japon, la Mongolie et la Russie. *«Les Russes pour rentabiliser le Transsibérien et attirer des investissements en Sibérie, la Corée du Nord pour s'ouvrir au monde extérieur ou la Chine pour promouvoir le développement d'une région retardataire ont des intérêts évidents dans ce projet. Pour la Corée du Sud ou le Japon, les retombées sont beaucoup plus lointaines»*, estime M. Yoo Jang-hee, vice-président de l'Institut coréen pour la politique économique internationale. *«Pour des considérations politiques, nous ne pouvions nous désolidariser du projet patronné par les Nations unies, mais nous restons très prudents.»*



Le complexe du delta de la rivière Tumen, couvrant 10 000 kilomètres carrés et d'un coût de 30 milliards de dollars, disposant de quatre ports, deux aéroports et deux gares, est le plus ambitieux projet de développement de l'Asie du Nord-Est. Porte maritime du continent sur la mer du Japon, à équidistance de Tokyo, Pékin, Séoul ou Khabarovsk, il pourrait être le point de drainage des vastes ressources naturelles d'une région (la Sibérie, la Chine du Nord-Est et, plus inaccessible, la Mongolie) encore largement isolée.

Lancé il y a deux ans par les Chinois et les Soviétiques, le projet est moins séduisant pour ceux qui seront appelés à le financer : les Japonais et les Coréens du Sud.

Le projet de Tumen présente deux aspects négatifs : d'abord, la rivière qui devrait être la grande voie de communication n'est pas assez profonde. En outre, le complexe portuaire serait une sorte de cathédrale dans le désert. Contrairement à la zone d'économie spéciale de Shenzhen en Chine du Sud, il ne disposerait pas de ce formidable atout qu'est la proximité de Hongkong. Première condition à la réalisation du projet : de titanesques travaux d'infrastructure qui devraient être financés par la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement.

Ph. P.

ACTUALITÉ

L'hypermarché des risques

Passer une journée au Lloyd's de Londres, le plus grand marché d'assurance au monde, c'est assister, dans un décor et un cérémonial quasi immuables, à un déploiement de professionnalisme, toutefois teinté de nostalgie et d'inquiétude

LONDRES
correspondance

DANS l'Adam Room, la salle de réunion du conseil de direction du Lloyd's, le projecteur de diapositives est dissimulé derrière une aquarelle marine, l'écran mobile est caché sous un parquet en chêne du dix-huitième siècle. Cette pièce lambrissée se trouve pourtant au douzième étage d'un monument à la modernité métallique, chef-d'œuvre de Richard Rogers, l'un des architectes du Centre Pompidou. Car le Lloyd's, numéro un mondial de l'assurance, ne se résume pas à un *curriculum vitae* trois fois centenaire. Sa structure, c'est vrai, est d'un autre âge : le capital est constitué par la mise des 22 400 *names* (noms), investisseurs responsables sur la totalité de leurs biens, qui appartiennent à 280 «syndicats» ou groupes d'assurances *(lire encadré)*. Les usages établis par le cabaretier gallois Edward Lloyd sont toujours vénérés : ici, on assure tout et n'importe quoi, des jambes de Sylvie Guillem au palais d'un dégustateur de whisky en passant par la possibilité de découvrir le monstre du Loch Ness. L'innovation, comme le marché très exposé des LMX (London Market Excess of Loss) qui protège des catastrophes, ne remet pas en cause un système établi depuis des lustres.

Pourtant, le savoir-faire de cette institution fermée et exclusive dépasse de loin sa capacité de souscription, de l'ordre de 10,1 milliards de livres (100 milliards de francs). Cosmopolite et si anglaise, sa maîtrise de l'assurance maritime (40 % du marché mondial) et de la réassurance, les deux spécialités maison, sa formidable contribution à la balance des paiements invisibles du Royaume-Uni, les 80 000 personnes employées directement et indirectement, restent des atouts de poids. Aujourd'hui, si le décor subsiste, on ne joue plus tout à fait la même pièce. La devise du Lloyd's proclamant *Fidentia* (confiance) est-elle encore de mise !

TRADITION • 9 heures. Un huissier en redingote rouge et haut-de-forme gris accueille le visiteur qu'introduisent ensuite des valets en jaquette bleue et cravate noire. Des employés à l'allure extraterrestre sont toujours appelés *waiters* (garçons de café). Leur première tâche de la matinée consiste à déposer dans chacun des boxes en teck clair une copie du *Lloyd's List*, le plus ancien des quotidiens britanniques, établi en 1734. Avec une plume de cygne, David Bouling, commis aux écritures depuis vingt ans, inscrit à l'encre noire indélébile dans le *loss book* (registre des pertes) un naufrage communiqué par l'agent de Shibushi (Japon) : *«Shoei numéro 7 - Caboteur panaméen tangue dangereusement - Fuite à l'avant - 2 miles au nord-est du phare d'Udo-Saki - Abandonné...»* Si, depuis 1981, les mauvaises nouvelles ne sont plus annoncées par deux tintements de la célèbre cloche Lutine, la mascotte du Lloyd's, celles-ci sont toujours affichées sur les télex du *casualty board*.

La Corporation of Lloyd's cultive un souci maniaque du détail. Chaque département a sa couleur : jaune (maritime), bleu (aviation), rose (non marin et transports routiers). Les obligations collectives priment manifestement les commodités et les fantaisies personnelles. Le téléphone portatif est interdit. L'anglais est sussuré plutôt que parlé. La courtoisie épicée d'esprit *(wit)* est de rigueur. Sur le «pont» de l'énorme salle des transactions, recouvert de marbre, l'étiquette est intraitable : costume sombre et cravate classique pour les messieurs, tailleur pour les dames, peu nombreuses dans ce bastion masculin.

11 heures. Comme dans un ballet, on voit se faufiler les courtiers *(brokers)*, reconnaissables à leur serviette de cuir fatigué renfermant les «risques» de leurs clients qu'ils sont venus placer auprès des assureurs. D'habitude, les grandes lignes de la police d'assurance (conditions, tarification) sont déterminées derrière les portes capitonnées des grosses firmes de courtage implantées à un jet de pierre du *One Lime Street*.

Pour placer à 100 % ses contrats, cet intermédiaire, rompu à toutes les finesses du métier, fonce à travers le véritable casino à primes qu'est le Lloyd's. Ses mouvements restent élégants, car ici on ne court pas, on n'avale pas les marches d'escalier, on ne joue pas des coudes devant les boxes des souscripteurs.

PEDIGREE • Midi. *«Adrian, je te propose un entrepôt en Italie doté d'un tout nouveau système d'alarme, ça t'intéresse ?»* Installé au deuxième étage, Adrian Sharpe, *deputy underwriter* du syndicat 225, est un spécialiste de l'assurance de l'immobilier. L'œil jauge instantanément si l'interlocuteur a quelque arrière-pensée. *«OK, Tom, je te prends 10 % du risque»*, répond-il en paraphant un papier tiré d'un carton en éventail, couvert des cachets des autres syndicats signataires. Le tout a duré moins de trente secondes. *«Ces procédures informelles évitent la paperasse et font gagner pas mal de temps, mais il faut toujours savoir à qui l'on a à faire.»* L'importance des relations personnelles entre gens qui partagent les mêmes valeurs, le même pedigree Oxford-Cambridge, ajoute à la mystique du Nom : *«Il faut toujours se souvenir qu'on joue avec l'argent des autres et pas seulement avec le sien»*, souligne le gestionnaire de ce syndicat de 1 200 membres.

13 heures. *«Même si l'on assiste des centaines de fois à ce spectacle, on ne peut pas être blasé»*, confie un courtier en surveillant le gigantesque mouvement des escaliers mécaniques. Alors que la City tourne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le marché est immuablement divisé en deux tranches horaires : de midi à treize heures, et de quatorze heures à seize heures. Les deux moments butoirs du gin tonic et du tea time... La présence physique en un même lieu de tous les intervenants réduit les coûts et permet la conclusion rapide des contrats.

15 heures. L'objectif d'un photographe du *Times* est braqué sur le président David Coleridge qui murmure : *«Ces derniers jours, on était un peu misérable...»* Patron de Sturge Holdings, l'un des plus grands groupes de syndicats de la place, il exerçait le vrai pouvoir en toute discrétion, et le voilà projeté sur le devant de la scène, au pire moment. Sorti d'Eton, marié à une riche héritière, collectionnant les aquarelles du dix-septième siècle, *«Dear David»* espérait pantoufler à ce poste honorifique car non rémunéré (Sturge lui verse 800 000 livres par an d'émoluments). *«Quelle histoire !»*, répète-t-il, quand on évoque la crise qui menace l'existence même du Lloyd's, mais il n'en démord pas : *«Les membres doivent honorer leurs engagements et payer leurs dettes, c'est une question d'honneur.»*

FROIDEUR • 16 heures. Mary Archer – épouse du romancier de politique-fiction Jeffrey Archer – première femme à avoir été désignée au Conseil, s'occupe du comité d'aide aux *Names* ruinés par les pertes spectaculaires de nombreux syndicats. Tâche délicate : *«Nous ne poussons personne à la banqueroute. Nous discutons avec les membres en difficulté de leurs possibilités financières pour rééchelonner les remboursements. Ils gardent toujours un toit»*, observe-t-elle avec ce brin de froideur qui sied aux femmes d'affaires britanniques. *«Comme beaucoup de femmes membres du Lloyd's, je me suis intéressée à ce placement car mon époux y avait souscrit. Je disposais d'un petit capital que je voulais placer de manière active...»*

Pour devenir membre du Lloyd's, il faut des économies liquides d'au moins 250 000 livres (2,5 millions de francs). Une fois accepté, le Nom doit déposer 30 % de cette somme auprès d'un agent agréé comme garantie. En moyenne, il participe à une quinzaine de groupes souscripteurs.

18 heures. Les écrans des bornes d'appel surnommées *«champignons magiques»* se sont éteints. L'hypermarché des risques est désert. Le Lloyd's va-t-il mettre au rancard les vieilles dentelles de l'auto-réglementation ? Devenir Lloyd's Limited, une compagnie cotée en bourse, avec des membres actionnaires, comme tout un chacun ? Au *Corney et Barrow*, un bar à vins fréquenté par les gentlemen du Lloyd's, on rencontre deux catégories de professionnels, le verre de vin blanc haut perché. Ceux qui défendent le *statu quo*, et ceux qui pensent qu'il faut agiter la réalité avant de se resservir. Ces derniers sont évidemment minoritaires. Mais en fait, ne sont-ils pas le renfort complice des premiers ?

Marc Roche

Jours sinistres au Lloyd's

Suite de la page 27

Le Lloyd's a beau insister sur sa solvabilité intacte, bâtie sur les 180 milliards de francs de patrimoine des 22 400 membres, il est condamné à se transformer pour éviter la débandade. Un plan de réforme a été présenté en janvier dernier. Le principe de *«responsabilité illimitée»* pourrait être assoupli grâce à la création d'un *fonds commun permettant de «mutualiser»* les pertes. L'accueil a été glacial.

RÉVOLTE • Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader. Tous les trois jours, de nouvelles accusations de mauvaise gestion ou, plus grave, de malversation, font la «une» de la presse britannique. Des documents décrivant la *«pourriture structurelle»* du Lloyd's sont parvenus il y a deux semaines à des députés de l'opposition travailliste. Ils ont demandé l'ouverture d'une enquête et ont rencontré deux fois Sir Coleridge. Les critiques pleuvent sur une institution qualifiée de scandaleuse par les 2 000 membres qui y ont *laissé leur chemise* et ont porté l'affaire devant les tribunaux. Le Lloyd's ne compte plus que 22 400 membres. Ils étaient 32 000 en 1988 et 51 260 en 1962... La capacité de souscription, la force vive, a diminué pour passer sous les 100 milliards de francs contre 110 milliards l'année dernière.

Plus grave pour l'avenir de *l'institution*, des membres ne veulent plus assumer les pertes. Ils ont intenté ces derniers jours une action en justice pour empêcher le Lloyd's de prélever sur leur fortune personnelle les sommes nécessaires pour couvrir les pertes de leurs syndicats. *Sans liquidités*, le Lloyd's risque de s'effondrer. Précédent fâcheux, un millier de *names* ont remporté mardi 11 février une victoire historique sur leur syndicat. Ils ont obtenu pour la première fois des dédommagements, de plus d'un milliard de francs, du syndicat Outhwaite, qui avait perdu des sommes énormes sur des contrats aux Etats-Unis *pour la réassurance de* l'industrie de l'amiante.

Mais les membres ont la mémoire courte et sélective. *Ils oublient les périodes fastes où les* rendements sur les souscriptions dépassaient allègrement les 10 %. Pendant longtemps, l'engagement illimité est resté purement théorique et les «noms» ont été les grands bénéficiaires du système. Comme leur fortune constitue surtout une garantie de solvabilité, elle demeure pour l'essentiel disponible et peut «travailler» une seconde fois. *Un* engagement d'un million de Francs dans un syndicat pouvait simultanément être placé en Bourse.

Pas étonnant alors que la liste des *names* ressemble au gotha de la société britannique avec des *proches de la famille royale*, des grands noms des affaires – Robert Maxwell en était, – des ministres et près d'une cinquantaine de députés conservateurs. Mais le flegme de l'aristocratie a fait place à la révolte.

Selon certains *names*, le marché ne serait pas organisé de façon équitable. Les «habitués» qui travaillent au siège ultra-moderne et ostentatoire du Lloyd's se regroupaient au sein de syndicats assurant les meilleurs risques. En revanche, les non-initiés seraient relégués dans des syndicats de piètre qualité avec toutes les chances d'assumer des pertes.

ENQUÊTE • Sir Coleridge a eu beau démentir en bloc ces accusations, il ne peut plus faire face seul. Le gouvernement britannique, soucieux d'éviter une nouvelle faillite retentissante à la City, qui dépasserait en ampleur celles de la BCCI ou du groupe Maxwell, cherche une solution. Le prix de l'aide pourrait bien être la fin du sacro-saint principe de la responsabilité illimitée des membres, le *fondement de l'institution*.

Pour tenter encore une fois de limiter la casse, Sir Coleridge a décidé le 21 février de confier à un personnage incontestable, Sir David Walter, le président de la SIB (la COB britannique), une enquête sur les pertes subies en 1988 et 1989. C'est peut-être déjà trop tard.

Eric Leser

Un système unique

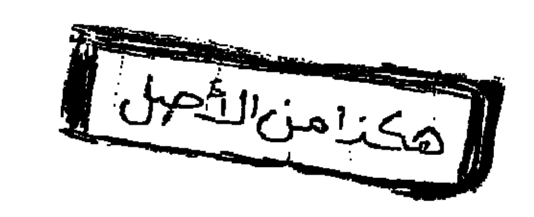
Le Lloyd's est un marché d'assurance-réassurance pour risques exceptionnels, qui fonctionne à partir des *apports de riches particuliers*, les *«names»* ou membres. Ils souscrivent des parts dans des syndicats d'assurance, il y en a 280, gérés par les souscripteurs ou *«underwriters»*. Ces professionnels, employés par le Lloyd's, prennent des engagements face à des courtiers, *«brokers»*, venus chercher au Lloyd's une *garantie sur tout* ou partie d'un contrat d'assurance.

Quand tout va bien, les membres reçoivent un pourcentage des profits, souvent non négligeable. Mais quand les choses tournent mal, ils sont tenus de couvrir, sans limites, les pertes sur leur fortune personnelle.

Le, la ou les Lloyd's ?

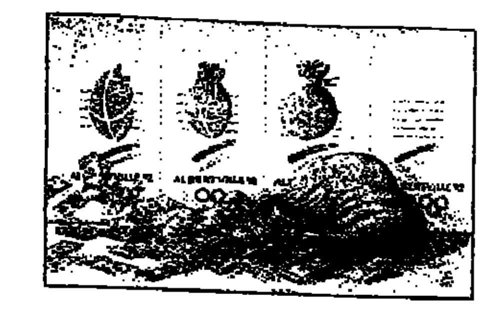
Pour le marché, pas de doute : en français, le masculin singulier doit être utilisé. Le Lloyd's. *«Pourquoi ? Je n'en sais rien, mais c'est comme ça depuis longtemps. La tradition...»*, déclare un porte-parole. Il s'agit d'abord de ne pas confondre avec la Lloyds, une des quatre banques commerciales fondées en 1767 par un autre Gallois, *Sampson Lloyd*.

Quant au pluriel, il est jugé commun : *«Le Lloyd's est une entité, un marché où l'on vend des assurances, comme ailleurs on propose des fruits et légumes. C'est donc un organisme unique, géré par un conseil de marchands, mais où chacun a son mot à dire»*, d'où le singulier, explique dans un français impeccable Nicolas Devenport, directeur du courtier Willis Corron, qui vient d'ouvrir un bureau à *Paris*.



L'ÉCONOMIE

ACTUALITÉ



J.O. : tous perdants, tous contents

La fête est finie à Albertville, et le soulagement l'emporte. Certes les Jeux olympiques d'hiver se solderont, pour presque tous les participants publics ou privés, par des pertes. Mais sur un plan strictement commercial et d'image, le pari semble réussi

ALBERTVILLE
de notre envoyé spécial

LA Savoie aura dans quelques semaines gommé de son paysage les installations provisoires mises en place pour les Jeux olympiques. Les organisateurs pouvaient afficher un large sourire lorsque la fête s'est achevée dans le stade – lui aussi provisoire – d'Albertville, le 23 février. Le chronomètre des compétitions et des cérémonies ne s'était arrêté à aucun moment. L'aventure olympique n'avait affronté ni tempête, ni catastrophe. Tout le monde pouvait respirer, les «patrons» du Comité d'organisation (COJO), comme les responsables des services de l'Etat, les assureurs comme les PDG des chaînes de télévision. Sur le terrain sportif et sur le plan de l'organisation, la France et la Savoie venaient de remporter une superbe victoire.

SPECTACLE • Il reste maintenant au COJO à démontrer que le spectacle proposé à Albertville fut une réussite financière et commerciale. Bref, que les seize journées olympiques, qui coûtèrent 4 milliards de francs, selon le budget officiel – trois fois plus si l'on prend en compte les investissements réalisés par l'Etat – n'ont pas été ruineuses pour ses partenaires privés et publics. L'espoir de Michel Barnier et de Jean-Claude Killy, coprésidents, d'équilibrer leur budget s'est envolé. *«Les Jeux paieront les Jeux»*, proclamaient, il y a trois ans encore, les deux hommes, fascinés par les Jeux d'été de Los Angeles. Ceux-là rapportèrent, en effet, dix fois plus de bénéfices que prévu sans qu'un *cent* d'argent public n'ait été investi. Albertville ne suivra pas cet exemple, ni ceux de Sarajevo (1984) et de Calgary (1988), villes organisatrices de Jeux olympiques d'hiver qui soldèrent des comptes, pour la première fois, équilibrés.

L'ardoise des J. O. de 1992 pourrait être lourde. Michel Barnier et Jean-Claude Killy avancent le chiffre de 200 millions de francs de pertes. Probablement davantage, estiment certains experts qui additionnent les surcoûts liés aux équipements sportifs (plus de 250 millions de francs), et l'envolée du prix de l'hébergement et de la restauration (plus de 150 millions de francs) pour les deux mille deux cents athlètes et leurs accompagnateurs, mais aussi pour les quatre-vingt-dix membres du Comité international olympique (CIO), leurs invités personnels, ainsi que les dirigeants des Comités nationaux olympiques (CNO), tous luxueusement accueillis. Les dépenses d'organisation, mal évaluées ont aussi dérapé. Enfin le Comité n'a pas protégé, par des couvertures à terme, la totalité de ses recettes payées en dollars. Soixante-dix millions de dollars restent ainsi à la merci de pertes de changes.

AVANCES • *«Personne aujourd'hui n'est capable de mesurer l'ampleur du déficit, mais il sera élevé»*, note un membre du COJO. Qui paiera? Le protocole d'accord passé entre le COJO et l'Etat prévoit que ce dernier assurera la moitié ou les trois quarts du déficit, selon son importance, le reste étant à la charge du département de la Savoie. De plus, les 193 millions de francs d'avances remboursables versées au COJO pourraient ne pas retourner dans les caisses du Trésor, comme celles fournies par les collectivités locales savoyardes, d'un montant identique.

Les partenaires commerciaux du COJO – les chaînes de télévision et les entreprises, – qui ont fourni 60,4 % de ses recettes, vont elles aussi devoir établir le bilan de leur coûteuse opération. La chaîne américaine de télévision CBS a dépensé au total près de 330 milions de dollars (soit 1,96 milliard de francs). Elle affiche sa satisfaction. Pourtant elle enregistrera un déficit proche de 20 millions de dollars. Mais ses taux d'audience aux heures de grande écoute ont souvent approché les 19 points. Un record pour des Jeux olympiques d'hiver organisés hors des Etats-Unis et dont la retransmission était pénalisée par le décalage horaire. En France, Antenne 2, FR 3 et TF 1 ont, elles aussi, battu des records d'assiduité devant les écrans et elles se félicitent de leur succès d'audience... sans qu'on puisse savoir si le résultat financier global sera positif ou non.

Quant aux entreprises qui ont soutenu le projet olympique savoyard, elles exprimaient, dès la fête sportive terminée, une satisfaction béate. Pour les douze membres du Club Coubertin, qui ont payé entre 50 et 200 millions de francs le droit d'utiliser – en France seulement – les anneaux olympiques et la flamme des Jeux d'Albertville (1), les J. O. représentaient une formidable machine à communiquer. Ils l'ont largement utilisée en doublant souvent leur mise par des campagnes publicitaires. *«Les Jeux étaient une occasion extraordinaire pour montrer notre savoir-faire précisément au moment de l'émergence de nouvelles technologies»*, expliquent les dirigeants de Thomson.

Les J. O. auront ainsi permis d'accompagner la montée en puissance, sur le marché français, de l'écran large, mais aussi d'accélérer la mise au point de la télévision haute définition.

PROBLÈME • Thomson s'est cependant heurté à un problème majeur. Son coûteux contrat de partenariat avec le COJO ne lui permettait de communiquer, sur le thème olympique, qu'en France. Mais la société n'y réalise que 7 % de ses ventes mondiales. Pour exploiter pleinement son image olympique, Thomson loua donc un immeuble de cent dix appartements dans la station des Arcs, qu'elle équipa de murs d'images individuels. Huit cents des principaux clients étrangers furent ainsi reçus pendant les deux semaines olympiques. *«Cette méthode nous a permis d'optimiser notre investissement au niveau international»*, souligne le directeur de la communication du groupe. Mais à quel coût? Mystère.

Pour France-Télécom qui, en dehors de sa participation au Club Coubertin, a investi en Savoie 600 millions de francs en tant qu'opérateur des J. O., l'enjeu international était lui aussi capital. *«Toutes les «médailles» acquises à Albertville par notre société sont autant de bons points d'appui pour gagner des marchés étrangers»*, note l'un de ses dirigeants. Comme les autres partenaires de la Savoie olympique, France-Télécom a multiplié les invitations sur les sites sportifs et dans ses installations techniques : trois mille personnes en tout, principalement des patrons de l'industrie, des élus locaux et de gros clients étrangers.

Le plus petit des partenaires du Club Coubertin, le groupe agroalimentaire SODIAAL (marques Yoplait et Candia), heureux d'avoir ainsi pu jouer dans la cour des grands, se rengorge d'avoir rempli, pendant ses trois années de collaboration avec le COJO, *«davantage le rôle d'un coproducteur de l'événement olympique que celui d'un sponsor traditionnel»*. De fait sa participation de 50 millions de francs au Club Coubertin a servi à inviter en Savoie 1 992 jeunes venus de tous les pays du monde (coût : 5 millions), et à réaliser vingt mille mallettes pédagogiques sur le thème des Jeux olympiques qui furent distribuées dans les écoles primaires (coût : 10 millions). *«Notre droit d'entrée a ainsi été valorisé»*, souligne M. Patrick Salabert, directeur du programme olympique de Yoplait, soulagé. Car il revient de loin : l'engagement financier de sa société *«n'a pas été toujours bien compris par les 33 000 producteurs de lait qui, au même moment, voyaient le prix du litre qui leur était payé baisser*, reconnait-il. *Mais lorsqu'on leur a annoncé qu'ils seraient les producteurs officiels du lait des J. O. d'hiver, tout est rentré dans l'ordre.»*

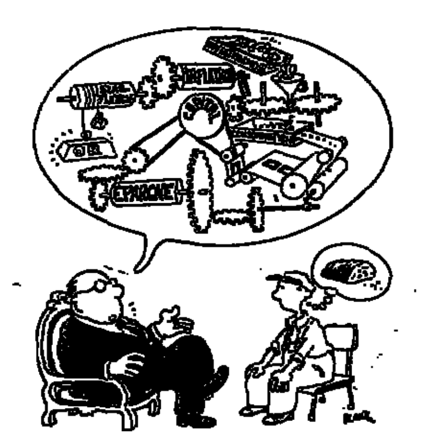
RELANCE • Les Jeux olympiques, à défaut d'être rentables, ont donc, semble-t-il, bien rempli leur mission commerciale, en transformant parfois la Savoie en une arrière-cour très boutiquière. Ils devraient avoir également un rôle bénéfique pour la relance des sports d'hiver, après trois saisons peu ou pas enneigées, accompagnées naturellement d'un recul de la fréquentation. La vallée de la Tarentaise (Savoie) sort renforcée par son expérience olympique. Mais n'était-elle pas déjà le site alpin le plus connu grâce à la qualité de son manteau neigeux? Les autres sites, tenus à l'écart des Jeux savoyards ne connaîtront probablement pas les mêmes retombées. L'image de haute compétition des J.O. ne correspond plus à la démarche des villages d'altitude, qui s'efforcent, depuis deux ans, de promouvoir une montagne aux activités plus diversifiées et plus «douces» que celles affichées par les affrontements olympiques.

«Si les conditions économiques et climatiques sont favorables, les sports d'hiver ont toutes leurs chances. Ils vont retrouver un statut crédible et solide, notamment auprès des banquiers», pronostique toutefois M. Jean-Jacques Bompard, secrétaire général du groupe Rossignol, numéro un mondial du ski. Beaucoup de «si» pour un «effet olympique» déjà vendu à l'opinion, mais encore incertain...

Claude Francillon

(1) IBM-France a payé 200 millions, sous la forme, essentiellement, de prestations en nature ; le Crédit lyonnais 110 millions, Renault 65 millions, Thomson, 60 millions, France-Télécom 80 millions, le groupe SODIAAL (Candia-Yoplait) 50 millions.

L'économie « yougoslave »



Un pays divisé ou plusieurs pays plus intimement liés qu'on ne le croit ? Les pièces de ce qui n'est plus la Yougoslavie mais qui demeure une « Slavie du Sud » cherchent une façon de survivre économiquement malgré la guerre.
Les Républiques, qu'elles le veuillent ou non, doivent gérer un héritage commun. En quarante ans de « socialisme autogestionnaire », elles ont chacune développé à la fois une autonomie et une spécialisation, sans parler d'une robuste économie souterraine. Côté autonomie, elles ont cherché à avoir leur propre potentiel énergétique, agricole et d'industrie lourde, et à servir leur propre marché. Côté spécialisation, l'« aménagement du territoire » à la yougoslave a poussé à disséminer les usines sous-traitantes à travers tout le pays. Si bien que, pour produire, l'industrie du meuble slovène a besoin du bois de Bosnie, l'industrie automobile serbe, des pièces fabriquées en Croatie et en Slovénie – entre autres !
Les témoignages abondent : le commerce interrépublicain, bien que compliqué par la guerre, se poursuit (sauf pour l'instant les échanges directs entre la Serbie et la Croatie). Les hommes d'affaires slovènes, croates et serbes se rencontrent en Bosnie-Herzégovine, en Hongrie ou en Autriche. Les échanges se font soit en devises, soit en dinars dans la « petite Yougoslavie » soit sur la base du troc. La production industrielle et les exportations vers les pays tiers – notamment d'Europe de l'Est – ont fortement diminué mais ne se sont pas effondrées. Reste que la division crée des problèmes épineux. Par exemple, comment partager le remboursement de la « dette fédérale » de 3 milliards de dollars ? Comment exploiter les investissements faits en commun (comme la centrale nucléaire slovéno-croate de Krsko, dont la Slovénie prétend faire payer les kilowatts à son voisin en devises) ? Quand Serbes et Croates, ennemis sur le champ de bataille, négocient la réouverture de l'oléoduc Adria qui alimente la Serbie en pétrole via la Croatie, ne peut-on y voir la preuve qu'il subsiste et subsistera un espace économique commun ?

Dossier établi par Nicole Jestin-Fleury

Serbie

Population (1991) : 9,8 millions d'habitants.
Part dans la production yougoslave (1989) : 34,8 %.
Exportations en millions de dollars (1991) : 4 504.

■ L'économie serbe s'est développée dès le Moyen Age sur une tradition minière. Disposant de plus de 60 % des richesses minérales de la Fédération – dont, au Kosovo, 50 % des ressources en lignite, – elle a développé, comme la plupart des autres Républiques, les complexes industriels à faible productivité souvent surdimensionnés.

Avec la province de Voïvodine, véritable grenier de la Yougoslavie, la Serbie abrite près de 80 % des terres agricoles. Elle est ainsi devenue le premier fournisseur yougoslave « de produits agricoles de base ».

C'est encore en Voïvodine qu'est concentrée la capacité de raffinage de la Serbie, alimentée dans le passé à 90 % par le pipe-line de l'Adriatique à travers la Croatie (fermé en octobre dernier). La Serbie doit *s'alimenter aujourd'hui* par des tankers ou des trains venant de Roumanie, ou encore par des camions-citernes lui amenant des produits pétroliers de la raffinerie de Skopje, en Macédoine.

La Serbie dégage un excédent de production électrique de 20 %, ce qui lui permet d'être le principal régulateur dans l'approvisionnement des Républiques voisines et même d'exporter vers les pays limitrophes (Roumanie ou Italie).

Les échanges avec les pays de l'Est, qui se réduisaient mais représentaient encore à peu près le tiers des échanges extérieurs serbes, devraient se réactiver. On le voit déjà à travers les accords de troc. Le plus important a été signé entre la Serbie et la Russie, dans le cadre d'un accord de coopération économique pour 1992. Il porte sur des échanges mutuels d'une valeur de plus de 3,5 milliards de francs : la Russie livrerait à la Serbie des matières premières et *des semi-produits contre des biens de* consommation, de la viande, du sucre, des céréales et des produits sidérurgiques. ■

Croatie

Population : 4,7 millions d'habitants.
Part dans la production yougoslave (1989) : 25 %.
Exportations en millions de dollars (neuf premiers mois de 1991) : 2 494.

■ Cette République est la plus touchée par la guerre, qui se déroule sur son territoire et qui compromet l'une de ses principales ressources, le tourisme.

La Croatie a connu en quarante ans la plus forte croissance de la Fédération. Elle représentait le quart de la production industrielle (textile, construction navale, chimie, mécanique) yougoslave, mais importait ses matières premières.

Les relations directes étant interrompues avec la Serbie, elle doit s'approvisionner autrement (souvent *via* la Bosnie) en cuivre et zinc, et en produits agricoles pour l'agro-alimentaire et le textile. La Croatie possédait avant la guerre 23 % des terres agricoles yougoslaves, et les très bons rendements atteints par son agriculture lui permettaient d'exporter des excédents de blé et de maïs vers les Républiques arides du Sud. L'occupation de la Slavonie, où doivent être déployés les « casques bleus » de l'ONU, pose évidemment la question de l'appropriation des récoltes.

Sa capacité électrique s'est construite à partir de ses ressources naturelles en pétrole (le quart de la capacité) et en hydraulique (55 %), la centrale nucléaire de Krsko en représentant près de 9 %. La *Croatie ne couvre que 70 % de ses* besoins électriques, le complément venant de Bosnie, de Serbie et d'Italie.

Possédant une possibilité de raffinage plus de quatre fois supérieure à sa demande en produits pétroliers, elle alimente d'autres Républiques, comme le Monténégro.

La Croatie a créé le 1er janvier dernier sa propre monnaie, le dinar croate, dont le cours officieux est de 65 pour *1 deutschemark, mais qui* n'est pas encore solidement gagée sur des réserves en devises. ■

SLOVENIE
Ljubljana
Zagreb
CROATIE
VOÏVODINE
Novi Sad
Belgrade
BOSNIE-HERZEGOVINE
SERBIE
Split
Sarajevo
Nis
MONTENEGRO
Titograd
Prichtina
KOSOVO
Mer Adriatique
Dubrovnik
Skopje
MACEDOINE
60 km

Slovénie

Population : 1,97 million d'habitants.
Part de la production yougoslave (1989) : 21 %.
Exportations en millions de dollars (1991) : 4 810

■ La Slovénie, après sa courte guerre avec Belgrade, s'est dotée fin 1991 de sa monnaie, le tolar, qui s'échange actuellement à 50 pour 1 deutschemark. *Manquant de surfaces agricoles et de richesses minières*, la Slovénie a fondé son essor économique sur une solide tradition industrielle et une position géographique privilégiée, à la charnière entre la Yougoslavie et l'Europe.

République industrielle transformatrice, elle achetait – et achète toujours – les produits de base chez les autres membres de la Fédération, les transformait puis réexpédiait une partie des produits finis vers les autres Républiques, où leur compétitivité était assurée. Les faibles droits de douane imposés depuis quelques mois par les autres Républiques n'ont que peu altéré ces échanges

La Slovénie couvre 90 % de sa consommation énergétique. Une raffinerie reliée au pipeline de l'Amitié permet de couvrir l'essentiel des besoins en produits pétroliers ; un accord de troc signé avec la Russie garantit les livraisons de brut et de gaz naturel contre des produits finis industriels ou textiles. ■

Macédoine

Population : 2 millions d'habitants.
Part dans la production yougoslave (1989) : 5,5 %.
Exportations en millions de dollars (1991) : 1 095.

■ La Macédoine, contrairement aux autres Républiques « pauvres », a su développer une agriculture variée, malgré des problèmes d'approvisionnement en eau. Exportateur de fruits et légumes vers la *Croatie et la Slovénie, principal producteur* yougoslave de tabac et de riz, sa production de blé et de maïs n'est cependant pas suffisante pour couvrir ses besoins. Disposant de lignite et de ressources hydrauliques, la Macédoine réussit à couvrir 80 % de ses besoins en électricité, le complément étant importé de Serbie. ■

Monténégro

Population : 616 000 habitants.
Part de la production yougoslave (1989) : 1,9 %.
Exportations en millions de dollars *(1991) : 518.*

■ Le Monténégro a été équipé, grâce au Fonds de développement yougoslave, d'unités de production et de transformation de minerais et métaux, pas toujours rentables. Il exporte vers les Républiques du nord et les pays occidentaux de la bauxite et de l'aluminium et importe ses biens d'équipement et les produits agricoles de base. Malgré ses ressources en charbon, sa capacité électrique ne couvre que 60 % de ses besoins, le complément provenant de Serbie. ■

Bosnie-Herzégovine

Population : 4,4 millions d'habitants.
Part de la production yougoslave (1989) : 12 %.
Exportations en millions de dollars (1991) : 2 187.

■ Située au cœur de l'espace économique yougoslave, la Bosnie-Herzégovine joue un rôle de trait d'union commercial entre *les Républiques, belligérantes ou non.* Avec une seule ouverture sur l'Adriatique, à Ploce, elle a créé, à partir de ses ressources en énergie et en matières minérales (85 % des réserves yougoslaves de minerai de fer, 40 % de celles de *houille et de lignite), une importante* industrie de transformation. Le financement des lourds investissements nécessaires était facilité par l'existence du fonds fédéral de développement.

Située dans une région montagneuse, elle est la réserve de bois de l'industrie slovène. Ne possédant qu'une étroite zone fertile à sa frontière avec la Croatie, elle doit importer des produits agricoles de base de Serbie. ■

L'AUTARCIE, *HÉRITAGE DE L'HISTOIRE*

C'est en 1950 qu'un système socialiste décentralisé fondé sur l'autogestion a remplacé la planification centrale mise en place en Yougoslavie comme dans les autres pays de l'Est au lendemain de la guerre.

Cette décentralisation, privant les organes fédéraux de leur pouvoir de contrôle, a stimulé les tendances autarciques. Chaque République a voulu avoir « sa » raffinerie de pétrole, « sa » centrale électrique, « son » aciérie. Mais l'industrialisation à outrance s'est faite avec les ressources collectives, les matières premières venant du Sud et les activités de sous-traitance étant disséminées à travers la Fédération.

Ainsi, pour fabriquer une Yougo, le constructeur automobile Zastava, installé en Serbie, utilise 13 000 articles provenant de 240 producteurs répartis à travers tout le territoire. Iskra, situé en Slovénie, fabrique des alternateurs et des dynamos, alors que tout l'habillage plastique du véhicule provient de Yougoplastika en Croatie. De tels exemples de complémentarité abondent.

L'éparpillement des sous-traitants a été encouragé par la *politique fédérale de* développement du Sud. En 1965 était créé un Fonds fédéral pour le développement accéléré des Républiques insuffisamment développées et de la province du Kosovo, alimenté par la Slovénie, la Croatie, et la Serbie (hors Kosovo). Les entreprises de ces Républiques « riches » étaient soumises à un emprunt obligatoire. Son montant était ensuite attribué par le gouvernement fédéral – sous forme de prêts à long terme et à faible taux *d'intérêt – à des industriels* situés dans les régions « insuffisamment développées ».

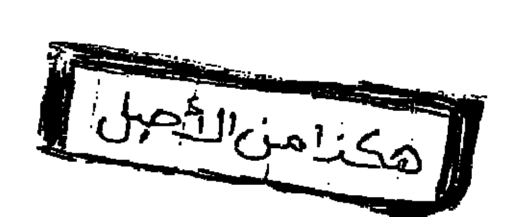
L'efficacité de ces quasi-dons, orientés vers des industries de base, exigeantes en capital mais peu créatrices d'emploi et peu rentables, a été très controversée. N'ayant aucune influence sur les choix fédéraux, l'industriel du Nord pouvait décider d'aider directement un partenaire implanté dans les Républiques sous-développées, susceptible de lui fournir matières premières ou demi-produits. Cet argent était décompté de la quote-part due par la République du Nord au fonds fédéral.

La dissémination des sous-traitants n'a pas empêché le cloisonnement du marché pour les produits finis : en 1987, plus de 76 % des produits fabriqués en Serbie étaient vendus sur place, les chiffres étant de 70 % pour la Bosnie et la Croatie, 63 % pour la Slovénie et 60 % pour le Monténégro, le plus « ouvert » sur les autres Républiques.

Dans les échanges interrépublicains, seules la Slovénie et, plus modestement, la Croatie étaient excédentaires, car elles bénéficiaient de la valorisation très basse des matières premières en provenance du Sud qu'elles transformaient et réexportaient. En *revanche, la Bosnie-Herzégovine*, le Monténégro et la Serbie étaient constamment déficitaires.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Yougoslavie 1990-1991 : la Communauté dans l'épreuve*, par Tatjana Globokar, *le Courrier des pays de l'Est*, nº 349, avril 1991.
■ *Yougoslavie : la Fédération menacée*, par Luc Lévy, *Problèmes politiques et sociaux*, nº 645, décembre 1990.
■ *L'Industrie automobile yougoslave*, par Cedomir Nestorovic, *le Courrier des pays de l'Est*, nº 345, décembre 1989.
■ *Economic Effects of Political Division, Review of Economic Affairs*, 2-4 novembre 1991.



PORTRAIT

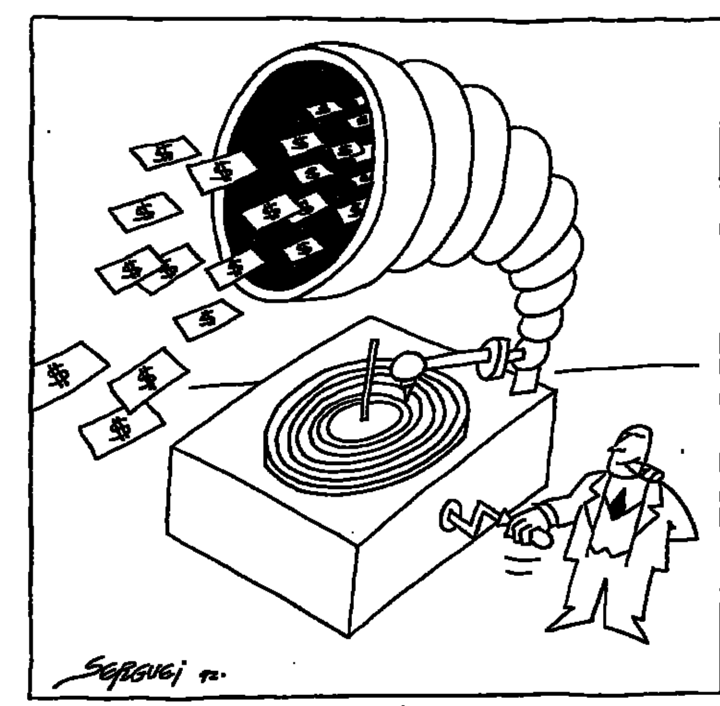
Le « Napoléon » du show-biz

Suite de la page 27

Diable! Pareille unanimité, si peu fréquente dans le milieu du spectacle, serait presque suspecte – la puissance de l'homme n'interdirait-elle pas l'aveu de la moindre rancœur? – si les témoignages d'anciens collaborateurs ou camarades d'école, de managers d'artistes, y compris de ceux l'ayant quitté ne donnaient le même écho. Pas une annecdote qui entacherait le portrait. Alain Lévy, que les moins enthousiastes décrivent comme *« froid »* mais plus souvent *« timide », « ambitieux »*, mais pour ajouter aussitôt que *« ce n'est pas un défaut », « politique »* mais *« rebelle à toute compromission »*, pécherait surtout par *« pudeur »*.

« J'avoue mal le connaître », concède pourtant Jack Lang, qui oublie l'avoir collé à un examen de droit constitutionnel à la fac de Nancy... il y a vingt-deux ans. Mais, au cabinet du ministre, on mesure l'ascendant du patron de la troisième maison de disques mondiale (33 % du marché français du disque, 23 % du marché européen, 17,5 % du marché mondial) sur toute la profession. Lévy? Mais c'est, nous dit-on, le premier défenseur de la loi Lang de 1985 sur la copie privée! Et l'un de ceux qui ont soutenu sans relâche l'idée d'une télévision musicale! On a d'ailleurs récemment pensé à lui pour une décoration.

La reconnaissance de ses pairs, Alain Lévy y tient sans doute davantage qu'au ruban rouge. M. le patron de Polygram n'aime guère les mondanités et la soirée au Waldorf fut donc assez trompeuse. M. le PDG qui déteste s'habiller *« en pingouin »* ne s'amusait-il pas? *« Non, pas tellement »* dit-il, avec le sérieux d'un pape. *« C'est de la poudre, du sable, de l'éphémère. Et cette foule me donne parfois une impression de grande solitude. »* Blasé? Non : authentique, dit un proche. Le temps et les circonstances ne l'ont apparemment pas changé. Fils unique d'un ancien bâtonnier du barreau de Metz, le jeune Alain Lévy avait vu l'autorité parentale limiter son choix : il serait ingénieur ou médecin. Obéissant, le garçon remballa son rêve de faire l'ENA et prépara studieusement les concours aux écoles d'ingénieur : l'Ecole des mines, Saint-Etienne, puis Nancy. *« C'était un copain discret et non conformiste,* se souvient Jacques Petit, aujourd'hui PDG d'Acteurop, une société lyonnaise de chasseurs de têtes. *La réserve de mirabelle de ses parents était le lieu de ralliement lors de nos révisions! »*



CONVERSION • Mai 68 lui fait découvrir la rebellion et les folles équipées vers Paris. Mais *Le défi américain* de Jean-Jacques Servan-Schreiber lui offre un autre rêve et une bourse Fulbright met à sa portée l'Amérique. Le 10 août 1970, il débarque à Philadelphie pour étudier deux ans à la prestigieuse université de Wharton. Il en sort dans la botte, converti à l'Amérique : *« Le système français me semblait étriqué, dominé par Polytechnique et l'ENA. Rester aux Etats-Unis revenait à prolonger l'aventure et mon éducation. »*

Et c'est ainsi qu'il entre à CBS, ignare en pop music au point de confondre, dans son entretien d'embauche, le groupe Chicago avec la ville du même nom. Il y apprendra toutes les facettes du métier avant de se voir nommer président de la filiale française. Un poste où son énergie à *« sortir l'industrie musicale française du Moyen Age »*, selon le mot d'un de ses confrères, attire sur lui l'attention.

« J'avais compris entre-temps que le plus intéressant, dans une maison de disques, c'était l'artistique et le marketing. Je me suis surpris à adorer ce qui me paraissait au départ le plus étranger : les relations avec les artistes, ces gens hors du commun, dotés d'une sensibilité d'écorchés dans un métier à hauts risques et un environnement de fausses valeurs. Ils savent que je suis là, et que s'ils appellent pendant une réunion sur le budget, eh bien, le budget attendra! » Il s'était beaucoup occupé de Julio Iglesias, Chicago, Billy Joël ; il lancera Jean-Jacques Goldman, Capdevielle, Trust et Cabrel. Et aujourd'hui encore, alors que ses activités de PDG de Polygram l'éloignent du travail concret sur les albums, il saute dans un avion pour écouter Stéphane Eischer à l'Olympia, en reprend un autre pour déjeuner avec Pavarotti, accepte l'invitation du groupe U2 pour dîner à Dublin.

« Voilà le secret, s'exclame Etienne Roda Gil. *Lévy respecte profondément ce monde-là, renifle son besoin de dignité si souvent bafouée. Un artiste respecté peut devenir meilleur. C'est en cela que Lévy est aussi un accoucheur. »* L'expression surprend un concurrent. *« Manager surdoué, d'accord! Mais qu'on ne fasse pas l'éloge de ses talents artistiques! Lévy n'en a aucun, et le label qu'il a voulu personnellement lancer – « Vigat » – a plongé en beauté! »*.

Le Maestro ne tranchera évidemment pas. Oui, il aime les artistes, et entend bien que toutes les composantes de Polygram partagent cet intérêt, fondement de la culture d'entreprise. Non, il ne « signera » jamais lui-même des artistes. *« Ce serait là pire des choses. Je m'enflamme pour des personnalités plus que pour des espoirs! Je ne saurais être un détecteur! »*

UN TEMPS D'AVANCE • Le « transfert » chez Polygram s'est fait en décembre 1984, Alain Lévy ayant compris – avec révolte – que les chances d'évolution d'un *« étranger »* au sein de CBS étaient limitées. Basée à Londres et propriété à 80 % de la compagnie néerlandaise Philips (les 20 % restants étant cotés à New-York et Amsterdam), Polygram *« ne faisait aucune restriction de passeport »*. Mais la filiale française, dont il devient président, perdait beaucoup d'argent. Sans attendre, Alain Lévy modernise et coordonne les trois labels du groupe, diversifie l'ensemble des activités selon une approche globale de l'*entertainment* qu'il développera plus tard à l'échelon mondial. La société renoue avec les bénéfices dès 1985 et sa part de marché passe en quatre ans de 20 % à 33 %, en faisant le leader français.

Le voilà donc nommé à Londres, au poste de vice-président de Polygram International, et il joue alors un rôle moteur dans le rachat des labels Island (272 millions de dollars) et A&M (460 millions) qui amènent dans le giron de Polygram des artistes du poids de Sting ou de U2. 1990 le fixe à New-York, avec la responsabilité de la filiale américaine. 1991 enfin le voit accéder à la direction suprême. Son expérience américaine rassure et son origine européenne donne à ses collaborateurs le sentiment d'avoir à la fois *« une antenne »* à l'écoute des autres continents et donc *« un temps d'avance »*, la part de l'Amérique sur le marché du disque allant en diminuant.

Un œil sur ses grands concurrents (Sony-CBS et Warner), un autre sur les paris techniques d'un groupe Philips mal en point mais avide de *softwares*, Lévy le voyageur, surnommé selon les lieux « Bionic » (vu son énergie) ou « le p'tit Napoléon » (allusion à sa petite taille et à sa rapidité de décision), ambitionne aujourd'hui de transformer Polygram en une vaste entreprise mondiale d'*entertainment*. *« C'est une vocation naturelle*, explique-t-il. *Les métiers du disque, du cinéma, de la télévision sont indissolublement mêlés et font appel aux artistes et à la créativité. Profitons de ces atouts, et gageons que d'ici à dix ans, l'audiovisuel (actuellement autour de 15 %) représentera pour nous autant que la vente de disques! »*

Le show-biz, dans la famille Lévy, n'avait pas bonne presse. Le père d'Alain a mis plus de dix ans pour pouvoir avouer que son fils unique avait choisi le disque au lieu de la banque ou de la finance. Pourtant, à la fin de sa vie, Me Lévy regardait parfois son fils avec un air songeur : *« J'ai engendré un canard noir »*... Le PDG de Polygram, qui rêve désormais d'entrer dans le club très fermé des patrons d'Hollywood, sait aujourd'hui qu'il s'agissait d'un compliment.

Annick Cojean

LE TRANSPORT AÉRIEN AUX ÉTATS-UNIS

Les « majors » profitent de la crise

Deux années difficiles ont achevé des compagnies américaines déjà malmenées. American, United et Delta Airlines, qui se partagent plus de la moitié du marché intérieur et sont mieux armées, ont racheté leurs droits de trafic vers l'étranger et s'en servent pour se développer

DALLAS (Texas)
de notre envoyée spéciale

« *LES compagnies aériennes américaines ont perdu 2 milliards de dollars ces douze derniers mois et la reprise sera très lente* », déplore, pessimiste, Bob Crandall, président d'American Airlines, réputée la première mondiale. Aujourd'hui aux Etats-Unis, trois « majors » semblent en mesure de résister à la dépression : American, United et Delta Airlines, qui se partagent plus de la moitié du marché intérieur.

Entamée en 1978, la déréglementation – qui permet théoriquement à n'importe qui d'assurer des vols vers n'importe quelle destination aux Etats-Unis à n'importe quel prix – a fait et défait nombre de compagnies. Dix-huit, et d'importantes, ont disparu en une décennie. En 1990, à la suite de l'invasion du Koweït, le prix du kérosène a plus que doublé ; ensuite la guerre avec l'Irak a porté un nouveau coup au trafic aérien, les clients redoutant les attentats. En 1991, Eastern Airlines, Midway et Pan Am ont disparu. Trois autres, Continental, America West et TWA volent sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites qui les met à l'abri de leurs créanciers.

Ce qui déchaîne les foudres de leurs concurrents, et notamment de Bob Crandall : « *Le gouvernement devient le sponsor des compagnies en faillite*, s'insurge-t-il. *La loi ne doit pas apporter une protection indéfinie à des firmes qui n'assument pas leurs responsabilités* », affirme-t-il, réclamant le retrait des licences de ces compagnies, qui, selon lui, faussent la concurrence en pratiquant des prix bas et irréalistes sur lesquels les autres sont obligées de s'aligner. « *Il faudrait que le prix moyen des vols passagers augmente pour que les compagnies puissent survivre.* »

Les premiers mondiaux

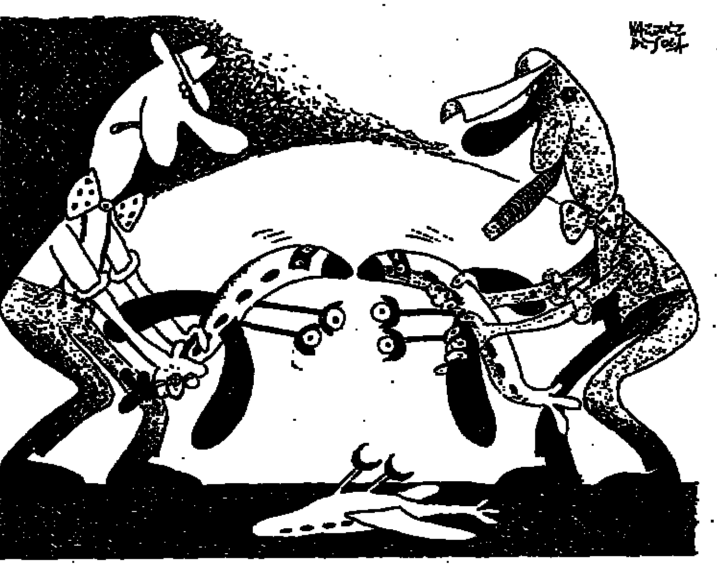
American et United sont les deux premières compagnies mondiales. Pour la troisième place, Delta rivalise avec Air France et British Airways.

■ American Airlines compte 97 700 salariés et possède 624 appareils. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1991 à près de 13 milliards de dollars. Elle dessert 190 villes à travers le monde et a totalisé 82,2 milliards de passagers payants par mile.

■ United Airlines est la deuxième par le chiffre d'affaires (11 662 millions de dollars), mais atteint 82,3 milliards de passagers par mile. Avec ses 486 appareils, elle dessert 175 villes dans le monde.

■ Delta Airlines, la troisième, a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 10 milliards de dollars. Elle compte aujourd'hui 544 avions et dessert 220 villes.

AÉROPORTS-PIVOTS • En effet, cette concurrence sévère ne laisse que de faibles marges : « *Entre 1986 et 1990, les compagnies ont dégagé une marge nette de 0,6 % contre 5 % en moyenne pour l'industrie* », note Gerard J. Arpey, directeur financier d'American. Or des investissements considérables sont nécessaires pour moderniser leurs flottes, afin de mieux l'adapter aux lignes desservies et disposer d'appareils plus rapides, plus confortables et surtout moins gourmands en kérosène : « *Durant les cinq prochaines années, les compagnies devront investir 40 milliards de dollars* », pronostique Gerard J. Arpey.



Les compagnies aériennes américaines se sont aussi livrées à une guerre sans merci pour disposer du maximum de *hubs*, ces aéroports-pivots autour desquels elles peuvent faire rayonner leurs routes. American par exemple, n'en compte pas moins de sept aux Etats-Unis : Dallas, Chicago, Nashville, Raleigh, San-Juan, San José et Miami. Enfin, dernier élément qui assure aux compagnies une meilleure rentabilité : elles ont opéré un remplissage optimal des avions dans les différentes classes (première, affaires et économique) en dosant les « surréservations » pour compenser défections et annulations.

Cela ne les a pas mises à l'abri des effets de la conjoncture. En 1990, elles ont vu fondre les bénéfices engrangés au cours des deux années fastes 1988 et 1989. L'an dernier, toutes trois ont enregistré des pertes records : 240 millions de dollars pour American, 324 millions pour Delta et 332 millions pour United.

Comme les autres, elles se voient contraintes de réduire leurs coûts et leurs investissements. Mais leur avance leur permet d'étaler sans trop de dommage le renouvellement de leur flotte. Ainsi United, qui a annoncé récemment un plan d'économies de 6,7 milliards de dollars d'ici à 1995, ne prendra livraison que de 156 appareils neufs au lieu des 278 prévus. American va réduire de 8 milliards ses dépenses sur la même période, en reportant des commandes et en annulant des options pour 91 appareils, parallèlement à la suppression de 1 200 emplois.

DESTINATIONS • Mais les transporteurs vont pouvoir profiter de la reprise et ont déjà amorti la crise en élargissant leurs activités à l'étranger. En effet, le trafic international, après avoir reculé de 1,5 % seulement en 1991, contre 2,6 % pour les lignes intérieures, devrait aussi repartir plus vite cette année, à un rythme supérieur à 6 %, selon l'Association du transport aérien, qui regroupe 20 compagnies aériennes américaines. Les « majors » vont donc accélérer un développement déjà entamé au cours de la deuxième moitié des années 80 avec le rachat de droits de trafic aux « consœurs » endettées comme Pan Am et TWA.

United entend réaliser 50 % de son activité à l'étranger dans cinq ans, contre 31 % aujourd'hui – dont une bonne partie de lignes rentables rachetées à Pan Am au fil des ans. D'abord vers le Pacifique et l'Asie, en 1986, ce qui lui a procuré une enviable plaque tournante à Tokyo. Puis son installation à Londres-Heathrow, en 1991, lui a permis de quintupler son trafic vers l'Europe. Enfin le 15 janvier, elle a commencé à exploiter les routes vers l'Amérique latine.

American dessert déjà plus de 70 villes hors des Etats-Unis. Dès 1982, la faillite de Braniff lui vaut sa première route transatlantique. En 1989, elle rachète le réseau d'Eastern sur l'Amérique latine. Aujourd'hui, elle continue son développement vers l'Europe : elle ouvrira le 23 mars une liaison sans escale Miami-Paris et une autre Chicago-Berlin en juin. Et Bob Crandall s'emporte contre le gouvernement britannique qui empêche sa compagnie de voler entre Chicago et Birmingham ainsi qu'entre Nashville et Londres-Stansted. Mais le numéro un mondial n'a toujours pas trouvé de débouché sur le Pacifique.

OLIGOPOLES • Delta, enfin, digère doucement le rachat des restes de Pan Am (45 appareils et 7 700 salariés). Cette coûteuse acquisition devrait lui valoir un nouvel exercice déficitaire en 1991-1992, malgré une hausse de 23 % de son chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 1991 grâce aux routes transatlatiques de Pan Am. Comme American, elle met l'accent sur l'Europe : après avoir doublé le nombre de ses vols en un an, elle prévoit de l'augmenter encore de 40 %, pour arriver au chiffre de 256 par semaine fin mars. En revanche, son grand projet de *hub* à Taïpeh a été retardé de 1992 à 1993.

« Mais grâce à cela, les trois majors font le gros dos dans l'attente des jours meilleurs, qui risquent d'arriver trop tard pour d'autres, TWA par exemple. La déréglementation pourrait bien aboutir à créer les oligopoles qu'elle voulait éviter...

Martine Laronche

هكذا من الأصل

PERSPECTIVES

MARCHÉ AUX FLEURS

Allons voir si la rose marocaine...

Nouveau venu parmi les exportateurs, le Maroc a beaucoup de possibilités, à condition d'améliorer la qualité et de diversifier ses productions et ses marchés

MARRAKECH
de notre envoyé spécial

COMME les gourmets connaissent les raisins de Corinthe, le saumon d'Alaska ou le poulet de Loué, la rose du Maroc a, depuis peu de temps, conquis auprès des amoureux des fleurs ses titres de noblesse, son *« label »*, disent négociants, grossistes, producteurs et experts en floriculture. Avec ses variétés aux appellations joliment évocatrices, depuis la Coco jusqu'à la Cardinale, en passant par la Champagne, la Baronnesse ou la Golden spéciale et beaucoup d'autres... D'ailleurs, les « obtenteurs » – c'est-à-dire les inventeurs de modèles toujours nouveaux à force de recherches sur l'hybridation et de manipulations génétiques, – presque tous étrangers, veillent jalousement, avocats à l'appui, à ce que la propriété des marques déposées ne soit pas galvaudée et pillée par des faussaires, des marchands d'illusion ou des spécialistes divers en contrefaçon. Fleurs, chemiserie, montres : même défense...

Le Maroc est un nouveau venu sur le marché international des fleurs coupées. *« En 1985, nous n'avions que 15 hectares plantés en roses sous serre ; aujourd'hui 205 »*, explique Abdellatif Moumile, président de l'Association des producteurs et exportateurs marocains de fleurs (Ampexfleurs). Depuis lors, les exportations marocaines ont connu un véritable coup de fouet, passant de 23 millions de dirhams en 1986 à 110 millions en 1990 (un dirham vaut 63,75 centimes français). Ce bond s'explique à la fois par l'amélioration de la qualité des produits, par leur diversification – à côté de la culture des roses, les producteurs se lancent dans l'œillet ou le glaïeul – et par l'augmentation des capacités de fret aérien proposées par Royal Air Maroc, qui dispose d'un quasi-monopole de fait.

FAIBLES QUOTAS • Cependant, à côté des agrumes ou des phosphates, les fleurs ne comptent encore que faiblement dans l'économie du pays, et, dans les négociations entre Rabat et la Communauté européenne ou la France, la rose passe après les chemises, les clémentines ou les poissons. Les fleuristes en ont gros sur le cœur et plaident pour que leur saison (entre novembre et avril) soit réellement complémentaire de celle des producteurs européens, sachant évidemment qu'ils entrent en concurrence à cette époque avec les « pays chauds » de la CEE, c'est-à-dire l'Italie, les Canaries, la Côte d'Azur.

« Nous ne pouvons produire que six mois, le reste du temps il fait vraiment trop chaud, explique Jean Daney, secrétaire général d'Ampexfleurs. *La réglementation douanière que nous impose l'Europe est trop sévère. Notre quota annuel exonéré de taxes pour la France n'est que de 500 tonnes. Pour la CEE, il est de 300 tonnes, taxées « favorablement » à 12,5 % au lieu des 17 % pour les quantités « hors quota ». Les contingents sont insuffisants et épuisés dès janvier. »*

> **Les 350 millions de consommateurs européens ne sont qu'à trois heures d'avion de Casablanca.**

Les Marocains se montrent d'autant plus amers qu'Israël, l'un des principaux producteurs mondiaux, bénéficie, sur le marché de la CEE, d'un quota de 17 000 tonnes, tandis que plusieurs pays comme le Kenya, le Zimbabwe, la Colombie (où la culture florale est encouragée comme une sorte d'antidote à l'économie de la drogue) sont totalement exonérés des droits de douane.

L'avenir floral ne paraît toutefois pas sombre à Agadir ou à Marrakech. Le marché mondial s'accroît au rythme de 5 % par an, et les producteurs marocains comptent s'y tailler une part, puisqu'ils se sont fixé pour objectif de multiplier par trois leurs expéditions totales pour la saison 1992-1993. A condition de faire un effort constant sur la qualité de leurs produits, de diversifier leurs variétés, de prospecter les marchés allemand et scandinave très demandeurs, à condition aussi que les *« obtenteurs »* du Var, d'Antibes ou d'Angers acceptent (la page des contentieux juridiques tournée) de livrer à leurs clients du Maghreb leurs meilleures sélections. Les producteurs marocains disposent de nombreux avantages, en premier lieu le faible coût de la main-d'œuvre et la proximité géographique des marchés. Les trois cent cinquante millions de consommateurs européens ne sont en effet qu'à trois heures d'avion de Casablanca. La Saint-Valentin, la Toussaint ou la Fête des mères en France, les « fêtes de la femme et des secrétaires » inventées par les Italiens, provoquent des fringales de fleurs sur un laps de temps très court dont le Maroc devrait tirer profit, à condition de bénéficier d'une baisse des tarifs de fret aérien.

Cet atout peut se révéler aussi une faiblesse : les quatre cinquièmes des exportations de fleurs marocaines se dirigent vers la Communauté européenne (1 480 tonnes sur un total de 1 662) et près des deux tiers (1 080 tonnes) vers la France. Mais le Maroc est absent du marché américain, prometteur, surtout pour les roses et les œillets : aux Etats-Unis, les importations de fleurs coupées fraîches se sont élevées à plus de 320 millions de dollars l'an dernier, dont 200 millions en provenance de Colombie et 64 millions des Pays-Bas.

COMPLEXES • Faudra-t-il, pour que le Maroc prenne pied parmi les « grands », qu'il passe des accords commerciaux, financiers, techniques, voire promotionnels (Salons, publicité, expositions) avec le « géant » du secteur, à la fois producteur, importateur et redistributeur dans le monde entier, les Pays-Bas ? Et en conséquence qu'il relâche, voire qu'il coupe le cordon ombilical qui relie encore l'ensemble des circuits marocains à la France ? Là est la question essentielle, à la fois économique et politique.

Le ministre du commerce extérieur marocain, M. Hassan Abou Youb, l'a parfaitement compris et l'exprime avec finesse : *« Il faut que la floriculture marocaine perde ses complexes et que les professionnels raisonnent plus en termes communautaires et européens que purement bilatéraux. Décidons une véritable politique de marketing vers toute l'Europe et trouvons des accords avec les lobbies européens de l'horticulture. Tout le monde sait bien où ils se trouvent et qui ils sont... »*

Aujourd'hui, le Maroc vend deux roses sur trois à la France, mais ce maigre bouquet représente à peine 2 % à 3 % de la valeur des fleurs que l'ancienne puissance coloniale achète à l'étranger...

François Grosrichard

La floraison néerlandaise est menacée

Soixante-dix pour cent des fleurs coupées vendues dans le monde viennent des Pays-Bas. Mais ce succès même attire les étrangers et aiguise la concurrence

AMSTERDAM
de notre correspondant

L'INCESSANTE noria de camions fait penser à un entrepôt routier, le carrousel des wagonnets chargés à ras-bord de claies regorgeant de roses, d'œillets ou de chrysanthèmes à une gare de triage, et l'ambiance affairée des salles de cotation, où d'énormes écrans électroniques aimantent les regards, à un palais boursier. C'est parce qu'elle est multiple que la criée aux fleurs (VBA) d'Aalsmeer, aux portes d'Amsterdam, est singulière.

La superficie de ses installations (135 hectares dont 65 sont bâtis, soit l'équivalent de 60 terrains de football) fonde sa réputation de plus grand marché floral du monde. Les résultats le justifient : en 1991 « AA », comme on dit ici, a vendu quelque 4 milliards de fleurs, pour un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de francs, en hausse de 12 %. Assurant à elle seule près de la moitié (44 %) des transactions conclues sur les huit criées florales du pays et exportant 80 % des produits négociés, la VBA forme le cœur de la « Floripole » néerlandaise : sept fleurs sur dix vendues dans le monde proviennent en effet des Pays-Bas !

L'hégémonie de la floriculture hollandaise est totale, concernant autant la production (7 300 hectares, 11 000 exploitations, 70 000 emplois directs et dérivés) que la commercialisation. La moitié des fleurs achetées actuellement en France sont estampillées *« Product of Holland »*, tout comme celles que l'on trouve dans les distributeurs automatiques des aéroports américains ou dans les étalages japonais. La clé du miracle se trouve en grande partie au VBA : trois cent cinquante grossistes et exportateurs sont installés au sein même de la criée, où les opérations d'achat, de conditionnement, de dédouanement et d'expédition s'effectuent à la chaîne. L'efficacité légendaire des transporteurs routiers, le pragmatisme de la compagnie aérienne nationale KLM (qui a ouvert sur place une agence de fret aérien) et la proximité de l'aéroport d'Amsterdam couronnent ce savoir-faire logistique.

PLAQUE TOURNANTE • Mais la VBA, selon ses responsables, a d'autres atouts. Tous les lots de fleurs sont soumis à un contrôle de qualité impartial : le label « AA » rejaillit ainsi sur les horticulteurs habilités à approvisionner le marché. Et celui-ci offre une garantie de débouchés et une célérité dûment appréciées. C'est pourquoi les producteurs étrangers, australiens, kényan ou zimbabwéens, se bousculent pour l'alimenter. Une proportion croissante des fleurs adjugées à Aalsmeer est importée : on en attend 625 millions de juillet 1991 à juillet 1992, soit une hausse de 15 %. Même la Colombie, deuxième exportateur mondial de fleurs coupées, a découvert le rôle de plaque tournante joué par les Pays-Bas, qui proposent toute l'année durant un assortiment constant.

Tout serait donc pour le mieux si la VBA... n'était une coopérative dont les 4 900 horticulteurs néerlandais, copropriétaires, ont un sens assez aigu de la concurrence pour surveiller de près l'avancée des étrangers dans leur saint des saints. L'an dernier, ils se sont opposés à la direction de l'établissement, qui suggérait que certains fournisseurs actuels puissent devenir coopérateurs, bénéficiant en conséquence du tarif réduit et de la garantie des débouchés afférant à ce statut. Même l'adhésion des horticulteurs de la Communauté européenne, rendue possible sinon inévitable, par l'Acte unique, n'est pas accueillie de gaieté de cœur.

Le marché, il est vrai, menace de se faner : les dirigeants de VBA ont récemment mis en garde contre sa possible saturation. Certains observateurs estiment que 1992 pourrait être une année cruciale avec une hausse de la production comprise entre 5 % et 10 %, alors que l'on attend une progression de la consommation inférieure à 5 %. Cette perspective est d'autant moins rose que les horticulteurs néerlandais font de plus en plus souvent *« face à eux-mêmes »*, comme l'on dit ici : leurs méthodes de production et leur savoir-faire sont désormais copiés avec succès à l'étranger et se retournent contre eux... telle une mauvaise épine.

Christian Chartier





OPINIONS

Le défi technologique des années 90

Ramener les Etats à des logiques politiques

par UGUR MULDUR (*)

LES *dépenses intérieures de recherche et développement* (R&D) des Etats-Unis, du Japon et de la Communauté européenne ont doublé entre 1980 et 1988, passant de 135 à 268 *milliards de dollars, en* parité de pouvoir d'achat. Au rythme actuel, elles devraient atteindre 800 milliards de dollars en l'an 2000. Mais tous ces pays développés auront-ils les moyens financiers de leurs ambitions technologiques?

Dans une économie de marché, quand une activité ne rapporte pas plus que ce qu'elle coûte à la *société dans son ensemble*, des blocages financiers ou *politiques* apparaissent inévitablement. Activité immatérielle, à long terme et à haut risque, *l'investissement en recherche et développement, pour* continuer à être financé dans les conditions actuelles de marché, est condamné à un taux de retour élevé. Mais tout projet est loin d'avoir un rendement privé assez élevé pour couvrir les dépenses de l'investisseur et la contrepartie du risque qu'il assume.

Les entreprises de haute technologie doivent engager de plus en plus de fonds (les dépenses de *R & D* représentent entre *10 %* et *20 % du chiffre* d'affaires) pour mettre au point et commercialiser – sur le marché mondial – le plus rapidement possible de nouveaux produits afin de pouvoir amortir rapidement leurs investissements (deux à quatre ans *maximum) et dégager un profit, dont une partie croissante* sera réaffectée à *la R & D nécessaire* pour de nouvelles innovations. Les firmes qui ne peuvent pas suivre ce rythme infernal sont tôt ou tard condamnées à disparaître.

Cette course à la compétitivité technologique accélère par ailleurs l'obsolescence des produits; des technologies et des connaissances scientifiques. Que vaut aujourd'hui le savoir-faire scientifique qui a servi à produire les mémoires informatiques introduites dans *les années 70 au prix de 20 millions* de dollars l'unité de production? Le taux de retour privé sur investissement, qui était de 30 % à 50 % dans les années 60, est tombé à 10 % à – 20 % dans les années 80.

Des difficultés de financement

Parallèlement, le coût du capital financier s'accroît chaque jour davantage dans l'ensemble des pays occidentaux. Le coût du capital de l'activité de R & D est soumis à des tensions encore plus fortes. La nature immatérielle et les caractéristiques particulières de l'activité de recherche rendent difficile son financement à *travers l'intermédiation bancaire* classique. Par ailleurs, en raison à la fois du dérapage de nouvelles méthodes de financement comme le capital-risque vers la finance traditionnelle et de la déréglementation des circuits de financement privilégiés, les projets de *R & D et d'innovation éprouvent des difficultés croissantes* à trouver des capitaux à long terme et bon marché. En 1988, selon une étude de la Federal Reserve Bank of New-York, le coût du capital pour un projet nécessitant un délai de dix ans avant le début *du remboursement de la dette dépassait 20 % pour* les Etats-Unis et le Royaume-Uni et atteignait 14,8 % en Allemagne, 8,7 % au Japon.

Ces deux tendances, jouant en sens contraire, peuvent entraîner une contraction des capitaux alloués au développement *scientifique et technologique – ce* qui reviendrait à couper une des branches sur lesquelles reposent nos espoirs de retrouver un niveau élevé de taux de croissance et de développement *économique et social. La réduction de l'écart entre le* rendement privé des investissements de R & D et le coût du capital va d'abord inciter les entreprises et les financiers à devenir plus *sélectifs*. Ce qui tendra à évincer les projets de R & D à long terme et/ou à *finalité sociale*.

En même temps, les firmes vont recourir à trois stratégies possibles. Primo, elles seront tentées de s'entendre pour maintenir élevés les prix de vente de nouveaux produits et *procédés*. Ainsi, elles vont *accroître* le rendement *privé* de leurs investissements mais faire décroître le rendement social des investissements technologiques. Secundo, on assistera à une augmentation *encore plus spectaculaire des accords de coopération technologique pour faire baisser* les coûts et les risques assumés par chacun. Tertio, les *entreprises se retourneront tout naturellement* vers leurs gouvernements pour réclamer davantage d'aides publiques et de subventions. Pour renverser la tendance, il faudrait que les Etats puissent les satisfaire sans recourir à l'endettement et sans créer de nouvelles *distorsions de concurrence*.

Les bons critères de choix

Quel sera l'avenir des politiques publiques? A défaut d'une forte croissance régulière, toujours attendue, l'avenir proche est à une gestion plus efficace des ressources publiques consacrées à la recherche *et à l'innovation : les pouvoirs publics* vont devoir sélectionner et concentrer leurs interventions en fonction d'un objectif précis.

Tout le problème est de savoir alors sur quels critères et logiques s'opérera cette décision. Sélectionnera-t-on en fonction des performances financières, industrielles ou socio-politiques des projets? La première de ces stratégies, se focalisant sur le rendement immédiat des programmes, aboutira à éliminer encore davantage les projets qui ne sont pas rentables à court terme. La seconde consiste à choisir des industries dites «stratégiques». Concentrer tous les efforts sur un petit nombre de secteurs sélectionnés par les autorités *publiques risque d'être fatal à l'économie* dans son *ensemble*, en cas d'erreur.

Reste la troisième possibilité : réserver les fonds publics *aux projets à finalité sociale* et politique, pour orienter la R & D technologique vers la *résolution* des *problèmes contemporains (l'environnement*, la famine, le sous-développement, la santé, la qualité de la vie, etc.) et donner à l'idéal de la grande Europe *unie ses fondements technologiques – comme les* réseaux transnationaux ou la remise à niveau des infrastructures scientifiques et technologiques des régions défavorisées.

Coopération entre les pays

L'intervention financière de l'Etat dans le domaine de la R & D technologique ne se justifie que par la promotion d'une logique politique. Celle-ci s'oppose à *l'accaparement privé des résultats de la science et de* la technologie; elle privilégie l'allocation des capitaux publics à des activités profitables en termes de progrès social ou de bien-être collectif. Mais elle exige, pour réussir, deux conditions.

La coopération dans le financement et l'exécution des *projets*, entre les pays comme entre les firmes, pour des raisons d'interdépendance économique, mais aussi pour économiser les dépenses mondiales de R & D constitue le premier impératif.

L'abandon des critères de compétitivité par les Etats au profit de la logique politique dans l'allocation des capitaux publics à la R & D devient le second impératif. *Dans nos sociétés*, les années 80 ont vu s'instaurer l'hégémonie de la logique financière au détriment des logiques industrielle et socio-politique (mais le Japon et l'Allemagne, deux pays ayant des structures économiques et sociales peu perméables à *la domination de la logique financière* à court terme, sont sortis renforcés de cette période).

Retrouver l'équilibre entre ces trois logiques suppose que chacun (pouvoirs publics, industriels et financiers) se réapproprie sa propre logique de financement et cherche *à accomplir la fonction qui lui* revient dans le développement technologique. Les pouvoirs publics ne devraient pas chercher à compenser le déficit de logique industrielle des firmes en injectant des fonds mais plutôt réaliser une meilleure articulation de *leur politique de R & D avec les autres* politiques publiques (industrielle, financière, concurrentielle, environnementale, etc.).

Faute de quoi, la nouvelle forme de guerre économique et technologique pour le leadership mondial à *laquelle se livrent les pays industrialisés*, comme la plupart des guerres militaires, sera condamnée à s'achever tôt ou tard faute de moyens financiers et non pas faute de combattants.

(*) *Economiste, auteur d'un rapport intitulé* «Le financement de la R & D au croisement des logiques industrielle, financière et politique» (Fast Monitor 1991).

Les réseaux de l'innovation

par PHILIPPE MUSTAR (*)

PEUT-ON *mesurer les rendements de la* recherche? Malgré les efforts déployés depuis plus de trente ans pour répondre à cette interrogation, *«le procès est encore devant le juge»*. Cela conduit à poser la question en d'autres termes.

L'analyse économique développée dans les théories «modernes» de la croissance repose sur une conception linéaire des relations entre la science et l'économie. *L'innovation y est conçue* comme une course de relais où le chercheur passe le bâton témoin au service d'étude et de développement, celui-ci à l'ingénieur de production, la production au département marketing, le marketing au service commercial, qui peut alors entrer en contact avec le client, considéré lui comme passif. Dans ce modèle, la recherche scientifique est le principal moteur du progrès technique et ses résultats sont réduits à de l'information, assimilée à un *bien public se diffusant à un coût nul ou très faible*. A partir de là, deux types d'approches sont utilisées pour mesurer l'efficacité de la recherche.

La première consiste à répertorier un ensemble d'innovations jugées importantes pour examiner ensuite *chacune d'elles dans le détail* afin de repérer si elles ont été ou non stimulées par une découverte scientifique. Ces études aboutissent à des conclusions diverses, parfois mêmes opposées. La meilleure est qu'il est difficile de définir précisément *«la»* découverte scientifique *sur laquelle* repose une innovation. En fait, les liens entre la R & D et l'innovation se font sur le long terme, ils sont peu prévisibles et «indirects» : les innovations repérées dans un secteur industriel proviennent *souvent de résultats de recherches obtenus* dans d'autres secteurs.

Dans la seconde approche, statisticiens et économètres cherchent à mesurer les liens entre les moyens consacrés à la recherche et les résultats *économiques des entreprises ou des pays. Mais le* chemin entre la découverte et les résultats économiques est long et sinueux; et les données statistiques nécessaires à de tels calculs ne sont pas toujours fiables, ni disponibles.

Depuis une quinzaine d'années, le modèle linéaire de l'innovation a été sévèrement attaqué par les historiens des techniques, les sociologues des sciences et les économistes de l'innovation. Ils lui ont substitué un modèle relationnel où l'innovation est le résultat d'un ensemble d'interactions *entre des acteurs nombreux et hétérogènes : les* différents services des entreprises, les centres techniques, les laboratoires académiques, les pouvoirs publics, les financiers, les fournisseurs, les clients ou les utilisateurs... La notion de réseau est *commode pour décrire la montée en puissance de* ces nouvelles formes d'organisation qui font coopérer de *manière flexible des acteurs diversifiés*.

Dans ce nouveau modèle, les connaissances sont tacites et de moins en moins réductibles à de l'information codifiée : elles ne sont pas instantanément disponibles pour les entreprises. Ces dernières, pour accéder à l'information scientifique et la transformer en innovation, doivent consentir des investissements importants en formation et en potentiels de recherche. Pour comprendre le processus d'innovation, il faut alors s'intéresser aux cadres *organisationnels dans lesquels il se* développe. Ce nouveau modèle permet d'expliquer pourquoi les pays européens, qui ont une recherche scientifique de grande qualité, réalisent de moins bonnes performances sur les marchés de *l'innovation*.

Il faut alors réexaminer la mesure de l'utilité ou de l'efficacité des activités de recherche scientifique. Le modèle productiviste a pour principale limite d'oublier les acteurs et leurs stratégies et de *nier les cadres organisationnels. A s'y cantonner* trop solidement, on ne comprend pas la dynamique du processus de fabrication et de diffusion des connaissances et du savoir-faire.

Les pouvoirs publics en ont pris conscience. Ils *favorisent, à travers les programmes technologiques*, l'émergence de réseaux de collaboration. Dans ce cadre, il semble moins utile de chercher à mesurer la rentabilité des activités de recherche que d'établir des méthodes mettant en évidence *les multiples interactions et les conséquences* qu'elles ont sur la production des connaissances, sur les transferts entre science et technologie et sur les apprentissages – technologiques, commerciaux ou organisationnels – qui naissent des *nouvelles alliances entre recherche et industrie*.

(*) Chercheur au centre de sociologie de l'innovation à l'Ecole des mines de Paris.

LIVRES

Politique industrielle : la recette française

Derrière les succès technologiques français, le même modèle d'intervention publique est à l'œuvre depuis un demi-siècle. Mais il est aujourd'hui menacé par la construction européenne

LE COLBERTISME « HIGH-TECH »
d'Elie Cohen.
Editions Hachette, collection « Pluriel enquête », 139 F.

Il y a deux décennies à peine, de longs mois, parfois des années, étaient nécessaires pour obtenir le téléphone. Qui s'en souvient ? Peu d'entre nous. Car la France du téléphone rare est devenue, en moins d'une génération, le pays du Minitel gratuit. Le nouveau livre d'Elie Cohen nous dit comment. Et l'enquête est pleine d'enseignements. Cet étonnant rattrapage est en effet le produit d'une forme de mobilisation originale : le « grand projet ». Elle consiste *« en un système recherche-production-commande publique dont la cohérence est assurée par un grand corps, l'adaptabilité par des organismes hybrides, mi-administration, mi-entreprise, et la continuité par une série de mécanismes dérogatoires aux règles de l'administration et des finances publiques »*. Tout l'intérêt de l'analyse proposée est de montrer comment, derrière le nucléaire, le Concorde, le TGV..., comme derrière la plupart des aventures technico-économiques de l'après-guerre, c'est ce seul et même modèle d'intervention publique qui est à l'œuvre.

Le « grand projet » procède de l'activité conjointe d'une administration devenue entreprenante et de sociétés, plus ou moins privées, capables et soucieuses de prendre pied sur les marchés internationaux, dans des domaines de haute technologie et d'importance nationale. Il peut conduire à de formidables réussites. Ce sera le cas *« lorsque l'Etat lance un programme d'équipement basé sur les technologies développées et que le marché international adopte les biens et services qui en sont issus »*.

« ÉLÉPHANTS BLANCS » • La faiblesse principale du système résulte toutefois de la griserie qui peut résulter de ces bonnes fortunes : *« Prise au piège de l'image que lui renvoient ses propres réalisations, l'administration en vient à considérer que ce sont les techniques d'intervention plus que leur adaptation au secteur d'activité ou à une conjoncture qui expliquent le succès. »* L'échec guette alors, avec l'apparition de ce que les Anglo-Saxons appellent communément des « éléphants blancs », des produits techniquement élaborés mais sans marché permettant d'en rentabiliser la production.

Le cas Télécom, avec son lot de réussites et son compte de déboires, fournit sans doute l'exemple le plus riche et le plus achevé de ce jeu – il est devenu ici systématique – du « grand projet ». La mécanique en est démontée, son ressort central – la direction générale des télécommunications – est mis au jour. Hier partie du poussiéreux ministère des PTT, elle est aujourd'hui devenue France Télécom et vit séparée de sa sœur La Poste. Ses dirigeants, son corps d'ingénieurs ont porté nombre des « grands projets » les plus spectaculaires des deux dernières décennies, du plan de rattrapage téléphonique, bien sûr, aux satellites de télécommunications, en passant par le câble et, maintenant, la TVHD. La grille de lecture du « grand projet » jette sur l'évolution du secteur une lumière originale. Avec une leçon claire : les équipements livrés, et qui peu à peu modifient profondément notre environnement quotidien, résultent moins d'un déterminisme technologique que d'un activisme administratif qui, selon les circonstances, s'avère avoir été plus ou moins heureux dans ses choix.

LES CHOIX DE L'ÉTAT • Ne voir dans le livre d'Elie Cohen qu'une monographie, subtile et exemplaire, sur le secteur des télécommunications serait une erreur. *Le Colbertisme « high-tech »* est d'abord un essai, mordant et critique, sur la politique industrielle. Une fois démontée en effet la logique du « grand projet », l'auteur n'a pas de mal à montrer qu'elle obéit plus à des aspirations qu'à une stratégie proprement économique et, surtout, on voit aisément pourquoi son fonctionnement même est condamné par les progrès de la construction européenne (sur laquelle Elie Cohen a, notons-le au passage, des vues d'un pessimisme difficile à partager...). Les conclusions de sa postface méritent, pour le moins, réflexion : *« Que l'Etat finance la recherche, équipe le territoire, apporte des capitaux aux entreprises qu'il contrôle est dans l'ordre des choses. Mais quand il injecte des milliards dans des batailles perdues d'avance au nom d'un illusoire patriotisme industriel, et au mépris des fonctions de sécurité et de justice, le risque est grand de voir un tel Etat délégitimé. »*

Anton Brender

A TRAVERS LES REVUES

Entre deux maux

SANS croissance suffisante, nos sociétés sont gangrenées par le chômage. Mais cette même croissance gaspille des ressources irremplaçables et altère les équilibres vitaux de notre planète.

« A la fin des années 80, constatent Sylvie Dumartin et Olivier Marchand, de la division Emploi de l'INSEE, *l'économie française a retrouvé un rythme de croissance voisin de 4 % l'an. C'est la principale raison de la reprise de l'emploi, même si cela n'explique pas tout. »* Concrètement, la création nette d'emplois a été de 700 000 pour les trois années 1988-1990 et le chômage a reculé. Mais, avec le fléchissement de la croissance qui a caractérisé 1991, l'emploi a recommencé à stagner et le chômage à progresser, comme dans la période sombre du milieu des années 80. Car *« l'évolution à court terme de la situation de l'emploi en France est toujours liée à la croissance de notre économie et donc à celle de nos principaux partenaires. »* (1)

En même temps, notre planète est comme harassée par les prélèvements, les rejets, les déchets suscités par la croissance des populations et des productions : *« Depuis le début de ce siècle*, écrit Jean-Paul Deléage en ouverture d'*Ecologie politique*, la revue qu'il vient de créer (2), *tandis que la population humaine était multipliée par un facteur supérieur à trois, l'érosion anéantissait une surface égale à celle de la totalité des terres cultivables des Etats-Unis et transformait en désert l'équivalent de la surface de l'Amazonie. Pendant la même période, ce sont plus de 1 000 milliards de tonnes de déchets plus ou moins toxiques qui ont été déversés dans les zones les plus productives de l'océan mondial (...). Nous installons des poisons dans les chaînes alimentaires pour des siècles, voire des millénaires avec les déchets radioactifs. »*

L'air, l'eau, les sols, les climats, le vivant : toutes ces composantes de l'écosphère sont aujourd'hui altérées et menacées par notre technosphère. Selon Barry Commoner, s'est engagée, entre ces deux sphères, une sorte de guerre *« mutuellement destructrice :* [car] *la nature est dévastée et la société humaine souffre de la dévastation ; mais aussi parce que notre système actuel de production, destructeur d'environnement, diminue les opportunités de croissance économique, en particulier dans les pays développés »* (2). Il propose donc de *« faire la paix avec la planète »*, de mettre la technosphère en harmonie avec l'écosphère, d'engager une transformation massive des principaux systèmes industriels, agricoles, énergétiques et de transport. Dans ces différents domaines, il montre qu'existent *« des substituts écologiquement sûrs pour des technologies de productions courantes hautement polluantes »* et il présente les éléments d'une stratégie qui pourrait permettre d'engager cette coûteuse mais indispensable transition.

ÉNERGIES • Dans cette perspective, deux auteurs Bernard Devin (ex-AFME) et Benjamin Dessus (PIRSEM/CNRS) examinent dans quelle mesure il est possible, et à quel coût, de mobiliser le *« potentiel réellement accessible »* des ressources énergétiques renouvelables : sources hydrauliques, géothermiques, solaires, éoliennes et provenant de la biomasse ; ils le font en tenant compte du progrès technologique, de la démographie et du coût relatif des énergies concurrentes. D'ores et déjà, les énergies renouvelables contribuent pour 17,6 % au bilan énergétique mondial : mais, d'une part, cette proportion diffère profondément de pays à pays ; d'autre part, elle est très inférieure à ce qu'elle pourrait être. Selon les auteurs, si l'on consacrait, *« en moyenne mondiale, 30 % des réalisations énergétiques annuelles aux énergies renouvelables »*, leur contribution à la production mondiale d'énergie pourrait atteindre 30 % en 2020 (3).

Dans un tout autre domaine, l'agriculture, beaucoup peut être fait : comme le rappelle Barry Commoner, *« la lutte biologique intégrée est une méthode éprouvée pour réduire nettement l'usage des pesticides ; l'agriculture organique est une voie explorée avec succès pour éliminer des séries entières de produits chimiques agricoles. L'expérience dans ces deux domaines est suffisante pour conduire le changement de l'agriculture conventionnelle vers le fermage organique avec des rendements légèrement réduits ou équivalents et des bénéfices économiques pour des agriculteurs »* (2). Avec un peu d'optimisme, on peut espérer qu'avec le *« retour des paysans »* (4) dans le tiers-monde certains savoirs paysans traditionnels et la diversité – là où elle n'a pas été détruite – des espèces végétales cultivées et des animaux d'élevage pourront se révéler porteurs d'avenir.

Entre les différents maux qui pèsent sur notre temps, nous n'avons ni à choisir le moindre ni à nous résigner au pire : de nouvelles voies sont ouvertes.

Michel Beaud

(1) « Le marché du travail », numéro d'*Economie et statistique*, revue de l'INSEE, décembre 1991 (s'adresser aux Observatoires économiques de l'INSEE).

(2) *Ecologie politique*, n° 1, hiver 1991-1992 (Ecopresse, 62, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris).

(3) Bernard Devin et Benjamin Dessus, « Mobiliser les énergies renouvelables », *Revue de l'énergie*, novembre-décembre 1991 (3, rue Soufflot, 75005 Paris).

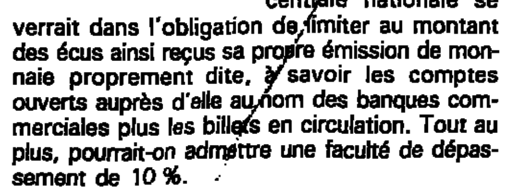
(4) Mais il est difficile d'apprécier dans quelle mesure est porteur d'avenir ce *« retour des paysans »*, principalement lié à la crise et au désengagement de l'Etat : voir « Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ? », numéro dirigé par Maxime Haubert de la *Revue tiers-monde*, octobre-décembre 1991 (58, boulevard Arago, 75013 Paris).

CHRONIQUE • Par Paul Fabra

Pour un contre-Maastricht

LE cadeau royal du Système monétaire européen (SME) à l'Europe, dont celle-ci aurait pu s'emparer pour en faire la pierre angulaire d'une union monétaire à la fois solide et souple, si elle ne s'était pas laissé prendre au piège du « rapport Delors » (base de l'accord de Maastricht), c'est l'écu qui existe déjà. L'écu « officiel » ne circule qu'entre les instituts d'émission faisant partie du SME. On n'en trouve la trace que dans leurs bilans respectifs. Cette monnaie invisible au grand public a toutefois une qualité que peuvent lui envier toutes celles qui se produisent au grand jour. Il est la seule monnaie non manipulée du monde.

Selon la procédure en vigueur, la Banque de France, la Bundesbank, la Banque d'Angleterre et les autres banques centrales des pays de la CEE mettent, chacune, à la disposition du SME 20 % de leurs réserves respectives en or et en dollars. Ces avoirs sont inscrits sur un compte commun dénommé Fonds européen de coopération monétaire (FECOM). En contrepartie, le FECOM (simple teneur d'écritures) remet à chaque banque centrale des « reçus ». Ces derniers sont libellés en écus, l'unité de comptes. C'est à l'aide de ces écus que les établissements détenteurs règlent leurs soldes réciproques. Leur montant s'élève actuellement à 46,6 milliards d'écus (1 écu = 6,95 francs) dont 24,6 milliards émis contre de l'or et 21,7 milliards contre des dollars. Cette notion de « reçu » renferme à elle seule le secret du SME – et de son succès. On pourrait imaginer que les Douze ne se contentent pas d'émettre des écus pour un montant égal à la valeur de l'or et des devises qu'ils ont « déposés » auprès du FECOM. Ils pourraient en créer davantage s'ils succombaient à la tentation d'adopter pour le SME une pratique devenue universelle à travers l'accumulation, par les banques centrales, d'énormes créances sur le Trésor américain, comptabilisées comme réserves de change. La dette publique des Etats-Unis en est venue ainsi à faire office de monnaie internationale de règlement. Tout se passe comme si, mettons la Suède, pour solder son déficit vis-à-vis de l'Arabie saoudite, lui remettait en paiement des bons du Trésor américains.

NICOLAS GUILBERT

Pour introduire cette facilité, les Douze n'avaient qu'à adopter une mesure apparemment séduisante : autoriser chacune des banques centrales participantes à détenir indéfiniment des créances sur les autres. Le prétexte était tout trouvé : faire en sorte que chaque devise du SME ait vocation à devenir pour ses partenaires un instrument de réserve « à l'égal du dollar ». On s'étonne que la France ait continué à prôner cette idée après que le franc eut cessé de faire figure de monnaie faible. Sa mise en œuvre irait contre les intérêts des pays potentiellement créanciers.

Il est arrivé souvent, jusqu'à une époque récente, qu'à l'intérieur du SME, la Bundesbank, épaulée éventuellement par la Banque des Pays-Bas, consente de gros crédits à la Banque de France, à la Banque d'Italie (ou à telle autre banque centrale) pour empêcher que leurs monnaies respectives ne tombent au-dessous de leur « plancher ». Quelle qu'en soit la forme, l'opération revenait toujours à ceci : la Bundesbank rachetait directement ou indirectement les monnaies faibles contre émission de marks. Création monétaire typiquement inflationniste. Cependant, *la règle cardinale du SME est que les crédits consentis doivent être intégralement remboursés dans les six mois*. Du point de vue de la stabilité des prix, il est de la plus haute importance que ce remboursement ait lieu, et que le délai soit court. L'émission de monnaie intervenue précédemment est, par là même, vite résorbée.

Cet heureux résultat ne se serait pas produit si, dans notre exemple, la Bundesbank avait été amenée à conserver dans son bilan, pour une période indéfinie, des créances sur la Banque d'émission (ou le Trésor) italienne ou française. Si tel avait été le cas, le SME serait devenu... une « zone lire » et, par-dessus le marché, une « zone franc ». Les créances officielles sur l'Italie et sur la France auraient joué, toutes proportions gardées, pour l'Europe communautaire, le rôle d'« instruments de réserve » que jouent, à l'échelle du monde, les créances sur le Trésor américain. Parler pour un oui ou pour un non, comme beaucoup le font, de « zone mark », c'est mélanger tout à des fins polémiques. Le SME ne mériterait cette appellation que si la devise allemande devait être régulièrement soutenue par ses partenaires.

On comprend du même coup la fonction stabilisatrice du SME. Aucun des pays participants ne peut attendre un avantage durable de laisser filer sa monnaie. Tous en sont venus à gérer leurs affaires monétaires de telle sorte qu'ils n'ont plus besoin de concours aussi éphémères. Voilà pourquoi il était fondamental de refuser de créer arbitrairement des écus en contrepartie des créances sur les pays membres. Cela aurait conféré *ipso facto* à chacun d'eux un droit au « découvert » permanent. Le SME serait devenu une source autonome d'inflation.

En ne s'appuyant pas sur cette expérience pour bâtir l'union monétaire, les négociateurs de Maastricht ont laissé passer une chance historique. Sans que ses auteurs l'aient vraiment voulu, le SME léguait un système qui aurait permis à l'Europe de procéder à une révolution monétaire et bancaire dont il n'est pas exagéré de dire que le monde l'attend depuis un bon siècle. Ouvrons ici, pour la refermer aussitôt, une parenthèse à l'intention de ceux qui se sont familiarisés avec l'histoire de la pensée monétaire : il s'agissait de rien de moins que de renverser le *banking principle* en faveur de la *currency theory*. En clair : de retirer au système bancaire (banques commerciales plus la banque centrale) un insupportable privilège et la rente qui lui est attachée.

Le contre-plan Maastricht ici esquissé est bâti tout entier sur une séparation stricte entre la fonction d'émission de la monnaie *stricto sensu*, et la fonction de régulation du crédit. La première devrait être confiée à un organisme européen qu'il serait préférable de ne pas appeler « Banque » ; la seconde relèverait entièrement de la responsabilité de chaque banque centrale nationale. Tout conflit de compétence serait *a priori* écarté. La référence à l'insaisissable principe de subsidiarité serait inutile.

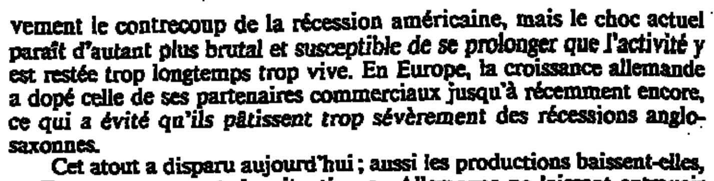
C'est non plus 20 % mais 100 % de leurs réserves respectives d'or et de dollars que les instituts d'émission nationaux remettraient à l'Institut monétaire européen (auquel ne succéderait jamais une Banque centrale européenne !). Comme c'est le cas aujourd'hui, la Banque de France, la Bundesbank, etc., recevraient en contrepartie des écus. L'innovation essentielle serait une règle stricte d'émission : chaque banque centrale nationale se verrait dans l'obligation de limiter au montant des écus ainsi reçus sa propre émission de monnaie proprement dite, à savoir les comptes ouverts auprès d'elle au nom des banques commerciales plus les billets en circulation. Tout au plus, pourrait-on admettre une faculté de dépassement de 10 %.

Tout se passerait comme si les opérations sur le marché monétaire (marché des créances où seuls les soldes sont réglés en monnaie), conduites exclusivement par les banques centrales nationales, consistaient à prêter, ou, temporairement, à retirer la monnaie créée à l'étage supérieur par l'Institut monétaire européen. Ce serait une différence capitale avec le système de Maastricht. Celui-ci reproduit, en l'aggravant probablement, la confusion régnante entre la fonction monétaire et la fonction du crédit. En vertu de l'accord de Maastricht, l'émission de monnaie par la Banque centrale européenne se surimposerait aux émissions nationales.

SUR la base des avoirs actuels en or et en dollars, *la quantité de monnaie en circulation ne serait pas diminuée par ce système*. Un grand avantage serait de placer les gestionnaires de l'Institut monétaire européen devant leurs responsabilités. Une vague d'inflation *via* l'écu ne pourrait provenir que d'achats intempestifs de dollars. Du même coup, l'union monétaire européenne disposerait d'un formidable moyen de pression sur la politique budgétaire des Etats-Unis. *Si*, au contraire, l'Institut monétaire européen se laissait convaincre de soutenir à fond le dollar, les pays membres en subiraient immédiatement les conséquences. Ils devraient, par des politiques restrictives, éponger l'excès de monnaie dû au gonflement de la masse des écus.

L'« irréversibilité » des taux de change gagnerait beaucoup en crédibilité grâce à l'existence d'une règle unique d'émission monétaire (ignorée par Maastricht). Elle serait d'autant plus facile à maintenir qu'une marge de jeu subsisterait, sous forme d'écarts (sans doute faibles) entre les taux d'intérêt nationaux et d'une marge de fluctuation (réduite par rapport aux 2,5 % actuels) entre les taux de change. Tant il est vrai que l'union monétaire européenne sera d'autant plus solide qu'elle ne fera pas, pour des raisons idéologiques, l'impasse sur les réalités nationales.

CONJONCTURE



INDICATEUR • La production industrielle

Rechute ?

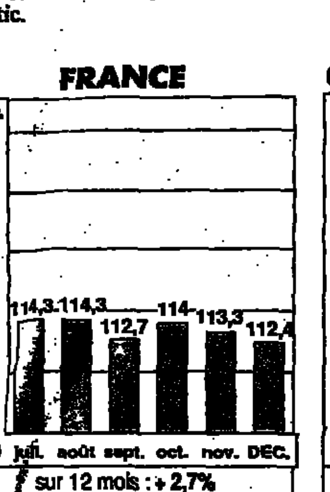
AUCUN pays industrialisé n'a, ces derniers temps, été épargné par la dégradation du climat économique. Ainsi, après s'être redressées au printemps 1991 et stabilisées par la suite, les productions industrielles de ces pays se sont généralement repliées à la fin de l'année dernière. Ces résultats annoncent-ils une nouvelle détérioration de la conjoncture internationale ?

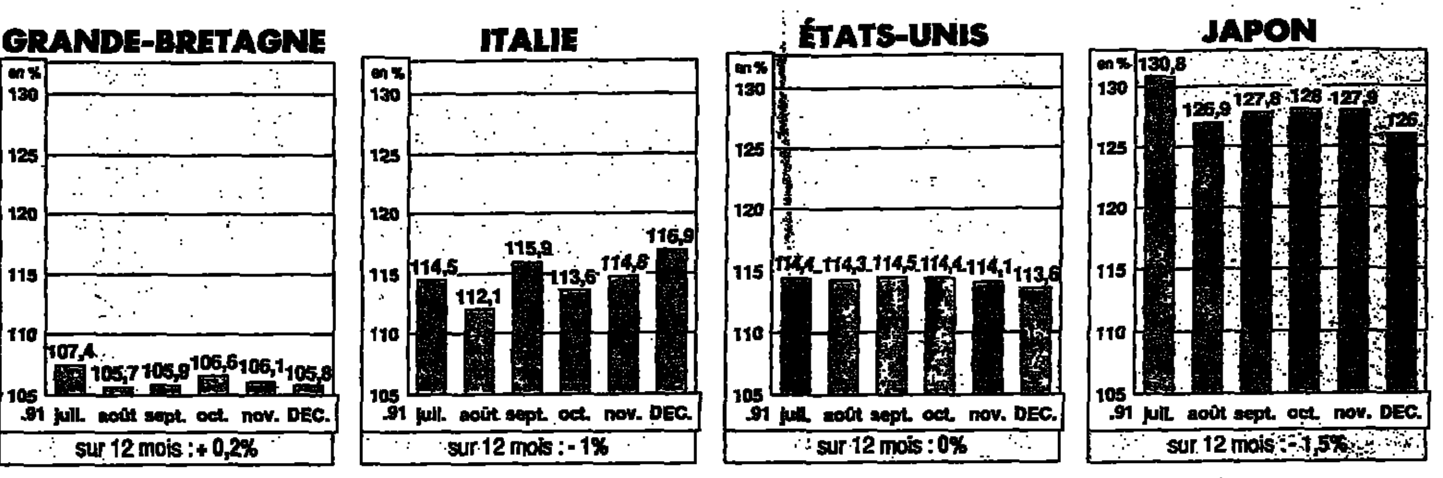
Deux cas de figure se dessinent : aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les chiffres récents sont d'autant plus troublants que l'on croyait ces pays sortis ou, tout au moins, sur le point de sortir de la récession qu'ils traversent depuis plus d'un an. La baisse de leur production ne remet cependant pas en cause ce diagnostic.

La reprise des demandes intérieures, bien que très lente, est inscrite dans les indicateurs. Et si les chefs d'entreprise font preuve d'un certain attentisme, somme toute compréhensible, leur moral devrait se ressaisir sans tarder dès qu'ils auront l'assurance que ce mouvement persiste.

La situation n'est pas comparable ailleurs. Le Japon encaisse tardivement le contrecoup de la récession américaine, mais le choc actuel paraît d'autant plus brutal et susceptible de se prolonger que l'activité y est restée trop longtemps trop vive. En Europe, la croissance allemande a dopé celle de ses partenaires commerciaux jusqu'à récemment encore, ce qui a évité qu'ils pâtissent trop sévèrement des récessions anglo-saxonnes.

Cet atout a disparu aujourd'hui ; aussi les productions baissent-elles, en France notamment. La situation en Allemagne ne laissant entrevoir aucune amélioration des perspectives dans un court avenir, les pays européens pourraient en être durablement affectés. Les reprises américaines et britanniques suffiront-elles à éviter le pire ?





Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • Le Proche-Orient

Après la guerre

LA guerre du Golfe et la défaite irakienne ont ébranlé toutes les économies du Proche-Orient en 1991. L'Irak est neutralisé politiquement et détruit économiquement. Ecrasé par le poids de sa dette d'avant-guerre, il devrait mettre des années pour reconstruire son économie.

Le Koweït libéré fait face à des coûts énormes : 1,5 milliard de dollars pour l'extinction du feu, 15 milliards pour la réhabilitation de l'industrie pétrolière, 20 milliards de financement de l'opération « tempête du désert », et quelque 100 milliards de dollars pour la reconstruction totale du pays. Il a dû puiser dans ses investissements extérieurs, revenus de 100 milliards à moins de 50 milliards de dollars. Par ailleurs, la « koweïtisation » risque de perturber la production du pays, sachant qu'avant l'invasion sur 2,18 millions d'habitants, 26 % étaient koweïtiens et 41,4 % arabes (dont 38 % de jordano-palestiniens, devenus depuis indésirables).

Les autres pays du Golfe, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et le Qatar, entraînés par cette « tempête du désert », ont accusé un déficit des balances courantes, tout en enregistrant en *1991* des recettes pétrolières non négligeables (Arabie saoudite : 46,7 milliards de dollars, Emirats arabes unis : 15,4 milliards de dollars, *Qatar : 2,9* milliards de dollars, selon les estimations du *Petroleum Intelligence Weekly*). Ils sont devenus débiteurs à l'égard du marché international des capitaux pour financer leur défense, la reconstruction et l'aide aux pays affectés par la guerre.

Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) a lancé fin avril le « programme d'aide au développement des pays arabes » doté de 10 milliards de *dollars. Le Sultanat* d'Oman, seul pays du *CCG* à n'avoir pas trop souffert des conséquences de la guerre, a décrété 1991 « année de l'industrie » pour continuer à diversifier son économie, et prévoit un taux de croissance annuel de 6,3 % pour 1991-1995.

Les prises de position favorables à l'Irak de l'OLP et des gouvernements jordanien et yéménite ont été lourdes de conséquences pour leurs *ressortissants travaillant* dans les pays du Golfe. La Jordanie aurait besoin de 4,5 milliards de dollars pour faire face au retour des 250 000 travailleurs *jordano-palestiniens, qui a privé* le royaume des transferts de devises et gonflé le taux de chômage, estimé à 30 %.

Les *pertes financières de Sanaa* sont estimées à environ 1 milliard de dollars entre août 1990 et décembre 1991 : le départ des 800 000 Yéménites d'Arabie *saoudite a privé le pays* d'un transfert de devises représentant environ 20 % du PNB, de l'aide américaine (passée de 22 à 2,9 millions de dollars) et de l'aide *saoudienne, estimée* à 70 millions de dollars.

Même l'Egypte, qui a par ailleurs été récompensée de son attitude favorable aux *alliés, doit* trouver 5,25 milliards de dollars pour la réinsertion de 500 000 à 700 000 rapatriés. Ses finances ont pourtant reçu une bouffée d'oxygène en 1991. Elle a vu sa dette – estimée, selon certaines sources, à *50 milliards de dollars – allégée* environ de moitié.

La Turquie, qui poursuit sa politique de libéralisation et d'intégration à l'économie européenne, a aussi bénéficié de l'aide financière internationale, qui a compensé le déclin de ses revenus touristiques et commerciaux du fait de la guerre du Golfe.

L'Iran, modéré pendant la guerre, a aussi entamé – *plus timidement* – une politique de libéralisation et d'ouverture à l'Occident. Le programme de privatisation, lancé au début du plan *1989-1995, s'est accéléré en 1991, mais les* besoins de reconstruction, les pénuries, l'inflation, le faible niveau d'investissements, le déficit de la balance courante, continuent à peser malgré des recettes pétrolières estimées à 15 milliards de dollars en 1991.

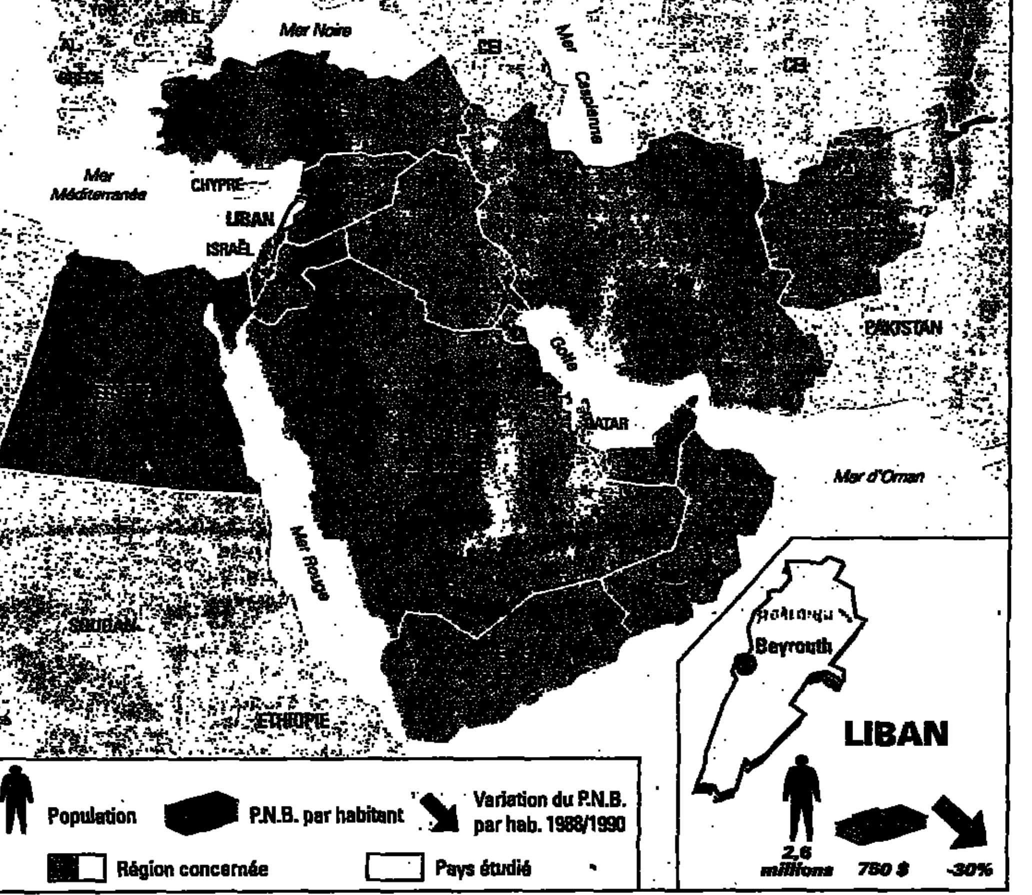
Quant aux conséquences de la guerre du Golfe sur l'économie israélienne, elles ont plutôt touché des individus que la collectivité. Aussi la *croissance, qui avait repris en 1990 avec une* augmentation du PNB d'environ 4 % sera-t-elle de 6 % à 7 % pour l'ensemble de l'année 1991. Israël bénéficie d'une assistance américaine évaluée actuellement à 15 milliards de francs français par an dont 9 milliards à titre militaire, une aide supplémentaire de 50 milliards de francs est encore demandée aux Etats-Unis pour les cinq ans à venir, sous forme de dons et de prêts à des conditions avantageuses pour compenser les effets de la guerre et faciliter l'intégration des immigrants soviétiques.

Le pays qui a su tirer de la crise du Golfe un maximum d'avantages – tant sur le plan économique que sur le plan politique – sans avoir subi de dommages, est la Syrie. Les effets conjugués de l'augmentation de la production pétrolière en *1991 (15,2 millions de tonnes en 1989, 20,4* millions de tonnes en 1990, 25,5 millions de tonnes en 1991), de son ouverture économique et de *l'aide financière qui récompense sa* prise de position durant la guerre du Golfe ont allégé ses problèmes financiers. Le taux de croissance est passé de *1,5 % en 1989 à 5 % en 1991.*

L'économie libanaise, elle, reste l'otage de l'évolution politico-économique régionale *(voir ci-contre).*

1991, année de l'enclenchement du processus des *négociations israélo-arabes, aura-t-elle été le début d'une phase de transition vers une* économie de développement au détriment d'une économie de guerre ?

Katia Salamé
Economiste



PAYS • Le Liban

Convalescence

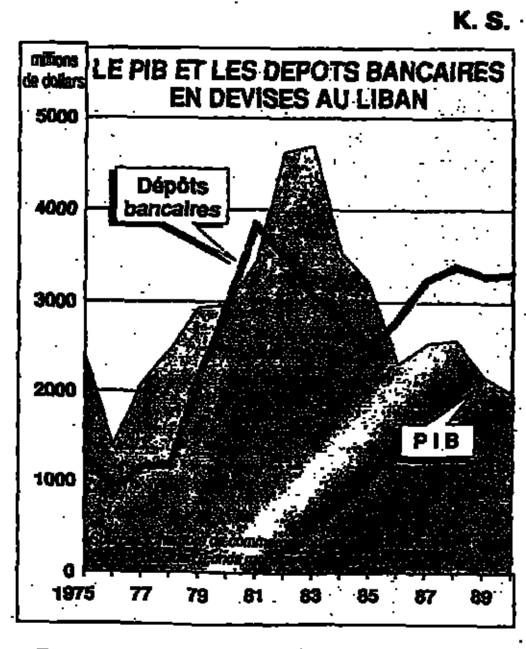
L'ANNÉE 1991 a *marqué au Liban le premier* anniversaire de la cessation des combats. Après seize ans de confrontation militaire, son potentiel industriel *est largement détruit, ses meilleures terres agricoles* sont occupées et le tertiaire (commerce, services financiers) point fort traditionnel du pays, redémarre difficilement. *Le premier semestre 1991 a toutefois marqué* une amélioration sensible par rapport à l'année 1990. L'augmentation du PIB de 12 %, l'inflation ramenée de *80,4 % à 21,3 %, l'accroissement des exportations* de 77,5 %, l'amélioration de la balance commerciale, toutes ces performances se sont traduites par le redressement de la livre libanaise.

L'économie n'est pas pour autant remise sur pied. Le Liban pourra-t-il concilier la recomposition de l'Etat et la relance d'une économie de marché à l'ombre de troupes étrangères ? Comment fonctionneront les accords économiques syro-libanais ? Comment financer la reconstruction, dont le coût est estimé à 4,4 milliards de dollars sur cinq ans ?

La survie de l'économie libanaise s'explique en *grande partie par l'esprit d'entreprise de la population* et sa capacité d'adaptation. Or cette richesse a été ébranlée par l'émigration. 800 millions de dollars seu*lement de capitaux privés sont retournés au Liban* depuis l'arrêt des combats (sur 15 à 18 milliards d'avoirs libanais à l'étranger). L'épargne des ménages a *fondu et la dépréciation de la livre libanaise (le Monde* du 28 février) a fortement réduit le revenu réel des salariés, qui constituent la majeure partie de la population.

L'économie libanaise est prise en otage : la question de l'eau, denrée aussi précieuse que le pétrole *dans la région, n'a pas fini de poser des problèmes* dans le Sud et le poids de « l'imperium » syrien freine le retour des capitaux et des investisseurs.

K. S.



SECTEUR • Le commerce

Mauvaises affaires

LE commerce a reflété – et subi – *en 1991 la mollesse* de la consommation en France et son activité a connu un coup de frein *sensible*. Néanmoins, le chiffre d'affaires du commerce de détail (qui rassemble 80 % des entre*prises du secteur)* a continué de croître (+ 1,5 %), selon la commission des comptes du commerce, *mais* deux fois moins vite qu'au cours des deux années précédentes ; il a atteint 1 719 milliards de francs. L'alimentaire, avec + 2,7 %, s'est nettement mieux comporté que le reste : en effet, hormis les pharmacies (qui ont fait + 4,4 % en volume, soit moitié moins qu'en 1990), le non-alimentaire a reculé de 0,3 %. L'habillement, la chaussure, le cuir et le textile, en particulier, ont régressé de 1,7 % en volume et l'équipement du foyer de 1,5 %.

Les contrastes du paysage se sont accentués, les hypermarchés (2 500 m² et plus) et les supermarchés (de 400 m² à 2 500 m²) augmentant leur avancée aux dépens du commerce plus traditionnel, grâce à une croissance soutenue : + 5,5 % pour les « hyper » et + 3,53 pour les « super » (contre + 6,3 % et + 4,1 % respectivement en 1990). Toutefois, fait notable, les magasins dits « populaires » (correspondant à des chaînes comme Monoprix, Prisunic, etc.) ont renoué avec la croissance (+ 0,6 %) après plusieurs années négatives. A l'inverse, le chiffre d'affaires (en volume) des petites surfaces d'alimentation générale a baissé de 1,9 % et les commerces alimentaires spécialisés, eux aussi, ont mal traversé la période, avec un recul de 2 %.

Dans l'alimentation générale, en particulier, le nombre de grandes surfaces augmente toujours, quoique un peu plus lentement qu'en 1990, avec 42 unités supplémentaires (contre 50), ce qui porte le total à 900 magasins au 1er janvier 1992 avec une surface de vente totale de 4,9 millions de *mètres carrés (+ 4,7 %)*. Le ralentissement touche plus les créations (11 seulement contre 17 l'année *précédente) que les transformations* de « super » en hypermarchés (qui sont surtout le fait d'indépendants), mais les « hyper » créés *ex nihilo* sont plus grands : 6 180 m² en moyenne contre 5 950 en 1990.

Dans le climat morose de l'an passé, la concurrence, toujours plus vive, notamment sur les prix, a accéléré les changements d'enseigne (58 en 1991) au profit des ténors : *« Les enseignes régionales ou familiales laissent place aux grandes enseignes nationales. »* Dans cette course à la « croissance externe », c'est Carrefour qui s'est le plus étendu en 1991 : en mars, le groupe a repris Montlaur, en dépôt de bilan, qui détenait 20 % du marché sur le littoral méditerranéen, mais il a rétrocédé la plupart des hypermarchés acquis à Docks de France et à Auchan. Trois mois plus tard, le groupe a racheté l' « enseigne nationale » Euromarché et ses cinquante-trois « hyper ».

Côté supermarchés, *si* le nombre d'ouvertures ou d'agrandissements a fléchi, le développement rapide du *« hard discount »* depuis 1989 continue : ces chaînes spécialisées dans les « prix cassés » ont représenté plus du tiers des créations de supermarchés l'an passé au lieu du cinquième en 1990 et de... 7 % en 1989. En règle générale, ces établissements sont plus petits que les autres supermarchés avec une *surface moyenne* de 740 m² contre 1 040 m². Les étrangers tiennent une place majoritaire dans ces créations avec soixante-neuf magasins ouverts en 1991, les Français en ayant créé une trentaine.

Mais, au total, la baisse des créations d'entreprises s'est accélérée en 1991 : – 11,2 % sur les onze premiers mois de l'année après – 8,2 % en 1990 et – 6,7 % en 1989. La chute est particulièrement marquée dans le commerce de détail (– 13,2 %).

Parallèlement, le nombre de défaillances a encore augmenté (+13,4 % après + 9,3 % en 1990), même s'il reste inférieur à la moyenne générale de l'économie (+ 17,2 %).

Françoise Vaysse

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.

L'alliance franco-allemande à l'épreuve

Lire page 21 les articles de CATHERINE LECONTE et de PHILIPPE LEMAITRE